This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

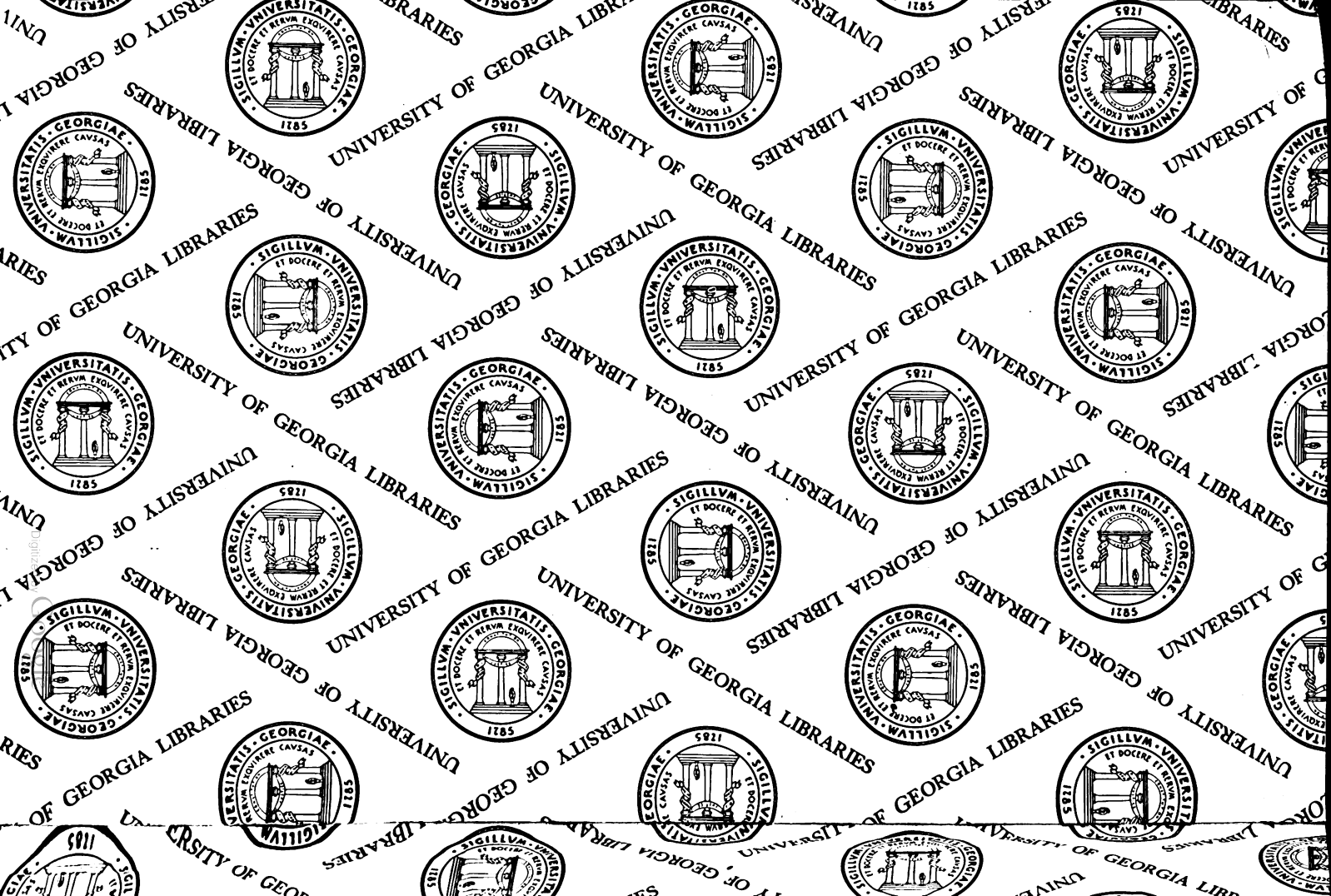
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

Digitized by Google

PC2701
R45
Y.36-37

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

Digitized by Google

Digitized by Google

A
51

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

38e-39e ANNÉES. — 1924-1925

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*)

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

PC2701
R45
V. 36-39

Digitized by Google

Have you checked [illegible] sure, volume is complete, with all issues, index and [illegible] imperfect volumes delay return of binding. Thanks.

BY THE NATIONAL LIBRARY BINDERY CO. OF GA.

Digitized by Google

Pa 2761
R45
v. 36-39

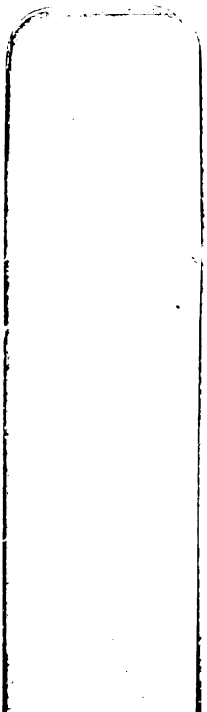

Digitized by Google

EN MARGE DES GRAMMAIRES

II

Remarques sur les compléments

Les compléments dont use la langue sont d'une variété extrême. Les plus importants sont ceus qui accompagnent le verbe, ou les noms ou adjectifs exprimant une idée verbale, et qui en précisent l'objet, les circonstances, souvent aussi le sujet, car le sujet peut prendre la forme d'un complément.

1. Nous appelons sujet de l'idée verbale la personne ou la chose qui est représentée par le sujet du verbe sous sa forme active, et qui fait l'action, perçoit l'impression (en prenant ce mot dans son sens le plus large), éprouve ou inspire le sentiment, se trouve dans l'état ou dans la position exprimés par le verbe. Lorsqu'on dit : « Tout le monde admire son courage », le sujet de l'idée verbale (il ne serait pas exact de dire ici « l'agent de l'action », car *admirer* n'est pas une action) est *tout le monde*, il devient un « complément *subjectif* » dans la forme passive : « son courage est admiré *de tout le monde* ». Sous l'une ou l'autre forme, c'est *tout le monde* qui éprouve le sentiment d'admiration, et qui est le sujet de l'idée verbale. Dans « *le régiment* part » et « le départ *du régiment* », « le régiment » est sujet du verbe « partir » et complément subjectif du nom d'action « départ ».

THE UNIVERSITY LIBRARIES OF GEORGIA
Digitized by Google

2. On sait que les verbes transitifs peuvent être directs ou indirects, et tel verbe a pu passer d'une forme à l'autre, sans que sa valeur en fût affectée (sous réserve des nuances de signification pour ceus qui actuellement se prêtent aus deus constructions, comme *aider*), et sans qu'il en résulte d'autre conséquence que l'impossibilité de mettre au passif les transitifs indirects.

L'objet des transitifs est donc exprimé, suivant les cas, par un complément direct ou par un complément indirect. Le sens de certains verbes est tel qu'ils appèlent concurremment les deus compléments [1] : « il *doit* quoi ? et *à* qui ? » Y a-t-il lieu d'établir une hiérarchie entre ces deus espèces de complément d'objet, et de parler d'objet « premier » et d'objet « segondaire » ? M. Brunot (*La pensée et la langue*, p. 377) reconnaît qu'il est extrêmement difficile de marquer la ligne de séparation quand il n'y a qu'un complément. Lors même qu'il y en a deus, j'estime qu'il n'y a aucun intérêt à maintenir une distinction de ce genre; la *forme* est directe pour l'un, indirecte pour l'autre, mais les deus ont une égale importance [2]. Quant à l'emploi de ces verbes avec un seul complément ou sans complément, il

1. Mais, du moment que l'un des compléments est direct, ces verbes rentrent dans la catégorie des *transitifs directs*.

2. Quand il devrait y avoir comme compléments successifs non pas deus pronoms personnels quelconques, mais *le*, *la*, *les* d'une part, et *lui* ou *leur* de l'autre, le complément direct, dans l'ancien français, était souvent « sacrifié » au complément indirect, non pas qu'il fût moins important, mais simplement parce qu'on avait l'habitude de l'exprimer le premier, et que, dans la contraction de *le lui*, *le leur*, etc., — car c'est un fénomène de contraction, — la première sillabe doit se fondre dans la segonde, comme *j'y irai* est devenu *j'irai*, « ido*lol*âtre » : ido*l*âtre, etc. M. Brunot dit que cette « ellipse » est « favorisée en certains cas par la fonétique » ; je supprimerais *en certains cas*, le fénomène fonétique paraît bien être la raison unique de l'effacement d'un des deus compléments.

Digitized by Google

comporte des nuances de signification. Quand on dit « il doit», sans plus, on exprime la même idée qu'avec la locution intransitive « il a des dettes ».

*
* *

3. Lorsque le verbe *faire* a pour complément d'objet un infinitif, le verbe à l'infinitif a lui-même un sujet ou un complément d'objet : « Il a fait chercher son ami », c'est-à-dire : « Il a fait que son ami a cherché » ou « il a fait qu'on a cherché son ami. » Si l'idée verbale de l'infinitif comporte à la fois un sujet et un complément d'objet direct, le sujet se tourne en complément de passif, ou en complément du verbe principal : « Il a fait chercher les documents *par son ami* » (ils ont été cherchés *par lui*), ou « Il les *lui* a fait chercher » (il s'est adressé *à lui* pour la recherche). Les autres verbes se construisant avec un infinitif, tels que *laisser*, *voir*, etc., se distinguent de *faire*, en ce que le sujet de l'infinitif qui suit peut être considéré comme leur propre complément direct : « Il a laissé son ami chercher » = Il a laissé — son ami chercher, ou Il a laissé son ami — chercher. Dès lors, avec une idée verbale comportant à la fois sujet et complément de l'infinitif, on a trois constructions possibles au lieu de deus : « Il a laissé chercher les documents *par* (*son ami*) » ou « Il *l'*a laissé chercher les documents », ou « Il les *lui* a laissé chercher ». Mais dans les trois constructions, *laisser* reste un transitif direct, et il n'y a là rien qui ressemble à une « concurrence entre objet premier et objet segondaire » (Br., p. 388).

*
* *

4. Quelle est la nature du complément au datif dans : « La jambe (ou la tête) *me* fait mal » ? M. Brunot en fait

Digitized by Google

un complément d'objet, p. 393, après avoir écrit, p. 149 : « ce n'est pas un objet ». Concluons qu'il faudra se garder de faire de cette petite question un « objet » d'exercice scolaire. L'hésitation, origine de la contradiction, est fort compréhensible. Dans « tu me fais mal », le complément est incontestablement l'objet de l'action, mais il semble, au premier abord, qu'il y ait une distinction à faire avec « la tête me fait mal ». Le tout est de définir exactement la différence, or cette différence tient à l'acception de la locution verbale et non pas à la nature du complément ; un organe malade « fait mal » dans un autre sens qu'un opérateur ou qu'une opération, mais dans les deus cas, la malade ou l'opéré est l'objet de l'action. L'impossibilité de considérēr *me* comme le simple complément *d'appartenance* non pas de l'action, ce qui n'a pas de sens, mais du substantif « tête », saute aus yeus si l'on essaie de *remplacer* ce pronom par l'adjectif possessif : « *ma* tête fait mal » ne veut rien dire : il faut à « faire mal », dans ce sens, un complément d'objet, lors même que l'adjectif possessif est exprimé.

*
* *

5. Au contraire, « le cœur me bat, la main me tremble, le soleil me fait mal aus yeus » peuvent être tournés en : « mon cœur bat, ma main tremble, le soleil fait mal à mes yeus », et ce serait un pléonasme intolérable que de dire : « *mon* cœur *me* bat, *ma* main *me* tremble, le soleil *me* fait mal à *mes* yeus ». *Faire mal* est ici accompagné de son complément d'objet (aus yeus) et n'en attent pas d'autre, *battre* et *trembler* sont employés intransitivement et, par conséquent, ne peuvent pas avoir de complément d'objet. Les mots qui appèlent un complément, complément d'appartenance, ou, plus simplement, complément posses-

Digitized by Google

sif (ou un adjectif possessif), sont les substantifs *cœur*, *main*, *yeus* : le cœur de qui ? la main de qui ? les yeus de qui ? Toutefois, il y a une nuance de signification entre le génitif ou l'adjectif possessif (la main *de Paul*, *sa* main tremblait) et le datif possessif joint au verbe : la main *lui* tremblait, ou tremblait *à Paul*, équivaut à « *il* avait la main tremblante », le datif n'exprime pas seulement le fait de la possession, comme le génitif ou l'adjectif, il met en évidence le rôle personnel, d'ailleurs passif, du possesseur. Il en est de même quand nous disons « je *lui* tenais *la* main » au lieu de « je tenais *sa* main ».

*
* *

6. Je ne pense pas qu'il y ait aucun rapport entre ces sortes de frases, où entrent des noms de parties du cors, et des frases telles que « je *lui* trouve *du génie*, je *lui* découvre *de nouveaus mérites* », où le datif n'a dans aucune mesure le caractère possessif. Quand on découvre des mérites *en quelqu'un*, on les *lui* attribue, et suivant qu'on pense particulièrement à la déccuverte, ou à l'attribution qui en est la conséquence, on dit : « je découvre *en lui* » ou « je *lui* découvre ». Supposer *à* quelqu'un des intentions, c'est les lui attribuer par conjecture. Dans la frase de *Manon Lescaut* « Mon empressement... le soin... *lui* firent naître quelques soupçons », *lui* a exactement la même valeur que dans « lui inspirer, lui suggérer ». Il est donc tout indiqué de faire entrer ces exemples dans la catégorie des compléments d'attribution.

*
* *

7. Le sens du verbe *acheter* implique deus compléments d'objet : une chose acquise et un vendeur. Dans « il *m'*a

Digitized by Google

acheté mon blé », *me* est sans aucun doute un complément d'objet. Mais peut-on en dire autant du *me* de « Maman *m'*a acheté une montre », qui nous est présenté sous le nom de *complément d'intérêt*, comme exprimant l'objet segondaire du verbe « acheter » ? Il ne me semble pas. Le sens est : « pour moi » ; c'est un complément circonstanciel et non un complément d'objet. Il y a tout avantage à le joindre, sans appellation spéciale, aux compléments de destination ou de but.

*
* *

8. J'écarterais aussi du chapitre de l'objet segondaire tout ce qui concerne le complément dit « d'intérêt atténué ». Il importe d'abord de noter que, dans les exemples si divers réunis sous ce titre, on ne rencontre que des pronoms de la 1re et de la 2e personne [1]. Le pronom de la 1re personne est toujours joint à des propositions de sens *impératif*, qui par conséquent impliquent par elles-mêmes l'intérêt très net du sujet parlant pour la chose non pas énoncée, mais commandée, et le pronom renforce l'expression de cet intérêt, qui n'a rien d'atténué. « Prens-*moi* le bon parti » signifie : « *Fais-moi le plaisir* de prendre le bon parti ». Ce *moi* diffère sensiblement de celui du paragrafe précédent (« Puisque tu sors, prens-*moi* un billet de loterie », c'est-à-dire « prens *pour moi* »), et surtout du complément objectif de « prens-*moi* une part de la besogne ». — Si le pronom de la 1re personne au datif peut ainsi marquer une insistance impérative, celui de la 2e personne a une valeur démonstrative ; il ne marque pas « l'intérêt que prent au récit celui qui écoute », car ce n'est pas lui qui introduit le pronom, mais l'intention chez celui qui

1. Cf. notre *Revue*, t. XXVIII, page 66.

Digitized by Google

parle de mettre en quelque sorte sous les yeus de celui qui écoute le fait énoncé, de l'en prendre à témoin. « Il *vous* a une audace ! » équivaut à peu près à : « Quelle audace il a ! Vous le voyez, vous pouvez le constater », ou plutôt : « *on* peut le constater », car *vous* représente ici un auditeur ou un lecteur quelconque, et non pas seulement celui à qui l'on parle. — Enfin, dans « Notre homme saisit la corde, *et je te tire* ! », on n'ajoute pas *te* « pour intéresser celui qui écoute », car ce *te* ne s'adresse pas à lui, mais à la corde, que l'homme dont on parle est censé interpeller pour accentuer son effort ; c'est une façon pittoresque d'exprimer l'intensité de l'action, au lieu de dire simplement : « Il saisit la corde, *et la tire vigoureusement*. » On ne peut pas dire que le narrateur « se substitue à l'auteur de l'action », il le fait parler.

*
* *

9. M. Brunot proteste à diverses reprises contre l'abus d'ingéniosité dans la classification des compléments, et dit nettement, à propos de certaines distinctions subtiles : « c'est l'exercice à ne pas faire ». Tout à fait d'accord avec lui sur le principe, j'irais plus loin que lui dans l'application, et j'exclurais non seulement des exercices, mais encore de la nomenclature, plusieurs des nouvelles catégories de complément, par exemple les compléments *de programme* et *de propos*. D'abord ils me paraissent mal nommés, le mot « programme » ne se prête guère à une extension semblable, et « propos » est pris dans un sens qui n'est pas habituel, qui ne se rencontre que dans la locution « à propos de ». Le complément « de propos » est en réalité, et non pas seulement « en certains cas », un complément d'objet : l'heureus événement *dont* on félicite quelqu'un est l'objet de la félicitation. Peut-on dire que dans « il a une

Digitized by Google

maison à vendre », *à vendre* exprime un programme ? C'est simplement une forme du complément de destination. Et le « rapprochement » avec « vous êtes là *à bâiller* » ne semble pas opportun. Ici la préposition, au lieu de marquer un mouvement métaforique, la direction vers, marque un stationnement : l'action-complément est en train de s'accomplir au lieu d'être envisagée pour l'avenir. Il y a, au figuré, la même distinction qu'au propre entre « aller *à* Paris » et « rester *à* Paris ». On pourrait dire que dans « vous êtes là à bâiller », on a deus compléments de lieu ; l'adverbe *là* exprime le lieu au sens propre, et *à bâiller* le lieu au figuré, l'occupation, mais il est inutile de créer un complément d'occupation.

*
* *

10. Certaines prépositions, notamment *de* et *à*, ont de multiples significations, que le linguiste peut rattacher avec plus ou moins de sûreté aus acceptions premières et aus sens latins, mais dont l'application est parfois devenue purement traditionnelle. Ainsi, quand nous disons « l'affirmation *de* Pierre » pour indiquer que Pierre a fait l'action, et « la condamnation *de* Pierre » pour indiquer qu'il l'a subie, nous ne prenons pas garde à la double valeur que nous donnons à la préposition, et nous ne concevons aucun rapport ni entre l'un et l'autre sens, ni entre ces deus sens et celui de la même préposition dans « sortir *de* la salle ». Mais il arrive aussi que la préposition n'est pas pour nous un pur « outil », pour employer une expression à la mode, et que nous lui attribuons plus ou moins consciemment une valeur propre. Le verbe *aller*, impliquant un mouvement vers, appèle la question *où*, et c'est la préposition *à* qui répont à la question *où* quand il s'agit d'une ville : vous *allez*... où ? *A* Paris. Le nom de l'endroit où

Digitized by Google

l'on va est en somme le complément objectif d'*aller* (cf. *viser à*). Au contraire, *partir* exprime une idée de séparation, d'éloignement ; le point vers lequel on se dirige en partant n'est pas l'objet de l'action, mais une circonstance, qui doit en principe être exprimée par un complément circonstanciel de but : partir *pour* Paris. Toutefois, par une évolution dont il y a bien des exemples, *partir* peut se rapprocher sémantiquement d'*aller*, et aboutir au sens de « s'éloigner pour aller à » ; cette évolution, déjà accomplie dans le langage de beaucoup de personnes, arrivera-t-elle à se généraliser ? L'avenir le dira. De même, le sens propre de *causer* implique un échange d'idées *avec*, mais on ne peut converser avec sans parler à, et, c'est en faisant prédominer l'idée de « parler à » que Corneille dans la *Place royale*, II, 5, a pu faire dire par Phylis à son frère Doraste, qui veut continuer la conversation avec elle au moment où elle voit arriver son amant Lysis : « Lysis m'aborde, et tu *me* veux causer ! »

*
* *

11. On signale comme une contradiction et un caprice de la langue le fait de dire « coup de poing *dans* le dos » et « giffle *sur* la figure ». Dans ces expressions et dans beaucoup d'autres, si nous y regardons de près, nous nous rendrons conte que, loin de suivre aveuglément une tradition arbitraire, nous exprimons avec un discernement instinctif des nuances parfois délicates de la pensée. Le mot *giffle* s'applique exclusivement à un coup porté au visage et « superficiel », d'où l'emploi de *sur* ; « donner une giffle *dans*... » serait grossièrement impropre. Au contraire, *coup de pied* et *coup de poing* s'appliquent en principe à des coups de « pénétration », plus ou moins effective suivant la violence déployée : « il a reçu un coup de

Digitized by Google

pied de cheval *dans* le ventre, *dans* les jambes (ici *dans* = au milieu de), il mérite un coup de pied *dans* le derrière (ou *au* derrière, avec *au* remplaçant l'ancien *ou* = *en* le). On dirait : « il a reçu un coup de poing *dans* la figure, ou *en* pleine figure », mais « *sur* la tête », parce que la dureté du crâne s'oppose à l'action pénétrante du poing ; « il a donné un coup de poing *dans* l'oreiller », mais « *sur* la table », le poing s'enfonce dans l'oreiller, mais non pas dans la table ; « il a donné un coup de poing *dans* la porte », il y a intention d'enfoncer la porte. Comparez encore : un baiser *sur* la joue, *sur* les lèvres ; *sur* les yeus, mais *dans* les cheveus, c'est-à-dire au milieu des cheveus, et *dans* le cou, dans le creus du cou. Les mots *blesser*, *blessure*, n'impliquant par eus-mêmes aucun mode d'action, on se contente de localiser la blessure par la préposition *à* : *à* la poitrine, *au* bras, *à* la tête, etc., sauf à préciser par le contexte. — Suivant qu'il s'agit d'entrer dans, ou de se placer sur, on se met *au* lit (*au* < ancien *ou* = en le) ou *sur* le lit ; on s'assiet *sur* un banc, *sur* une chaise, mais si le siège a des bras, on peut, en pensant à sa forme enveloppante, substituer *dans* à *sur* : *dans* un fauteuil ; et c'est ainsi qu'on a pu dire « *dans* le trône » et « *sur* le trône ». L'idée de l'estrade élevée où se place le trône et l'emploi fréquent de la locution « monter sur le trône » ont abouti à l'usage exclusif de *sur* devant le mot « trône ».

III

Les démonstratifs

Pour bien comprendre l'article défini, les pronoms personnels de la 3e personne, les adjectifs et les pronoms démonstratifs, il importe de se rendre conte de l'origine commune de ces différents mots et des rapports étroits qui les unissent.

Digitized by Google

1. Quand on veut désigner d'une façon précise une personne ou une chose, on peut la montrer d'un geste, en accompagnant ou non ce geste d'un mot que l'on appèle, en raison de cet emploi, un démonstratif :

« Choisissez *celui-ci* ou *celui-là*, *celle-ci* ou *celle-là*, *ceus-ci* ou *ceus-là*, *ceci* ou *cela*.

Quand, tout en montrant l'objet, on lui donne son nom générique, le démonstratif prent le rôle d'un adjectif :

« Il m'a donné *ce* livre, *cette* fleur, *ces* fleurs », et, en insistant : « *ce* livre-*là*, *ces* fleurs-*ci* ».

En montrant un objet, un arbre par exemple : *celui-ci* ou *cet arbre*. En latin, le même mot remplissait les deus fonctions.

On peut montrer un objet, au propre ou au figuré, avec l'idée d'appeler l'attention sur son importance, et le démonstratif prent alors une valeur enfatique : « Cette audace ! » et « Quelle audace ! » expriment par deus tournures différentes une même idée.

2. On peut aussi, au lieu de montrer l'objet, le désigner simplement par un adjectif, une locution ou une proposition adjective, et annoncer en quelque sorte cette désignation par le démonstratif :

« Voici plusieurs crayons, prenez *le* BLEU, ne prenez pas *celui* DE VOTRE CAMARADE, *celui* QUI EST TAILLÉ. — Il a acheté *l'*étoffe BLEUE, *l'*étoffe DE LA ROBE, *l'*étoffe QUE VOUS LUI AVIEZ RECOMMANDÉE. »

3. Quand le nom ou la désignation sont dans une première proposition, le démonstratif, au lieu d'annoncer ce nom ou cette désignation, les rappèle :

« PAUL connaît LE MINISTRE, *il le* verra ou *lui* écrira. » *Il* et *le*, *lui*, rappèlent et remplacent les noms exprimés dans la proposition précédente. « Paul a écrit AU MINISTRE, *celui-ci* n'a pas répondu ». « NOS AMIS ARRIVENT, *c'*est certain, je

Digitized by Google

le sais, *cela* me ravit; ILS RESTERONT PEU, *il* est vrai » ; tous ces pronoms, *ce*, *le* et *il* neutres, et *cela*, rappèlent et remplacent la proposition qui précède : je *le* sais = je sais *qu'ils arrivent*. — « Il est d'avis QU'ON ATTENDE, *le* conseil ou *ce* conseil est excellent. » UN OFFICIER accourait avec ses hommes, *cet* officier ou *l'*officier... »

4. Nous appelons « le, la, les », *pronoms personnels* ou *articles* suivant qu'ils sont employés pronominalement ou adjectivement, mais ce sont à l'origine de purs démonstratifs, ces mots viennent du démonstratif latin *ille*. Le pronom personnel de la 3e personne et l'article sont des démonstratifs affaiblis, pour lesquels on a perdu le sentiment du geste qui jadis en accentuait la signification.

Après que, dans le latin populaire, les démonstratifs *ille*, *iste*, *hoc* ont eu commencé à s'affaiblir, on a été amené, quand on voulait les employer au sens fort, à renforcer leur valeur démonstrative en les faisant précéder de *ecce*, qui signifie « voici » : *eccille*, *ecciste*, *eccehoc*, en vieus français *icil*, *icist*, *iço*, puis *cil* (cas régime *cel*, *celui*), *cist* (cas régime *cest*, *cestui*), *ce* neutre. Dans les formes françaises, le *c* ou la sillabe *ce*, reste de *ecce*, signifie proprement « que voici », d'où, en vieus français, la différence de sens entre « *il* vient », que nous avons conservé, et « *cil* vient » (*cil* = il que voici), entre « je travaille pour *lui* » et « je travaille pour *celui* » (*celui* = lui que voici).

5. Puis l'habitude d'employer *celui* avec un complément de désignation remplaçant le geste, — celui *de votre ami*, celui *que vous connaissez*, — a effacé la signification proprement démonstrative ; pour la rétablir, quand il n'y a pas de complément, on a été amené à renforcer de nouveau le mot, en ajoutant *ci* ou *là* : *celui-ci*, *celui-là* ; le *ce* de *celui* et le *c* de *ci* viennent du même préfixe latin *ecce*, l'affaiblissement du sens de *celui* a entraîné le pléonasme. Or les

Digitized by Google

gens du peuple commencent à employer la forme doublement renforcée *celui-ci*, même quand il y a un complément de désignation : « *celui-ci* de votre ami »; si cet usage arrivait à prévaloir, on serait amené à ajouter un nouveau renforcement quand il n'y a pas de complément, et à dire par exemple : « acceptez *celui-ci que voici* », comme les gens du peuple disent « au jour d'aujourd'hui ». Ce qui est certain, c'est que, historiquement, *celui-ci* contient déjà un grossier pléonasme, aussi bien qu'*aujourd'hui* = au jour de ce jour (*hui* = hodie, hoc die).

6. Les latins n'exprimaient pas le pronom personnel sujet, parce que la flexion suffisait à indiquer de quelle personne il s'agissait; ils disaient « venit » là où nous disons « *il* vient ». Quand on rencontre exceptionnellement un démonstratif sujet, il a une valeur enfatique, ou il sert à distinguer deus sujets possibles : *ille* (celui-là) s'oppose à *iste* (celui-ci), comme *cil* à *cist* en vieus français; de *cil* il nous reste la forme *celui*, exclusivement pronominale, et de *cist* la forme *ce, cet,* presque exclusivement adjective ; dès lors, c'est par des locutions pronominales composées, *celŭi-ci* et *celui-là*, qu'est exprimée aujourd'hui l'ancienne opposition des pronoms *cist* et *cil*, en latin *iste* et *ille*.

7. Le latin classique n'employait pas non plus de démonstratif pour annoncer le complément de désignation du nom (liber *Petri*, nous disons : *le* livre *de Pierre*), ni pour rappeler une désignation antérieure, explicite ou implicite ; autrement dit, il n'employait pas le démonstratif avec la valeur d'un article défini, l'article n'existait pas.

8. Sur les trois démonstratifs que le français a hérités du latin (§ 4), le neutre *hoc* n'a plus que la forme renforcée, *ce*, et la forme surallongée, *ceci* et *cela* ; de même *iste* : forme renforcée « ce, cette », forme surallongée « *ce... ci* ou *là* ».

Digitized by Google

Pour *ille*, nous avons la forme renforcée « celui, celle », la forme surallongée « celui-ci ou -là », et nous avons aussi conservé l'état premier, sans aucune adjonction ; mais ce pronom *ille*, qui avait la déclinaison la plus régulière, a pris en français, par suite de l'application des lois fonétiques et sintaxiques, les formes les plus divergentes, amputées de la première sillabe ou de la segonde en raison des déplacements de l'accent : *il*, *lui* (cf. *celui*), *elle* (cf. *celle*), *cus* (cf. *ceus*), *leur*, *le*, *la*, *les*.

9. On pourrait présenter comme suit le tableau des démonstratifs.

I. — Pronom démonstratif.

a. *Valeur démonstrative pleine.*

Neutre : *ceci* ou *cela*.

Masc. et fém. { *celui* (*celle*, *ceus*, *celles*) *-ci* ou *-là*. / *ce* (*cet*, *cette*, *ces*) devant un adjectif, quand on dit, par exemple, « *cet* autre me plaît mieus ; entre toutes les coupes, il a choisi *cette* grande ». Il n'y a sûrement pas de substantif sous-entendu, nous avons affaire à un pronom. Cet emploi du « pronom » *cet* se distingue nettement de l'emploi du « pronom » *le* devant l'adjectif (ci-dessous, *b*, 1°), cf. : « *l'*autre me plaît mieus, il a choisi *la* grande », où le démonstratif affaibli annonce simplement la désignation qui suit, tandis que le pronom *cet* montre l'objet : « *cette* grande », c'est « celle-ci, celle que je vous montre, laquelle est grande ». Nous avons là tout ce qui reste de l'ancienne valeur pronominale de *ce*, *cet*.

b. *Démonstratif atténué*

1° *Annonçant la désignation de l'objet* :

Le, *la*, *les*, devant un adjectif : « il est LE *premier*, c'est

Digitized by Google

LE *mien*, tu me donneras DES *tiens*; la langue latine et LA *grecque* ». Dans le dernier exemple, le premier *la* est l'adjectif démonstratif dans sa fonction d'article, le segond est le même mot dans sa fonction pronominale, car il n'y a pas de nom sous-entendu. Les locutions *le mien*, *le tien*, etc. qu'on appèle sintétiquement des « pronoms possessifs » sont en réalité les *pronoms démonstratifs* « le, la, les », suivis des adjectifs possessifs *mien*, *tien*, *sien*, etc. Il faut noter que l'adjectif qui suit le pronom démonstratif peut être le déterminatif de ce pronom ou son attribut; premier cas, « de ces deus maisons, choisissez *la petite* », celle qui est petite; deusième cas, « si vous voulez une maison pratique, choisissez-la *petite* », ici le démonstratif n'annonce plus une désignation qui suit, il rappèle seulement et remplace un nom exprimé précédemment, c'est sa fonction de pronom dit personnel.

Lorsque la désignation de l'objet est faite non plus par un adjectif, qui fait en quelque sorte cors avec le pronom [1], mais par un complément ou par une incidente, on a pris l'habitude, dès le latin populaire, de remplacer *le*, *la*, *les* par la forme renforcée, en français *celui*, *celle*, *ceus* : CELUI *des Grecs*, CELLE *que vous préférez*; on dit de même, au neutre : CE *que vous avez demandé*.

2° *Renvoyant à un nom ou à une désignation antérieure :*

Le, *la*, *les*, dans leur fonction de pronom personnel, et *il*, *elle*, *eus*, *elles*, *lui*, *leur* (cf. § 8); aussi : les démonstratifs pleins, *celui-ci*, etc., lorsqu'il y a une distinction à établir ou une équivoque à éviter (cf. §§ 3 et 6).

Lorsque l'objet que l'on veut rappeler n'est pas une personne ou une chose, mais un fait, on emploie le démons-

1. A tel point qu'on a l'impression d'une faute quand on entent parfois remplacer *le* par *celui* (cf. *Rev. de ph. fr.*, 1924, p. 61).

Digitized by Google

tratif neutre *ce* (parfois *il* neutre)[1] devant le verbe *être* : « *l'expérience a réussi*, c'est heureus » ; devant les autres verbes, ou comme complément, on a les formes surallongées *ceci*, *cela* : « *il a réussi*, CELA me ravit, c'est pour CELA qu'il insiste ». La forme du complément direct est *cela*, ou, proclitiquement, *le* neutre : « il a fait *cela* pour moi » ou « il *l'*a fait... » Les pronoms adverbiaus *en* et *y* sont des cas obliques proclitiques (pouvant représenter non seulement des faits, mais des choses et parfois même des personnes) : « il pense *à cela* ou il *y* pense, il se moque *de cela* ou il s'*en* moque. »

Le pronom peut renvoyer à un nom ou à un fait qui est dans l'esprit des interlocuteurs, mais qui n'est exprimé qu'après dans la frase ; on dira par exemple : « il *le* néglige beaucoup, *son ami* », où *le* se rapporte non pas aus mots « son ami », qui suivent, mais à l'*idée* de « son ami » qu'on a dans l'esprit en commençant la frase. Il s'est formé des locutions pour lesquelles on a plus ou moins oublié à quoi se rapporte le pronom, par exemple « *la* manquer belle », où *la* représentait à l'origine l'idée de la balle du jeu de paume.

Lorsqu'on dit « *il* pleut, *il* fait du vent, etc. », lorsque les gens du peuple disent « *ça* pleut, *ça* me démange, *ça* me cuit, etc. », les pronoms neutres *il* et *ça*, — pour *cela*, — représentent l'idée plus ou moins obscure qu'on a de la cause inconnue du fait dont on parle.

Dans les frases où l'on distingue un sujet grammatical et un sujet logique, *il* neutre représente le sujet logique, qu'on a déjà dans l'esprit, mais qui n'est formulé qu'après : « *Il* tombe *des tuiles* », quelque chose tombe, ce sont des

1. Mais le *il* neutre, étant d'introduction tardive dans la langue, ne s'est maintenu qu'exceptionnellement dans cet emploi : « l'*expérience a réussi*, IL est vrai », mais non plus « IL est certain ».

Digitized by Google

tuiles (cf. *Revue de phil. fr.*, 1923, p. 165). De même dans les locutions où *il* neutre est suivi du verbe *être* et d'un adjectif : « *Il* est honteus *qu'on l'ait maintenu* ». Quand l'attribut est un nom, au lieu d'être un adjectif, on emploie *ce* au lieu de *il* : « *c'*est une honte *qu'on l'ait maintenu*, ou *de l'avoir maintenu.* » Nous avons vu ci-dessus que l'emploi de *ce* devant *est* est tout à fait normal quand le fait que l'on qualifie se trouve non seulement pensé, mais formulé avant : « *On l'a maintenu*, *c'*est une honte, ou *c'*est honteus. »

Il résulte des exemples donnés que, devant *est* accompagné d'un adjectif, on emploie en principe *ce* ou *il* neutre suivant que le fait qualifié est formulé avant ou après : « *Votre ami ne viendra pas*, *c'*est fâcheus » et « *il* est fâcheus *que votre ami ne vienne pas* ». On peut cependant employer *ce* dans le segond cas, en marquant une légère pause après l'adjectif : « *c'*est fâcheus, que votre ami ne vienne pas », le fait est présent à l'esprit des deus interlocuteurs, il en a été question dans les propos échangés, et la proposition finale est un simple rappel.

II. — Adjectif démonstratif.

a. *Valeur démonstrative pleine :*

Ce, *cette*, *ces*, ou *ce*... *-ci* ou *-là*, etc.

Donnez-moi de *ce* vin. Il a passé de *ce* côté-*ci*.

Dans certaines expressions, *le* et *la* ont conservé leur pleine valeur d'adjectif démonstratif : à *l'*instant, à *la* minute, c'est : à *cet* instant-*ci*, à *cette* minute-*ci* : du vin de *l'*année, c'est du vin de *cette* année ; de *la* sorte = de *cette* sorte. Ajoutez l'acception enfatique, dans : *l'*imbécile ! ou *cet* imbécile !

Digitized by Google

b. *Démonstratif atténué.*

1° *Annonçant le nom propre ou la détermination subséquente de l'objet :*

l'article. Exemples :

le soleil, *la* France, *le* vin *rouge*, *les* pluies *de l'année*, *l'*argent *que vous devez*, *le* souci *de réussir.*

2° *renvoyant à une désignation antérieure :*

ce, cette, ces, ou *l'article.* Exemples :

Un loup n'avait que les os et la peau...

Ce loup rencontre un dogue...

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq...
Frère, dit *un renard*,...
Ami, reprit *le* coq,...
Adieu, dit *le* renard...

Ici, le démonstratif prent la forme de l'article quand il y a plusieurs objets à distinguer.

La désignation antérieure peut être dans l'esprit des interlocuteurs, sans qu'il soit nécessaire de la formuler. Quand on dit « détachez *le* chien », l'article renvoie à un chien déterminé dans l'esprit de celui qui parle et de celui à qui il s'adresse. De même : « donnez-nous des nouvelles de *ces* dames. »

En principe, et sous réserve des quelques cas particuliers signalés, entre les deus catégories d'adjectifs démonstratifs atténués *le, la, les* d'une part, et *ce, cette, ces* de l'autre, il y a la même distinction à faire qu'entre les pronoms neutres *il* et *ce* ; *il* neutre et l'article se rapportent à une désignation qui suit, le pronom neutre *ce* et l'adjectif *ce, cette, ces* se rapportent à une désignation qui précède.

Digitized by Google

Toutefois, pour l'adjectif comme pour le pronom (ci-dessus, I. *b*, 2°), la désignation tacite ou formelle qui précède peut être précisée ou rappelée après le démonstratif. Si l'on parle d'un service dont il n'a été rien dit ni suggéré antérieurement, on devra dire : « il lui a rendu *le* service *de l'accompagner* ». Si le fait a déjà été indiqué ou si on le sait connu de la personne à qui on s'adresse, on pourra dire : « Il lui a rendu *ce* service, *de l'accompagner*. »

On peut encore employer *ce*, au lieu de *le*, en lui donnant sa valeur enfatique (§ 1) :

> Quand même grandirait l'abjection publique
> A *ce* point d'adorer l'exécrable trompeur....

(Cf. Brunot, *La Pensée et la Langue*, p. 145.)

L. Clédat.

Digitized by Google

ESSAI SUR LA FARCE

Après la riche moisson de Magnin, de M. Picot et surtout de Petit de Julleville, y a-t-il autre chose à faire que de glaner sur le terrain de la comédie du moyen âge [1] ? Leurs magistrales études ne réduisent-elles pas les successeurs à éclaircir des questions de détail, à publier des manuscrits récemment découverts, à apporter à leur système des arguments utiles, mais qui sont loin d'être indispensables ? Non : les meilleurs livres ne sont pas ceus qui en rendent d'autres superflus, mais ceus qui en inspirent de nouveaus. La présente étude, tout en étant un hommage rendu à leur œuvre, essaie d'en élargir les horizons et d'expliquer, au moyen d'une métode tant soit peu nouvelle, l'ensemble des questions qui s'en dégagent. Les excellents répertoires de Petit de Julleville (pour tous les genres) et d'Émile Picot (pour la sottie et pour le monologue) nous mettent en état d'occuper un point de vue psicologique et estétique plus élevé et de remplir la triple tâche que nous nous sommes proposée :

1° Envisager la question des origines de la comédie au moyen âge en approfondissant, à côté des motifs historiques mieus connus, les motifs psicologiques propres à nous

1. En parlant de la comédie du *moyen âge* nous avons adopté la terminologie en cours et étendu nos recherches sur les farces du XVIe siècle.

Digitized by Google

expliquer, pas à pas, la création et le développement du genre ;

2° Embrasser et grouper, sur la base en question, les sujets comiques en substituant ainsi au groupement artificiel fait dans l'ordre alfabétique ou cronologique une division logique plus appropriée aus buts de l'étude scientifique ;

3° Placer l'étude des moyens d'art mis en œuvre dans le cadre de celle de la comédie française *en général* et de la comédie *à l'étranger*.

Petit de Julleville, dans son étude sur les comédiens du moyen âge passe en revue les différentes corporations et institutions qui ont eu leur part aus représentations comiques. Il fait voir comment les jongleurs, les fous, les sociétés joyeuses, les écoliers, les amateurs et les comédiens professionnels contribuèrent à accoutumer le public à l'exhibition et au jeu scénique, à donner naissance au sermon joyeus, à rehausser la vivacité d'un récit poétique en le partageant entre deus interlocuteurs, et ainsi de suite. Il a très bien compris que pour le moyen âge, l'évolution de la scène comique est tout près de coïncider avec l'évolution de la comédie elle-même. Néanmoins tous ces renseignements relatifs à l'origine des représentations comiques ne mettent en lumière que les circonstances extérieures qui ont favorisé, dans l'homme du moyen âge, l'éclosion du génie comique ; ils ne nous dispensent aucunement de poser la question essentielle : Quelles furent les origines intérieures de la comédie en France ? c'est-à-dire : Qu'est-ce qui a poussé l'homme du moyen âge à s'occuper de représentations comiques ?

Une telle question serait oiseuse en parlant de la comédie de la Renaissance ou des tens modernes. L'auteur comique a, dès le XVIe siècle, une tradition littéraire à suivre ; c'est

Digitized by Google

elle qui lui impose le cadre de son imagination, les moyens d'art appropriés à transformer la réalité vécue en réalité représentée, tout un moule où il n'a qu'à jeter ses idées tant soit peu personnelles et ses observations plus ou moins originales. Il n'en est pas de même aus débuts de l'art comique : c'est le moule qui est à créer, et cela à une époque où l'on ignore, ou peut s'en faut, la possibilité même d'une telle création.

Envisagée de ce point de vue, la comédie semble être née de l'alliance de deus facteurs. L'un, c'est la velléité de l'imitation réaliste d'existences et de milieus connus, qui engage les enfants à jouer les rôles de leurs papa et maman, et les sauvages à singer leurs maîtres. Ce réalisme naïf et direct se trouve renforcé par le milieu bourgeois où il se fait valoir, vu que le bourgeois, par sa profession comme par ses ambitions, est attaché aus côtés matériels de la vie.

L'autre facteur, c'est l'instinct comique qui, une fois réuni à l'autre, donne naissance à l'imitation parodistique. Les fabliaus sont une œuvre comique et réaliste à la fois, et la poésie épique la plus longue et la plus populaire du moyen âge est une parodie (*le Roman de Renart*). La tendance réaliste et la tendance comique s'appuient l'une l'autre. D'une part, la peinture réaliste d'un milieu moins élevé et moins éloigné tourne aisément à la caricature ; d'autre part, pour exciter le rire il vaut mieus s'attacher au menu détail matériel, domaine propre à l'observation réaliste[1].

1. *Imitation réaliste et comique*, voilà l'instrument dont se sont servis les auteurs des farces et de la plupart des sotties. Les moralités n'entrent pas dans cette définition : aussi ne sont-elles pas de vraies comédies. Mais pour les détails où il s'agit de représenter une existence humaine, etc., la moralité doit avoir recours aus mêmes outils réalistes que la farce et la sottie. Cf. surtout les moralités brodant sur la parabole de l'*Enfant prodigue*, etc., et cela non seulement en France, mais aussi à

Digitized by Google

L'imitation scénique : la représentation est une conséquence nécessaire des deus facteurs mentionnés. Chez l'homme primitif et chez l'enfant, l'imitation des gestes et de l'allure précède en général celle des paroles. On nous permettra de ne pas insister sur l'histoire de la représentation comique, mise en lumière par les travaus de tant de savants illustres. Il suffit de remonter à Adam de la Halle pour assister, dès les débuts de la comédie, à la coopération intime et essentielle des facteurs en question. Nous laissons de côté le *Jeu de Robin et Marion*, pastorale moitié comique moitié sérieuse qui n'a que très peu de chose en commun avec les pièces comiques du XVe et du XVIe siècle. Mais le *Jeu de la Feuillée*, c'est une série de fotografies outrées des connaissances de l'auteur lui-même qui y figurent sous leurs propres noms, y apportent leur gaieté bruyante de bourgeois corpulents : la féerie à part, il n'y a rien qui éloigne la représentation de la réalité, et Riquèce Aurris n'avait qu'à substituer des vers à sa prose pour jouer son personnage. Maître Adam s'est contenté de représenter dans sa pièce son entourage tel qu'il l'a vu de près (*réalisme*), et il a forcé la note, poussé par l'instinct *comique*. . . [1].

Cet « instinct comique » a besoin d'être expliqué. Ce sont avant tout les fous qui ont créé le milieu, la façon de penser et d'agir favorables à son éclosion : cet esprit de relâchement après le travail sérieus, relâchement effréné,

l'étranger. Nous n'avons pas lu de « moralité » plus curieuse et plus « vériste » que la « *Comedia Pródiga* » de Luis de Miranda (1554), digne sous tous les rapports d'être comparée à la « *Celestina* ».

1. Les autres pièces antérieures au XVe siècle entrent dans tel ou tel groupe tipique des farces postérieures. Pour *Maître Trubert*, v. plus loin. Le *Pèlerin* n'est qu'un épilogue aus pièces d'Adam de la Halle. Le *Garçon et l'Aveugle* peut être inséré sans difficulté dans le groupe des pièces ayant pour cheville ouvrière le comique de l'infirmité.

Digitized by Google

l'abandon de soi-même à la folie, au charme de l'irresponsabilité, à un état qui a l'attrait irrésistible du contraste et de la nouveauté. C'est de là que provient le caractère immoral ou, pour mieus dire, indifférent des farces et des sotties qui raillent moins pour corriger que pour avoir le plaisir de railler, d'êtres méchantes, de traîner dans la fange toute gravité, tout orgueil, tout sérieus, tout ce qu'il est dous d'abaisser pour un moment. La farce naît sous la « feuillée » d'un cabaret et la sottie dans une mascarade, grâce à une ivresse qui défie le bon sens et l'ordre naturel des choses.

Rien de plus naturel que le fait, que l'instinct de l'imitation parodistique, affranchi par cette espèce d'ivresse générale, s'exerce avant tout dans les milieus où la gravité et le sérieus sont le plus à leur place. Ces milieus vont fournir la première base de classification et d'analise.

I. L'Église. Les ecclésiastiques parodient leur propre profession en composant des « sermons joyeus », espèce de monologues graveleus. Il y a telle farce où la confession d'un mourant, la résurrection, les saints, etc. sont mis à profit pour servir à une plaisanterie ou à une intrigue comique. Néanmoins la foi et l'Église elle-mêmes ne sont attaquées que dans quelques pièces à tèse faisant partie de la polémique entre catoliques et protestants.

II. Le tribunal est le domaine des clercs de la Basoche. Le genre des scènes de tribunal qui aboutira à Pathelin, a une tradition vénérable : on le trouve tant soit peu achevé dès Eustache Deschamps qui a le premier mis sur la scène, ou, au moins en dialogue, l'histoire d'un avocat rusé et malhonnête (*Maître Trubert et Antroignart*, fin du XIVe siècle). C'est que l'auteur y pouvait rester dans le cadre du « jeu parti », genre lirique qui repose sur la fiction d'une dispute jugée par un ou plusieurs arbitres. Plus tard

Digitized by Google

cette situation fictive se remplit d'un contenu fait d'observations réalistes.

III. Les écoliers commencent par cultiver le genre des scènes d'école et d'examen.

IV. Les professions et les métiers jouent un rôle très considérable dans les farces imaginées par des charlatans, par des jongleurs et surtout par les bourgeois eus-mêmes. Les scènes de marché appartiennent au même groupe.

V. Tandis que les divers états et les différentes classes sociales ne sont mis en parallèle que dans les sotties et dans les moralités, la farce s'empare de la famille et surtout des relations entre : 1° mari et femme. Le principal sujet de farces, c'est le mariage avec toutes les difficultés et avec tous les inconvénients qu'il entraîne à sa suite et qui proviennent le plus souvent de la femme. L'obstination de la femme qui veut avoir raison à tout pris (cf. surtout la farce de l'*Obstination des Femmes* [1]), son désir de s'émanciper du régime de son mari et même de le subjuguer en le chargeant des soins du ménage (le *Cuvier*), son égoïsme cru, sa langue toujours active, impossible à réduire au silence (la *Femme muette*), sa finesse et son hipocrisie (la *Cornette*), sa friandise d'amour : voilà les principaus ressorts de cette espèce de scènes domestiques. — Un autre côté, plus désolant encore de la vie de famille, se révèle dans les farces qui tournent autour du galant et de l'adultère victorieus, empêché ou vengé. L' « amoureus » est très souvent un ecclésiastique, quelquefois un gentilhomme. La satire des ecclésiastiques se fait, à quelques exceptions près, sur la base des amourettes de tel curé, sans toucher au couvent qu'on épargne (par opposition à Boccace !) ni aus autres

1. Il est curieus de la rapprocher d'une poésie du poète hongrois Tompa : « Elles sont trois, les grues ! » où la scène de famille a pour point de départ des oiseaus, de même que dans la farce en question.

Digitized by Google

côtés de la vie des prêtres. La cause en est que, d'une part, le libertinage devient plus comique ou plus digne de satire par le contraste qu'il y a entre le service de Dieu et les faiblesses de l'homme ; d'autre part, que les acteurs se recrutaient le plus souvent parmi les universitaires, ecclésiastiques ou semi-ecclésiastiques. Le mari trompé est presque toujours un bourgeois, un artisan, parfois un laboureur ou même un gentilhomme (*Un Gentilhomme*, *Lison*, *Naudet*, *la Damoyselle*, où Naudet trompé prent sa revanche). Enfin il y a tel mari complaisant qui se fait payer de sa complaisance en digne prototipe du Marneffe de la « Cousine Bette ». — 2° Les fiancés offrent peu de points faibles à la verve satirique des farceurs, à moins que le fiancé ne fasse des promesses de mariage sans vouloir les tenir (le *Porteur d'eau*, etc.). — 3° Notons encore une farce unique s'occupant des cadets de famille, c'est-à-dire des rapports de frère à frère. Les *Bâtards de Caux* livrés à la merci d'un aîné avare constituent une pièce *à tèse* qu'on reprendra si volontiers au XVIIIe siècle (Voltaire : « le Dépositaire », « le Comte de Boursoufle », etc.). — Les rapports des parents et des enfants, tout en contribuant à augmenter le nombre des observations réussies, ne fournissent pas de sujets entiers. Les compères, commères, voisins, etc. jouent un rôle segondaire et rendent le tableau plus ressemblant par leurs personnages en dehors du courant le plus fort de l'action. C'est que les personnages épisodiques rehaussent la ressemblance réaliste, l'illusion de la réalité par le manque du chois rigoureus et économique : on sent bien qu'ils n'ont que cette seule tâche, sans avoir à faire dans l'intrigue proprement dite.

Les « milieus » ont pour la comédie du moyen âge une importance autrement considérable que pour celle du XVIe siècle. La raison d'être de cette dernière, c'est une

Digitized by Google

intrigue savante et compliquée, agencée par des figures de convention qui n'ont rien à faire avec les mœurs du tens. Par contre la farce n'est très souvent qu'une scène détachée de la vie de chaque jour sans l'addition d'une intrigue proprement dite, sans aucun façonnement artistique. Néanmoins les milieus peints par les auteurs de farces ne manquent pas non plus d'une espèce de tradition. Partout où ils puisent dans les fabliaus et dans les contes, ils adoptent des restrictions multiples, notamment dans les pièces qui s'occupent de la vie de famille. Les rapports entre mari et femme y sont observés de très près, mais cela à travers les lunettes déformantes de la malice et du goût de la licence [1]. C'est l'exemple des fabliaus qui porte les auteurs de farces à n'apercevoir que la femme mariée que la comédie de la Renaissance bannira de son domaine pour la remplacer par la fille, ensuite par la jeune fille. Ce sera encore Molière qui, inspiré par ses expériences personnelles autant que par la vieille source gauloise des fabliaus et des farces, rétablira sur la scène les milieus de famille envisagés à des points de vue plus généraus et plus élevés.

Il sera utile d'approfondir l'étude des « milieus » en passant en revue les *figures* qu'ils font valoir. Nous essaie-

1. Tandis que les farces des ecclésiastiques, des légistes, des étudiants, des artisans, etc. ont des modèles réels plutôt que littéraires, les farces si nombreuses ayant pour sujet les faits et gestes du triangle domestique pouvaient n'être que la simple mise en scène et en dialogue de fabliaus, — témoin le vers octosillabique. Le sujet graveleus et les allusions obscènes furent considérés par les auteurs de contes les plus distingués comme une des conditions les plus indispensables du genre. Boccace, Marguerite de Navarre et La Fontaine n'ont d'ambitions littéraires que du côté du stile et de la manière de narration. Sur le dernier, cf. un passage très curieus relevé par Haraszti, dans son excellent livre « En glanant chez La Fontaine » (1922), p. 20 suiv.

Digitized by Google

rons d'indiquer à chacune de ces figures la place qui lui revient sur l'arbre généalogique des tipes comiques.

I		II	III
a	b		
(Famille)		(Professions)	(Caractères)
MARI	MAITRE	ECCLÉSIASTIQUE	FANFARON
FEMME	VALET	GENTILHOMME	BADIN
GALANT	CHAMBRIÈRE	AVOCAT, JUGE	« GORRIER »
PÈRE	COMPÈRE	MARCHAND	
MÈRE	COMMÈRE	ARTISAN	
ENFANT		MÉDECIN	
		LABOUREUR	
		SOLDAT	
		AVENTURIER	
		FILOU	
		MENDIANT	
		ENTREMETTEUSE	

I. Nous venons d'esquisser le rôle de la femme dans les comédies du moyen âge. Elle y est peinte par des hommes, et qui pis est, par des bourgeois du quartier assoiffés de commérage, ou bien par des jeunes gens qui se font forts de n'avoir pour la femme qu'une espèce de curiosité indiscrète mêlée de dédain. Ce n'est pas que quelques figures de femmes ne soient pas saisissantes ou délicieuses dans leur candeur, dans l'héroïque défense de leur vertu ou bien dans l'exaltation d'une passion suprême. Mais la plupart de celles-ci figurent dans les moralités, ce qui demande une autre tecnique. Telles sont par exemple l'héroïne fidèle, sage, pieuse du *Chevalier qui donna sa femme au diable*; la jeune fille et la femme dans la *Moralité d'un Empereur* qui rappèlent la fermeté des

Digitized by Google

martirs et des héroïnes de Corneille ; la fille qui nourrit sa mère « qui avoit voulu trahir la cité de Romme », et d'autres. Dans les pièces comiques proprement dites il n'y a que très peu de femmes simpatiques : quelques-uns des personnages de Marguerite de Navarre, femme auteur, apologiste naturel de son sexe, et surtout la Bru, fiancée de Maître Mimin, qui va à la quête de son futur et ne manque pas d'emporter avec elle sa poupée :

> Je viens de querir ma poupine,
> Que maistre Mimin, mon amant,
> Me donna.
>
> (Recueil du British Museum, Elzév. II, 344.)

Encore n'est-elle simpatique que tant qu'elle n'a pas encore les vices tipiques attribués à la femme par les auteurs de farces ; ce qui ne l'empêche pas de manquer de toute qualité positive et d'être aussi éloignée de l'idéal que l'Henriette de Molière. Néanmoins on doit la considérer comme la première « ingénue » montée sur la scène française.

Ces exceptions éparses à part, le point de vue des auteurs de farces vis-à-vis de la Femme est exactement le même où se sont placés les auteurs de fabliaus. La « grande énigme » des poètes romantiques y est traitée de méchante qui échappe à toute règle et qui se moque de l'ordre des idées autant que de l'ordre moral. Philaminte qui règne ouvertement, Béline qui domine au moyen d'une affection et d'une douceur feintes (cf. surtout la *Cornette)* et Angélique, artiste effrontée de l'adultère (cf. surtout *George Le Veau*, prototipe de Georges Dandin), voilà les trois tipes favoris qui résument toutes les figures de femmes de la comédie au XVe et au XVIe siècles.

Le rôle du mari est déterminé le plus souvent par celui

Digitized by Google

de la femme. Le plus souvent c'est une victime qui ne prétent pas à la compassion des spectateurs ; parfois il a recours à la ruse pour se venger ou bien il s'avise de rendre la pareille. Son adversaire le « galant » a les traits vagues et pâles ; son amour qui n'a rien d'élevé n'ajoute rien à son caractère et ne réussit pas à nous intéresser.

Dès le XVIe siècle, mari, femme et galant sont relégués dans la littérature de segond ordre. La farce trouve un asile sur les tréteaus et dans la commedia dell'arte italienne qui continuent la tradition des fabliaus français et des contes et nouvelles italiens. Molière, dans Georges Dandin, dans Tartuffe et dans le Malade imaginaire, essaiera de toucher de nouveau à la question de l'adultère, et cela même dans des pièces d'une haute valeur littéraire. Néanmoins ses successeurs immédiats, à l'exception de Destouches [1], préféreront la tâche plus commode de mettre en scène les amours tant soit peu légitimes des « jeunes premiers », et ce ne sera que l'auteur du « Mariage de Figaro » qui aura la hardiesse de tenir en haleine, par la perspective d'un adultère possible, un auditoire ayant suivi les cours de Diderot et de La Chaussée, auteurs de pièces plus ou moins sérieuses.

Le *père*, la *mère* et les *enfants* sont peints avec les mêmes traits crus et sobres que la plupart des maris. Les parents se trouvent un peu écartés de la grand route de la satire : ils jouissent d'une espèce d'autorité vis-à-vis d'un gendre timide (*Farce du nouveau marié*) ou même de leurs enfants. On ne rit à leurs dépens que dans les cas où l'orgueil paternel leur inspire des ambitions et des espérances sottes et démesurées. La mère de Maître Mimin enferme son fils au poulailler pour le guérir ; mais la Mère dans les deus

1. Cf. là-dessus notre ouvrage sur Destouches (*Ph. N. Destouches, l'Homme et l'œuvre*, Debreczen, 1920), 2e partie.

Digitized by Google

farces ayant pour sujet l'éducation de Pernet (*Farce de Pernet qui va à l'escolle*, *Farce d'un qui se fait examiner*) est autrement fière de son imbécile de fils qui dit la messe à un autel construit par lui-même et qui pourrait bien devenir évêque s'il n'était pas trop sot pour apprendre à lire...

Le père et la mère n'ont pas encore leur rôle d'obstacles opposés au bonheur des jeunes amants. C'est ce qui explique que dans les farces et dans quelques moralités le père et la mère paraissent à la fois; tandis que dès la Renaissance la plupart des auteurs suppriment l'un ou l'autre en se contentant d'un chaperon unique, ce qui rent la situation plus nette et la lutte plus concentrée. Molière et plusieurs de ses successeurs tireront de la présence simultanée du père et de la mère un profit tant soit peu nouveau en leur faisant prendre part à la guerre dans les deus camps ennemis.

b) *Maîtres et domestiques*. Il y a tel personnage qui a avant tout, voire même exclusivement, le caractère de *maître* de domestiques ou de paysans. Dans la *Farce du Cousturier* le gentilhomme marie sa chambrière et lui fait faire une robe par le fameus patron d'Esopet. Un autre gentilhomme, prédécesseur des héros de diverses comédies traitant du « droit du seigneur » (surtout une pièce de Voltaire), trompe Naudet pour être payé en même monnaie; du reste, les nobles se permettent quelquefois de descendre aus fleurs des champs non sans courir le risque de partager le sort du Chevalier adorateur de la Marion d'Adam de la Halle. Néanmoins dans les farces il y a peu de nobles. La sottie et la moralité en font un personnage collectif : « Noblesse »; comme individus, les grands seigneurs furent trop loin ou trop craints pour être tournés en ridicule; surtout ils avaient peu de contact avec les étudiants, les artisans habi-

Digitized by Google

tant les villes. Cette dernière conjecture se trouve confirmée par le fait significatif que le paysan lui aussi échappe à la satire des farceurs qui ne s'intéressent guère à la vie de campagne.

Les valets et les femmes de chambre (servantes) commencent à s'emparer du rôle si essentiel qu'ils tiendront plus tard dans la comédie. Lorsque la comédie moderne renouera la tradition comique en remontant jusqu'à la source latine, elle sera charmée d'y emprunter le personnage de l'esclave qui, d'une part, se prête très bien à conduire l'intrigue, rôle qui demande une adresse non commune et une âme sans scrupules, et qui, d'autre part, se trouve être, grâce à sa condition basse et à sa « filosofie », le porteur naturel de l'esprit et du comique. Tandis qu'au XVIIIe siècle, époque des Turcarets, des Crispins rivaus de leurs maîtres, des Figaros et des Paysans parvenus, le rôle considérable accordé aus valets est presque justifié par la vie réelle, dans la comédie du XVIIe siècle, ce n'est encore qu'une fiction nécessaire et agréable, un moyen d'art utile qui vaut certes une exagération, un « mensonge » par rapport au rôle assez insignifiant joué par les domestiques dans la vie quotidienne.

Au moyen âge les domestiques n'entrent pas dans toutes les pièces comiques ; ils ne constituent pas une couleur indispensable à toute peinture de mœurs et ce n'est pas à eus de conduire l'intrigue en artistes supérieurs. A peine les auteurs faussent-ils la « statistique » à leur égard ; à peine jouissent-ils d'une prédilection légère. Pourtant, puisque prédilection y a, et que l'on favorise un petit peu les domestiques, l'imitation indifférente et servile de la réalité est traversée par une tendance étrangère à la tendance réaliste. C'est que : 1° les jongleurs, les comédiens de profession et la plupart des spectateurs se recrutent

Digitized by Google

dans les rangs de la populace et dans ceus des domestiques [1] ; 2° la velléité de se servir d'un ton sérieus pour représenter les classes supérieures, et d'un ton bas ou ridicule pour faire parler le peuple est aussi ancienne que naturelle ; le contraste du maître ayant une intelligence supérieure et du domestique niais ou grossier se trouvait dans la vie ; on n'avait qu'à l'y prendre et il était impossible de ne pas l'apercevoir [2]. Enfin 3° on avait de tout tens le fâcheus problème des mauvais domestiques qui a rehaussé leur importance dans la conversation autant que dans la littérature.

Les valets et les servantes promettent beaucoup et tiennent peu. Le téâtre du moyen âge fourmille de valets fanfarons propres à toutes les besognes, tels que le « Varlet à tout faire », la « Chambrière à louer à tout faire » et le fameus « Maître Hambrelin ». Le théâtre espagnol du XVIe siècle a connu le même tipe. Dans une piécette de Juan de Timoneda (*Paso de Dos Ciegos y un Mozo*) Palillos ouvre la pièce, en se vantant de son savoir-faire et en énumérant ses qualités ; il finit par offrir ses services au public ; ce qui trahit au premier abord l'origine du tipe et du genre : le discours en place publique du charlatan, de l'homme à toutes mains.

D'autre part, il y a telle « chambrière » qui s'en va le jour même de son entrée en service ; elle emporte une certaine somme dont elle a besoin pour son amant. C'est l'amour qui tente et fascine cette pauvre « Besogne-Faite » atteinte du mal qu'on appèle le « trop-fille » : rien de nouveau sous le soleil...

Le valet est comique quelquefois même dans les mistères

1. Cf. surtout : Rigal, *Alexandre Hardy : Etat du théâtre.*

2. Ce n'est qu'une explication des débuts du rôle ; plus tard on devait remarquer par réaction qu'il y a tel valet supérieur à son maître.

Digitized by Google

(les valets de Simon de Béthanie dans un mystère de la Passion de 1477). Par contre on trouve un rôle de valet tragique dans la célèbre moralité de Jean Bretog : le héros de l'*Amour d'un serviteur envers sa Maîtresse* doit être considéré comme un arrière-grand-père du valet romantique incarné dans « Ruy Blas ».

On connaît l'extrême variété des tipes de domestiques dans la commedia dell'arte italienne, tous ces « zannis » niais ou spirituels, bonshommes ou fripons, mais toujours comiques et toujours insouciants. La comédie du moyen âge en offre des variétés moins nombreuses et aus contours moins accusés. Néanmoins les deus tipes primitifs s'y retrouvent avec tous leurs traits essentiels : 1° valet imbécile, naïf, balourd qui retourne vint fois sur ses pas avant de faire une commission et qui exécute littéralement les ordres reçus. Le héros de la *Farce du Badin qui se loue* et Jéninot *Qui fit un roi de son chat* sont les représentants les plus intéressants de ce tipe qui, d'ailleurs, a ses pendants dans la plupart des littératures étrangères. En Italie, les rivalités des cités voisines ont produit toute une série de nuances du valet de théâtre ingénu relevant du paysan ; en Espagne, le « simple » appartient aus personnages les plus choyés des « pasos » ; en Angleterre, le clown indique son caractère primitif par son nom même (cf. l'allemand « Klotz » : bloc de bois, bûche, lourdaud).

2° Valet actif, rusé, ingénieus, sans scrupules, parent du « vice » anglais, du « gracioso » espagnol, du Scapin italien. Ce tipe-là ne figure, à vrai dire, que dans quelques farces ; toutefois il est remplacé par le tipe très populaire de l'aventurier qui, tout conte fait, a fourni, en Italie comme en France, la meilleure part du rôle du valet intrigant. Il faut se rendre conte de ce que les « zanni », avant de devenir valets, avaient appartenu à la confrérie

Digitized by Google

des aventuriers si nombreus qui avaient illustré leur nom au royaume de Naples, et que les « gracioso » fleurissaient au pays des romans picaresques. Les « ratés » et les « déclassés » de toute espèce encombrent le téâtre du moyen âge. L'intrigant Placebo est tout près du charlatan de qui il descent ; les *Pauvres Diables* sont de véritables « bohèmes » dans le sens moderne du mot : un débauché chancelant, un moine défroqué, un prêtre malhonnête, une fille égarée. La *Reformeresse* et la *Fille batelière* mettent en scène des comédiens vagabonds en préludant ainsi au « Roman comique » et à la « Comédie des comédiens » de Scudéry. — Il y a mieus : les contemporains de Villon ne craignent pas de monter sur les tréteaus le crime et le criminel : les deus « coquins » du *Paté et la Tarte* sont les précurseurs des filous de Lestoille (l'*Intrigue des filous*, 1689) et de Chevalier (la *Désolation des filous*, 1661). Dans le *Mystère de Saint-Cristofle* les tyrans Barraquin et Brandimas, personnages comiques, donnent des échantillons de l'argot en usage parmi les voleurs. Le *Paso de los Ladrones* de Juan de Timoneda (1560) nous fait assister aus leçons faites par le vieus voleur Cazorla à deux filous débutants : il leur apprent avec succès l'art de subir l'interrogatoire, de tromper les « simples » et de parler l'argot des voleurs qu'il appèle la « nomenclatura germanesca »...

La *femme d'intrigue* qui va jouer dans la comédie de la Renaissance un rôle si indispensable, fait son apparition dans la *Farce* où figurent *trois brus et deus ermites*. La « Vieille Bru » s'y montre digne rivale des Melaenis (dans la *Cistellaria* de Plaute) et elle sert de modèle à la Françoise d'Odet de Tournebu et à la Frosine de Molière.

Nous avons parlé plus haut des *prêtres* qui, dans les farces comme dans le roman (cf. le *Petit Jehan de Sainctré*, deusième partie) sont avant tout des séducteurs ou du

Digitized by Google

moins des petits-maîtres. C'est dans l' « Eugène » de Jodelle que l'abbé galant fera ses adieus à la scène comique pour n'y remonter qu'au XVIIIe siècle (cf. le « Cercle » de Poinsinet). Dans les « Esprits », imités de l'italien, Larivey transformera le prêtre Giacomo de l'original en Maître Josse, sorcier, et Pichou, dans ses *Folies de Cardenio*, tirées de Don Quichotte, pousse cette tendance louable jusqu'à introduire dans sa pièce moderne un « Sacrificateur » au lieu du curé catolique du texte espagnol.

L'*avocat* a survécu à la farce : son rôle se trouve dans quelques-unes des comédies de la Renaissance (surtout dans la « Reconnue » de Belleau). Le *juge*, en général, a le beau rôle, tandis que les parties commencent à être bafouées dès le XVe siècle pour devenir plus tard les principales victimes des comédies telles que les « Plaideurs » de Racine ou la « Réconciliation normande » de Dufresny.

Le *marchand* et l'*artisan*, par contre, disparaissent sans laisser de trace. Là même où l'on mettra en scène des marchands ou des industriels, ils ne figurent que comme bourgeois enrichis ayant honte de leur profession et n'en parlant jamais. L'atelier et la boutique, décors si curieus et si pittoresques, ne reparaîtront qu'avec les disciples de Diderot. Quelle en est la cause ? Dans la plupart des farces où le « métier » constitue un ressort nécessaire à l'action de la pièce, il se prête à une plaisanterie fantastique : on y refont des maris, et l'émouleur ne se contente de rien moins que d'émoudre des langues de femme. La comédie moderne se passe volontiers de tels sujets, car tout en négligeant le décor et les détails réalistes de la farce, en revanche elle demande plus de vraisemblance dans l'action elle-même. — D'autre part, elle n'adopte qu'imparfaitement la préférence de la farce pour la condition, qu'elle remplace par le caractère individuel.

Digitized by Google

Les spectateurs bourgeois aiment à se voir sur la scène : les chaudronniers, savetiers, couturiers, chaussetiers, les émouleurs, les fondeurs de cloches, etc. n'assistent pas moins volontiers que les marquis du temps de Molière à la représentation de pièces dont ils sont les héros ridicules. Le meunier est surtout raillé ; il est le bouc émissaire, précurseur du couturier et du chaussetier modernes, vraies cibles de la satire populaire. D'autres (le ramoneur, le chaudronnier) exercent un métier très propre à toute sorte d'allusions comiques et lubriques. Néanmoins tous sont traités avec un « vérisme » digne de toute éloge. Ils sont peints d'après nature, sans aucune idéalisation, et dans leurs portraits le détail caractéristique, tipique, scénique n'exclut pas le détail segondaire, moins connu, très important pour l'histoire des mœurs : le détail réaliste. L'industriel joue son rôle avec ses outils et appareils : dans « Esopet » le couturier cherche ses ciseaus ; le fondeur de cloches invite ses pratiques à souffler. Le tavernier s'érige en protecteur des fous et des badins et en filosofe officiel de l'ivresse et de la « folie », et cela dès le *Jeu de la Feuillée* (« li Oste »). Plus tard le barbier le remplacera dans le roman (cf. la plupart des romans picaresques) et au téâtre où il atteindra son apogée dans « Gil Blas », « Tom Jones » et dans les pièces de Beaumarchais.

De l'artisan au marchand il n'y a qu'un pas ; ils se confondent même un peu, puisqu'il y a des artisans qui colportent en personne leurs produits. Le colporteur, le marchand ambulant sont sans doute plus intéressants que les propriétaires de boutiques, et l'auteur de la célèbre « Brouette du vinaigrier » ne sera pas le premier à préférer le marchand ambulant que sa profession rent propre à entrer dans toutes les maisons et à acquérir bien des expériences. Le moyen âge l'estime surtout à cause du côté

Digitized by Google

comique de son métier, notamment ses « cris » qui ont fourni le sujet entier d'une piécette, les *Cris de Paris*. Le « rapporteur » et le vendeur de livres se rapprochent des colporteurs ; le dernier se retrouve dans l' « Alizon » de Discret et il a le mérite, au moyen âge comme au XVIIe siècle, de fournir un catalogue des livres du jour. Le représentant modèle du marchand ayant une boutique ou une place au marché, c'est Guillaume Joceaume le drapier qui sait surfaire et louer sa marchandise autant que se servir de la mesure avec profit ; ensuite le marchand de pommes et d'œufs, les poissonnières qui donnent lieu à des rixes et à des horions qui un jour aboutiront aus « scènes de rue » de Richardson, de Marivaux, d'Eugène Sue et d'Émile Zola. La bourgeoise qui marchande et qui finit par ne rien acheter est encore un tipe qui n'a point vieilli.

Le colporteur et le crieur public ont des confrères supérieurs avec lesquels ils ont en commun la tâche de débiter des boniments tant soit peu ridicules. Le charlatan, le « triacleur » (vendeur de tériaque) et jusqu'à un certain point le pardonneur lui-même ont besoin de « réclame » pour assurer le débit de leurs drogues ou de leurs reliques. Le charlatan est proche parent de l'apoticaire et même du médecin qui, en attendant Molière et Lesage, ont le beau rôle de vrais savants. Rien de plus naturel que la faveur dont jouissent les médecins dans les pièces qui s'inspirent des boniments des charlatans et qui sont jouées par les étudiants en médecine de la faculté de Montpellier... Il y a tel médecin « qui guérit toutes sortes de maladies » et la *Femme mute* est l'échantillon des cures on ne peut plus miraculeuses qui montrent la science médicale très avancée. Le rôle du médecin y ressemble moins aus Thomas Diafoirus et aus Sangrados de Gil Blas qu'aus « magiciens » et aus devins de village de la comédie italienne et de

Digitized by Google

l'opéra comique [1]. C'est le docteur (pédant) italien originaire de Bologne qui commencera à absorber le docteur en médecine et à lui communiquer tout le ridicule attaché au personnage du pédant.

Ce dernier fournit le mot pour rire dans la farce de *Mître Mimin* ayant désappris sa langue maternelle et parlant un latin estropié. On connaît la carrière que feront faire à ce tipe comique les auteurs de la Pléiade et leurs successeurs jusqu'à Cyrano.

Sur le chapitre des *soldats*, les genres comiques du moyen âge n'ont qu'un point de vue unique : celui de la satire la plus franche et la plus amère. On nous les présente de deus côtés différents : 1° ils ont hérité des « tirans » et des satellites d'Hérode l'avidité cruelle qui les pousse à piller le paysan et le bourgeois, à faire les braves en tens de pais aus frais des classes pauvres ; 2° ils ont en commun avec le « Miles gloriosus » de Plaute leur caractère de fanfarons lâches, incarné avec une force comique peu commune dans le *Franc-archer de Bagnolet*. Le contraste de la vantardise et de la poltronnerie, qui se prête si bien aus effets comiques, existait dans la vie et il n'avait pas besoin d'être mis en valeur par l'autorité de Plaute, — témoin ce « paso » de Lope de Rueda (« El rufian cobarde ») où le fanfaron lâche n'est pas soldat. — Dès l' « Eugène », le soldat fanfaron envahira le téâtre comique et son règne durera jusqu'en plein XVIIe siècle.

Nous avons indiqué plus haut les causes qui expliquent la rareté de *paysans* mis en scène dans les farces. Sous la forme du personnage collectif appelé « Labeur », « Pauvre

1. Cf. la comédie espagnole contemporaine des farces. Dans un « paso » de Lope de Rueda (« Cornudo y contento », 1546), le docteur Lucio a le rôle d'un contemplateur, d'un « raisonneur » placé au-dessus de l'intrigue. Il a exactement la même sfère d'activité que le médecin de la *Farce d'un amoureux*.

Digitized by Google

peuple », « Fol Laboureux », etc., la population agricole est opposée comme telle aus autres classes sociales et elle se montre endurcie au travail et munie d'une bonne humeur à l'épreuve de toutes les souffrances, et qui la distingue — fait significatif! — de la classe pauvre habitant les villes. (Cf. surtout le « Berger » dans *Métier, Marchandise, le Berger, le Temps et les Gens.*) Là où un auteur de farces s'avise de peindre un paysan, il n'a qu'à mettre à profit quelques scènes de mistères de la Nativité où les « pastoureaus » sont représentés avec les couleurs les plus fraîches qui se trouvent sur la palette d'un peintre « primitif ».

Nous voici arrivés à la fin de notre analise des personnages comiques du moyen âge. Nous avons dit : « figures » ou « personnages » pour éviter la dénomination « caractères », qui ne convient guère aus tipes qui, en général, sont déterminés par la « condition » et la « situation » plutôt que par un trait de caractère éminent. Nous allons voir qu'il y a très peu de sujets fondés sur le « *caractère* » : tels sont surtout ceus qui ont pour héros le soldat fanfaron, e « dandy » dit le « gorrier » et surtout le Badin. C'est ce dernier qui, peu à peu, évolue pour devenir un masque fixe, un personnage qui, en s'éloignant de la réalité, est exploité, de plus en plus, en faveur des buts comiques de la farce. Il y a une nuance dans le caractère du « badin » tipique, qui le distingue du sot ou du fol en général avec lesquels Petit de Julleville l'identifie sans aucune restriction. Le sot est un descendant direct des fous de cour (cf. la *Sottie du Roi des Sots*) et porte-vois de la satire directe plutôt qu'un personnage de chair et d'os qui nous intéresse par lui-même. Le sot est malicieus ou victime de la malice de l'auteur; le badin qui — nous y insistons — correspont à l'Arlequin primitif, est un paysan ignorant et naïf, comique plutôt que ridicule et qui, le plus souvent, ne se prête nullement à la satire offensive.

(*A suivre.*) Jean HANKISS.

Digitized by Google

ESSAI D'EXPLIQUER LES FORMES VERBALES DE L'ANCIEN FRANÇAIS JE *DOINS*, *J'ESTOIS*, JE *VOIS*

L'optatif existait dans la langue primitive indo-européenne. On le trouve encore en sanscrit et surtout dans la langue grecque où il acquit une extension considérable. Sa marque caractéristique, c'est l'*i*. En latin il se conserva nettement dans quelques formes conjonctives : *sim*, *velim*, *edim* (= *edam*) ; dans les formes arcaïques : *duim* (= *dem*), *duis*, *duit*, *duint* ; *perduim* (= perdam), *perduins* (Dii te perduint, Cicero ; Vojáček, *Dict. lat.-tchèque*), enfin dans les formes aoristiques : *ausim*, *dixim*, *faxim*, *faxis*, *faxit*.. (Voyáček, *Dict.* ; Kŏrínek, *Gram. latine* p. 70). Remarquez encore la conjonction *nedum* de *ne duim* [*dem*], Vojáček),

On doit se demander si l'on n'a pas recouru au tipe arcaïque *duim* pour former la 1re personne du présent des verbes cités que l'on ne peut dériver des formes du latin classique (*do*, *sto*,*vado*) et qui sont, dans presque toutes les langues romanes, irrégulières. Comment expliquer par ex. l'*i* dans *estois* ? L'*o* de *vois* a-t-il pu provenir de *a* dans *vado* ?

Les impératifs *sois*, *soyez*, *aie*, *ayez*, *veuillez*, *sache*, *sachez* ne peuvent pas nier leur provenance du subjonctif. C'est à ce mode que les verbes italiens doivent la désinence *-iamo* de la 1re personne plurielle de l'indicatif dans tous les verbes : *noi amiamo*, *crediamo*, *dormiamo*, *finisciamo*. Ailleurs aussi l'indicatif a été influencé par le subjonctif-optatif.

Il ne serait donc pas étrange que nos termes arcaïques de sens optatif, sortes de formes pétrifiées, eussent donné naissance à la forme indicative.

Digitized by Google

Il faut se rappeler d'abord que : 1° bien des verbes se terminant à la 1re personne du présent de l'indicatif par *do* avaient *dedi* au lieu de *di* au parfait et qu'ils étaient pris par là pour des composés du verbe *do, dare* : **respondo-rèspondi* - **respondedi, *ostendedi, *prendedi*. . . . Or on suppose qu'il en fut de même pour les verbes *vado* et *sto* (*t* au lieu de *d* à cause de l'*s* forte) ;

2° De même qu'en latin classique *laudo* provenait de *laudao*, on disait en décomposant dans le latin populaire *dao* et *stao* au lieu de *do* et *sto* ;

3° La 1re personne du présent de l'indicatif et celle du subjonctif des verbes de la 1re conjugaison ne présentaient primitivement que le radical pur (*chant* > *canto, cantem*).

Les formes classiques *do, sto* n'auraient donné au passage dans la langue française que les consonnes initiales. C'était évidemment trop peu. On eut donc recours au subjonctif qui n'était autre que l'ancien optatif (*duim*) [1].

On aurait donc les tipes **dauim, *stauim*. L'*m* finale disparaît et l'*i* se joint à la voyelle précédente pour former diftongue : **da-ui, *doi* ou **dois* [2]. Lors donc que *dare* se fondit avec *donare*, on eut *doins* au lieu de **dois* qui ne s'est pas conservé. On eut de même de *sto* : **stao*, — **sta-uim* — **stoi* — *estois* ; de *vado* : **vadao* — **vada-uim* — **va-*

1. Quant au changement de mode il faut croire que l'indicatif présentait au commencement une affirmation adoucie, mais qui perdit sous peu sa valeur modale. Les Allemands au lieu d'employer l'indicatif *ich bitte* se servent, pour adoucir, du subjonctif *ich möchte bitten*, et en tchèque au lieu de *prosim* on dit *prosil bych* en employant le conditionnel que les anciens grammairiens provençaus appelaient optatif et qui est encore appelé ainsi par les grammairiens roumains.

2. Sous l'influence peut-être du présent des verbes incoatifs on ajouta une *s* que l'on ajoutait ensuite à la 1re personne singulière du présent de tous les verbes forts. On y eut peut-être recours, parce que *doi* (*dadui) aurait pu être pris pour parfait ; cf. tacui > toi, placui > ploi.

Digitized by Google

uim — *voi* et enfin *vois* [1]. Cela étant, on présume que le verbe *vadĕre* a passé à la 1re conjugaison — *vadare* [2], ce à quoi correspondrait la 2e personne *vas* (de **vadas*, **va-as*), la 3e *va* (de **vadat*) et l'impératif *va* (de **vada*). Par là aussi pourrait-on expliquer la forme arcaïque et populaire, employée jusqu'aujourd'hui, de la 1re personne je *vas* > **vadao* [3].

Dès qu'on avait eu la forme de la 1re personne de l'indicatif présent considérée comme le simple radical, il fut aisé de créer plus tard le subjonctif avec un *e* final : que je *doine, doinse, duinse* (en anglo-norman), *estoise* (à côté de *estace*), *voise*.

Aus tipes précédents semble se rattacher **sauim* et de là *soi* en ancien français, *soy* en espagnol, *sou* [4] en portugais. *Sŭim* aurait donné *soi* en provençal. De *sūim* serait issu *sui* (*suis*) en ancien français, *sui* en provençal. A côté de *soi* et *sui* on trouve encore en ancien français la forme dialectale *seux*. Dans le tipe **sauim* l'*m* tomberait avec l'*i* et l'on aurait *so*; l'*o* est devenu la diftongue *eu* : *seu* + *x* ; cf. *sapui* > *soi* et *seu*, *paucum* > *po*, *peu*.

Il se peut qu'au lieu du subjonctif présent *probem*, *rogem*,

1. A côté de cette forme on trouve *vai(s)*(peut-être de **vadio*). *Vois*, par le changement graduel de prononciation (voçs, wçs, vçs), aurait, en fin de conte, bien pu aussi devenir *vais*.

2. Le latin populaire n'a fait qu'imiter le latin classique ; cf. par ex. *lāvo*, *lavāre*, *lāvi*, *lautum*, *lōtum* ou *lāvātum* et la forme arcaïque et poétique *lāvo*, *lavēre*, *lāvi*, *lautum* ou *lōtum* (Dict. de Vojaček).

3. Dans les autres langues sœurs on a les formes provençales : (*dau*) remplacé par *donnar* (Bartsch, p. 432), *estau*, *vau* (cf. *taurs*, *auzir*); espagnoles : *doy*, *estoy*, *voy* (cf. *toro*, *oro*, *oir*); portugaises : *dou*, *stou*, *vou* (cf. *touro*, *ouro*, *ousar*); italiennes : *do*, *sto*, *vo* (cf. *tôro*, *oro*, *osare*); roumaines : *dau*, *staŭ* ; ladines : *dun*, *stun*.

4. Remarquez que *estoy* en espagnol, *estou* en portugais et *sto* en italien veulent aussi dire — avec une petite nuance de signification en ne marquant que l'état accidentel — *je suis* en français : Estoy malo, estou triste, sto di buon animo; cf. aussi le participe passé *été* > statum.

Digitized by Google

tropem on ait aussi dit **probuim*, **roguim*, **tropuim*. L'accent tonique a glissé sur l'*u* et la voyelle de la sillabe initiale et la consonne médiale ont disparu. On aurait donc *prui*, *rui*, *trui*; cf. nocụi > nui, *movụi > mui, debụi > dui, *creduị > crui, *bibụi > bui.... Pour différencier ces formes de celles du parfait on ajouta une *s* forte, cette fois-ci amenée peut-être de *puis*, *puisse* venant régulièrement de *potĕre* : **poteo*, **potio*, *pois* (dans les plus anciens textes) et enfin *puis*; cf. le déponent classique *potior*.

Ici s'applique ce que dit M. L. Havet (*Romania*, III, 337) : *ui* ancien (assonant en *u*, toujours écrit *ui*, vient de *u* français primitif = *ū* latin. (Cité par M. L. Constans, *Chrest.*, 3e éd., p. 34).

La 1re personne du subjonctif et celle de l'indicatif étant primitivement la même, on prit ces formes pour l'indicatif.

Cela étant, il fut facile de former le subjonctif en ajoutant un *e* muet : *pruisse*, *ruisse*, *truisse*.

On trouve souvent *puis* et un des verbes en question assonant ensemble.

Hugues BAYER.

[L'optatif *duint* peut avoir produit notre ancien subjonctif *doint*, d'où par analogie l'indicatif *je doin*, en raison de la correspondance habituelle entre la 1re personne de l'incatif présent et le tème du présent du subjonctif. Mais il semble impossible d'admettre l'explication donnée pour *sui* et pour *vois*, *estois*, qui paraissent bien être *vo* (de *vao*), *esto* (de *stao*) avec *is* analogique d'après *je puis*. Tu « vas » et « il va » sont semblables à tu « as », il « a » et s'expliquent par l'emploi proclitique devant le gérondit. *Vadio* aurait donné *vai*, mais on a *vois* (rarement *voi*) dans les anciens textes. La 1re personne *je vas* est tout à fait semblable à *je peus* (au lieu de *ie puis*) d'après *tu peus*.]

L. C.

Digitized by Google

MÉLANGES

ALLER.

Dans son livre paru récemment, *Recherches Philologiques Romanes* (Paris, Champion, 1921), à la p. 175-180, M. G.-G. Nicholson a trouvé bon d'augmenter la longue série d'étimologies erronées du verbe *aller*. Pour les romanistes, il n'y a pas de doute que le français *avaler* ne vient point du latin **avallare* mais que ce verbe est de création tout à fait française, un vérbe dérivé d'*aval*; de même *affaler* vient à n'en point douter du holl. *afhalen* (M. Nicholson a oublié d'expliquer comment le lat. vulg. **avallare* est devenu *avaler* en ancien fr., cela tient du miracle). L'étimologie *ambulare* reste donc pour moi inébranlée.

. Mais ici, à l'usage de tous ceus qui voudront bien nous apporter encore de nouvelles étimologies du verbe *aller*, je voudrais produire un fait qui me paraît assez important et que l'on a négligé jusqu'à maintenant. M. Meyer-Lübke, REW 412 dit que des textes bas latins (die späteren lat. Texte) emploient les verbes *vado ambulare* en les distribuant exactement de la même manière que le français. Moi je ne connais que les *Gloses de Reichenau* mais après les avoir étudiées à fond je voudrais les appeler[1] *le plus ancien monument de langue française*; à mon avis,

1. En 1913, j'ai publié dans le Věstník České Akademie, XXII (= Bulletin de l'Académie Tchécoslovaque des lettres, arts et sciences à Prague), un résumé des résultats de mon étude des *Gloses de Reichenau*. J'ai mis aussi en fiches et ordonné alfabétiquement tous les mots contenus dans ce précieus recueil [qui conte 4878 gloses (3152 + 1728) et non « environ 1200 », comme l'a dit Brunot, *Histoire de la langue frç.*, I, à la p. 140, d'après le chois roman de W. Foerster (= F) qui n'en a

Digitized by Google

quiconque propose une nouvelle étimologie du verbe *aller* doit avoir soin d'abord de mettre d'accord l'étimologie proposée avec ce précieus monument. Je ne fais pas grand cas de la circonstance que le mot **avallare*, proposé par M. Nicholson, ne figure point dans notre recueil, car dans ce genre d'études c'est le côté positif qui décide seul. Mais examinons toutes les gloses qui y expriment l'idée d' « aller ». Il y en a à peu près quatre-vint dans le glossaire biblique (I) et dis-uit dans le glossaire alfabétique (II). Parmi ces quatre-vint de I, l'idée d'« aller » est exprimée pêle-mêle par *ire*, *pergere*, *meare*, *gradi*, *reverti*, *proficisci*, *cedere*, *fugere*, *venire*, etc., et leurs composés. Mais tout de même on trouve *St* 1151 Adgredior *inuado*, puis *St* 1775 *F* 586 Transgrediunt trans*uadunt*[1] ; puis on trouve *ambulare* : outre les gloses notées par Foerster, F 133, F 389, F 638 j'en trouve trois nouvelles *St* 1587 Procedens *ambulans*, *St* 1599 Secessit abiit *ambulauit*, *St* 1708 Ne abieris ne *ambulaueris*. A une seule

publié qu'un quart. L'édition complète n'a paru qu'en 1906, par J. Stalzer, dans les *Mémoires de l'Académie de Vienne*, vol. CLII, fasc. VI (= St)]. Je dis tout cela non pour me vanter, mais seulement pour prouver que j'ai un peu le droit de parler des *Gloses de Reichenau*.

1. St = édition complète, v. note 1re ; F = *Altfranz. Uebungsbuch* de Foerster et Koschwitz, 7e éd. 1915, où est imprimé, col. 1-28, le chois de Foerster de gloses intéressantes au point de vue roman. — Mais ce chois est loin d'être complet, de contenir tout ce que la romanistique y peut trouver d'intéressant et d'important. Déjà en 1913 après avoir rangé mes dis mille fiches par ordre alfabétique, j'ai pu constater qu'il y a à peu près mille gloses nouvelles qui répètent ce que Foerster avait reconnu roman (= français). J'ai trouvé aussi de nouveaus romanismes (dans les interprétations), par ex. *ebrius*, *inebriare*, *pavorem habens*, *deteriorem reddens*, cf. rendre heureus, *pessimi* (= pesmes), *minimi* (merme), *meretrix*, *subito* etc. J'ai donc dressé, en 1913, un chois de Gloses de Reichenau, contenant à peu près 3000 gloses, et je l'ai envoyé à M. W. Foerster en le priant d'en faire usage selon sa bonne volonté (Je savais qu'il en préparait une nouvelle édition). Mais Foerster, malade et sentant que sa fin approchait, n'a pas voulu reconnaître que son œuvre de prédilection — car les *Gloses de Reichenau* l'étaient pour lui — fût incomplète et il me renvoya le ms. avec des remarques assez maussades. J'ai dû renoncer à publier ce chois moi-même, car je n'aurais trouvé d'éditeur ni en Allemagne, ni en France.

Digitized by Google

exception qui s'explique aisément[1], toutes ces formes des verbes *vado ambulare* figurent comme des interprétations — notez bien cela : car quant aus lemmas le rédacteur des *Gloses de Cassel* les trouvait tout prêts dans la Bible ou dans ses sources à lui, qu'il compilait (glossaire : *Abauus maior* etc.), mais parmi les mots placés dans les interprétations, çà et là des mots populaires, romans français peuvent apparaître. Je range parmi ces derniers les formes précitées de *vadere ambulare*. Et le glossaire II prouve que cela n'est pas une supposition. Là, parmi les dis-uit gloses qui nous intéressent, il y a : St 47 *a*[2] Abiit perexit *ambulauit* iuit, St 177 *a* Abiit *ambulauit*, cf. Förster dans *Ztschr. rom. Phil.* 31 (1907), 523. St 699 *a* F 925 Gradiatur *ambulatur*, St 893 *a* Incedit *ambulat*; par rapport à ces précédentes, il me semble que même la glose St 1256 *a* Peribulum *deambulatorium* n'est pas dépourvue de tout intérêt. Puis on a St 31 *a* F 828 Abio : *uado*, St 1633 *a* Transmigrat de loco in locum *uadit* et enfin : St 1144 *a* F 1030 Profectus : *alatus* factus St 1578 *a* F 1124 Transgredere ultra *alare*, St 1609 *a* F 1132 Tradsfretauit trans*alaret*, St 1610 *a* F 1133 Transiluit trans*alauit*. La même main a écrit les deus glossaires, et le glossaire alfabétique a été compilé tout frais : n'est-ce pas une preuve sui generis que le verbe *aller* vient d'*ambulare* ? Pourquoi le scribe, le rédacteur des *Gloses de Reichenau* aurait-il écrit aussi fréquemment *ambulare* ? Parce que dans la langue parlée de son entourage on ne disait qu'*aller*, qu'il savait provenir de *ambulare*. On n'ignore pas que le glossateur voulait écrire latin à tout pris : alors il emploie *ambulare*, mais dans le glossaire II qu'il compile, qu'il compose en quelque sorte, des formes populaires françaises lui échappent et il écrit : *alatus alaret*, etc.

Brno (République Tchécoslovaque).

Karel Titz.

1. Il s'agit de la glose St 17 Cum deo *ambulauit* id placuit Deo. *Ambulauit* se trouve ici comme lemma, mais cette fois au sens figuré, biblique et suranné, et le glossateur craignant sans doute de n'être plus compris, s'est hâté lui-même de remplacer ce mot par une interprétation facile à comprendre.

2. Le chiffre arabe accompagné d'un *a* signifie qu'il s'agit d'une glose du glossaire alfabétique, II.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

C. DE BOER. — *Essais de syntaxe française moderne* (Paris, Champion, et Groningue, Noordhoff, 1923, 132 p. in-8).

Les trois essais contenus dans ce livre nous sont donnés comme « le résultat d'études préparatoires en vue de la publication d'une syntaxe complète du français moderne ». A ce titre, et pour leur valeur propre, ils méritent toute notre attention. L'auteur, un Hollandais, connaît très bien notre langue, et la sintaxe complète qu'il nous promet sera la bienvenue. Nous allons examiner à part chacun de ces essais.

I. *La place de l'adjectif-attribut.*

La règle donnée par M. de Boer, en dehors des cas de locutions figées, est que l'adjectif attributif se place devant le substantif *dans la sintèse*, c'est-à-dire « lorsque le groupe formé de l'adjectif et du substantif est fortement *senti* comme une unité». Mais quand avons-nous ce sentiment ? J'ai essayé de répondre à la question dans l'article de cette Revue auquel renvoie M. de Boer (1901, p. 241). C'est lorsque par lui-même, ou par la valeur spéciale qui lui est donnée dans la circonstance, l'adjectif exprime une des qualités essentielles des objets, une de ces qualités que nous rendons souvent par un simple suffixe [1], et il est parfaitement exact que le substantif ainsi postposé à l'adjectif

1. Ce principe a été accepté par M. Brunot (*La pensée et la langue*, p. 689) ; mais il s'agit là de désigner l'objet, et non de formuler, comme il est dit, une « appréciation ».

Digitized by Google

forme avec lui un groupe ritmique avec un seul accent, tout à fait comme le substantif précédé d'un proclitique tel qu'un article ou un adjectif démonstratif, possessif ou indéfini, ce sont deus aspects d'une même loi.

Lorsque l'adjectif exprime une qualité distinctive, non assimilée à une qualité essentielle, il se place au contraire après le substantif [1]. Dans ce cas comme dans le précédent, l'adjectif peut avoir un caractère affectif, mais ce caractère n'a aucune influence sur la place qu'il occupe. Dans « c'est une erreur déplorable » il y a plus de force affective que dans « c'est une déplorable erreur ». Il n'y a pas lieu de formuler une règle spéciale pour les adjectifs qui changent de sens en changeant de place ; quand on les met avant le substantif, c'est qu'on leur donne une valeur augmentative ou diminutive, méliorative ou péjorative, peu importe qu'elle ait ou non le caractère affectif, peu importe que ce soit une simple généralisation de la valeur propre comme dans « riche banquier » à côté de « banquier riche », ou qu'il y ait entre les deus sens une divergence notable comme dans « personnage triste » à côté de « triste personnage » ; c'est en raison de sa signification active, — « attristant » au lieu de « attristé », — que *triste* a pu prendre une valeur péjorative qui justifie le déplacement. Avec le mot « homme », *grand* ne s'emploie devant le substantif qu'au sens figuré, et *petit* qu'au sens propre ; nous n'avons donc pas de « locution » diminutive correspondant à « grand homme », ni de « locution » augmentative correspondant à « petit homme », ainsi en a décidé l'usage pour éviter une équivoque ; dès lors, quand nous voulons parler d'un homme de taille élevée, nous sommes obligés de conserver à l'adj. *grand* sa valeur et sa place « distinctives » et de dire : « un homme grand ». Quant à « seule femme » et « femme seule », ces deus formules ne doivent pas être rapprochées, parce que le rôle de l'adjectif n'y

1. Mais le groupe ainsi formé peut ensuite, par effacement de l'idée analitique, constituer une locution unitaire, et même se souder : coffre-fort, lieux-saints, pivert.

Digitized by Google

est pas le même ; dans « une seule femme », *une seule* est une locution pléonastique exprimant l'unité, *seule* n'est pas le qualificatif de *femme* comme dans « une femme seule ».

Quand l'usage admet pour un adjectif une valeur « distinctive » et une valeur « méliorative ou péjorative » [1], et que la nuance entre les deus est peu marquée, la place est à peu près indifférente et peut varier pour des raisons estétiques : « espoir suprême et suprême pensée ». Mais il faut se méfier des explications fondées sur l'eufonie, comme le remarque très justement M. de Boer. Ainsi, *achevé* placé devant le substantif n'aurait en soi rien de plus désagréable à l'oreille que *regretté* quand il est placé de même comme une sorte de sinonime de « défunt », et, en soi, *achevé* aurait pu prendre une acception simplement méliorative permettant de le préposer au substantif, mais, en fait, il ne l'a pas prise, et nous disons « un excellent travail » sans pouvoir dire « un achevé travail ». Parfois la valeur méliorative ou inverse se manifeste dans une locution et non dans une autre, pour des raisons qu'il n'est pas toujours facile de préciser, bien qu'on les sente plus ou moins nettement : on imprime des manuels du « parfait jardinier », et on dit fort bien « c'est un parfait imbécile », mais on ne dirait pas « c'est un parfait jardinier ». Ce sont là des nuances qui échappent souvent aus étrangers ou qui leur sont particulièrement difficiles à expliquer.

Un cas de pré-position de l'adjectif qui a une réelle importance, et que M. de Boer passe sous silence, est celui où l'adjectif constitue une épitète « de nature », par exemple quand on dit « le prudent Ulysse ». C'est le rôle de « normande » dans l'exemple donné : « la normande obstination du petit garçon », où il ne s'agit pas de distinguer une obstination d'une autre, mais où l'obstination est présentée comme une qualité spécialement normande. A la différence de *pré*, qui indique seulement un mode de culture, le mot *prairie* évoque

1. J'englobe dans cette formule les différentes valeurs « essentielles » possibles.

Digitized by Google

pour nous une image colorée qui explique la place de l'épitète de nature *verte* dans « une verte prairie », tandis que, pour *pré*, l'adj. *vert* est une épitète distinctive, qui se place après : « un pré vert ». C'est pour une raison semblable qu'on peut dire « une molle couche » aussi bien que « une couche molle », tandis que, avec *lit*, « mou » ne peut être qu'une épitète distinctive, « un lit mou », mais « mou lit » n'aurait rien de plus contraire à l'eufonie que « moulu, vieux lit, ou loup gris ».

Nous souhaitons que, dans sa « Syntaxe » projetée « du français moderne », M. de Boer se débarrasse complètement des distinctions subtiles et des néologismes inutiles qui déparent trop souvent les publications récentes sur les questions de grammaire, et qu'il abatte les cloisons étanches qu'on veut établir entre les diverses formes et les aspects successifs d'un même fénomène. Était-il bien nécessaire d'introduire les mots *diacronique*, *sincronique*, *unité secondaire*, dans le langage filologique, et est-il bien raisonnable de séparer rigoureusement l'étude actuelle des faits de leur étude historique, qui en révèle souvent la véritable nature, d'isoler les lois de la grammaire de leur manifestation dans le langage écrit ou parlé, d'opposer sous un nom spécial les applications de la sintaxe, le stile, à la sintaxe elle-même ? M. de Boer a bien raison de préférer le mot « locution figée » [1] au mot « symbole », détourné de son sens vraiment français, et, à ce propos, il remarque judicieusement que des cas comme *lendemain*, *lierre*, et même *l'on*, où l'article n'est plus senti, n'ont aucun rapport avec des locutions telles que « pour le coup ».

1. Il a raison aussi de distinguer les locutions figées des locutions vivantes, mais on peut les distinguer sans les isoler, elles s'éclairent les unes les autres. *Fausse-clef* et *vendredi-saint* me paraissent représenter l'ordre normal d'aujourd'hui. Dans *Saint-Siège* et *Saint-Empire*, « saint » était à l'origine non pas une qualification distinctive, mais une épitète de nature, la formule complète étant : le saint « Siège apostolique », le saint « Empire romain germanique ».

Digitized by Google

II. *La place du sujet-nominal.*

L'habitude que nous avons de nous formuler tacitement à nous-mêmes nos pensées avec les mots et dans l'ordre où nous les exprimons aus autres, fait que nous avons de la peine à observer comment elles se produisent spontanément ; mais il est vraisemblable qu'une idée simple se présente en nous dans son ensemble sintétique. C'est pour la communiquer aus autres que nous sommes obligés de l'analiser et de formuler successivement les différents éléments de la proposition. Le langage nous donne donc l'ordre dans lequel nous communiquons ces éléments à nos semblables, mais non pas l'ordre dans lequel nous les concevons. Il n'est pas exact de dire, comme M. de Boer, que le dernier élément de la proposition représente le « but » de la pensée, et le premier son « point de départ » ; il ne s'agit pas là de la pensée elle-même, mais de son expression analitique dans le langage. L'ordre des mots n'est pas l'ordre psicologique, mais un ordre expressif. Il a été jadis fort libre. L'utilité d'éviter les équivoques nous a ensuite amenés à donner au sujet une place fixe, et nous lui avons attribué en principe la première, ce qui est l'ordre logique, tout en nous réservant la possibilité de mettre en relief [1] tel ou tel membre de la proposition par divers procédés, et notamment par la locution introductive « c'est ».

Pour rendre conte du fait que, de nos jours, on peut encore placer le nom sujet après le verbe, M. de Boer formule une règle où il est question de la lutte entre une tendance primaire et une tendance secondaire, alors qu'il y a simplement hésitation, sans aucune ombre de lutte, entre deus constructions possibles, dans des cas où aucune équivoque n'est à craindre. Cette règle est suivie de deus restrictions, dont une subdivisée en deus autres, et de cinq « restrictions à ces restrictions ». Et la complication n'est pas moindre dans le commentaire de cette règlementation et des exemples fournis. Les préoccupations « psicologiques » ont fait

1. La formule de Weil, « ordre *pathetique* », n'est pas heureuse.

Digitized by Google

obstacle à la claire vision des faits; l'auteur nous parle de frases « émotionnelles » (d'après Weil) ou « dramatiques », de verbes « psicologiquement plus faibles que le sujet », de sujets « qui deviennent le but de la pensée », de « cohésion psicologique » variant avec la longueur de la frase, de la conjonction « psicologiquement neutre » *lorsque,* opposée à la conjonction « émotionnelle » *pour que,* et à la conjonction « logique » *parce que,* etc. Une idée plus heureuse est celle d'une sorte d'attraction qui nous incite à mettre le verbe aussitôt après le pronom relatif complément (les arguments *que donnait* l'orateur), ou après l'adjectif prédicat, quand celui-ci commence la proposition (*telle fut* sa réponse). Pour le surplus, les raisons qui nous font donner la préférence à une construction sur une autre, sont le plus souvent de même nature que celles qui règlent la place respective des compléments.

Il est de toute évidence que l'idée d'une action est particulièrement liée dans notre esprit à celle de son objet, direct ou indirect. Dès lors, toutes les fois que, pour une raison quelconque, la proposition commencera par l'indication de l'objet [1], on sera tenté, ou même obligé, de rejeter le sujet après le verbe, pour ne pas rompre la cohésion *objet-action* ; c'est ce qui se produit, non seulement dans une proposition relative amenée par *que* ou à *qui,* mais lorsqu'on rapporte les paroles de quelqu'un ; ces paroles sont réellement l'objet de l'action de « dire », exprimée avant ou après. Comparez : « Paul dit : j'y consens » et « J'y consens, dit Paul », ou « On croit qu'il viendra » et « Il viendra, croit-on », ou « Il m'écrit que son ami accepte » et « Son ami accepte, m'écrit-il [2] ».

Il y a aussi liaison étroite entre l'action et le lieu ou le tens où on l'envisage ; quand la proposition commence par un

1. Dans l'exemple de Voltaire : « A cette raison s'ajoute etc. » (Br., p. 247), *à cette raison* n'est pas un complément circonstanciel, mais un complément d'objet indirect.

2. La formule de Br. (p. 247), « proposition intercalée », manque de précision ; « il est vrai » ou « c'est certain » peuvent être intercalés et ne subissent jamais d'inversion.

Digitized by Google

adverbe ou une locution adverbiale ou conjonctive de tens ou de lieu, il y a tendance à reculer le sujet : l'exemple donné « *lorsqu'* apparurent les premiers bataillons » est tout semblable à : « *alors* apparurent les premiers bataillons ». Ce qui rent possible l'inversion après « si jamais », c'est l'adverbe de tens *jamais*. L'action est moins intimement unie à sa cause qu'à son but, par lequel elle s'achève en quelque sorte, qui est sa « fin » ; il n'est donc pas étonnant que la conjonction *pour que* puisse être suivie immédiatement du verbe, qu'elle rattache ainsi plus étroitement au verbe principal, dont il marque le but.

M. de Boer a fait un effort méritoire pour rendre conte des tournures où la proposition commence par l'adjectif prédicat ou par le verbe, mais je ne crois pas que ses explications soient tout à fait au point. En ce qui touche le premier cas, il fera bien de s'en tenir à l'attirance du verbe par le prédicat, ou mieus à l'intime union entre l'adjectif prédicat et le verbe *être*, et de renoncer aus considérations sur la place faible et les places fortes de la frase. Pour le segond cas, il est exagéré de présenter le verbe comme ayant « l'unique fonction » d'annoncer ou d'introduire le sujet, et l'assimilation avec les « adverbes *voici* et *voilà* » est contestable. L'exemple donné « vient un diacre » n'équivaut pas à « *voici* un diacre », mais à « *voici vénir* un diacre ». Il ne s'agit pas d'annoncer le sujet, dont au contraire l'introduction dans la frase se trouve retardée, mais de mettre en vedette l'action elle-même, en laissant au segond plan la détermination du sujet, c'est comme si l'on disait : « survient quelqu'un, un diacre ». Le procédé ne s'emploie aujourd'hui qu'au cours du récit ou de l'exposé, avec des verbes exprimant une action qui se produit brusquement, une action intransitive et « momentanée » ; les tournures impersonnelles telles que « il est tombé une tuile » s'expliquent de même, avec quelques différences d'emploi. Quant à *restent* ou *il reste quelques exemplaires*, c'est une formule figée qui remonte au tens où la construction était plus libre.

Le mot *ainsi* appèle une remarque particulière, il peut être adverbe ou conjonction, avec des valeurs bien différentes. Com-

Digitized by Google

parez : « Montaigne s'est exprimé *ainsi* », c'est-à-dire « de cette façon », et : « Paul est très discret, *ainsi* (= en preuve de ce que j'avance) il n'a jamais voulu accepter ». Dans sa valeur adverbiale, il est intimement lié à l'idée de l'action, et ne se sépare pas du verbe, soit qu'il le précède, soit qu'il le suive : « *ainsi s'exprima* le délégué », ou : « le délégué *s'exprima ainsi* ». Au contraire, dans sa valeur de conjonction, il se met naturellement en tête de la proposition, et le sujet occupe toujours sa place aujourd'hui normale, avant le verbe.

Aussi a de même une double valeur ; mais, dans son emploi adverbial, au sens de « également », l'idée qu'il exprime ne se prête pas à une mise en relief en tête de la proposition, on le trouve donc régulièrement après le verbe, sans inversion du sujet : « Son ami est parti aussi », jamais « aussi est parti son ami ». Comme conjonction, il annonce une conséquence, et la conséquence est assez intimement liée à l'idée de l'action, pour que l'ancienne langue ait pratiqué ici l'inversion du sujet ; il en est resté l'usage encore fréquent de l'inversion du *pronom* sujet : « aussi a-t-*il* réussi », et la tournure hibride et pléonastique : « aussi *le candidat* a-t-*il* réussi. » Même remarque à propos de « peut-être », et de « encore » employé comme conjonction.

Avant de passer au chapitre suivant, nous signalons à l'auteur quelques locutions qu'il présente comme possibles et qui ne le sont plus : « Te confonde le diable ! Que vous gardent les dieux ! Si se casse cette assiette ».

III. *Le subjonctif.*

Dans son étude sur le subjonctif, M. de Boer part d'une idée qui me paraît très juste, c'est que ce mode, au lieu des multiples significations qui lui ont été attribuées, et qui dépendent du contexte, a une valeur beaucoup plus générale. Mais quelle est cette valeur ? J'ai essayé d'établir dans le fascicule précédent (1923, p. 81 et suiv.), qu'on emploie le subjonctif lorsque l'action est conçue comme l'objet d'une impression intellectuelle ou morale, indépendamment non pas de sa réalité mais de l'affirmation

Digitized by Google

de sa réalité, et que l'indicatif est le mode de l'affirmation plus ou moins directe ou catégorique. Pour M. de Boer, le subjonctif est le mode « de la subordination », il ajoute « psicologique », ce qui ne change pas grand chose, car si la subordination est ordinairement envisagée au point de vue de la forme, il est certain qu'elle a un support psicologique. De cette définition résulte un dédoublement de la valeur du mode, car on est obligé de mettre à part l'emploi du subjonctif dans la principale, et aussi dans une relative explicative, — tournure rare et purement littéraire, — telle que « cet homme, *que Dieu punisse*, est un traître » = « cet homme (Dieu le punisse!) est un traître ». En outre, on se trouve conduit à concéder qu'il serait téoriquement possible de mettre le subjonctif dans toutes les subordonnées, notamment après « il est certain que » [1], et à expliquer dans ce cas l'indicatif en disant que la principale a « très peu de force subordonnante » ; or, s'il y a des degrés dans l'affirmation, on ne voit pas bien qu'il puisse y en avoir dans la subordination, une proposition est ou n'est pas subordonnée, elle ne l'est pas plus ou moins. Il y a bien d'autres conséquences ; on nous présente cette force subordonnante variable comme en conflit avec « le désir d'indépendance de l'idée contenue dans la subordonnée », etc.

Ces réserves faites sur la conception générale du mode, nous nous bornerons à des remarques de détail. P. 69 ; on ne dit plus « douter si », où le verbe n'avait pas la même acception que dans « douter que ». — P. 70 ; dans l'emploi de « vouloir bien » comme sinonime approximatif de « convenir », il y a une

1. M. de B. m'écrit et allègue que Napoléon à Sainte-Hélène, disait dans une même conversation : « Son certo che *abbia* qualche cosa sinistra in visto » et « Son certo che *a* qualche cattivo oggetto in vista ». Ici encore, ce qui peut expliquer une variation de mode ce n'est pas la subordination, qui est identique dans les deus frases, mais la nuance d'idée exprimée par « son certo » d'une part et d'autre. Cf. en français le double sens de *sans doute* et le double mode après *croire*. « Son certo », exprimant une impression personnelle, est d'ailleurs moins affirmatif que « il est certain ».

Digitized by Google

nuance délicate qui justifie « psicologiquement » le mode subjonctif. — P. 75 ; il ne semble pas qu'il y ait lieu de distinguer une « forme » spéciale de subjonctif « avec *pouvoir* » ; *puisse-t-il* est une formule figée comme « Dieu veuille que », etc. — P. 84 ; le subjonctif dans la principale n'est pas uniquement optatif ; ex. : « qu'il ait une distraction, et il est perdu ». — P. 86 ; dans « dites-lui que son frère vienne » et dans « dites-lui que son frère est venu », la subordination est identique, mais le verbe *dire* a deus acceptions différentes, recommandation d'une part, affirmation de l'autre. — P. 91 ; n'y a-t-il pas contradiction à expliquer l'indicatif après *croire* par une « tradition très forte », alors qu'on vient de constater que le subjonctif était fréquent au m.â., et beaucoup plus encore au XVIe siècle ? La nuance affirmative exprimée par *croire* s'est évidemment renforcée, peut-être par opposition avec *ne pas croire*, qui a lui-même deus acceptions, « douter fort que » et « ne pas être de ceus qui croient que » ; la subordination est la même partout, et, pour expliquer le subjonctif après *ne pas croire* dans la première acception (qui est le contraire d'une affirmation), il est au moins superflu d'alléguer que « l'élément subjectif et surtout l'élément non-positif (?) se trouvent beaucoup renforcés par la négation ». — P. 97 ; *être d'avis* a aussi deus sens, dont un seul est affirmatif, d'où la différence des modes, sans qu'il y ait variation dans la subordination. — P. 103 ; l'exemple d'Antoine de la Sale contient un subjonctif à valeur de conditionnel (et de même l'exemple de Chrétien de Troyes, p. 93).

L. Clédat.

Hjalmar Kallin. — *Étude sur l'expression syntactique du rapport d'agent dans les langues romanes* (Paris, Champion, 1923, IV-297 p. in-8).

Nous nous bornerons à examiner ici ce qui est dit par l'auteur au sujet du rapport d'agent en français ; car, si intéressante en soi et si bien conduite que nous paraisse l'étude en ce qui touche le latin et les autres langues romanes, les idées qu'on

Digitized by Google

pouvait se faire sur l'expression de ce rapport en français ne s'en trouvent pas modifiées.

Il importe de préciser d'abord la position de la question. C'est par un abus de langage qui est commode, mais dont il ne faut pas être dupe, qu'on qualifie de « agent » la personne représentée par le sujet d'un verbe d'état ou d'impression, comme si c'était un verbe d'action. *Aimer*, *désirer*, *connaître*, *entendre*, etc., ce n'est pas agir, c'est éprouver un sentiment, une impression. D'autre part, le participe passé, isolé ou joint au présent ou à l'imparfait du verbe *être*, a très souvent une valeur adjective, il exprime alors un état, résultant soit d'une action subie, soit d'une impression éprouvée ou d'un sentiment inspiré, bien que, dans le premier cas, on puisse penser plutôt à l'action qu'à l'état qui en résulte.

Dire « Paul aime », c'est dire qu'il éprouve un sentiment, et non pas qu'il est l'agent d'une action ; par conséquent, dans « Pierre est aimé de Paul », *de Paul* n'est pas un véritable complément d'agent, *de* y annonce non pas l'agent d'une action, mais en quelque sorte le point de départ du sentiment dont Pierre est l'objet. Ailleurs, *de* peut annoncer l'objet ou la cause d'un sentiment : « il est surpris *de* vos reproches ». Dans la tournure active « vos reproches le surprennent », les reproches, bien qu'exprimés par le sujet du verbe, ne sont pas un agent mais une cause de surprise. Dans « ce tableau me plaît », le sujet n'exprime pas l'agent d'une action, mais la cause d'une impression, et dans « je suis ravi de ce tableau », *de ce tableau* est un complément d'objet et non d'agent.

En principe dans le français actuel, après un passif, c'est *par* qui amène le véritable complément d'agent [1] ; mais il faut prendre garde aus acceptions différentes d'un même verbe. M. Kallin, p. 63, a signalé très justement pour « suivre » une double valeur, et aussi pour « surprendre », p. 6 ; il en est de

1. Avec le verbe *causer*, qui exprime l'action métaforique d'une cause, la cause, exprimée par le sujet de l'actif ou le complément du passif, est un véritable « agent » ; aussi t-on : « causé *par* », et non « causé *de* ».

Digitized by Google

même pour nombre d'autres verbes, bien que les acceptions ne soient pas toujours aussi tranchées. « Il a été surpris *par* l'ennemi, ou *par* la prontitude de l'attaque » est très différent de : « il a été surpris *de* la prontitude de l'attaque » : d'une part, on a l'agent d'une action. de l'autre l'objet et la cause d'une impression.

Quand nous disons : « ils sont mangés *des* vers », nous pensons à l'état résultant de l'action, et non pas à l'action elle-même ; les vers, agents de l'action, deviennent la cause de l'état. Il ne servirait à rien de dire que c'est là une expression toute faite, qui s'est conservée ; car il faudrait toujours expliquer pourquoi elle s'est conservée. Si l'on se représentait les vers agissant, on dirait nécessairement, aujourd'hui du moins : « mangés *par* les vers ». La comparaison avec un dé à coudre montre que Villon pensait à un « état » et ne se représentait pas les oiseaux en train de becqueter les pendus.

Il ne faut pas oublier non plus qu'un verbe d'action peut prendre l'acception d'un verbe de sentiment, et *vice-versa*. « Approuver » peut signifier « éprouver une impression favorable » — d'où « approuvé *de* tous », — ou « manifester son approbation », d'où l'exemple de Molière : « elle n'est pas approuvée *par* les connaisseurs » (les connaisseurs agissent, discutent). « Admirer » peut signifier « éprouver de l'admiration » ou « manifester son admiration » ; « pleurer » exprime le sentiment et non les larmes dans « pleurés du vieillard » de La Fontaine. Ce sont là des nuances qu'on observe instinctivement, et que l'auditeur saisit sans les analiser. Elles ne sont pas perceptibles dans les anciens textes (sauf les cas comme celui du « becqueté » de Villon), puisque l'ancienne langue employait souvent *de* devant le véritable complément d'agent.

Dans les exemples de Molière où *vu* est suivi de *par*, le verbe a le sens de « regarder », notamment dans ce passage :

> J'admire.... que ce que *les uns regardent* comme outrage
> Soit *vu par d'autres* yeux sous un autre visage.

Dans « bien recevoir », au sens de « accueillir favorablement,

Digitized by Google

avoir plaisir à recevoir », l'idée du sentiment peut prévaloir, d'où la locution « bien reçu *de* ». Un livre « lu » est un livre « *connu* par la lecture » ; dans les exemples de *lu de*, l'idée de « connu » prévaut, sans d'ailleurs l'effacer, sur celle de « lu », l'impression sur l'action. On dit : « un jardin *clos de* murs » et « un jardin *clos par un* mur » ; dans le premier cas, idée adjective avec complément de manière ; dans le segond, quand le nom est individualisé, idée verbale avec complément assimilé à un complément d'agent [1].

Suivi, au sens où il exprime simplement la juxtaposition dans l'espace, ne comporte pas le complément d'agent : « suivi *de* deus porteurs » et non *par* ; mais quand il s'agit de la succession dans le tens, l'idée de mouvement, et par conséquent d'action, peut prévaloir ; ainsi Loti (Kallin, p. 172) : « un râlement de fauve, suivi *par* des sanglots ». Ici *par* et *de* sont interchangeables sans qu'il y ait aucune équivoque, car lorsque le sujet de *suivre* est une chose, un fait, ce verbe ne peut avoir qu'un sens.

M. Kallin étudie en premier lieu, pp. 54 à 92, le cas où les prépositions *par* et *de* marquent un rapport d'idée autre que celui d'agent. Pour expliquer les emplois de *de* dans ce cas, il abuse vraiment de l'analogie ; la préposition a évidemment la même valeur dans *accompagné de* et dans *suivi de*, *précédé de*, et on ne voit absolument pas de raison pour la considérer comme normale dans la première locution et analogique dans les deus autres. Pourquoi serait-elle normale dans *privé de* et analogique dans *abandonné de*, *délaissé de* ? Pourquoi normale dans *importuné de prières* et analogique dans *assassiné de fâcheus* ? Dans les exemples rattachés à la dernière analogie, il s'agit d'incommodités « provenant de », et la provenance est une des valeurs régulières de la préposition *de*. Il n'est pas moins inutile de recourir à « pour l'amour de » (où *de* n'est d'ailleurs pas possessif, mais objectif), en vue d'expliquer les locutions « épris

1. Cf. l'exemple de V. Hugo, cité par M. Kallin : « Une partie de la Cour des Miracles était *enclose par* l'ancien mur d'enceinte. »

Digitized by Google

ou féru d'une personne » ; ces deus participes expriment un état dont la cause est une personne, un objet, un sentiment, et *de* est normal devant le nom qui exprime la personne, l'objet ou le sentiment d'où provient l'état.

Pour faire suivre *couvert* et *entouré* d'un complément précédé de *de*, qu'avait-on besoin, à l'origine, que l'auteur de l'action de couvrir ou d'entourer fût nommé ? Les expressions telles que « papillotés d'argent », de Christine de Pisan, étaient-elles indispensables pour que Victor Hugo arrivât à écrire « emmaillotée de rubans », et n'aurait-on jamais pu dire : « rehaussé de, trempé de, entrecoupé de, hérissé de, percé de, piqué de », si « entouré de » n'avait pas ouvert la voie ? Même en considérant « être saisi de (crainte) » comme une expression toute faite, est-il loisible de dire que la préposition *de* y est « dénuée de toute valeur », et qu'elle n'y est employée « que par analogie avec des constructions du tipe *être frappé d'une maladie* » ? Que de complications inutiles !

Les exemples recueillis par M. Kallin représentent un travail considérable, dont il faut lui savoir gré. Ils sont commodément groupés pour la recherche, sinon toujours exactement interprétés. (Dans les vers de Froissart, *Amours, par qui j'ay le penser Tel que des siens me tiens pour retenu*, « des siens » n'a-t-il pas le sens de « au nombre des siens » ?) L'auteur a trouvé dans sa copieuse liste les éléments d'une statistique curieuse de la fréquence relative de *par* et de *de* dans la tournure passive, sans se dissimuler les causes d'erreur qui empêchent d'en tirer des conclusions fermes ; le petit tableau de l'emploi des deus préposi. tions pour un même verbe par le même auteur n'est pas non plus très concluant, ni la liste des verbes pour lesquels l'emploi de *de* l'emporte ou paraît l'emporter, elle est un peu faussée par le mélange des verbes avec lesquels cette construction n'est plus admise, et par le nombre insuffisant des constatations faites dans la langue moderne. Mais on voit avec quel soin M. Kallin a fait le tour de la question qu'il s'était proposé d'étudier, et à la solution de laquelle il apporte une utile contribution.

L. Clédat.

Digitized by Google

M. PIERREHUMBERT. — *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse roman*, fasc. 2 à 6.

Nous avons annoncé en son tens [1] le premier fascicule de cette publication qui constituera un glossaire remarquable, et sans équivalent, de français régional : ouvrage très complet, très soigné, avec des relevés historiques précis, et, pour l'étimologie, des renvois au REW de M. Meyer-Lübke et aus travaux spéciaus ; l'indication des tipes ou formes analogues des régions voisines y est jointe.

Ce français régional est d'une grande richesse, non seulement en mots anciens et locaus si savoureus, mais encore en créations nouvelles, qui montrent sa vitalité et son indépendance relative. Relative, car il emprunte beaucoup au parisien populaire, et, à cet égard, il serait intéressant d'examiner quels ont été les mots le mieus accueillis. Mais, en regard, voici de nombreuses créations spontanées, dérivés comme *facteuse* (Paris dit : factrice), *fiéret*, *fiéron*, adverbes comme *farcement*, déformations comme *bouchtre*, etc. Je crois qu'on pourrait retrouver aussi une part d'influences lyonnaises, viâ Genève.

Si près de la limite linguistique, l'influence de l'allemand était inévitable. Les emprunts au suisse allemand sont assez nombreus, comme *ber*, tombereau, *bouèbe* (suisse all. *buebe*, gamin), *bourguemaître*, *cannepire* (*kanne-birne*, poire grosse comme un pot), etc. Ces mots sont, eu général, mieus assimilés fonétiquement qu'en français de Paris, comme dans tous les parlers vivaces des régions frontières où la nécessité de la réaction linguistique se fait sentir davantage.

Plus curieuses quelques formes méridionales, comme *capiron* (chaperon) et *cabe* (altération de *cabre*), qui a passé du sens de « vieille chèvre » à celui de « vieille vache » (l'ordre des sens de l'article est à changer). J'ai signalé une transfomation de sens analogue pour GALLINA (« vieille poule », puis « vieille truie » [2]).

1. *Revue de Philologie française*, 1922, p. 143-144.
2. *Essais de géographie linguistique*, p. 42.

Digitized by Google

Quelques remarques de détail. *Caquer*, aller à la selle, est aussi auvergnat, et, je crois, provençal ; *carculer* est une altération qui existe ou a existé dans presque toute la France. — *Carcoie*, hanneton, appèle une remarque importante. La forme *quanquailles* de 1749, rapprochée du *cancalha* auvergnat, tent à me faire croire, contrairement à ce que j'avais supposé dans mes *Essais de géographie linguistique* (p. 96-98), que le tipe originaire du mot serait *cancalha* (étimologie à trouver) [1], aire jadis cohérente, puis disloquée par des altérations régionales, comme *caucwara* savoyard, influencé par *wara* [2], et *cancorne* par *corne*. — *Clédar* paraît être une régression de *clédal* (ou *clédat*) > *clédâ*. — A noter que la forme suisse *courvoisier* manque dans le REW 2230, auquel l'article renvoie. — La survivance actuelle *d'émer* (*esmer*) est très intéressante : l'aire actuelle du substantif verbal (qui va jusqu'en Auvergne) est beaucoup plus vaste que celle du verbe. — *Fas*, fagot (forme absente du REW) est à verser au dossier de « fagot » : si on admet l'étimologie FACUS, cautionnée par M. Meyer-Lübke, ce pourrait être une curieuse épave du mot primitif, de conte à demi avec le val-soanais, à moins que FASCIS n'ait à intervenir : la question ne saurait être tranchée au pied levé. — Je suis surpris de ne pas trouver *fayard*, hêtre, si répandu dans la région franco-provençale. N'existe-t-il pas dans le canton de Neuchâtel, ou est-ce un oubli ? — Pour *gavot*, rapprocher les deus articles intéressants du Dictionnaire Général, *gavache* et *gavotte* ; il n'y a rien dans le REW ; en basse Limagne, *gâvó* signifie montagnard.

Albert DAUZAT.

1. Peut-être « caille » : pour le sens, cf. « poule d'arbre » limousin et *hanneton* lui-même ; pour la forme, *can-calho*, cri de la caille à Ambert (Michalias).

2. Cf. J. Désormaux, *Revue savoisienne*, 1922, 55 et sqs.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Kr. Nyrop. — *Études de grammaire française* (32 p., communication à l'Académie de Copenhague, 1923). — 17. *Remarques étimologiques*. Le mot *hibou* est expliqué par l'onomatopée, conformément à l'opinion de Diez, reprise avec de bons arguments. — 18. *Note sur le pronom démonstratif*. Il s'agit de l'emploi de *celui, celle* devant un adjectif ; parmi les exemples donnés de cette construction, il faut mettre à part, comme étant à peu près admis déjà par l'usage, ceus où le pronom précède un participe, qui est assimilable à une incidente, et ceus où l'adjectif est intercalé entre le pronom et son complément ou l'incidente qui le détermine [1] : « *celui* seul *de* notre existence (J.-J. Rousseau) ; *celles* imaginaires *des* rêves (Loti) ; *celui* autrement amer *que* devait éprouver Mlle Vinteuil (Marcel Proust), etc.) ». Le latin populaire n'avait pas éprouvé le besoin de renforcer le pronom *ille* par *ecce* lorsqu'il était déterminé par un simple adjectif : *illo* (et non *eccillo*) *nostro*, *illo bono*, *illo meliore*, c'est la tradition que nous suivons en disant : « prenez *le* nôtre ; parmi ces étoffes, je préfère *la* noire à *la* bleue ; choisissez toujours *les* meilleurs », où *le*, *la*, *les* ne sont certainement pas l'article avec un nom sous-entendu. Dès lors, *celle noire*, *celui mien* contrarient une vieille tradition inconsciente, et nous font le même effet que *ils sont plus bons* substitué à la forme héréditaire « ils sont *meilleurs* ». A la différence de *celui-celle*, *ce-cette* se joignait et se joint encore à l'adjectif : « *cette* noire, *cet* autre », c'est même de ce

1. Dans l'exemple emprunté à M. Meillet, *celle relative à* est évidemment une réduction de « celle *qui est* relative à ».

Digitized by Google

démonstratif le seul emploi pronominal que nous ayons conservé. Mais *ce-cette* est un véritable démonstratif au lieu d'être un simple indice de détermination ; *cette noire* équivaut non pas à « *la* noire, *celle qui est* noire », mais à *celle-ci*, qui est noire). — 19. *Notes lexicografiques*. J'expliquerais volontiers aussi « à Dieu vat ! » par l'impératif d'*aller*, comme dans la locution « va comme je te pousse » ; c'est une façon de confier à Dieu ou au hasard les conséquences d'une impulsion donnée, d'une décision prise. Le *t* final reste embarrassant ; il le serait un peu moins si c'était une 3e personne ; j'avais pensé aussi à l'interjection *ouat !* signalée par M. Philipot, mais le sens ne justifierait guère cette contamination. Le mot *alérion*, pour désigner un avion sans moteur, me paraît, comme à M. Nyrop, très bien choisi. L'adjectif *introublé* est signalé comme « de formation individuelle » ; mais y a-t-il jamais eu un néologisme formé autrement ? Ceus qui ne réussissent pas restent individuels mais tous le sont à l'origine, ils se répandent très vite quand ils répondent à un besoin et qu'ils sont bien faits.

Marion Y. H. Aitken. — *Étude sur le Miroir ou les Évangiles des domnées, de Robert de Gretham* (Paris, Champion, 1922, 197 pages gr. in-8). — Cette étude n'ajoute rien au peu que nous savons sur l'auteur, elle nous renseigne utilement sur les manuscrits, sur la versification et la langue, et elle est suivie de fragments de ce long poème de près de 19.000 vers, qui en représentent à peu près un sisième ; ces fragments comprennent le prologue, deus sermons sur cinquante-quatre, et les dis-set « exemples ». C'est par distraction que l'adjectif *dougé* est donné comme manquant au Godefroy ; il s'y trouve sous la forme *dougié*, qui renvoie à *delgié*. *Enuiir* (et non *enviir*) est évidemment une variante de *enuiier*, et le *anuiant* du Godefroy s'accorde avec l'une et l'autre forme d'infinitif. *Quiete*, repos, n'a rien d'un anglicisme, c'est le calque savant du latin *quietem*, tandis que *quieté*, non moins savant, se rattache à une forme du bas-latin ; le mot populaire *quiteé* remonte à une forme en *-itatem*. Dans les vers cités p. 94, il est question des sorcières qui

Digitized by Google

traversent l'air, qui *font leur course* (et non pas : qui font le cours) avec Diane, etce n'est pas là une forme de « divination ». Les manuscrits semblent bien avoir le mot « domnée » ; il eût été bon de signaler que Paul Meyer et Gaston Paris avaient lu ou corrigé *domée*, forme venue de *hebdomada* par l'ancien italien (Cf. Meyer-Lübke.)

Hilding KJELLMAN. — *Le troubadour Raimon-Jordan, vicomte de Saint-Antonin* (Paris, Champion, 1922, 142 p. in-8). — Édition des poésies de Raimon-Jordan, accompagnées de traductions auxquelles a collaboré Mlle Karin Ringenson. M. Kjellman est allé lui-même à Saint-Antonin, dont il nous donne des vues charmantes, et il a étudié, d'après les pièces d'archives, le dialecte du pays à l'époque de Raimon-Jordan. Cette étude ne pouvait avoir de grandes conséquences pour l'établissement du texte, mais elle est intéressante par elle-même. En outre l'auteur a éclairci de son mieus la vie du vicomte troubadour, il reste encore bien des doutes. Les poésies sont rangées dans un ordre qui repose sur des raisons frêles, mais je n'ai pas de classement meilleur à proposer. On peut regretter que les traductions, qui se lisent d'ailleurs agréablement, ne serrent pas le texte de plus près. Dans les notes qui suivent le texte, nous signalons, pp. 118 et 128, deus développements intéressants sur la forme « pronominale » des verbes impersonnels (cf., en français, « il s'en faut »), et sur l'emploi impersonnel des locutions verbales (comme serait en français : il me fait plaisir que...). L'auteur se donne beaucoup de mal pour expliquer le vers 16 de la pièce VII : *Enans i pres la mort senes mentir*, mot à mot : « Mais il y prit la mort sans mentir ». Il traduit : « il y accepta la mort *sans défaillir* », avec cette remarque que *mentir* a ici le sens extensif de « manquer à sa foi jurée ». En réalité, *mentir* a, dans ce vers, sa signification la plus ordinaire, le complément adverbial « sans mentir » s'applique à l'affirmation du troubadour et non à l'action de « prendre la mort », entendez: « mais, sans mentir (vous pouvez m'en croire), il y mourut ». « On pourrait mettre une virgule avant *senes*.

Digitized by Google

J. Désormaux. — *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie* (Annecy, *Imprimerie commerciale*, 1923, 318 p. in-8). — Notre collaborateur, M. Désormaux, qui m'a fait l'honneur de me dédier son livre, était seul en état, par sa longue pratique de la langue et de la littérature savoisienne et par ses travaus antérieurs, d'établir cette bibliografie métodique, dont il réunissait patiemment les matériaus depuis nombre d'années. C'est un modèle à suivre pour les autres régions de la France. Des tables, soigneusement dressées par M. Monard, facilitent l'usage du livre et achèvent d'en faire un instrument de travail des plus précieus pour orienter les recherches ultérieures et éviter aus chercheurs de fâcheuses pertes de tens. Un autre volume, consacré spécialement aus traditions populaires, est presque terminé, et l'accueil favorable fait au premier volume pourra hâter la publication du segond, c'est une raison de plus pour souhaiter à cette bibliografie savoisienne le plein succès qu'elle mérite.

André Mary. — *Erec et Enide*, *Le chevalier au lion*, *traduits de Chrétien de Troyes* (Paris, Boivin, sans date, 323 p.). — Encore deus adaptations d'André Mary, en un beau volume illustré par Maurice Lalau ! « Encore » n'a, sous notre plume, aucune pointe de critique ni de regret, bien au contraire. Ces belles histoires, qu'aimaient tant nos pères, sont rendues accessibles à tous et encadrées d'une préface et de notes finales d'une érudition aimable et sans prétention. Quelques termes sont contestables, le féminin *preuse*, *branc* au lieu de *brant* ; et plusieurs expressions ne seront peut-être pas comprises, par exemple : hampe *froissée*, *feindre* au sens de « hésiter », *sommiers séjournés*, être « en la prison » d'une dame, etc.

Gerhard Rohlfs. — *Das romanische habeo-futurum und Konditionalis*. (Extr., p. 105-154, de l'*Archivum romanicum*, 1922.) — Formes et emplois, dans les différentes langues romanes, des tens constitués par *habeo* suivi ou précédé d'un infinitif.

Johan Vising. — *Anglo-norman language and literature* (London, Oxford University press, 1923, 111 p.). — Petit manuel

Digitized by Google

bien fait, donnant tous les renseignements bibliografiques utiles sur l'anglo-normand, langue, ortografe, versification, littérature, manuscrits.

Hans STRICKER. — *Lautlehre der mundart von Blonay* (Dissertation de Bâle, 127 pages). —Fonétique d'un patois de la Suisse romande qui est déjà presque une langue morte, et dont Mme Louise Odin nous a donné le glossaire (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1910).

H. G. ATKINS. — *A history of german versification* (Methuen, London, 1922, XVI-282 p. in-8). — Le sujet de ce livre est tout à fait en dehors du cadre de notre Revue ; nous le signalons cependant pour les généralités des premiers chapitres et en raison des influences qu'a subies au moyen âge la versification germanique.

Ernest Jovy. — *Pascal n'a pas inventé le haquet, démonstration lexicographique* (Paris, Champion, 1923, 14 p.). — Le haquet, voiture avec treuil, est décrit en 1606 dans le *Dictionnaire* de Jean Nicot.

Georges PASCU. — *La philologie roumaine dans les pays germaniques et en France* (Leipzig, Otto Harrassowitz, 1923, 71 p. in-8). — M. Pascu répont à des attaques, et attaque lui-même. Nous ne sommes pas compétents pour juger le débat.

E. BOURCIEZ. — *Eléments de linguistique romane*, 2e édition (Paris, Klincksieck, 1923, XXIII-722 p.). — Cette deusième édition est une réimpression. Elle fait honneur au public, qui a su comprendre l'importance du livre, comme l'atteste l'épuisement de la 1re édition (1910); à l'auteur, qui n'a pas reculé devant le labeur d'une refonte ; à l'éditeur, qui en a assumé les frais matériels. M. Bourciez a utilisé les travaus récents, sous une réserve qu'il indique à la page VIII de sa Préface. Aus 697 pages primitives correspondent 722 pages d'un plus grand format, avec la précieuse innovation de titres courants qui permettent de se retrouver facilement ; et non seulement il y a

Digitized by Google

partout d'utiles améliorations [1], mais certaines parties ont été profondément remaniées. Le nombre total des paragrafes est le même dans les deus éditions. L'auteur nous dit que l'ordre « n'en a pas été sensiblement altéré. » Il n'est pas inutile de préciser, pour qu'on puisse se reporter facilement d'une édition à l'autre. En réalité, l'ordre ancien a été altéré eutre le § 13 et le § 49 exclus. La division *a* du § 13 est la partie finale de l'ancien § 12; c'est la division *b* qui correspont à l'ancien § 13. Le § 14 réunit les anciens §§ 14 et 15. Dès lors, les §§ 15, 16, 17 correspondent respectivement aus anciens §§ 16, 17 et 18. Le § 19 est reporté plus loin (§ 48); dès lors les §§ 18, 19, 20, 21 correspondent respectivement aus anciens §§ 20, 21, 22, 23. Le § 22 actuel est nouveau. Du § 23 au § 41 inclus, il faut ajouter 1 au numéro actuel pour avoir le numéro ancien. Les deus premiers alinéas du § 42 représentent l'ancien § 43, et le 3e alinéa le § 44. Les §§ 43, 44, 45 correspondent respectivement aus anciens §§ 45, 46, 47. Dans l'ancien § 48, la division *a* est dédoublée, et représentée par les divisions *a* et *b* du nouveau § 46, et les divisions *b*, *c*, *d*, *e*, *f* sont représentées par les divisions *a*, *b*, *c*, *d*, *e* du § 47 nouveau. Enfin le § 48 actuel est l'ancien § 19 refait. Du § 49 au § final 568, il y a correspondance complète avec les paragrafes de la 1re édition.

G. Cayrou. — *Le français classique, lexique de la langue du XVIIe siècle* (Paris, H. Didier, 1923, xxviii-888 p.). — Chaque lettre de ce copieus lexique est précédée d'une lettre ornée d'après Abraham Bosse, et l'ouvrage contient en outre quarante-huit illustrations hors texte reproduisant des frontispices, des pages de titre, des pages spécimens, des portraits de grammairiens. Il convient de rappeler que M. Huguet a publié

1. Je signale par exemple l'intéressante remarque (§ 5, *b*) sur l'absence en latin des fricatives sonores ɣ et *v*, « qui assure aus sourdes la prépondérance et par là donne à la langue un certain caractère d'énergie ou même de dureté ». J'aime moins, au § 6, *b*, la substitution de « l'articulation spécialement nette de l'initiale » à « l'accent secondaire d'intensité » qui, à mon sens, exprimait plus simplement le même fait. P. 2, l. 15, je remplacerais *avec* par *suivie d'une*, et p. 47, l. 12, *sur les inscriptions* par *dans...*

Digitized by Google

en 1907 un *Petit glossaire des classiques français du XVIIe siècle*, d'ailleurs cité par M. Cayrou, et qu'avant lui Livet, qui méritait bien aussi une mention, nous avait donné en trois volumes un « Lexique de la langue de Molière *comparée à celle des écrivains de son temps* ». Le livre de M. Cayrou est bien fait, et sera certainement très utile, comme ceus qui l'ont précédé, car la langue du XVIIe siècle diffère de la nôtre beaucoup plus qu'il ne semble au premier abord, et on a besoin d'aide pour éviter les contresens dans l'explication de nos classiques. Les définitions tirées des dictionnaires du tens, toujours intéressantes, ne sont pas toujours très exactes (rien n'est plus difficile que de bien définir), mais des exemples bien choisis permettent de les rectifier. A propos d'*aventure*, je ne crois pas qu'on puisse passer du sens de « choses destinées à arriver » au sens de « choses qui arrivent », — *futur* ne saurait prendre le sens de *présent* — mais les mots latins en *-ura* tirés du supin peuvent être aussi bien des noms d'action que des participes du futur, cf. tous les noms tels que *cinctura*, action de ceindre et objet qui ceint ; il est extrêmement probable que le latin populaire possédait un substantif féminin *adventura* = chose qui arrive, sans préjudice du participe futur, auquel se rattache une des acceptions du mot français. — Il eût été bon de ne pas donner sans référence l'étimologie erronée de *cadeau* par *catena*. — Pour *embrasser*, un exemple de Sorel, relevé par Livet, aurait pu servir à montrer la transition du sens ancien au sens actuel : l'union fréquente de l'embrassade et du baiser a fait pénétrer dans la signification d'*embrasser* la segonde idée, qui a eu bientôt fait de chasser la première, quand la mode des « embrassades » a été passée. — Il y a des mots dont on peut regretter l'omission : *égard* au singulier dans la frase de Bossuet « Dieu a pour l'homme *un égard* particulier » ; la locution « sur la moustache » de l'*École des femmes* ; le nom féminin *personne*, en raison de son accord fréquent avec des adjectifs et des pronoms masculins, Livet en donne de nombreus exemples, etc. Mais il serait injuste d'insister sur des lacunes inévitables dans un pareil livre ; à être plus complet, ce manuel, qui atteint déjà près de neuf cents pages, aurait risqué de n'être plus maniable.

Digitized by Google

M. GRAMMONT. — *L'assimilation, notes de phonétique générale* (112 p. gr. in-8, extr. du *Bulletin de la Société de linguistique*, t. XXIV). — Cet important travail de M. Grammont fera l'objet d'un conte-rendu de notre collaborateur M. Dauzat. Entre bien d'autres nouveautés, on notera, page 40, l'explication très ingénieuse de la réduction française du groupe *mn* à *m*, alors qu'on attendrait *n*.

A. PAUPHILET. — *La Queste del Saint Graal* (Paris, Champion, 1923, XIV-303 pages, vol. 33 des *Classiques français du moyen-âge*). — La remarquable tèse de M. Pauphilet, dont nous avons rendu conte, le désignait pour donner, dans la collection Mario Roques, cette édition nouvelle de la *Queste du Saint-Graal*. Une courte introdution met le lecteur au courant de la question des manuscrits, et du caractère si particulier de l'œuvre. Il suffit de connaître le mécanisme de la déclinaison et de la conjugaison du vieus français pour lire très facilement le texte, et avec beaucoup d'agrément. Quelques menues remarques sur le vocabulaire : *corsaige* désigne plutôt la taille que la « grosseur » du cors ; pour *diverse*, je remplacerais « redoutable » par « singulière » (cf., à la ligne suivante, *diversité* = singularité) ; *flatist* est un présent et non un passé ; *plet* (*n'en pas tenir*), c'est « ne pas en tenir conte », ne pas répondre à la question. M. Pauphilet marque d'un astérisque les mots dont la présence, à l'époque de ce texte, est intéressante : l'idée est bonne, mais on ne voit pas toujours bien la raison de l'intérêt, notamment pour *virginité*, qui est déjà dans la prose de *Sainte Eulalie*.

H. STAPPERS. — *Dictionnaire synoptique d'étymologie française*, 6e édition (Paris, Larousse, VIII-959 p. in-12). — Ce livre a été d'abord édité à Bruxelles, par fascicules, puis à Paris à partir de la 2e édition, dont l'auteur a pu surveiller lui-même l'impression peu de tens avant sa mort. On en est à la 6e édition, qui n'est pas datée, non plus que les préfaces de la 1re et de la 2e, ce qui est fort gênant pour les apprécier équitablement, puisqu'on ne peut tenir conte des dates ; il y a là une petite finesse, usuelle en librairie, pour éviter qne le livre offert au public

Digitized by Google

ne paraisse vieilli ; on devrait bien y renoncer. Dans ce dictionnaire « synoptique », les familles de mots sont groupées d'après l'origine : latine, grecque, germanique, celtique, etc., il y a trente subdivisions, mais avec une seule numérotation des articles, qui se poursuit d'un bout à l'autre du volume, ce qui permet de trouver facilement le mot qu'on cherche, à l'aide de l'index alfabétique, à 2 colonnes, qui va de la page 829 à la page 959. Parmi les dictionnaires utilisés par l'auteur, on est étonné de ne pas voir cité dans la Préface celui de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas, qui aurait pu lui épargner quelques erreurs, mais peut-être celui-ci est-il postérieur à la publication initiale. Le livre est d'ailleurs plein de mérite, et rendra des services. Beaucoup des 6.328 articles qu'il contient appèleraient, c'est inévitable, des observations de diverse nature, nous n'en présenterons ici qu'un très petit nombre, à titre d'exemple. Quand deus familles de deus groupes différents ont une origine commune, on aimerait à la voir indiquer d'un mot, ainsi le latin **specere* et le grec *skopeô*, le latin *legere* et le grec *legô*, qui devrait être aussi rapproché de la famille *logos*, l'espagnol *hablar* et le latin *fabula*, à rapprocher aussi de *fari*, etc. *Legs* est le substantif verbal non pas de *léguer* (en dépit de sa graphie par *e* et de son *g* parasite), mais de *laisser*. Antoine Thomas a élucidé l'origine d'*aliboron*, qui n'a rien d'arabe. Il faudrait ne pas avoir l'air de considérer comme possible l'étimologie télescopique de Ménage pour *haricot* (*faba*, *fabaricus*, *fabaricotus*), et mentionner au moins l'origine mexicaine, admise par Gaston Paris. Les linguistes n'admettent plus la parenté de *noscere* et de *nomen*, ni celle de *rivalis* au sens de « rival » et de *rivus*. Bien que le groupe final soit destiné à réunir les « étymologies *douteuses* », il s'en faut que toutes celles qui figurent dans les groupes antérieurs soient assurées, notamment le rattachement de *flûte* au latin *flatus*. Ce chapitre des « étymologies douteuses » est souvent amusant, mais il risque d'induire en erreur le commun des lecteurs, incapables de choisir entre les explications divergentes rapportées par l'auteur, et dont plus d'une n'ont aucune valeur.

Digitized by Google

CRONIQUE

La *Collection linguistique* de la Société de linguistique de Paris vient de s'accroître d'un nouveau volume de M. Gilliéron (Paris, Champion, 1923, 159 pages), intitulé : *Thaumaturgie linguistique : I. Les naissances miraculeuses de* MOUCHETTE « *abeille* » devenu « allumette » en Suisse ; *II.* **Cuminchoare* « commencer », nénuphar du Sahara.

Discussions grammaticales. — A propos d'un livre récent de M. Abel Hermant, des questions de grammaire et de vocabulaire français, — dont il n'est peut-être pas inutile de dire un mot ici, — ont été agitées dans plusieurs articles de M. Paul Souday et dans une lettre de M. André Gide (*Le Temps*, 11 et 25 octobre 1923).

Je n'ai jamais, pour ma part, ni dit ni écrit « malgré que », et il en résulte que je suis de ceus qui sont un peu choqués de l'entendre dire ; mais nous avons bien tort, car, en soi, cette expression n'a absolument rien de damnable, ni de compromettant pour la langue. Certes, il n'est pas contestable que *mal gré* signifie « mauvais gré », comme dans la vieille locution « mal gré *qu'*il en ait », où *que* est le pronom relatif ; mais *quoi que* signifie aussi « quelle chose que », dans « quoi *qu'*il dise » ; et « malgré *qu'*il *le* dise » est tout à fait semblable à « quoi*qu'*il *le* dise », que tout le monde admet, et qui n'enlaidit ni n'embellit la langue. Dans les deus locutions, *que* devient conjonction et cesse d'être le complément direct du verbe qui suit. L'idée primitive d'agrément s'est d'ailleurs effacée dans la signification prépositionnelle de *malgré*, qui marque l'opposition des choses aussi bien que celle des personnes : dans « malgré la pluie », il

Digitized by Google

ne saurait être question, même au figuré, du défaut de consentement de la pluie. Entre *malgré la pluie* et *malgré qu'il pleuve*, il y a exactement le même rapport qu'entre *avant la pluie* et *avant qu'il pleuve*. La locution *bien que*, si courante et si commode, est incomparablement plus extraordinaire que *quoique* et *malgré que*, car *bien* signifie « beaucoup », et *que* ne s'explique que par la forme antérieure *combien que*, où il se rattachait à *comme* inclus dans *combien*, cf. « *comme que* ce soit » et « *si bien que* » [1]. Gardons-nous d'établir des nuances imaginaires entre les significations de *quoique*, *malgré que*, *bien que*, et de voir dans *bien que* une idée de « résistance passive », en réservant la résistance active à *malgré que* ; comme le dit M. Souday, la nuance se marque dans les mots qui suivent.

C'est aussi pure fantaisie que d'attribuer à *ne* une valeur dubitative dans « avant qu'il ne vienne » opposé à « avant qu'il vienne » ; de quelque façon qu'on s'exprime, le contexte seul peut indiquer si, dans la pensée du sujet parlant, la venue est assurée ou incertaine. On a dis fois réfuté l'erreur qui fait du *ne* explétif un latinisme ; même après « craindre », la coïncidence avec le latin est incomplète. Ce *ne*, qui n'ajoute rien au sens, et qu'on veut entretenir soigneusement comme une élégance, n'est au fond qu'une gaucherie, qui éclate dans la tournure populaire où la négation prent sa forme pleine : « il est plus adroit que *non pas* toi ». Écrire : « je ne *nie* pas qu'il *n*'ait raison », c'est mélanger grossièrement « je ne nie pas qu'il ait raison », seul correct devant la logique, et « je ne *dis* pas qu'il *n*'ait raison ». Nous sommes habitués à cette construction avec *ne*, dont nous ne sentons plus l'incorrection, et où *ne* est aujourd'hui pour nous vide de sens ; tolérons-la, mais, pour Dieu ! ne l'imposons pas, puisque par bonheur l'autre a continué à vivre à côté. Littré constate qu'après *à moins que*, « ne » est parfois supprimé, « du moins en vers », dit-il, mais ce n'est pas seulement en vers ;

1. « *Combien que* vous le souhaitiez » signifiait proprement « avec quelque force que vous le souhaitiez », mais l'idée d'intensité, représentée encore par *bien* dans la forme « bien que », s'était effacée dès l'ancienne langue.

Digitized by Google

ceus pour qui le bon sens ne suffit pas, et qui recherchent des « autorités », n'ont qu'à ouvrir la *Syntaxe* de Haase ou la *Pensée et la langue* de M. Brunot, ils trouveront des exemples de Descartes, de Pascal, de Bossuet.

Il est très certain qu'on a dit jadis indifféremment, pour exprimer la même idée, « il *ne* vit *que* de pain » et « il *ne* vit *pas que* de pain », mais n'y a-t-il pas quelque pédantisme à le rappeler pour régenter la langue actuelle, alors que *ne...que* a définitivement évincé *ne pas que*, au sens de « seulement », ce qui laisse à *ne pas que* la possibilité de s'analiser en : *ne pas* + *que*, « ne pas » niant la restriction marquée par « que ». Dans cette nouvelle valeur de *ne pas que*, qui ne saurait plus en avoir une autre (car il importe de noter qu'il n'y a aucune équivoque), « que », au sens de *seulement* est une formule abrégée de « ne que », exactement comme « pas » s'emploie pour « ne pas » dans : « Fit-il *pas* mieus que de se plaindre? », « Lui, mais *pas* d'autre », « Venez-vous ? — *Pas* aujourd'hui », etc.

Ne pleurons pas le subjonctif, il est bien vivant. C'est un tens de ce mode, l'imparfait, qui seul est en danger ; il est mort une première fois, il y a bien longtens, dans le latin populaire, où il a été remplacé par le plus-que-parfait, car « qu'il aimât » est *amasset* et non *amaret*. Ce serait un désastre si l'indicatif perdait un tens ; c'est beaucoup moins grave pour le subjonctif, où déjà, en français comme en latin, le présent et le futur se confondent. Et, dans bien des cas, le présent-futur peut, sans gros inconvénient, servir aussi d'imparfait. Lorsqu'un professeur de la Sorbonne, dans une soutenance de tèse, dit au candidat : « j'aurais voulu que vous *consultiez* le manuscrit », tout le monde comprent, et personne n'est choqué. D'ailleurs la désuétude a surtout frappé les premières et segondes personnes, parce qu'on a beaucoup moins souvent l'occasion de les employer ; l'imparfait du subjonctif tent non pas à disparaître complètement, mais à devenir un tens défectif. Les troisièmes personnes se maintiennent mieus, en raison de la fréquence de leur emploi, de leur utilité particulière dans la langue écrite, dans les récits prolongés, et aussi de leur ressemblance, du moins au singu-

Digitized by Google

lier, avec la personne correspondante du passé simple de l'indicatif : ces deus tens, menacés l'un et l'autre dans la langue parlée, se prêtent un mutuel appui. La ressemblance entraîne parfois des confusions fâcheuses comme « je souhaitais qu'elle *adora* », confusion purement grafique, car l'auteur qui l'a commise sentait fort bien qu'il n'employait pas le passé de l'indicatif [1].

On peut ne pas aimer *s'attendre à ce que*, *consentir à ce que*, mais il faut reconnaître que ces locutions sont aussi correctes que *tenir à ce que* : « je tiens *à ce qu'on* le sache ». Elles répondent non pas « à un obscur besoin », mais à une loi très claire de la langue, qui veut que le complément d'un verbe, que ce soit un nom ou une proposition, soit précédé ou non d'une préposition, suivant que le verbe, par sa signification propre, est transitif indirect ou transitif direct : 1° « attendre ou prévoir l'arrivée de quelqu'un, attendre qu'il arrive, prévoir qu'il arrivera ; demander la punition de quelqu'un, demander qu'il soit puni » (on dit aussi : *demander à*, mais seulement devant un infinitif et dans une acception spéciale) ; 2° « tenir *à* la réparation d'un tort, tenir *à* ce que le tort soit réparé ; s'attendre *à* un hiver rigoureus, s'attendre *à* ce que l'hiver soit rigoureus ; consentir *à* la vente d'une maison, consentir *à* ce qu'on vende la maison ». Du moment qu'on ne dit pas *consentir la vente*, on ne devrait pas dire *consentir qu'on vende*. On le dit cependant, et aussi « s'attendre que », mais ces formules, reposant sur des analogies, ont commencé par être des fautes ; on a dit *s'attendre que* en pensant à *croire* ou *attendre que*, et *consentir que* en pensant à *accepter* ou *admettre que* ; si l'on ne dit

1. Il y a des tens qui s'écrivent exactement de même, et qu'on ne confont assurément pas : *il dit* et *il finit* sont à la fois des présents et des passés de l'indicatif. Entre les 3e personnes du passé de l'indicatif et de l'imparfait du subjonctif, la différence ne consiste le plus souvent que dans l'accent circonflexe, qui n'implique aujourd'hui aucune différence de prononciation, et qui parfois aurait autant de raison d'être à l'indicatif qu'au subjonctif : dans *il fit* (jadis *il fist*) et dans *qu'il fît*, il y a eu également disparition d'une *s*.

Digitized by Google

pas *tenir qu'on le sache*, c'est qu'il n'y a pas de transitif direct ayant le même sens que « tenir à ».

« Il pleut, nous sortirons *tout de même* » équivaut rigoureusement à : il pleut, mais nous sortirons tout à fait de même (que s'il faisait beau tens). C'est ainsi, et par une évolution sémantique tout à fait normale, que *tout de même* a passé au sens qu'on lui reproche aujourd'hui bien à tort. Cf. Montesquieu : « Il serait arrivé tout de même à son but par la douceur ». *Pourtant* a une histoire analogue ; il est parti du sens de « pour cela, à cause de cela » (cf. *partant*, dans le « Plus d'amour, *partant* plus de joie » de La Fontaine), et il a pris, dans les propositions négatives, de la façon la plus simple, la signification de « malgré cela », qui s'est propagée aus propositions affirmatives : « il avait promis, il n'est pourtant pas venu » (proprement : il n'est pas venu davantage pour cela, par conséquent malgré sa promesse). Transportez le mot dans une proposition affirmative, l'analise n'est plus possible : « il n'avait pas promis, *pourtant* il est venu » ne peut se traduire par « . . . *pour cela* il est venu » ; nous donnons alors au mot, sans le décomposer, le sens de « malgré cela » qu'il a pris au voisinage d'une négation, comme *tout de même* a pris sa valeur d'opposition après l'énoncé d'un fait qui pouvait être un obstacle à l'action.

Pour apprécier équitablement les expressions telles que « avoir *très* peur », il faut se rappeler que la langue marque en principe l'intensité par *très* devant un adjectif ou un adverbe, par *beaucoup* à côté d'un verbe, par *grand* devant un nom, et que *bien* peut être substitué à *très* et à *beaucoup* : « il est *très* souffrant, ou *bien* souffrant, il souffre *beaucoup* ou *bien*, il a *grand* mal ». Or « avoir peur » est un verbe (d'où : avoir *bien* peur), formé avec un nom (d'où : avoir *grand* peur), et ce verbe exprime non une action, mais un état, comme les locutions formées du verbe *être* et d'un adjectif : « avoir peur », c'est « être effrayé », et comme on dit normalement « il est *très* effrayé », on est amené à dire : « il a *très* peur ». La marque de l'intensité peut ainsi être attachée à la locution verbale dans son ensemble, ou bien au nom qui, dans la locution, exprime l'impression subie,

Digitized by Google

ou bien encore à l'idée adjective contenue implicitement dans cette locution. Il va sans dire que *très* n'a pas la même raison d'être avec « faire plaisir », qui exprime une action et non pas un état comme « avoir peur, faim, soif, sommeil ».

Il y aurait des inconvénients à employer un mot de notre langue avec un sens étranger très éloigné du sens français, par exemple à qualifier d'*enfatiques*, comme le font les Anglais, des formes telles que *moi* opposé à *me*. Mais le mot *réaliser* peut légitimement ajouter aus acceptions que nous lui donnons dans « réaliser un projet, réaliser sa fortune » l'acception de « se représenter un fait dans sa réalité », ce qui n'est pas la même chose que le comprendre ; cette acception aurait fort bien pu se produire en France, faut-il la repousser uniquement parce qu'elle nous vient d'Angleterre ? Comme le dit M. André Gide, nous en avons besoin. — Pour *mièvre*, nous ne sommes pas guidés par l'étimologie, qu'on ignore ; dans les anciens exemples du mot, il s'applique particulièrement aus gentillesses malicieuses des enfants, mais ces gentillesses sont souvent façonnières, maniérées, d'où le sens de « affecté », enregistré par l'Académie en 1878. — *Fruste*, qui nous vient d'Italie, s'applique à un relief aus contours sans netteté ; cette absence de netteté peut résulter de l'usure, c'est le sens ancien ; elle peut provenir de l'insuffisance ou de la grossièreté du travail, c'est le sens nouveau. Pour ce mot comme pour le précédent, l'évolution sémantique n'a rien d'anormal. — Il n'est pas douteus qu'on a dit d'abord « invectiver *contre* quelqu'un », mais la langue offre de multiples exemples de transitifs indirects transformés en transitifs directs, et, en soi, *invectiver*, au sens de couvrir d'invectives, est aussi naturel qu'*injurier* au sens de couvrir d'injures.

Le tens est passé du règne de l'impressionisme en grammaire ; la linguistique et le sémantique, sciences nées d'hier, permettent aujourd'hui d'approfondir les questions, et de réformer les impressions personnelles, si souvent trompeuses. Nous sera-t-il permis de dire que les littérateurs et les critiques ont mieus à faire que de « regratter » des mots douteus à *leur*

Digitized by Google

jugement. S'il y a des tournures ou des mots mal venus, la langue saura ou s'en débarrasser, ou effacer leur tache originelle et les annexer à sa riche collection d'anciennes incorrections consacrées par l'usage.

L. CLÉDAT.

— Nous avons signalé les adaptations récentes d'œuvres du moyen-âge publiées notamment par M. Joseph Bédier et par M. André Mary. On annonce une nouvelle collection, qui paraîtra à la librairie E. de Boccard, sous la direction de M. A. Jeanroy, au pris uniforme de 5 francs le volume. Elle aura pour titre *Poèmes et récits de la vieille France*, et nous donnera d'abord : les œuvres dramatiques d'Adam de la Halle, traduites par M. E. Langlois, le roman de *Flamenca* (M. J. Anglade), le *Théâtre religieux au XIIIe siècle* (M. A. Jeanroy), le roman d'*Erec et Enide* de Chrétien de Troyes (Mme Lot-Borodine), etc. Rappelons qu'*Erec et Enide* fait aussi partie de la collection André Mary (ci-dessus, p. 64), et que nous en avons donné ici-même une traduction arcaïque et ritmée, coupée d'analises (t. X, pp. 177 et 280 ; t. XI, p. 223 ; t. XII, pp. 81 et 161)[1].

Au moment de mettre sous presse, nous recevons les deus premiers volumes, fort bien présentés, de la nouvelle collection : l'un contient les œuvres dramatiques d'Adam de la Halle annoncées ci-dessus ; l'autre : *le conte du Roi Flore et de la belle Jeanne*, et la Chanson d'*Amis et Amile*, adaptés par G. Michaut.

— Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de la question de la prononciation du latin. Marquons un progrès, si faible soit-il : nous avons sous les yeus deus livres élémentaires, suscités par les nouveaus programmes de l'enseignement segon-

1. Notre Revue a publié aussi des extraits traduits de *Cligés* (t. VIII, p. 214), du *Chevalier au lion* (IX, 176), du *Chevalier de la Charrette* (IX, 188), de la *Châtelaine de Vergy* (VIII, 205), des *Lais* de Marie de France (VIII, 161), du *Lai de l'ombre* (IX, 167), d'*Aucassin et Nicolette* (VIII, 244), des œuvres dramatiques d'Adam de la Halle (IX, 241 et 253). Cf. *Chansons de geste* (chez Garnier), contenant *Roland*, *Aimeri de Narbonne*, *Le couronnement Louis*.

Digitized by Google

daire, les *Leçons de latin*, de A. Boilevin (librairie Armand Colin), et le *Cours pratique de latin*, de A. Lerouge (librairie Delagrave), tous les deus indiquent au début la prononciation *latine* du latin à côté de la prononciation « traditionnelle », le segond a même deus exercices de prononciation comparée.

— Nous avons rendu conte (1923, p. 76) du premier fascicule du *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, par M. Zéliqzon ; le segond fascicule a paru récemment, il contient les lettres *f-m*. Un troisième fascicule terminera l'ouvrage.

Paul BARBIER. — *English influence of the french vocabulary* (Clarendon Press, 1921, 44 pages). — Utile complément du *Dictionnaire des anglicismes* de M. Bonnaffé.

Edward C. ARMSTRONG. — *The french metrical versions of Barlaam and Josaphat, with especial reference to the termination in Gui de Cambrai*; n° 10 des *Elliott monographs* (Paris, Champion, 1922, 103p. gr. in-8). — Étude intéressante sur les trois poèmes français consacrés à l'histoire de Barlaam et Josaphat. Une carte et set fotografies de pages de divers manuscrits, en vers et en prose, « illustrent » le volume.

Alexis FRANÇOIS. — *L'universalité de la langue française* (16 p. extr. de la *Revue de Genève*). — Conférence faite aus cours de vacances de l'université de Genève.

Axel NELSON. — *Gallimatias* (Upsal, Edv. Berling, 1922). — Étude étimologique formant les pages 289-308 du volume publié en l'honneur du professeur Per Persson.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

EN MARGE DES GRAMMAIRES

IV

LE VOCABULAIRE [1]

Le vocabulaire que nous avons hérité des Latins n'a pas cessé de s'accroître, tantôt par des significations ou fonctions nouvelles données aus mots héréditaires, et ensuite aus autres, tantôt par des emprunts à diverses langues mortes ou modernes, tantôt par des formations nouvelles à l'aide de préfixes et de suffixes [2].

La matière étant fort complexe, nous indiquons ci-dessous par avance comment elle sera répartie dans cet article :

	Paragrafes
Évolution des sens	1
Changements de fonction	2
L'emprunt dans les mots composés	4
Les mots composés d'éléments français	7
La dérivation par **post-verbaux**, **préfixes** et **suffixes**	8

1. Cf. ma *Grammaire classique* de 1896 (Le Soudier), où l'étude du vocabulaire occupe les pages 63 à 117.

2. Ces différents procédés sont les mêmes, qu'il s'agisse de l'une ou l'autre des « parties du discours », et nous pensons qu'il y a tout avantage à traiter la question dans son ensemble, au lieu de s'y reprendre à quatre fois comme le fait M. Brunot en parlant dans quatre chapitres différents de l'accroissement du vocabulaire : 1° pour les noms d'êtres et d'objets, 2° pour les noms et adjectifs « d'action », 3° pour les verbes, 4° pour les adjectifs ordinaires. Cette dislocation amène des répétitions qui pouvaient être évitées, et certaines bizarreries comme la mention d'un suffixe *-isation*, qui est en réalité le suffixe *-ation* appliqué aux verbes en *-iser*.

Digitized by Google

Préfixes 9
Direction *vers*, éloignement 10
Position ou direction *dans, sur, sous, à travers* 12
En avant ou *en arrière* 16
A côté, des deus côtés, autour 18
Avec ou *sans* 21
Substitution. Préservation. Supériorité hiérarchique ... 22
Idée méliorative ou péjorative 25
Suffixes
Suffixes de verbes. Diminutifs et péjoratifs 26
Mots formés **sur le verbe** 30
Formation **sur l'adjectif et le nom** 34
Adjectifs 35
Noms :
Le suffixe *-age* et les collectifs 37
Les suffixes *-at* 41
Noms d'arbres fruitiers, de contenants et de contenus ... 44
Noms de qualités et manières d'être 45
Noms de professionnels et de professions 47
Noms de sciences et d'hommes de science 48
Sistèmes, doctrines et doctrinaires 49
Maladies et malades 50
Termes tecniques 51
Noms etniques 52

Évolution des sens.

1. Lorsque s'est établi l'usage d'écrire avec des plumes d'oie taillées, le mot PLUME, tout en conservant son sens original dans sa généralité, a pris en plus le sens *restreint* de « plume taillée pour écrire » ou « instrument pour écrire fait d'une plume taillée » ; dans ce sens, l'idée de l'utilisation a prévalu sur celle de la matière de l'objet, et plus tard l'emploi du mot, par oubli complet de sa signification première et suppression de la restriction « fait avec une plume », s'est *étendu* à tous les instruments pour écrire [1]. D'autre part, en vertu de la *connexion* naturelle

1. On emploie parfois *extension* pour désigner l'augmentation du

Digitized by Google

entre l'idée du tout et celle de la partie, ce même mot PLUME a servi à désigner spécialement, dans l'instrument composé de deus parties, la partie métallique qu'on trempe dans l'encre, et, pour désigner l'autre partie, on a fait un mot composé : PORTE-PLUME. Un autre procédé de dérivation des sens extrêmement fréquent est la *comparaison*, ou métafore, par exemple lorsqu'on se sert du nom de la FEUILLE d'arbre pour désigner un objet plat et mince tel que la FEUILLE de papier (ou de zinc).

Et cette évolution des sens n'est pas particulière aux noms, on la retrouve dans les verbes, par exemple dans le verbe SENTIR. Sens premier, conservé : éprouver une sensation. Par *restriction*, le verbe s'applique spécialement aus sensations de l'odorat (en italien aus sensations de l'ouïe), et en passant, par *connexion*, de l'effet à la cause, on arrive à la signification de « répandre une odeur » : on *sent* la fleur, et la fleur *sent* bon.

Restriction, *extension*, *comparaison*, *connexion*, ce sont les quatre procédés de dérivation des sens des mots [1]. Les connexions sont d'espèces multiples, mais il est tout à fait inutile de donner un nom particulier, et rébarbatif, comme on s'y croyait jadis obligé [2], à chacune des espèces. L'opération de l'esprit est la même quand on passe du

nombre *des personnes qui utilisent* un mot (quand il passe par exemple d'une langue tecnique dans la langue commune), ou encore l'augmentation du nombre *des sens du mot*, fénomène banal qui n'a pas besoin d'être exprimé par un terme spécial. Dire qu'il y a *extension*, comme le fait souvent le *Dictionnaire général*, quand le mot passe d'un sens à un autre sens *quelconque*, c'est ne rien dire du tout. Si l'on veut éviter toute équivoque, il vaut mieus réserver ce terme comme nous le faisons, — en l'opposant à *restriction*, — pour signifier l'augmentation du nombre *des objets désignés* par le mot, grâce à la suppression d'une *restriction*.

1. Voyez *Revue de philologie française*, 1895, p. 49, et Michel Bréal, *Essai de sémantique*, 1897.

2. Voy. Darmesteter, *La Vie des mots*.

Digitized by Google

tout à la partie, de la cause à l'effet ou inversement, de l'inventeur à l'invention [1], du contenant au contenu, de la qualité à l'acte qui en est la manifestation, etc.

Pour nommer un objet nouveau, ou qui n'a pas encore un nom spécial dans la langue, il n'est donc pas toujours nécessaire de faire un emprunt à une autre langue ou de fabriquer un mot. Il suffit d'employer l'un des quatre procédés indiqués ci-dessus, pour appliquer à l'objet un des mots existants. Et il arrive parfois qu'on se trouve en présence de deus mots pour le même objet, l'un adapté, comme *effort*, infirmité résultant d'un « effort », sens nouveau résultant d'une connexion de cause à effet, l'autre emprunté (ou fabriqué) comme *hernie*.

Changements de fonction

2. L'adaptation du mot existant peut consister dans un changement de fonction [2], comme il arrive pour les adjectifs ou locutions adjectives et les adverbes employés substantivement : un *pauvre*, un *propre à rien*, un *dessus* de cheminée, l'*avant* et l'*arrière* d'un bateau ; et le changement de fonction comporte souvent d'importantes modifications du sens.

La locution adjective *en bon point* donne un substantif qui désigne non pas une personne ou une chose qui se trouvent « en bon état », mais l'état même.

1. Sur les noms communs tirés de noms propres, voy. la préface de mon *Dictionnaire étymologique*, p. XIII-XVI.

2. Il n'y a pas à proprement parler de changement de fonction lorsqu'un adverbe ou une forme verbale s'emploie accidentellement comme substantif, dans une locution, pour exprimer non un objet, mais le mot lui-même : « pour *un oui* ou *un non*, prononcer le *oui* solennel, un bon *tiens* vaut mieus que deus *tu l'auras*. » Ici, ni le mot ni le sens ne sont nouveaus. Mais l'impératif *rendez-vous* a fourni un véritable nom, aus sens de « convocation » et de « lieu où on doit se rendre ».

Digitized by Google

Lorsque nous disons : « Il est *bien* » ou « il est *mal* » de sa personne, l'adverbe est employé adjectivement et exprime de bonnes ou de mauvaises conditions d'élégance. Dans « il fait le mal » ou « il lui a fait du mal », nous n'avons pas le même mot que dans « il agit mal », ce n'est pas là un adverbe employé substantivement : les deus mots, devenus identiques, étaient différents à l'origine (en latin *malum* et *male*). Mais *bien* est essentiellement un adverbe, et c'est par imitation de « faire le mal », ou « du mal », où le nom a pris la même forme que l'adverbe, qu'on a pu dire « faire le bien » ou « du bien ». C'est ainsi que *bien* est devenu un substantif exprimant des idées qui s'opposent à celles que représente le substantif *mal*. On dira aussi : « ce retard a été *un bien* ou *un mal* pour lui. » Le sens de « chose avantageuse » a subi ensuite diverses restrictions, qui permettent au substantif *bien* de désigner une propriété immobilière, les productions du sol (biens de la terre), etc.

Un adjectif peut s'employer substantivement au neutre, non seulement pour exprimer un objet pourvu de la qualité (se faire *un bleu* en se heurtant, mettre *du bleu* dans la lessive), mais encore la qualité elle-même : *le bleu* du ciel, *le vide* de ses pensées, *le velouté* de la pêche. De même qu'un adjectif peut s'employer substantivement, un substantif peut s'employer adjectivement, et non pas seulement en apposition : un habit *marron* est un habit qui a la couleur du fruit appelé *marron* (c'est le nom de l'objet employé par connexion pour la couleur de cet objet), et cet adjectif, tiré du nom du fruit, a engendré un autre substantif : *le marron*, nom de couleur.

Dans la locution « le vivre et le couvert », *le vivre* n'est pas seulement un mot passé de la fonction de verbe à la fonction de nom ; l'infinitif exprimait une action, le

Digitized by Google

nom exprime, par connexion, le moyen de l'action, et il en est de même dans le pluriel « les vivres », par lequel nous rendons l'idée en dehors de la locution. Le participe passé *couvert* peut s'employer substantivement pour désigner un endroit couvert, au sens restrictif de « ombragé » ; dans la locution que nous venons de citer, il désigne par connexion l'objet qui couvre, il équivaut à *couverture*, au sens restrictif de « toit ». Par l'effet d'une autre restriction, le *couvert*, c'est tout ce qui couvre, pour le repas, une table de salle à manger (mettre le couvert) et, par connexion du tout à la partie : *a*, l'assiette, le verre, les cuillères, fourchettes et couteaux d'un convive (enlever un couvert), *b*, la cuillère et la fourchette seules (une douzaine de couverts d'argent). Et lorsqu'on emploie le mot dans l'une ou l'autre de ces valeurs, on ne pense pas aux autres valeurs, ce sont vraiment, pour le sens, autant de mots différents, dont s'est accru notre vocabulaire.

3. Le participe passé exprime normalement, sous la forme adjective, le résultat de l'action : or il y a connexion naturelle entre le résultat, l'action elle-même, et le moyen de la réaliser. Il ne faut donc pas s'étonner que les participes *entrée* et *sortie*, employés substantivement, puissent désigner l'action d'entrer ou de sortir (l'entrée et la sortie des spectateurs) et les portes par où s'effectuent ces actions. De même, les *allées et venues*, actions d'aller et de venir, et *une allée*, par où l'on va (avec les restrictions apportées par l'usage à l'emploi du mot). D'autre part, au moment où notre langue se dégageait du latin, les formes du féminin singulier étaient souvent identiques à celles du pluriel neutre, et il en reste trace dans la valeur collective de certains féminins singuliers : la *vaisselle* est un ensemble de vaisseaux ou vases, la *graine* est un ensemble de menus grains, une *couvée* est proprement un ensemble d'œufs

Digitized by Google

couvés. On passait plus facilement de l'idée d'*ensemble* d'objets ayant subi l'action du verbe à l'idée de cette action même, c'est sans doute ce qui explique que la plupart des participes substantivés soient du féminin.

La flexion participiale la plus fréquente, celle de la première conjugaison, *-ée*, s'est détachée du verbe pour servir de suffixe indépendant, parfois avec une valeur collective comme dans « charret *-ée* », et il en est de même de sa forme méridionale empruntée *-ade*. Mais le suffixe *-ie*, dont il sera question aus paragrafes 45 et 50, n'a rien de commun avec la flexion participiale qu'on trouve dans les substantifs *sortie*, *partie* (résultat de l'action de *partir* au sens ancien de *partager*), etc.

Un participe présent substantivé représente une personne ou un objet faisant l'action ou se trouvant dans l'état exprimés par le verbe, par exemple *un passant*, celui qui passe, *le restant*, ce qui reste ; le gérondif, identique de forme avec le participe présent, représente l'action même et, par connexion, le lieu de cette action : *un tournant*, endroit où un chemin tourne, *le couchant*, endroit de l'horizon où le soleil se couche.

L'emprunt dans les mots composés [1].

4. Les mots composés, noms, adjectifs ou verbes, peuvent être empruntés tels quels, ou fabriqués à l'aide d'éléments empruntés, comme un très grand nombre de mots scientifiques ou pseudo-scientifiques.

Un même élément peut se trouver associé à différents

1. Nous n'avons rien de particulier à dire sur la cronologie et la répartition géografique des emprunts. Mais les mots composés qui ont été introduits dans notre langue par cette voie méritent une attention particulière.

Digitized by Google

autres dans toute une série de mots composés, tel l'élément *-fier*, qui signifie proprement faire devenir...[1] : *sanctifier*, rendre saint ; *bonifier*, rendre bon ; *panifier*, rendre pain, transformer en pain ; *barbifier*, « faire la barbe à », raser ; *purifier*, rendre pur ; *pacifier*, rendre paisible, etc. Et ces verbes sont accompagnés de noms d'action : *sanctification*, *purification*, *stupéfaction*, etc.

La qualité d'*ami de* est exprimée par l'élément adjectif *-file*, avec des substantifs dérivés en *-ie* [2] : *germanofile*, *germanofilie*. Les éléments *-fobe* et *-fobie* expriment l'idée contraire [3] : *gallofobe*, *gallofobie*, *hidrofobe*, *hidrofobie* ; *xénofobe* et *xénofobie* (hostilité contre les étrangers).

Pour distinguer les êtres (et par comparaison les choses) d'après les aliments qui les caractérisent, on utilise l'élément grec *-fage* (dérivés : *-fagie*, *-fagique*) ou l'élément latin *-vore* (cf. *dévorer*) : *antropofage*, *antropofagie* ; *sarcofage*, proprt qui mange la chair ; boucherie *hippofagique* (où l'on vent de la viande de cheval) ; *carnivore*, *herbivore*, appareil *fumivore*.

Avec l'élement latin *-fère* ou l'élément grec *-fore*, signifiant l'un et l'autre « qui porte » ou « qui apporte », on a la double série : *somnifère*, qui apporte le sommeil, *crucifère*, qui porte des pétales en crois, *odoriférant* (au lieu d'*odorifère*, sans doute par contagion de *odorant*, qui a le même sens) ; *fosfore*, proprt qui porte la lumière, *sémafore*, proprt porte-signal. Comparez les nombreus composés de formation française qui commencent par l'élément verbal *porte-* : *porte-allumettes*, *porte-respect*, *portemanteau*, *porte-monnaie*, etc.

1. Parfois simplement produire, comme dans *fructifier*. — *Crucifier* se rattache à *crucifix* et n'a aucun rapport avec ce groupe de mots.

2. L'élément *file* peut commencer le mot : *filantrope* et *filantropie*, *filosofe* et *filosofie*.

3. De même l'élément *miso-* commençant le mot : *misantrope*, *misantropie*, et *misogine*. Les préfixes *pro-* et *anti-* expriment des idées analogues : *progermain*, *antisémite*, cf. §§ 16 (note) et 18.

Digitized by Google

L'élément latin *-cole*, et les mots français *culture*, *-culteur*, de la même famille, entrent dans la composition de mots qui s'appliquent aus différentes espèces de culture : *agricole*, *agriculture*, *agriculteur* ; *horticole*, *viticole*, etc. ; *apiculture*, *aviculture*.

L'élément grec *-algie*, qui exprime la souffrance, sert à former des noms de maladies : *névralgie*, maladie des nerfs ; *gastralgie*, maladie de l'estomac ; *coxalgie*, maladie de la cuisse (ici le mot est hibride : l'autre élément, *coxa*, qui est notre mot *cuisse*, est latin). Plusieurs suffixes, notamment *-ose* et *-ite* (§ 50), ont la même valeur : une *névrose* est une maladie des nerfs comme la *névralgie* ; l'*otite* est le mal d'oreille, comme l'*odontalgie* est le mal de dents.

Le mot *mètre*, d'origine grecque, est aussi un élément de mot composé, non seulement quand il est précédé de préfixes diviseurs ou multiplicateurs, mais encore lorsqu'il désigne un instrument (plus rarement une personne : *géomètre*) pour mesurer non plus des longueurs, mais des objets exprimés par le premier élément du mot composé [1] : *baromètre*, *termomètre*, *taximètre*, *cronomètre* avec le verbe dérivé *cronométrer*.

Éléments *-cratie* (gouvernement) et *-crate* dans *démocratie*, *démocrate*, etc.

5. Les éléments *-logie* et *-logue*, *-grafie* et *-grafe*, que nous retrouvons dans un si grand nombre de mots composés, se rattachent à deus verbes grecs, dont l'un signifie « parler » et l'autre « écrire » ; *-logie* et *-grafie* désignent proprement « ce qu'on dit » ou « ce qu'on écrit » [2], d'où

1. Le même mot *mètre*, comme premier élément, signifie « mesure des vers, versification », dans *métromanie*, et « mesure musicale » dans *métronome*.

2. Le sens de discours ou écrit (et aussi, pour *grafie*, de dessin) se rencontre encore dans quelques mots tels que : *monografie*, *biografie* ;

Digitized by Google

le sens, qui leur est commun, de « science de... », et ces mots sont en principe interchangeables, *arkéografie* était téoriquement possible aussi bien qu'*arkéologie*, on a cependant été amené à préférer *-grafie* pour les études plutôt descriptives et *-logie* pour les études de substances. Les mots en *-grafe* et *-logue* servent à désigner les savants qui s'occupent de ces sciences, qui « écrivent ou parlent » au sujet de... ; mais ces éléments avaient aussi à l'origine une valeur passive, qu'ils ont conservée dans un certain nombre de mots, où ils signifient « ce qui est dit » [1] ou « ce qui est écrit », au lieu de « celui qui parle ou écrit » : une *épigrafe* est proprement une inscription [2] ; dès lors on a dû faire un autre mot, avec le suffixe *-iste*, *épigrafiste*, pour désigner les savants qui s'occupent de la science des « épigrafes » ou inscriptions. D'ailleurs, on a fait des noms de savants en *-iste* ou en *-ien*, sans qu'il y eût à craindre la même équivoque : on aurait pu dire *téologue*, *fisiologue*, *antropologue*, comme on dit *arkéologue*, *psicologue*, *géologue*, mais nous disons : *téologien*, *antropologiste*, *fisiologiste*.

Dans *télégrafe*, *cinématografe*, *fonografe*, on a donné à l'élément *-grafe* la valeur active, mais en l'appliquant à l'instrument et non à la personne qui le manie : le premier est l'instrument qui écrit « de loin et au loin », le segond celui qui écrit le mouvement, le troisième celui qui écrit la vois. Enfin l'élément *-gramme*, qui appartient à

fotografie, dessin obtenu par la lumière, et art de l'obtenir ; *apologie*, proprt discours pour détourner une accusation ; dans *antologie*, on a le sens rare de « chois » : proprt chois de fleurs.

1. Par exemple *prologue*, *épilogue*, *monologue*, *dialogue*.

2. Le nom de la science *épigrafie* se décompose en *épigrafe* + *ie*, c'est ici le suffixe *-ie* qui, à lui seul, signifie « science de ». De même, *paléografe* inclus dans *paléografie* signifie « anciennes écritures », mais, dans ce sens, le mot n'existe pas isolément, et on a pu, sans équivoque, appeler *paléografe* celui qui s'occupe de paléografie.

Digitized by Google

la famille de *grafie*, a exclusivement le sens passif : « qui est écrit » [1], de telle façon qu'il est sinonime de *-grafe* dans l'une de ses valeurs ; *épigramme* est l'équivalent étimologique de *épigrafe*, mais l'un et l'autre ont subi une restriction de sens, le premier a été spécialisé pour désigner une pièce écrite sur ou contre quelqu'un, puis un trait satirique ; un *monogramme* est un mot écrit par un seul caractère, un *programme* est le détail écrit et publié (*pro-* = mis en avant) d'une cérémonie, d'une action politique ou autre ; le *télégramme* est proprt l'écriture transmise par l'instrument nommé *télégrafe* [2].

6. Dans tous ces exemples, l'élément commun de la série est le segond ; mais il y a aussi des séries formées par le premier élément, et parfois un même mot est le premier élément d'une série et le dernier d'une autre, nous l'avons vu (§ 4, note 2) pour *-file* et *filo-*. En général, d'après l'ordre des mots dans les langues anciennes, c'est le segond élément qui donne l'idée principale, et le premier l'idée complémentaire ; par exemple, s'il s'agit d'études, le segond élément signifiera « science de », et le premier indiquera l'objet de l'étude. Les idées exprimées par le premier élément formant série représentent en effet les principaus objets des études humaines, ce sont les idées substantives de *Dieu* (téo-), *homme* (antropo-), *soleil* (hélio-), *tens*

1. Employé comme mot indépendant, ou précédé de préfixes diviseurs ou multiplicateurs, il désigne un poids léger (comme un caractère d'écriture), sens ancien.

2. Il y a d'autres éléments latins ou grecs terminant des séries de mots composés ; nous citerons encore *-cide* « qui tue », dans *régicide*, *insecticide*, et « acte de celui qui tue » dans *régicide*, *parricide* (ce sont deus éléments différents, qui se sont confondus) ; *-gène*, qui signifie proprt génération ou genre, s'emploie au sens de « qui produit » dans les mots tels que *patogène* ; *-scope* (qui regarde), par exemple dans *microscope*, instrument pour voir les petits objets ; *-urgie* (mise en œuvre), par exemple dans *sidérurgie*, travail du fer.

Digitized by Google

(crono-), *livre* (biblio-), *pierre* (lito-), *terre* (gé-), *eau* (hidro-), *maladie* (pato-), les idées adjectives de *seul* (mono-), *en nombre* (poli- ou multi-, le 1er grec, le 2e latin), *indépendant* (auto-), *différent* (hétéro-), *semblable* (homo-), *droit* (orto-), et l'idée adverbiale de *loin* (télé-).

Exemples : TÉO- : *téologie, téocratie* ; élément latin de même famille *déi-*, dans *déicide, déifier*. — ANTROPO- : *antropofage, antropologie* (*-antrope* comme élément final dans *misantrope*, etc.) ; élément latin correspondant *homi-* dans *homicide*. — HÉLIO- : *héliogravure* (*-hélie* comme élément final dans *parhélie*). — CRONO- : *cronologie, cronomètre* (*-crone* comme élément final dans *isocrone*). — BIBLIO- : *bibliografie, bibliomane, bibliotèque*. — LITO- : *litografie, litotritie* (*-lite* comme élément final dans *monolite, aérolite*) ; élément latin correspondant *pétri-*, *pétr-* dans *pétrifier, pétrole*, proprt huile de pierre. — GÉO- : *géologie, géomètre* (*-gée* comme élément final dans *hipogée*). — HIDRO- : *hidrografie, hidrofobe* (*-idre* comme élément final dans *clepsidre* horloge à eau) ; élément latin correspondant *aque-* dans *aqueduc*. — PATO- : *patologie, patogène* (*-pate* comme élément final dans *homéopate*, cf. § 4, *-algie*) ; élément latin correspondant *morbi-* dans *morbifique* (virus morbifique).

MONO- : *monologue, monogame, monosillabe* ; élément latin correspondant *soli-* dans *solipède, soliloque* (même sens étimologique que *monologue*, mais idée restrictive d'entretien *avec soi-même*). — POLI- et MULTI- : *poligamie, poligone, poligraphier* ; *multicolore, multiplier*. — AUTO- : *autonome, automate, automobile*. — HÉTÉRO- : *hétérogène, hétérodoxe*. — HOMO- : *homogène, homonime* ; élément latin de sens voisin *simili-* (*simil-* dans *similor*). — ORTO- : *ortopédie*, proprt redressement des enfants, *ortografe, ortodoxe* ; élément latin correspondant *recti-*, *rect-*, dans *rectifier, rectiligne, rectangle*. — TÉLÉ- : *télégrafe, téléfone*.

Digitized by Google

Les noms composés d'éléments français.

7. Les mots formés avec des éléments français peuvent être constitués par deus noms ou deus adjectifs en apposition comme *chou-fleur*, *betterave*, *sourd-muet*, ou deus verbes accolés comme *tournevirer* (= tourner-virer) et *brimbaler* (pour *bringueballer*, des anciens verbes *bringuer* et *baller*), ou deus formes verbales réunies par une conjonction : *va-et-vient* qui désigne, par connexion, une machine qui « va et vient », et le mouvement même d'aller et venir.

Souvent le composé est un nom précédé ou suivi d'un adjectif, comme *vinaigre*, *plafond*, quelquefois un nom ou un verbe accompagné de son complément, *arc-en-ciel*, *pomme de terre*, *maintenir*, *prendre feu* (car les locutions verbales sont sémantiquements de véritables mots composés), deus adverbes comme dans *plutôt*, *aussitôt*, une préposition et la conjonction *que* formant locution conjonctive, avec ou sans un pronom ou un nom intercalés, comme dans *pour que*, *parce que*, *de sorte que*, *afin que* (notez la soudure de *par ce* et de *à fin*).

Dans un mot composé d'un nom et de son complément, le complément peut n'être rattaché au premier nom par aucune préposition : *timbre-poste*, *timbre-quittance*, il n'y a pas là de préposition sous-entendue, le segond nom fait fonction d'adjectif ; dans *hôtel-Dieu*, *fête-Dieu*, on a un génitif arcaïque.

Tantôt les mots qui forment le mot composé sont soudés, tantôt ils sont liés par des traits d'union, tantôt ils sont simplement juxtaposés ; ce sont là des distinctions arbitraires et purement ortografiques, par conséquent sans importance ; elles devraient en principe marquer les étapes successives par lesquelles passe tout mot composé, dont les éléments restent d'abord distincts pour l'esprit, puis ne sont

Digitized by Google

plus sensibles qu'à la réflexion, enfin s'effacent complètement comme dans *plafond*, mais le principe est loin d'être toujours appliqué.

La constitution du mot composé est généralement précédée d'une évolution du sens : *vin aigre* a pris le sens restrictif de vin « rendu » aigre dans des conditions spéciales, et, dans ce sens, on a conservé la prononciation ancienne, avec *i* non nasalisé et liaison du *n* ; tandis que, dans le sens primitif, qui s'est maintenu d'autre part, le nom *vin*, restant distinct de l'adjectif, a pris régulièrement la prononciation nasalisée de la voyelle, sans liaison avec l'adjectif *qui suit*. Le sens propre de « plus tôt est « plus vite, avec plus d'empressement », mais le surcroît d'empressement est souvent causé par une préférence, et, par connexion d'effet à cause, « plus tôt », tout en conservant sa valeur propre, est arrivé à signifier en plus : « préférablement », mais alors l'esprit n'analise plus la locution, et on a un adverbe composé, qu'on aurait pu d'ailleurs continuer à écrire en deus mots, le sens étant toujours précisé par le contexte.

7 bis. Un grand nombre de noms composés de formation française consistent en une sorte d'adjectif verbal substantivé, suivi d'un complément : un *boute-en-train*, un *trouble-fête*, un *vaurien*, un *fainéant*, un *serre-frein*. Et le mot ainsi formé peut désigner soit une personne, soit une chose, c'est-à-dire l'agent ou l'instrument de l'action, comparez *porte-drapeau*, et *porte-monnaie* [1]. Le nom composé d'un objet peut désigner, par connexion d'idées, un objet très différent, et même deus ; ainsi un *coin-de-feu* sera pour un tailleur un veston, pour un tapissier un fauteuil, et la signification nouvelle s'applique directement au mot, sans qu'il y ait rien de sous-entendu. De même le nom d'un acces-

1. Nous assimilons à un préfixe le mot composant d'origine italienne *para-*, cf. § 23.

Digitized by Google

soire caractéristique d'une profession sert à désigner la profession elle-même : un employé de bureau s'appèlera plaisamment un *rond-de-cuir*.

La dérivation par post-verbaus, et préfixes et suffixes.

8. On peut former un mot nouveau avec un mot déjà existant, de deus façons, ou bien, quand il s'agit d'un verbe, en supprimant la terminaison verbale (le substantif et l'adjectif *trouble* ont été tirés de « troubler », le nom *soutien* a été tiré du radical tonique « soutien- [1] »), ou bien, quand il s'agit d'un mot quelconque, verbe ou autre, en ajoutant un préfixe ou un suffixe, et parfois, en même tens, un préfixe et un suffixe. Il est tout à fait inutile de désigner par des noms spéciaus, comme on le fait souvent, les divers procédés de dérivation ; ainsi, quand on dit que la dérivation est « impropre », c'est cette appellation qui est impropre, car il y a « proprement » dérivation toutes les fois qu'un mot nouveau procède d'un autre [2]. Il n'est pas moins inu-

1. C'est le procédé inverse de celui par lequel on tire un verbe d'un substantif ou d'un adjectif, *monter* de *mont* par exemple, et on hésite parfois à dire si le nom vient du verbe ou le verbe du nom.

2. Il est toutefois commode d'avoir un mot pour désigner les dérivés sans suffixe ; on les appèle des *post-verbaux* ou *déverbaux*.

Je ne crois pas qu'on puisse, comme le fait M. Brunot p. 206, considérer les post-verbaus comme tirés particulièrement du présent de l'indicatif, ni surtout de la 1re personne. Sans doute, le nom *deuil* correspont à « je deuil », mais aussi à « que je deuille » ; c'est le radical tonique de ce vieus verbe. Le nom *relief* vient de l'ancien radical tonique *relièv-*, avec changement de *v* en *f* pour la même raison qu'à la 1re personne « je relief », sans que le nom soit tiré de cette personne. Sur le nouveau radical tonique de ce verbe, *relèv-*, on a fait récemment un nouveau post-verbal, *la relève*, avec un *e* final pour soutenir au moins grafiquement le *v*, qui ne se change plus en *f* à la fin des mots ; ce n'est sûrement pas de « *je* relève » qu'on a tiré « la relève ». Quand le verbe a deus radicaus, c'est généralement le radical tonique

Digitized by Google

tile de distinguer, parmi les préfixes, des préverbes et des particules : *co-* n'a pas d'existence indépendante, tandis que *sur* est une préposition, mais dans *coacquisition* et *surenchère*, *co-* et *sur-* ont exactement le même rôle.

Il est intéressant de voir comment se groupent, au point de vue des idées exprimées, les principaus préfixes et suffixes.

Les préfixes sont originairement et sont souvent restés, — en dehors de leur emploi comme préfixes, — des prépositions, et ils ajoutent aus mots ausquels on les incorpore les idées complémentaires qui leur sont propres[1] : comparez *monter sur* et *surmonter*. Les suffixes permettent d'exprimer avec le mot nouveau une idée connexe de celle qu'exprime le mot racine : par exemple *porter* exprime une action, et *port-eur* l'agent de cette action.

Préfixes.

9. Si l'on analise des mots formés avec des préfixes, on constate tantôt que le préfixe est une sorte de pierre d'at-

qui sert à cette formation, d'autant plus que la voyelle du radical semi-tonique est souvent un *e*, qui prent difficilement l'accent tonique.

Il n'y a pas de post-verbal *le revient*, il n'y a qu'une locution condensée « pris *de revient* » (pris auquel « revient » un objet), locution faite sur le modèle de « pris d'achat », et où *revient* est le verbe même.

Naturellement, quand le radical se termine par un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui, le post-verbal se termine toujours par un *e* : *une offre*, *un trouble* (la variété des genres s'explique comme dans les noms ordinaires). Si les consonnes finales des radicaus *part-* de *partir*, *prêt-* de *prêter*, *séjourn-* de *séjourner*, etc., sont muettes (ou ont même disparu de la grafie) dans les post-verbaus tels que *part*, *prêt*, *séjour*, c'est que ces consonnes, dans l'évolution de la langue, se sont régulièrement amuïes à la fin des mots ; mais un post-verbal récent, fait sur *tourner*, a conservé le *n* : *une tourne*, terme de jeu.

1. Les dérivés par *préfixes* sont souvent appelés des composés, c'est là pure question de mots.

Digitized by Google

tente pour un complément sous-entendu ou qui doit être exprimé après (et dans ce cas, il ne fait parfois que renforcer une idée déjà contenue dans le mot primitif), tantôt que le complément est dans le mot racine : un *contre-ordre* et un *ordre contre* (contre un ordre antérieur), un *contre-poison* est (un remède) *contre le poison* ; *ensemencer*, c'est mettre *des semences dans* (une terre) ; *encaisser*, c'est mettre *dans une caisse* ; *contredire*, c'est *dire contre* ; *contremander*, ce n'est pas *mander contre*, mais donner des instructions *contraires à ce qu'on a précédemment mandé*.

Les principales idées complémentaires exprimées par les préfixes sont des idées de *localisation* dans l'espace ou dans le tens : direction *vers*, éloignement *de*, position ou direction *dans*, *sur*, *sous*, *à travers*, *en avant* ou *en arrière*, *à côté* (avec ou sans idée d'opposition), *des deus côtés*, *autour*, *avec* ou *sans*. Les préfixes peuvent encore exprimer les idées abstraites de *substitution*, de *préservation*, de *supériorité hiérarchique*, une idée *méliorative* ou *péjorative*. D'ailleurs les préfixes de localisation, outre leur sens propre, prennent, comme nous le verrons, des valeurs connexes, et peuvent exprimer par exemple le superlatif (§§ 11, 13, 15), la répétition (§ 17), l'opposition (§ 18).

Signalons d'abord la difficulté spéciale que présente la définition des préfixes. Il nous arrive, en définissant un mot, d'employer, sans y prendre garde, un dérivé ou même un équivalent pur et simple du mot en question, ce qui n'est pas définir. Mais ce défaut est impossible à éviter quand il s'agit de préfixes, parce que nous ne pouvons préciser une pensée sans le secours des préfixes et des prépositions. Si nous disons : *é-* et *ab-* marquent l'*é*loignement, nous définissons *é-* par lui-même et *ab-* par son équivalent, puisque le mot *éloignement* de la définition contient précisément le préfixe *é-*. En réalité, nous ne définissons pas,

Digitized by Google

nous montrons l'emploi du préfixe dans un mot, ou nous le rapprochons d'un autre préfixe, et la lumière doit jaillir de cet exemple ou de ce rapprochement.

Direction vers, éloignement.

10. Le préfixe latin *ad-*, sous les formes françaises *a-* et *ad-* (ou *a* + cons. redoublée), identique à notre préposition *à*, marque « direction vers » dans les mots tels que *a*mener, *ac*courir, et, au figuré, *al*longer (amener à l'état long), *a*grandir. Quand on dit « *a*mener *à* », l'idée du préfixe se trouve exprimée en outre par la préposition *à*.

11. L'éloignement est marqué, en particulier, par le préfixe *en-* (celui qui vient du latin *indĕ*, car il y en a deus autres), identique à notre adverbe *en* ; comparez *apporter* et *emporter*, *amener* et *emmener*. Plusieurs autres préfixes expriment la même idée ou des idées voisines :

a-, se rattachant non plus à « ad », mais à « ab », et *ab-* lui-même, ou *abs-*, dans *a*version [1], *ab*jurer, s'*abs*tenir.

ex- ou *é-*, dans *ex*clure, *é*liminer, *é*crémer. Dans les verbes tels que *é*largir (comparez *a*grandir, cité plus haut), le préfixe marque l'éloignement de l'état antérieur, ici de l'état « trop étroit », que l'on fait cesser. — Le préfixe *ex-* peut encore marquer l'éloignement dans le tens, et équivaloir à « ancien » : l'ancien maire ou l'*ex*-maire. — Le préfixe *extra-* équivaut à *ex*, dont il est le comparatif, et à *dis-*, *di-*, dont nous allons parler : *extra*-vaguer équivaut à *di*-vaguer (où cependant l'idée de *çà et là* exprimée par le radical est renforcée). Il sert aussi à marquer le superlatif : *extra*-fin, qui s'éloigne du fin, qui dépasse le fin.

1. On a deus préfixes différents dans *a*vertir et dans *a*version. Nous prenons nos exemples non seulement dans les mots de formation française mais aussi dans les mots d'emprunt, de formation latine ou grecque : ni *ab-*, ni *a-* venant de *ab-*, ne sont vivants comme préfixes.

Digitized by Google

dé-, venant de *de-* latin, ou de *de* + *ex-*, ou de *dis-*, et *dis-* lui-même : *dé*tourner, *dé*tacher, *dis*traire [1]. Dans les verbes *dé*porter, *ex*porter, *em*porter, les trois préfixes ont la même signification, le radical et le suffixe sont identiques, la différence des sens résulte de restrictions étrangères à la forme de ces mots, le premier s'appliquant à des condamnés qu'on exile, le segond à des marchandises qu'on envoie à l'étranger, le troisième à un objet quelconque. — Le sens le plus fréquent de *dé-* est celui qu'il a dans *défaire*, à côté de *faire*, *dételer* à côté d'*atteler*.

for- ou *four-* et *hor-*, qui représentent un même mot latin : *for*sené (hors du bon *sens*), écrit aujourd'hui *forcené* par erreur ; *hor*mis ; *four*-voyer, mettre hors de la bonne *voie*, comparez *dé*-voyer.

Position ou direction « dans, sur, sous, à travers ».

12. L'idée de « dans », avec ou sans mouvement, est exprimée par le préfixe *en-* venant de *in* latin, ou par sa forme savante *in-* (ou *i-* + consonne redoublée) : *en-cas*, objet qui doit servir *dans* certains cas envisagés ; *encadrer*, mettre *dans* un cadre ; *empierrer*, mettre des pierres *dans*... ; faire *ir*ruption ; *importer dans*, *induire en*, où la préposition qui amène le complément exprime la même idée que le préfixe [2] ; *in*timider, mettre *dans* l'état « timide », *en*gourdir, mettre *dans* l'état « gourd » (cf. § 10 *a*llonger, amener

1. *Dis-* exprime en outre une idée d'éparpillement dans *disséminer*, *distribuer*, *dispenser*. Dans certains mots le préfixe *dé-* ou *de-*, venant de *de-* latin, n'a pas de valeur appréciable ou comporte un simple renforcement de l'idée exprimée par le simple : *dé*montrer, *de*hors, *de*dans. Dans *de*venir, *de-* a le même rôle que *é-* dans *élargir*, *écourter*, il marque le point de départ du changement exprimé par le mot.

2. Il n'en est pas de même dans *emporter dans*, qui équivaut à « porter *de là* dans ».

Digitized by Google

à l'état « long »). — Le comparatif latin *inter*, sous sa forme latine ou sous la forme française *entre*, exprime l'idée de « *dans* l'intervalle d'un objet à l'autre », ou « *au milieu* d'un objet ou de plusieurs objets », ou encore « *au milieu* d'une action qui reste inachevée » : *entre*côte, *inter*costal, *inter*caler, *entre*couper, s'*entre*mettre, *entr*'ouvrir. *Entre-* peut encore servir à former des verbes pronominaus réciproques, où il signifie « de l'un à l'autre, l'un l'autre » : s'*entre*nuire, s'*entre*croiser.

13. L'idée de « sur » est exprimée : 1° par le préfixe latin *in-* dans une de ses valeurs, 2° par le préfixe grec *épi-*, 3° par le préfixe latin *super-*, par sa forme provençale *soubre-*, ou l'une de ses formes françaises *sur-* et *sour-*, ou par la forme grecque du même préfixe, qui est *hiper-*.

Exemples : « *Épi*graphe » est formé avec des éléments grecs qui ont exactement la même valeur que les éléments latins de « *in*scription », les deus mots signifient proprement « écriture *sur* ». *Im*poser et *super*poser, c'est proprt poser *sur*. — Le récent « *sur*voler » se passe d'explication ; les *sour*cils sont *au-dessus des* cils ; *soubre*saut est l'équivalent de *sur*saut [1]. — *Hiper*boréen signifie proprt : qui est au-dessus du nord (Borée, vent du nord), à l'extrême nord. *Hiper*trofié est l'équivalent de *sur*alimenté. Ces différents préfixes exprimant l'idée d'un dépassement au-dessus, comme *extra-* (dont nous avons parlé § 11) d'un dépassement en dehors, comme *ultra-* et *par-* (dont nous parlerons plus loin § 15) d'un dépassement au delà, sont par là-même aptes à rendre l'idée superlative : *hiper*critique, proprt « plus que critique », *sur*fin, *sur*chauffer, etc.

14. L'idée de « sous » est exprimée par le préfixe latin

1. On a aussi la forme *sus-*, d'origine populaire dans *susdit* = dit ci-dessus, d'origine savante dans *suspendre*, proprt pendre en haut.

Digitized by Google

sub- (*su-* devant une consonne redoublée), par sa forme française *sou-*, *sous-*, et par le préfixe grec *hipo-* : *sub*venir, proprt venir en-dessous ; il me *sou*vient, proprt « il me vient à l'esprit *par-dessous* », formule d'une psicologie très expressive, aujourd'hui déformée en « je me souviens » ; *sup*porter, *sous*traire, *sou*coupe ; *suf*fixe, proprt fixé par-dessous, à la fin du mot ; *hipo*tèse, équivalent grec de *sup*position. Au figuré *sous-* peut signifier « moins qu'il ne faudrait, en restant en dessous », comme *sur-* exprime l'idée contraire (par ex. dans *surfaire*) : *sous*-estimer.

15. L'idée de « à travers » (d'où parfois « d'un bout à l'autre, complètement », valeur superlative) est exprimée par le préfixe *par-* et sa forme latine *per-*, aussi par *tra-* et *tré-*, *très*, et leur forme latine *trans-* ; une idée voisine, celle de « au-delà », est exprimée par les préfixes doublets *ultra-* et *outre-*.

Exemples : *par*courir, *per*forer, *par*donner, proprt donner *tout à fait*, n'exiger aucune réparation pour la faute commise, *per*fection, *par*fait. — *Tra*duire une pensée, proprt la conduire *à travers*, la faire passer d'une langue à l'autre ; *trans*crire, *trans*porter ; *tré*passer, proprt passer *au-delà* (*pé*rir et *trans*ir, qui ont été sinonimes, signifient aussi, proprement, aller au-delà). — *Ultra*montain, proprt « d'*au-delà* des monts » ; *outre*passer, proprt passer au-delà (de son droit). — *Très* fin, *ultra*fin, proprt « *au-delà de* fin », comparez ci-dessus *extrafin* et *surfin* (§§ 11 et 13).

En avant ou *en arrière.*

16. L'idée de « en avant » dans l'espace, et de « avant » dans le tens, est exprimée par les préfixes *pour-* ou *pro-*, *pré-*, *anté-*, *avant-*. *Pro*poser et *pré*poser signifient également « poser en avant », *pro*férer et *pré*férer, c'est également

THE UNIVERSITY LIBRARIES OF GEORGIA
Digitized by Google

« porter en avant », mais on voit par ces exemples que la signification de *pré-* comporte une idée comparative qui manque à *pro-*.

Autres exemples : *pro*mener, proprt mener en avant ; *pro*mettre, cf. *pro*poser, la différence de sens établie par l'usage ne résulte pas de la signification de *mettre* et de *poser*, qui est ici la même, et *promettre* aurait pu avoir le sens de « proposer », comme *proposer* celui de « promettre ». Comparez encore *pré*voir et *pour*voir. *Pour*tour, « tour en avant », tour extérieur ; *pro*logue [1]. La préposition *pour* a une valeur « finale » bien connue (le but est *en avant*), c'est le sens du préfixe dans « *pour*boire ». — *Anté*diluvien (on a *anti-* dans *antichambre* et *antidater*) [2] ; l'ancien préfixe *ains-*, sorte de comparatif de *ante*, nous est resté sous la forme *aî-* dans *aîné* jadis *ains*né, né avant. *Avant*-propos, *avant*-goût, *avant*-scène.

17. L'idée de « en arrière », dans l'espace ou dans le tens, s'exprime par *re-* ou *ré-*, *rétro-*, *arrière-*, *post-*, *après-*.

Exemples. « *Re*venir », c'est proprement venir en *rétro*gradant, mais c'est aussi recommencer à venir, venir *une nouvelle fois*, ce sens de *ré*itération est extrêmement fréquent, et il est superflu d'en fournir des exemples. *Ré*agir, c'est proprt agir *en arrière*, en retour, comparez *rétro*actif ; *re*coin, coin reculé. Le mot *réformer* a été emprunté avec la signification spéciale qu'il avait prise en latin, *reformer* a été fait chez nous avec le sens habituel, la différence ne tient aucunement à ce qu'on a *re-* d'une part et *ré-*, forme savante du préfixe, de l'autre. La valeur

1. La préposition *pour* et le préfixe *pro-* ont aussi le sens de « à la place de » (on passe *devant* pour prendre une place), de là « *pro*nom ». — Au figuré, on a l'idée de : « être *pour* quelqu'un », lui être favorable, cf. § 4, note 3 ; transition des sens : devant > sous les yeus de > en vue de > en faveur de.

2. Sur le préfixe grec *anti-*, v. § 18.

Digitized by Google

du préfixe s'est souvent effacée à peu près complètement, ainsi dans « remettre une lettre » ; en principe, la lettre a été mise d'abord entre les mains de celui qui la remet, l'action est bien faite « une nouvelle fois », mais par une autre personne, on pourrait, dans ce cas, interpréter *re-* par « de son côté ». — *Arrière*-goût, *arrière*-boutique ; *après*-midi. — *Post*-scriptum, *post*dater ; l'adverbe *puis*, qui est une sorte de comparatif de *post*, se trouve comme préfixe dans *puî*né, né après (cf. *aîné* ci-dessus).

A côté, des deus côtés, autour.

18. Les idées de « à côté, en face » sont exprimées par *contre-* ou sa forme savante *contra-*, par *juxte-*, par *ob-* ou *o-*, par les préfixes grecs *para-* et *anti-*. De l'idée de « en face » on a passé, par connexion, à une idée d'hostilité.

Sens de juxtaposition. — *Contre*maître, maître adjoint, *contre*signer, signer à côté ; — *juxta*poser, poser à côté. — *Ob*jet, proprt chose mise en face, *oc*currence, proprt événement qui court en face de nous, qui se présente à nous. — *Para*doxe, proprt à côté de la croyance commune ; *para*frase, frase à côté, développement ; fièvre *para*tifoïde, qui se rapproche de la tifoïde.

Sens d'opposition. — *Contre*dire, *contra*diction, *contre*venir, *contre*poison (cf. § 9). — *Ob*jection, remarque « jetée » en face d'une affirmation, pour y contredire ; *op*poser. — *Anti*dote, équivalent grec de *contrepoison*, remède « donné » contre (un poison) ; *anti*podes, à l'opposé des pieds ; l'*anté*-christ (pour *anti*christ, par confusion, et aussi, à cause des deus *i*, par dissimilation), l'ennemi du Christ prédit pour la fin du monde. Ce préfixe grec *anti-* est le même mot que le préfixe *anté-*, d'origine latine, signalé ci-dessus (§ 16), mais en grec on a passé de l'idée de position devant à celle d'opposition, comme en latin pour *contra-* et *ob-*.

Digitized by Google

19. L'idée de « des deus côtés » est exprimée par le préfixe grec *anfi-* : *anfi*bie, qui vit dans l'air et dans l'eau ; *anfi*téatre, téatre disposé pour qu'on voie facilement des deus côtés. — L'idée de « autour » est exprimée par le préfixe latin *circum-*, *circon-* (même famille que le substantif *cirque*), et par le préfixe grec *péri-* : *circum*navigation ; *circon*venir, proprt venir autour ; *péri*scope, instrument pour voir autour.

Avec ou *sans*.

20. L'idée de « avec » ou « ensemble » est exprimée par le préfixe latin *cum* sous ses diverses formes, *com-*, *con-*, *co-* (avec ou sans redoublement de la consonne qui suit), et par le préfixe grec *sin-* : *com*passion est l'équivalent latin de *sin*patie, sentiment de celui qui « souffre *avec* » ; *col*laborer, *co*habiter ; *sin*onime, proprt nom qui exprime une idée *avec* un autre, qui a le même sens qu'un autre. *Com*prendre, saisir « d'ensemble », complètement.

21. L'idée de « sans » est exprimée : 1° par le préfixe latin *siné-*, par sa forme française *sans*, et par la particule de même famille *se-* ou *sé-* ; 2° par les préfixes dits « privatifs » : *a-* ou *an-*, grec, *in-* (*i-* avec redoublement de la consonne qui suit), latin, et sa forme française *en-*, enfin par la négation *non*.

Première catégorie. *Sin*écure, proprt sans souci ; *sé*curité, état de celui qui se trouve « sans souci » (cf. n'avoir *cure*) ; un « *sans*-souci », dont le caractère est de ne se soucier de rien ; un *sans*-cœur, les *sans*-culotte ; *sé*parer, « *ne pas* mettre *avec* », disjoindre [1] (l'un des sens

1. On aboutit ainsi au sens d'*éloignement*, ci-dessus § 11.

Digitized by Google

primitifs de *parer* est « mettre de pair »); étimologiquement, *se*cret a aussi le sens de disjoint, mis à part en triant.

Préfixes privatifs : *an*archie, état politique « *sans* chef » ; *a*moral, « *sans* idées morales », et *im*moral, « *sans* moralité », l'écart des sens provient uniquement des acceptions différentes de *moral* dans les deus mots, les préfixes ont même valeur ; *in*croyable, qui *n'*est *pas* croyable, *il*logique, sans logique ; *en*nemi, qui *n'*est *pas* ami ; *en*fant, à l'origine « qui *ne* parle *pas* » ; *non*chalant, à qui rien *ne* chaut ; *non*-sens, frase ou mot qui *n'*a *pas* de sens.

Substitution. Préservation. Supériorité hiérarchique.

22. Le préfixe grec *méta-* exprime l'idée de *succession, substitution*. La *méta*fisique est la partie de la filosofie qui chez Aristote fait « suite » à la fisique; la *mé*tempsicose (*empsichose* = introduction d'une âme dans un cors) est une substitution d'âme ; une *méta*morfose est un « changement » de forme (la *trans*formation, voy. § 15, est le « passage à » une autre forme, les deus idées se rejoignent).

23. L'idée de *préservation* est exprimée par le préfixe d'origine italienne *para-* (= pour parer à, pour éviter) : *parapluie, paravent, paratonnerre*. Le même préfixe, qui est un mot composant en italien, a le sens de « pour protéger » dans *parapetto*, proprt protège-poitrine (cf. § 7 bis), nous avons francisé le mot sous la forme *parapet*.

24. L'idée de *supériorité hiérarchique* est exprimée par le préfixe grec *arch-, archi-*, qui signifie « chef » : *arch*ange, proprt ange en chef, *archi*prêtre, *arche*vêque. En réalité, ce n'est pas un préfixe, mais un mot composant, qu'on retrouve comme segond élément dans mon*arque* (chef unique), patri*arche* (chef de famille); mais de la signification de ce mot s'est dégagée une idée superlative

Digitized by Google

qui en fait un vrai préfixe dans la formation des mots tels que : *archi*millionnaire, *archi*fou.

Idée méliorative ou péjorative.

25. On peut vouloir introduire par le préfixe dans la signification du mot une idée méliorative ou péjorative. Les préfixes qui répondent à ce besoin sont les adverbes latins *bene* et *male*, leur forme française *bien* et *mal* [1], et aussi *més-*, *mé-*, qui est la forme proclitique de *moins* et qui signifie proprement « en moins », d'où résulte une acception voisine de celle de *mal*.

Exemples : *bén*édiction ; *bén*évole, équivalent de *bien*veillant ; *bien*faisant et *bien*fait, *bien*séant, *bien*heureux. — *Mal*édiction ; *mau*dire, prononcer des paroles qui appèlent le malheur sur la tête de quelqu'un ; *mé*dire, dire du mal ; *mal*faisant et *mé*fait ; *mal*séant et *mes*séant, *mal*veillant, *mal*heureux, *mal*appris, *mal*content et *mé*content.

Il y a un rapport de sens entre les préfixes *mal-* et *mé-* et le préfixe *dé-* (ci-dessus § 11), qui exprime une idée d'éloignement, d'enlèvement ; comparez *mépriser* et *déprécier* (la racine est la même, c'est le latin *pretium*, qui est devenu le substantif français *pris*), *mal*honnête et *dés*honnête.

Suffixes [2].

Suffixes de verbes ; suffixes diminutifs et péjoratifs.

26. Le plus important des suffixes est *-er*, qui sert à

1. Les mots formés avec *bien* et *mal* peuvent évidemment être considérés comme des « composés » proprement dits ; nous les plaçons ici en raison du rapprochement avec les mots commençant par les préfixes *mé-* et *dé-*.

2. Pour ne pas allonger sans nécessité cette étude des suffixes, nous

Digitized by Google

faire des verbes. On en fait aussi quelques-uns en *-ir* (parfois *-cir* : *noircir*), *blondir* n'est pas ancien, et *amérir*, terme d'aviation, est tout récent, mais la formation en *-er* a toujours été de beaucoup la plus productive. On se sert aussi du suffixe complexe *-oyer*, et de sa forme savante *-iser*; ils n'ont pas en principe d'autre signification que le simple *-er*, on s'en rendra conte en comparant *fertil*ISER et *fécond*ER, *fest*OYER et *fêt*ER (bien que *festin* ait influencé le sens et la forme de *festoyer*), mais nous verrons bientôt que d'autres suffixes complexes ont une valeur diminutive ou péjorative.

*Fecond*ER, c'est rendre fécond, *verd*IR, rendre vert, *fertil*ISER, rendre fertile, *consolid*ER, c'est rendre solide (le préfixe *con-*, qui exprime une idée d'union, ne fait ici que renforcer la signification); ainsi, lorsqu'il est joint à un adjectif, le suffixe verbal, sous ses différentes formes, exprime l'idée de donner à l'objet de l'action la qualité exprimée par l'adjectif. C'est aussi, nous l'avons vu (§ 4), la valeur de l'élément de composition *-fier*; comparez *consolider* et *solidifier*, dont, naturellement, les acceptions sont séparées par des restrictions divergentes. Nous avons vu également que l'idée de conférer la qualité à l'objet est parfois précisée par un préfixe (§§ 10-12) : *allonger*, *alourdir*, *enlaidir*, *élucider*. On a souvent aussi, isolément, ou conjointement avec l'autre, le sens intransitif de « prendre la qualité » au lieu de la donner : *faiblir*, c'est devenir faible, *verdir* c'est rendre vert ou devenir vert, *verdoyer* a seulement le segond sens.

27. On a des sens analogues pour les verbes formés avec des noms ou avec des mots invariables. De même que *épaissir* signifie « rendre épais » et « devenir épais », *avan-*

serons sobres d'exemples. Il suffira d'ouvrir un Dictionnaire de rimes pour en trouver à foison.

Digitized by Google

cer signifie « produire sur un objet » ou « sur soi-même », ou « éprouver » un mouvement en avant (avancer les choses, avancer dans la vie) ; *bourgeonner*, c'est « prendre » des bourgeons, *placer*, c'est « donner » une place, *favoriser*, « donner » une faveur. Le mot formateur indique le résultat de l'action exprimée par le verbe. Mais le rapport entre le mot formateur et le verbe nouveau peut être différent ; ainsi dans *voitur*ER et dans *charr*OYER (qui ne vient pas de *charroi*, c'est l'inverse), le nom (*voiture*, et lat. *carrum*) sur lequel est fait le verbe indique le moyen et non le résultat de l'action.

Remarque a. — Quand on fait un verbe sur un nom d'action dérivant d'un premier verbe, le nouveau verbe double plus ou moins le premier, sous réserve des restrictions de l'usage : comparez *subvenir* à *subventionner*, qu'il a produit par l'intermédiaire de *subvention* ; même rapport entre *agir*, *action* et *actionner*, etc. ; les nouveaux verbes de cette catégorie sont souvent peu utiles, et le « bon usage » hésite longtens à les adopter.

Remarque b. — Lorsqu'on veut exprimer l'idée d'enlever un objet, on prépose généralement au nom de cet objet, en formant le verbe, un préfixe tel que *dé-*, comme nous l'avons vu plus haut, comparez *ganter* et *déganter* ; et cependant *plumer* signifie « enlever les plumes » aussi bien que *déplumer*. Mais cette signification ne peut se passer de préfixe qu'avec un nom tel que *plume*, parce que la plume vient naturellement à l'animal, et qu'on ne pouvait avoir l'idée de faire un verbe *plumer* au sens de donner des plumes à un oiseau, pas plus qu'un verbe *peler* au sens de donner du poil ou de la peau ; cependant un autre verbe *plumer*, au sens de garnir un chapeau de plumes, était téoriquement possible.

28. Certaines sillabes ont une valeur diminutive comme

Digitized by Google

et, *ot*, *on*, *in*, *il* (avec *l* mouillé), *el* ou *eau* [1], d'autres une valeur péjorative, comme *ard*, *as*, *ail*, et on les rencontre : 1° comme suffixes de noms et d'adjectifs dans des mots tels que *collet*, *jeunet*, *vieillot*, *îlot*, *mantille*, *veston*, *blondin*, *fortin* [2], *vieillard*, *plâtras*, *bétail*; 2° comme première sillabe du suffixe verbal dans *tacheter*, *vivoter*, *toussoter*, *chantonner*, *fendiller*, *craquelé*, *trottiner*, *toussailler*, *finasser*. En général, les verbes diminutifs et péjoratifs sont formés sur des verbes ordinaires par substitution de suffixe, *tacheter* sur *tacher*, *vivoter* sur *vivre*, *toussoter* et *toussailler* sur *tousser*, *chantonner* sur *chanter*, *rêvasser* sur *rêver*, mais *finasser* semble formé directement sur l'adjectif *fin* [3], il n'a en tout cas aucun rapport avec les verbes formés sur le substantif *fin* comme *finir* et l'ancien *finer* d'où dérive *finance*. Par analogie avec *-ailler*, le suffixe *-oyer*, dont nous avons parlé ci-dessus, a pris une acception péjorative dans *larmoyer*.

Il y a des suffixes diminutifs complexes, comme *-elet* (agnelet), *-eteau* (louveteau), *-ereau* (poétereau), *-eret* (dameret, collerette), *-eron* (napperon).

1. Les mots formés avec un de ces suffixes ont pu perdre ultérieurement toute signification diminutive : un *collet* n'est plus un petit col, ni l'*ormeau* un petit orme. L'ancien suffixe diminutif dont *-icule*, de *principicule*, est la forme savante, et qui termine le mot *sol-eil*, n'a jamais été pour ce mot qu'un allongement de forme. Le suffixe *-on* est plutôt différenciatif, car, suivant les mots, il marque augmentation ou diminution. Le « médaill*on* » est une *espèce particulière* de médaille : au sens de portrait en bas-relief, il est plus grand que la médaille ordinaire, et plus petit au sens de bijou en forme de médaille qu'on porte au cou ou en broche.

2. Et dans les noms de personnes *Perret* (petit Pierre), *Perrette*, *Perrot*, *Perrin*, *Perron*, *Marielle*, *Marion*, etc. Diminutifs dans les noms d'oiseaux : *pierrot*, *moineau*, etc.

3. *Paperasser* n'est pas fait sur *papier*, mais sur *paperasse*. La terminaison « ouiller » de *bafouiller*, *bredouiller*, *gazouiller* n'est pas un suffixe, il n'y a pas ici de radical *baf-*, *bred-*, *gaz-* ; -ouil- est seulement une sillabe onomatopéique commune à ces trois mots et à d'autres comme *gabouille*, *vadrouille*.

Digitized by Google

Il est à noter qu'on peut former des noms diminutifs non seulement sur d'autres noms, mais aussi sur des verbes : *tranch*ET, proprt petit instrument pour trancher, *coup*ERET, pour couper, *perc*ERETTE, pour percer, *bouill*OTTE, pour faire bouillir.

29. En dehors des verbes et des diminutifs et péjoratifs, les dérivés ont des significations variées, qui peuvent se classer d'après la nature du mot « formateur », verbe, adjectif ou nom.

Mots formés sur le verbe.

Sur le verbe se forment des mots qui expriment l'action même (ou l'état), son résultat, et l'agent, le moyen ou l'instrument de l'action.

30. Nous avons déjà vu que, pour nommer l'action, on peut employer substantivement l'infinitif ou le participe passé (le petit *lever*, la *levée* des impôts), ou faire un post-verbal (l'*élève* des bestiaus, action d'élever). On peut aussi utiliser divers suffixes : le soulèv*ement* des indigènes, l'élév*ation* du pris de la vie, l'élev*age* [1] des abeilles, la fum*ure* des vignes, la délivr*ance* des billets, la tu*erie* commença. Pour les verbes en *-ir*, le suffixe *-ition*, forme populaire *-ison* (défi-n*ition*, garn*ison*), correspont à *-ation* [2], qui lui-même a une forme populaire *-aison* (compar*aison*)[3] ; nous avons aussi

1. La différence de sens entre *élevage* et *élévation* ne tient aucunement au suffixe, mais les deus mots ont été faits sur deus acceptions différentes du verbe.

2. *Aviation* est fait sur le *mot* latin « avis », oiseau, mais en même tens sur l'*idée verbale* de voler comme un oiseau. C'est en pensant au mot *ballon*, qu'on a fait *avion*, nom de l'appareil de l'*aviateur*.

3. Le suffixe d'action en *-ion* a des formes diverses dans les noms de création latine, passés en français par la voie populaire ou par la voie savante : le*çon*, proprt action de lire, élec*tion*, conver*sion*.

Digitized by Google

des noms en *-ade*, où le suffixe d'emprunt *-ade* correspont à la désinence *-ée* de nos participes substantivés : la *promenade* des convalescents.

Parmi ces différents suffixes, les uns, à l'origine, exprimaient spécialement l'action, les autres son résultat ; mais, par connexion en sens inverse, les premiers sont arrivés à exprimer aussi le résultat, et les segonds aussi l'action, si bien que, quel que soit le suffixe, on peut avoir l'une ou l'autre de ces deus significations, et on a souvent les deus : *l'élévation* est l'action d'élever, et la qualité de ce qui est élevé, une *élévation* est un terrain élevé; la *peinture* est l'action ou l'art de peindre, ou bien le tableau du peintre (ou encore, par une autre connexion, la couleur qui sert à peindre : une couche de *peinture*).

Plusieurs de ces suffixes, notamment *-age* et *-erie*, ne servaient pas d'abord à former des noms sur le verbe, nous allons les retrouver ailleurs; mais, en les adaptant même à d'autres mots, on aboutit souvent à un nom d'acte; par exemple *ladrerie*, qualité du *ladre*, a pris par connexion le sens de « *acte* du ladre », et on a été naturellement amené à joindre *-erie*, avec cette valeur dérivée, à des radicaus de verbes.

Le suffixe *-ance* se rattache à la flexion *-ant* du participe présent, lequel marque un état et peut s'employer adjectivement pour exprimer la qualité correspondant à cet état : *endurant* ; le dérivé en *-ance* donnera le nom de cette qualité : *endurance*, ou simplement le nom de l'état : *souffrance*. Le participe présent de l'impersonnel « il importe » a fourni l'adjectif *important* et le nom de qualité *importance*. Quand le verbe est un verbe d'action, son participe présent exprime bien un état, mais l'état de celui qui fait l'action, et le dérivé en *-ance* pourra donner un nom d'action, comme *délivrance*.

Digitized by Google

31. On fait les noms d'*agent* de l'action avec le suffixe *-ateur* (féminin *-atrice*) ou sa forme héréditaire *-eur* (à distinguer d'un autre suffixe *-eur* qu'on joint à des adjectifs pour faire des noms de qualités : *longueur*, *maigreur*) : un import*ateur*, un rapport*eur* [1]. L'instrument de l'action peut être assimilé à l'agent, on appèle *batteuse* une machine qui « bat » le grain, qui nous sert à le battre. L'une des valeurs du suffixe *-ier*, joint à des noms, étant de désigner celui qui fabrique ou qui vent l'objet exprimé par le nom formateur (un *armurier*, un *charcutier*), on comprent que ce suffixe ait pu être joint aussi, au lieu de *-eur*, à des radicaus de verbes pour former des noms d'agents : menuis-*ier*, pâtiss-*ier*, barr-*ière*. Un participe présent substantivé peut aussi constituer un nom d'être ou de chose agissante : un *intrigant*, un *battant* de cloche ou de porte.

Avec une valeur péjorative, on trouve *-ard* substitué à *-eur* ou *-ier* : un *pillard*, un *braillard* [2] ; avec une valeur diminutive, *-in* : *galopin*, *trottin*.

32. On peut avoir à exprimer l'idée d'agent sous une forme adjective ; à ce besoin répondent les suffixes *-atoire*, *-atif*, *-if* : un procédé *vexatoire* = qui vexe ; une réponse *négative* = qui nie ; un esprit *inventif* = qui invente. Et ces adjectifs, employés substantivement, peuvent constituer un *nom* d'agent : *un palliatif* est un procédé qui pallie, un moyen de pallier.

Comme adjectifs se rattachant à l'action, on a encore ceus qui signifient : « qui peut ou doit faire ou subir

1. Dans les mots de formation latine, le suffixe peut être *-teur* ou *-seur* : malfai-*teur* (comparez : *fais-eur*, de formation française), défen-*seur* (comparez *défend-eur*, de formation française).

2. *Fêtard* est fait sur le *mot* « fête », mais en même tens sur l'*idée verbale* de « faire la fête ». Dans *fêtard*, l'idée péjorative vient surtout du suffixe, tandis qu'elle vient seulement de l'acception spéciale donnée au verbe dans *viveur* et *jouisseur*.

Digitized by Google

l'action », suffixes *-able* et *-ible* : *admirable*, qui doit être admiré ; un vêtement *mettable*, qui peut être mis ; une excuse *admissible*, qui peut être admise ; une denrée *périssable*, qui peut périr ; un homme *secourable*, disposé à secourir [1]. Ajoutez l'ancien suffixe *-is* (d'abord *-eïs*, latin *-aticium*) : « un pont *levis* », qu'on peut lever, un « bois *taillis* », qu'on taille périodiquement ; cf. § 40.

33. Pour exprimer *le moyen* ou *l'instrument* de l'action, on utilise, nous venons de le voir, les suffixes *d'agent*, mais il y a un suffixe spécial (qui peut indiquer aussi le *lieu* aménagé pour l'action), dont la forme latine ordinaire est *-atorium* (un *sanatorium*, lieu où on guérit), et dont les formes françaises, savantes ou populaires, sont *-atoire*, (employé aussi adjectivement, § 32), *-toire*, *-oir* on *-oire* : un labor*atoire*, un dor*toir*, un éteign*oir*, une bouill*oire*. Les différents suffixes diminutifs peuvent se substituer à *-oir* ou *-oire* (ci-dessus, § 28).

Formation sur l'adjectif ou sur le nom.

34. Un suffixe ajouté à un adjectif permettra par exemple de *nommer* la qualité exprimée par cet adjectif, et les manifestations de cette qualité (*la lâcheté* et *une lâcheté*). Un suffixe ajouté à un nom permettra de former un autre nom exprimant une idée connexe (*ébéniste*, proprt fabricant d'objets en *ébène*) ou un adjectif en rapport avec l'idée exprimée par le nom formateur (*volontaire*, conforme à la volonté, ou obstiné dans sa volonté).

1. C'est par l'intermédiaire du sens de « disposé à » que le suffixe *-able* a pu arriver à se joindre à des noms : *charitable*, *équitable*, *véritable*, disposé à la charité, à l'équité, à la franchise.

Digitized by Google

Adjectifs.

35. Indépendamment des diminutifs, que nous avons signalés en même tens que les diminutifs nominaus et verbaus (§ 28), il y a des adjectifs formés sur d'*autres adjectifs*, avec les suffixes *-aud*, d'origine germanique, et *-âtre*, d'origine latine, qui ont une valeur péjorative : *rougeaud*, *courtaud*, *bellâtre*. Ajouté à un adjectif de couleur, *-âtre* indique une nuance douteuse : *rougeâtre*, *grisâtre*, *bleuâtre*. — L'adjectif *étrange* a été doublé à l'origine par le dérivé *étrang-er*.

Les principaus suffixes qui se joignent à *des noms* pour former des adjectifs sont :

-aire et son doublet populaire *-ier* (*-er* après chuintante) : un remède *salut-aire*, qui apporte le salut, une décision *statut-aire*, conforme aus statuts, le droit *coutum-ier*, reposant sur la coutume, un bruit *mensong-er*, qui propage un mensonge, une journée *printan-ière*, comme on en voit au printens ; une vache *lait-ière*, qui donne du lait ; un arbre *fruit-ier*, qui donne des fruits ; un élève *bours-ier*, pourvu d'une bourse, *pensionn-aire*, qui paie une pension ; secours *aliment-aire*, mesure *égalit-aire*.

-ien : une expression *faubour-ienne*, comme on en entent dans les faubourgs, un vers *racin-ien*, dans le goût de Racine.

-el ou son doublet *-al* : un crime *passionn-el*, causé par la passion ; une affaire *sensationn-elle*, qui fait sensation ; une blessure *mort-elle*, qui amène la mort ; la fête *patron-ale*, du patron d'une église ; un faste *roy-al*, digne d'un roi.

-eus : un accueil *chaleur-eus*, plein de chaleur ; un stile *vapor-eus*, comme obscurci par des vapeurs ; une vie *aventur-euse*, exposée aus aventures ; un chemin *bou-eus*, plein de boue ; un état *fiévr-eus*, caractérisé par la fièvre.

Digitized by Google

-in : un son *argent-in*, comme celui de l'argent ; un air *sibill-in*, mistérieus comme celui des Sibilles ; un propos *enfant-in*, digne d'un enfant. Cf. *-in* du § 31.

-esque : une conduite *chevàler-esque*, digne d'un chevalier ; un visage *simi-esque*, qui rappèle celui du singe.

-é et *-u*, suff. participiaus : *barb-u*, *touff-u*, *feuill-é* et *feuill-u*.

-ique : *class-ique* (pour les classes), *sofist-ique* (tenant du sofiste), *miscroscop-ique* (qu'on ne peut bien voir qu'au microscope), *démocrat-ique* (qui convient à une démocratie ou à un démocrate).

Les exemples permettent de se rendre conte des significations diverses de ces suffixes. Comme aucune n'appartient exclusivement à l'un d'eus, il est difficile de les classer ; tout au plus peut-on dire que *-eus* exprime le plus souvent l'idée de « plein de », au propre ou au figuré, *-é* ou *-u* celle de : garni ou abondamment garni de. Mais dans tels mots comme *chevaleresque*, *enfantin*, *royal*, *racinien*, la diversité des suffixes ne correspont pas à des valeurs sensiblement différentes, ni dans *saisonnier*, *hebdomadaire*, *mensuel*, *hivernal*.

Noms.

36. Les adjectifs formés par suffixes peuvent s'employer substantivement, pour désigner des personnes ou des choses, comme les autres adjectifs : un *boursier*, les *mortels*, nos *classiques*, une *caractéristique*, etc. Et le nom peut être dérivé directement, avec un des suffixes que nous venons d'indiquer, sans passer par l'emploi adjectif : un *donataire*, celui qui reçoit une donation (cf. *protestataire*, qui fait une protestation).

Digitized by Google

Le suffixe -age *et les collectifs.*

37. Un suffixe particulièrement intéressant, qui est originairement d'une valeur « adjective », mais qui sert surtout à former des noms, est le suffixe *-age*, dont la forme savante est *-atique*.

Le suffixe *-atique* exprime des rapports divers avec l'objet désigné par le mot formateur : dram*atique*, relatif au drame, ou émouvant comme un drame ; aqu*atique*, qui vit dans l'eau, *aqua* ; err*atique*, proprt qui erre, qui se déplace. — Dans l'adjectif *volage*, le suffixe, sous sa forme populaire, *-age*, a une valeur analogue : *volage* = qui vole, au figuré, qui papillonne, inconstant.

Dans la formation des noms, *-age* ne change souvent rien à la signification du mot auquel il s'ajoute ; c'est une sorte de rallonge pour mots trop courts, comme *-eil*, qui a eu en latin une valeur diminutive (voy. § 28, note 1), mais qui n'a aucunement modifié le sens du mot latin primitif *sol-*, auquel il a été ajouté : *soleil*. Parfois le mot court et le mot allongé se sont conservés l'un et l'autre, et l'usage leur a donné alors des significations plus ou moins divergentes ; comparez *pair* et *pareil*, et aussi *cœur* et *courage*, qui sont restés longtens sinonimes, du moins au sens figuré, et qui le sont encore dans une certaine mesure (avoir du *cœur* à l'ouvrage, c'est travailler *courageusement*) [1].

Voie, dans l'une de ses anciennes significations, et *voyage* [2]

1. D'autres suffixes ont été employés de même, sans rien changer, à l'origine, au sens du mot formateur : comparez *val* et *vallée* (dans *vallon* on a une idée diminutive) ; *hautain* a été sinonime de *haut* ; comparez encore *mont* et *montagne* (*-agne* est la forme féminine de *-ain*), *champ* et *champagne*, devenu nom propre.

2. Le doublet savant *viatique* a le sens de « provisions de voyage » au figuré.

Digitized by Google

étaient sinonimes à l'origine. *Message* a gardé le sens de *mes*, ancien participe passé de *mettre* au sens latin de « envoyer » (comme dans les composés *émettre*, *transmettre*), c'est à l'origine une personne ou un objet (ou avis) envoyés [1]. Dans les dérivés en *-age* tels que *voyage* et *message*, la signification du mot formateur, qui désigne une action, s'est propagée au suffixe, qui a pu dès lors, avec cette valeur nouvelle, se joindre à des radicaux de verbes pour faire, comme nous l'avons vu, des noms d'action (§ 30).

38. Le même suffixe a pris une valeur « collective » dans les mots tels que *plum-age* (ensemble de plumes), *feuill-age*, *ombr-age*, *branch-age*, *ram-age* (étoffe à *ramages*) [2]. Un *pelage* est proprt un ensemble de poils, et un *cépage*, un ensemble de ceps ; mais il s'est ajouté au premier mot une idée de « couleur » de poils, et au segond une idée de « nature » de ceps. Le mot *lainage* désigne non pas des laines, mais des objets *fabriqués en laine* ; un *vigneronnage* est un ensemble de vignes *confiées à un même vigneron*.

39. La valeur « collective » peut être aussi donnée au suffixe participial *-ée*, nous avons vu pourquoi (§ 3), et à sa forme empruntée *-ade* : *ram-ée*, ensemble de rameaus ; *colonn-ade*, ensemble de colonnes. Sur le mot *feuille*, on a fait deus dérivés avec des suffixes de même valeur : *feuillée* et *feuillage*, entre lesquels, comme toujours en pareil cas, l'usage a établi une nuance de sens, étrangère à la signification étimologique. — Cette valeur du suffixe *-ée* est apparentée à celle qu'il a dans les mots tels que *cuillerée* (plus loin, § 43) : d'une part, dans *feuill-ée*, il s'agit d'une quantité indéterminée des objets exprimés par le mot formateur ;

1. Puis le sens d'objet a prévalu, et, pour désigner la personne, on a utilisé un nouveau dérivé : *messag-er*.

2. *Ramage*, par connexion, désigne aussi le bruit venant des rameaus peuplés d'oiseaus, le chant des oiseaus.

Digitized by Google

d'autre part, dans *cuillerée de*, il s'agit d'une quantité déterminée d'un objet ou d'objets exprimés par le complément, la détermination résulte de l'objet exprimé par le mot formateur, dont la contenance sert de mesure.

40. Le suffixe *-aille*, venant d'un *pluriel* neutre latin, doit également exprimer et exprime en effet une idée collective : *bataille*, proprt ensemble de combats ; de la *volaille*. La valeur collective s'accompagne souvent d'une idée péjorative ; il y a là une connexion naturelle, c'est ainsi que la locution *un tas de* est devenue dépréciative ; de la *ferraille*, c'est un tas de débris de fer.

Le suffixe adjectif *-is*, dont nous avons parlé au § 32, sert aussi à former des collectifs : *éboulis*, *gâchis*, *fouillis*, *cliquetis*, etc. On verra, § 47, que le suffixe *-erie* peut également avoir une valeur collective.

Les suffixes -at.

41. Le suffixe *-at* que l'on a dans l'adjectif *rosat* (miel *rosat*, miel à la rose) et dans le substantif *alcoolat* (médicament à l'alcool) n'est pas autre chose que la forme savante de la flexion du participe passé de la 1re conjugaison, forme populaire *-é*, formes féminines *-ade* et *-ée* ; comparez : huile mentol*ée*, et orange*ade*, boisson à l'orange, cotonn*ade*, étoffe faite avec du coton.

Le suffixe *-at* que l'on a dans *consulat*, *tribunat*, correspont aussi à une forme *-é* dans *comté*, *duché*, etc., mais ici la signification des deus formes n'est pas identique.

Dans les mots *consulat*, *tribunat*, appliqués à l'histoire romaine, et aussi dans *épiscopat*, *professorat*, *diaconat*, *notariat*, *canonicat*, *décanat*, *internat* des hôpitaus, *titulariat*, *honorariat*, *adjuvat*, le suffixe *-at* indique une fonction ou une dignité ; par connexion, dans *épiscopat*, il prent la valeur

Digitized by Google

collective de « ensemble de ceus qui sont chargés de la fonction », le cors des évêques.

Le mot *évêché*, doublet populaire de *épiscopat*, désigne non pas la fonction de l'évêque, mais le territoire sur lequel il exercè sa fonction (cf. *comté*, *duché*), et, par une autre connexion, l'édifice d'où il l'exerce (*doyenné*, doublet de *décanat*, a les deus valeurs) ; de même, dans la langue actuelle, un *consulat* est le bureau d'un consul. Dans l'histoire de la Révolution française, le *Consulat* n'est pas la fonction de consul, mais un mode de gouvernement exercé par des consuls.

Le *protectorat* est une fonction, un mode de gouvernement, et le territoire auquel il s'étent.

Le suffixe *-at* peut indiquer non seulement une fonction ou une dignité, mais encore un état social [1] et, dans l'acception « collective », la classe de cet état : *prolétariat*, *patronat*.

En résumé, le segond suffixe *-at* peut avoir les significations suivantes :

1° fonction [2], dignité, état social (Exemples ci-dessus) ;

2° parfois, en même tens, ensemble de ceus qui remplissent la fonction ou qui appartiennent à l'état social : *épiscopat*, *prolétariat* ;

3° parfois, lieu où s'exerce la fonction : *consulat*, au sens moderne, *commissariat*. Il peut s'agir d'une maison d'enseignement ou d'assistance, caractérisée par le régime ou la clientèle de la maison : *internat*, *externat*, *pensionnat*, *orfelinat*.

1. Mais non pas, en principe, une qualité : le mot *anonimat* est surprenant, à côté de *sinonimie* et d'*homonimie*.

2. Le service des « volontaires d'un an », qu'admettait jadis la loi militaire, s'appelait le *volontariat*. — Le *sindicat* est proprt la fonction du sindic, défenseur des intérêts de ses commettants, et, par connexion, une association formée dans des conditions spéciales pour la défense de ces intérêts.

Digitized by Google

La fonction peut être caractérisée par sa durée, exemple: *septenn -at*, « pouvoir qui dure sept années » (D. G.).

Noms d'arbres fruitiers, noms de contenants et de contenus.

42. Employé à former des adjectifs, le suffixe *-ier* (*-er* après les chuintantes) a, nous l'avons vu § 35, des significations variées, et en particulier celle de « qui produit l'objet » exprimé par le mot formateur (arbre *fruitier*). Il donne aussi des *noms* de personnes ou de choses « qui produisent », nous le verrons bientôt (§ 47) pour les noms de personnes; nous signalerons d'abord ici les noms d'arbres « fruit-*iers* » : *prunier*, *pêcher*, *sorbier*, etc. [1]. Mais l'arbre se présente à nous comme « contenant » dans son feuillage les fruits qu'il produit; ainsi interprété, le suffixe *-ier* a pu être utilisé pour faire des noms de contenants quelconques. Le *nom* « fruitier », qui n'est pas l'adjectif employé substantivement, mais qui a été fait directement sur « fruit », signifie : endroit où l'on recueille les fruits [2]. Les mots *légumier*, *bûcher*, *encrier*, *théière*, etc., sont aussi des noms de contenants. La forme savante du suffixe, qui est *-aire*, se retrouve, avec la même valeur, dans les mots de formation savante *formulaire*, recueil de formules, *dictionnaire*, recueil de « dictions » ou de mots.

43. A côté du suffixe de « contenant », plaçons le suffixe de contenu, *-ée* (qui n'est autre que la flexion des par-

1. Quand l'arbre ou l'arbuste ne nous intéresse que par ses fleurs, son nom est formé sur celui de la fleur (ros-*ier*). Souvent le même mot, — *géranium* par exemple, — sert pour la plante et pour la fleur. Le suffixe *-ia*, emprunté au mot *acacia*, se joint à des noms de jardiniers, ou de personnes qu'on veut honorer, pour former des noms de fleurs et de plantes à fleurs : *bégonia*, *dahlia*, *hortensia*, etc. (Voy. mon *Dictionnaire étymologique*, au mot *acacia*).

2. Il y a un troisième mot *fruitier*, indépendant des deux premiers, qui désigne le marchand de fruits, voy. ci-dessous, § 47.

Digitized by Google

ticipes substantivés, ci-dessus, §§ 3 et 39. Le nom en *-ée* exprime la chose ou la quantité contenue dans l'objet désigné par le mot formateur : la *poign-ée*, c'est la partie d'un objet contenue dans le *poing*, c'est-à-dire dans la main fermée (cf. la locution : l'épée *au poing*). De même que nous employons tels quels des noms de parties du cors comme mesures de longueur (un pied, une main, un doit, un pouce), nous nous servons aussi de noms de parties du cors pour former, avec le suffixe de contenu, *-ée*, des noms de mesures de quantité : le *poing*, main fermée, une *poignée*, quantité qui tient dans la main fermée; la *pince* des doits, une *pincée*; les *bras*, une *brassée*; la *bouche* et la *gorge* (au sens de « gosier »), pour l'alimentation, une *bouchée* d'aliments solides, une *gorgée* de liquide[1]. La quantité des pains fabriqués par le boulanger se mesure par la contenance du *four*, — une *fournée* —, les objets qu'on véhicule par la contenance du véhicule : une *charretée*. Ajoutez : *cuillerée*, contenance d'un *cuillère*; *verrée*, contenance d'un *verre*, etc.

44. Un suffixe spécial, *-aie*, sert à désigner des terrains contenant l'espèce d'arbres indiquée par le mot formateur : une *saul-aie*, une *roser-aie*, une *pommer-aie*, une *palmer-aie*.

Noms de qualités et manières d'être.

45. Le suffixe *-ie* (gréco-latin *-īa*) a servi à former des noms de qualités : *courtois-ie* sur *courtois*, *jalous-ie* sur *jalous*, *chevaler-ie* sur *chevalier*. Mais dans les mots formateurs terminés par le suffixe *-ier* comme *chevalier*, ce suffixe, réduit à *-er-*, s'est agglutiné à *-ie* et a produit le suffixe complexe *-erie*, aujourd'hui seul usité dans les créations nouvelles telles que *sauvag-erie*, et qui peut se joindre aussi à des substantifs : *gredin-erie*, *ân-erie*.

1. Dans le Midi, *gorgée* sert aussi pour les solides : uno gourjado dé po (de pain).

Digitized by Google

Les noms de qualités peuvent s'employer par connexion pour désigner les manifestations de la qualité : une *gredinerie* est un acte que fait commettre la gredinerie, un acte de gredin.

46. En dehors de *-ie*, *-erie*, et indépendamment de *-ance*, que nous avons signalé à propos de la formation sur radicaus de verbe, les principaus suffixes servant à faire des noms de qualités (et souvent d'actes s'y rattachant) sont : *-esse* ou *-ise*, *-té* ou *-ité*, et *-itude* : sag-*esse*, sott-*ise*, lâche-*té*, crédul-*ité*, ingrat-*itude*.

Il faut ajouter le suffixe *-eur* (différent du suffixe *-eur* qui sert à former des noms « d'agent ») : *pâl-eur*, *roug-eur*, *gross-eur*, *maigr-eur*, *douc-eur*, *larg-eur*, etc., ce sont surtout des noms de qualités fisiques.

Le suffixe *-isme*, qui sert surtout à former des noms de doctrines, s'applique dans quelques mots à des sentiments, à des états d'âme, à des façons de parler : *patriotisme* ; *lirisme*, exaltation lirique ; — *idiotisme*, *italianisme*, *anglicisme* (Les deus derniers mots ont une autre valeur, indiquée plus loin, § 49).

Noms de professionnels et de professions.

47. Nous avons déjà remarqué que la principale valeur du suffixe *-ier* (*-er* après chuintante) consiste à désigner des producteurs : animaus, végétaus ou personnes. On passe aisément, par connexion, de l'idée de personne qui produit ou fabrique pour vendre, à celle de personne qui revent ou qui loue, qui s'occupe par métier d'objets très divers (exprimés par le mot formateur), qui porte telle ou telle arme dans un cors de troupes, en un mot, de professionnels de tout genre. De là des noms tels que : horlog*er*, chemis*ier*, fruit*ier*, banqu*ier*, barb*ier*, ân*ier*, vach*er*, caval*ier*, cuiriss*ier*,

Digitized by Google

lanc*ier*, etc. [1]. Et, avec un certain nombre de ces mots, en ajoutant le suffixe *-ie*, on obtient un nom de profession.

Ainsi, suivant qu'on ajoute au nom formateur le suffixe *-ier* ou le suffixe complexe *-erie*, on obtient un nom de professionnel ou un nom de profession (ou de cors de troupes quand il s'agit de militaires), qui peut devenir par connexion le nom du lieu où s'exerce la profession, le nom collectif de la production, ou le nom d'un des objets produits : l'épic*erie* est la profession et la boutique de l'épic*ier*, le pâtiss*ier* fait de la pâtiss*erie* et vent des pâtiss*eries*, enfin la gendarm*erie* est le cors de troupes et la caserne des gendarmes (ici, on n'a pas eu l'intermédiaire d'un nom en *-ier*).

Rappelons que, si le mot formateur est un verbe, le nom d'agent, c'est-à-dire, dans ce cas, le nom de celui qui exerce la profession, est généralement en *-eur* ou *-ateur* : un couvr*eur*, un arm*ateur*, un coiff*eur* (comparez barb*ier*, formé sur un nom).

Il arrive qu'on désigne de la même manière celui qui fait l'action par profession et celui qui la fait accidentellement : un *messager* n'est pas seulement celui qui fait métier de transporter des messages et autres objets « envoyés », d'où le dérivé *messagerie*, c'est aussi celui qui, à l'occasion, remet un message.

Comme suffixe de noms de professionnels ou de spécialistes, on a aussi *-iste*, d'origine grecque, dans *fumiste*, *lampiste* (d'où *fumisterie*, *lampisterie*), *fleuriste*, et surtout dans des noms d'intellectuels, d'artistes : *artiste* lui-même, *ornemaniste* (fait sur *ornement*), *ébéniste*, *paysagiste*, et les mots en *iste* formés sur des noms d'instruments de musique : *violoniste*, *harpiste*, *flûtiste*, *organiste* (fait sur le grec *organon*, devenu *orgue*). — Comme les autres suffixes dont nous

1. On a *-aire*, équivalent savant de *-ier*, dans : *missionnaire*, *commissionnaire*, *notaire*. Cf. §§ 35 et 42.

Digitized by Google

venons de parler, *-iste* peut d'ailleurs marquer une qualité momentanée et non plus permanente et professionnelle : un *bicycliste*.

Noms de sciences et d'hommes de science.

48. Parmi les mots composés dus à l'emprunt, nous avons signalé (§ 5) ceus qui donnent des noms de sciences, grâce à l'élément final *-grafie* ou *-logie*. Dans la formation par suffixes, c'est *-ique* qui remplit le même rôle. Ce suffixe, dans sa valeur adjective, ayant le sens de « relatif à », il est naturel qu'employé substantivement il prenne le sens de « étude relative à, science de » : la *fisique*, étude de la nature (grec *fisis*, nature), la *botanique*, étude des plantes (grec *botané*, herbe). Le nom du savant peut être en *-icien*, — *fisicien* —, ou en *-iste* : *botaniste* ; mais le nom de la science peut être fait sur celui du savant : la *linguist-ique* est la science du linguiste. En pensant aus langues *romanes* et au droit *romain*, on a fait *romaniste* pour désigner un savant dans l'une ou l'autre de ces sciences, comme *naturaliste* sur « sciences *naturelles* » [1]. — Le mot *spécialiste* peut désigner un savant ou un industriel spécialisé.

Sistèmes, doctrines et doctrinaires.

49. Le suffixe *-isme* sert ordinairement à former des noms de sistèmes, de doctrines, ausquels on donne comme corrélatifs des noms en *-iste* désignant les partisans de ces doctrines : *commun-isme*, doctrine de la mise en *commun* des biens, et *communiste* ; *jansén-isme*, doctrine de *Jansénius*, et *janséniste* ; *calvin-isme* et *calviniste* ; *purisme*, doctrine du res-

1. Un autre mot *naturaliste* désigne les partisans du *naturalisme*, doctrine du « naturel » en littérature.

Digitized by Google

pect de la *pureté* de la langue, et *puriste*. Parfois le suffixe « personnel » est *-ien*, au lieu de *-iste*, comme dans la catégorie précédente (§ 48) : *épicurisme*, *stoïcisme*, et épicur*ien*, stoïc*ien*. Le nom des « partisans » a pu précéder et servir à former le nom de la doctrine : *cartésiens*, disciples de Descartes, et *cartésian-isme* ; *luthériens* et *luthérianisme*. « Até-iste », formé sur *athéisme*, n'a pas prévalu sur la forme primitive *athée*, d'où dérive le nom de la doctrine. L'*organisme* est un sistème fisique et non un sistème de doctrines, il ne peut donc s'agir de partisans de l'organisme ; le mot *organiste* existe cependant, mais il se rattache à *orgue*, qui est d'ailleurs de la même famille, et il rentre dans une des catégories précédentes (§ 47).

Le suffixe *-isme* sert aussi à désigner les tendances et doctrines des écoles littéraires et artistiques : *classicisme*, doctrine *classique* ; *romantisme*, *italianisme*, *orientalisme*, *anglicisme* [1]. Les *orientalistes* s'occupent d'études orientales.

Beaucoup de noms en *-isme* correspondent à des verbes en *-iser* : *organisme* et *organiser*, *modernisme* et *moderniser*, *idéalisme* et *idéaliser*, etc.

Maladies et malades.

50. Du sens de sistème fisique, exprimé par le suffixe *-isme* dans *organisme*, *mécanisme*, on passe aisément au sens de sistème morbide, maladie, dans *palud-isme*, *rumat-isme*.

Le suffixe *-ie*, que nous avons vu servir à former des noms de qualités, peut exprimer l'état fisique comme l'état moral, et former aussi des noms de maladies : le mot *malad-ie* lui-même, *aném-ie*, *neurastén-ie*, etc., avec des

1. *Italianisme* et *anglicisme* ont une autre valeur, indiquée plus haut, § 46.

Digitized by Google

dérivés en *-ique* désignant le malade : *anémique, neurasténique.*

Deus suffixes d'origine grecque, *-ose* et *-ite,* sont spéciaus aus noms de maladies : *névr-ose, tubercul-ose, bronch-ite, ot-ite.* — Il convient de rappeler ici les noms composés terminés par l'élément *-algie* (§ 4).

Le suffixe *-ique,* pour désigner des malades, ne s'applique pas seulement aus maladies dont le nom est en *-ie* : *tifique* correspont à *tifus,* mot tout latin de forme, *rachitique* à *rachitisme, diabétique* à *diabète.* Il y a également des noms de malades en *-eus* (cf. l'adjectif *fiévreus,* signalé § 35, qui s'emploie aussi substantivement) : *scrofuleus, lépreus.*

Termes tecniques.

51. La plupart des noms de remèdes et de produits chimiques sont faits d'éléments empruntés aus langues anciennes, — surtout au grec —, plus ou moins correctement employés et souvent déformés. Ils n'offrent pas d'intérêt pour le linguiste. Lorsque, par suite d'un emploi courant, ils ont passé de la langue tecnique de la farmacie et de la chimie dans la langue commune, on les utilise sans se soucier de les analiser.

Les sciences naturelles emploient aussi des termes tecniques sur lesquels nous n'insisterons pas ; elles utilisent d'ailleurs plusieurs des suffixes dont nous venons de parler notamment *-ée* (graminée), *-in* (bovin), *-ien* (saurien).

Noms etniques.

52. Certains suffixes servent à former des noms dits etniques, désignant les habitants d'une contrée ou d'une ville ; ces mots sont en même tens des noms et des adjectifs.

Digitized by Google

Le suffixe latin *-anum*, suivant qu'il était ou non précédé d'une palatale, est devenu en français *-ain* ou *-ien*. Nous avons *-ain* dans Rom*ain*, Afric*ain*, Aquit*ain*, vil*ain* (proprt habitant d'une ville), etc., *-ien* dans Sicil*ien*, Austral*ien*, Vénit*ien*, Paris*ien*, Savois*ien* (substitué à *Savoyard*, où les habitants du pays trouvent une nuance dépréciative, en raison de la valeur ordinaire du suffixe *-ard*), etc. — On a les formes savantes : *éen* dans *Européen*, *Nancéen* [1], *-an* dans *Pisan*.

Le suffixe latin *-ensem*, de même valeur, est représenté, sous la forme arcaïque *-ois*, et sous la forme plus moderne *-ais*, dans Suéd*ois*, Chin*ois*, village*ois*, habitant d'un village, bourge*ois*, proprt habitant d'un bourg, Hollandais, Japonais, Bordelais [2], etc. Notez que sur un nom de ville on peut faire, avec le même suffixe, un nom d'habitants et un nom de pays : *les Bordelais*, et la région appelée *le Bordelais*, et le premier terme désigne aussi bien les habitants de la région que ceus de la ville [3].

Il y a d'autre suffixes etniques, comme *-in*, dans Levant*in*, Périgourd*in*, Poitev*in*, Mess*in* ; *-on* ou *-ichon* dans Bret*on*, Wall*on*, Berr*ichon*. Nous avons vu que ces suffixes ont une valeur diminutive dans les noms communs. On a *-iste* dans *Bugiste*, *-atique* dans *Asiatique*.

Signalons aussi les dérivés savants formés sur les noms

1. *-éen* aussi dans quelques dérivés non etniques, tels que *marmoréen*, de marbre.

2. *Alger* et *Algérie* pouvaient produire également *Algérien* (cf. *Parisien* sur *Paris*) ; pour éviter l'équivoque, on désigne par *Algérois* les habitants de la ville.

3. Le suff. *-ensem*, précédé d'une palatale, avait donné régulièrement *-is* (au lieu de *-ois*), que nous retrouvons dans *Beauvaisis*, pays de Beauvais, et dans le nom des deniers *parisis*. Le mot *parisien* est refait avec un suffixe différent. — Le suffixe *-ois* se rencontre en dehors des noms etniques : *court-ois*.

Digitized by Google

latins des villes, comme *Stéfanois* pour : habitant de *Saint-Étienne*.

Le nom de pays et le nom d'habitants peuvent s'être formés indépendamment sur un même radical (*Bretagne* et *Breton*), ou bien le nom des habitants a précédé le nom actuel du pays, et il a pu être maintenu tel quel, sans suffixe : *Belgique* est fait sur le nom des *Belges*, *Normandie* sur celui des *Normands*.

L. CLÉDAT.

On retrouvera facilement dans l'article les suffixes de verbes (§§ 26-28), de diminutifs (§ 28) et de mots formés sur le verbe (§§ 30-33). Nous donnons ci-dessous un petit tableau alfabétique des autres suffixes (mots formés sur le nom ou l'adjectif); avec renvoi aus paragrafes : *-able*, 32, note. *-ade*, 39. *-age*, 37. *-aie*, 44. *-ail*, 28. *-aille*, 40. *-ain*, 37, n. 1, et 52. *-aire*, 35, 42 et 47 (note). *-ais*, 52. *-al*, 35. *-ard*, 28. *-as*, 28. *-at*, 41. *-atique*, 37 et 52. *-âtre*, 35. *-aud*, 35. | *-é*, 35 et 41. *-ée*, 39, 43, 51. *-éen*, 52. *-el*, 35. *-er*, 42, 47. *-erie*, 45, 47. *-esque*, 35. *-esse*, 46. *-eur*, 46. *-eus*, 35, 50. | *-i*, 35. *-ia*, 42, *-ie*, 45, 50. *-ien*, 48, 49, 51, 52. *-ier*, 35, 42, 47. *-in*, 35, 51. *-ique*, 35, 48, 50. *-is*, 32, 40. *-ise*, 46. *-isme*, 46, 49, 50. *-iste*, 47, 48, 49. *-ite*, 50. *-ité*, 46. *-itude*, 46. | *-ois*, 52. *-ose*, 50. | *-té*, 46. | *-u*, 35.

Digitized by Google

ESSAI SUR LA FARCE

(*suite*)

Action, Composition.

C'est la tendance à l'imitation réaliste qui nous fait comprendre le chois des milieus et la peinture des personnages : c'est la tendance à rire et faire rire qui détermine le chois des sujets, de l'action et le plan des pièces. Après l'étude de l'élément réaliste, c'est le tour du facteur artistique ; jusqu'ici nous avons analisé le matériel fourni par la vie, dans le chapitre présent nous allons nous occuper de la forme, du « stile » (dans le sens le plus large du mot !) et des moyens d'art mis en œuvre.

I. — Il y a nombre de pièces où un événement, une situation faisant partie de la vie de chaque jour sont transposés sur la scène sans être modifiés ni apprêtés. L'imitation réaliste de détails connus et goûtés par les spectateurs dispense l'auteur de se mettre en frais d'invention et d'imaginer une action, une intrigue proprement dites. Dans cette espèce de pièces, l'effet comique est dû moins à la surprise causée par une idée plaisante, qu'à l'observation exacte des faiblesses humaines ; ou bien, tout au plus, à quelque idée segondaire qui n'égaie qu'une partie peu considérable de la pièce.

Au bas de l'échelle voici quelques dialogues où le jeu scénique ne sert qu'à rendre plus vif un « débat » ou un « jeu parti ». Telles sont les pièces d'Eustache Deschamps ; tel le débat dialogué intitulé le *Vieil Amoureux et le Jeune*

Digitized by Google

Amoureux. D'autres pièces ne sont que des poèmes satiriques mis en scène, telles que le *Conseil au Nouveau Marié* et d'autres qui empruntent leur sujet à une source proche des « Quinze joies du Mariage ». Dans la *Présentation des Joyaux* à la fiancée, le tableau réaliste n'est modifié que par la figure du Sot qui interront la harangue du messager par ses propos licencieus [1]. Les *Malcontentes*, « comédie » de la reine de Navarre, manque absolument d'action : c'est une revue de conditions à quatre interlocutrices, où une jeune fille, une femme, une veuve et une religieuse se plaignent à qui mieus mieus : sujet si cher aus poètes satiriques et didactiques ! Un germe de contraste plaisant distingue la farce des *Deux Maris et leurs deux Femmes*, où Alix vertueuse mais acariâtre est opposée à Jeanne coquette et douce.

C'est du monologue dramatique que tiennent les boniments dialogués ; la liste des bateleurs célèbres ; des calomnies et commérages encadrés dans telle piécette (p. ex. le *Rapporteur*), de même que quelques scènes de marché des plus primitives (*l'Antecrist*).

Dans d'autres pièces on trouve une action plus ou moins digne de ce nom ; mais elle est basée sur des faits véridiques et assez communs et ne demande de la part de l'auteur aucun effort d'invention. Les *Bâtards de Caux* réduits par leur aîné aus métiers les moins honorables, *Tout-Ménage* trompé par sa chambrière *Besogne-faite*, l'*Amoureux transi* qui quitte sa bien-aimée pour épouser une femme riche, le *Porteur d'eau* qui conte fleurette à une jeune fille et qui finit par prendre la clef des champs en emportant avec lui le manteau et l'habit de sa fiancée : voilà les personnages

1. Nous voilà encore toujours à l'état rudimentaire de la farce, puisqu'il s'agit d'une pièce d'occasion. Cf. les origines du théâtre espagnol qui est né des compliments dialogués de Juan del Encina.

Digitized by Google

autour desquels tournent ces pièces d'un réalisme malicieus. Ajoutons-y le cas de *Robinet Badin* aimé de la veuve de son maître, piécette charmante rappelant à la fois la Matrone d'Éphèse et le Paysan parvenu. Une farce où le mari cesse de battre sa femme lorsqu'on achète sa complaisance, se trouve sur les limites du groupe en question. Il en est de même des scènes d'école et d'études dont quelques-unes peuvent être insérées dans le groupe en question. Le *Maître d'école* anti-protestant qui montre à la mère de ses élèves sa doctrine et sa métode, le *Vilain* qui exhorte son fils à étudier pour devenir cardinal sont imités de la réalité observée de très près.

II. — Dans les pièces mêmes où l'on peut parler d'une action, celle-ci se trouve être bien simple et ne dépasse guère les cadres des « bluettes » de nos jours. Pour les farces qu'on aime à relever comme ayant une intrigue tant soit peu variée et complexe, on admet des influences étrangères (p. ex. pour la *Cornette*, cette perle du téâtre du moyen âge qu'on prétent être l'imitation de la commedia italienne).

Aussi la plupart des farces se contentent-elles d'une action basée sur une idée plaisante unique, d'une action sans réaction, par conséquent, sans aucune lutte comique ou dramatique. Servons-nous d'un exemple. Dans les farces où un mauvais ménage est représenté avec les querelles et la bastonnade qui fournissent le mot pour rire, l'action est simple et ne se permet pas de détours. Elle deviendra un peu plus compliquée si la femme, pour se venger de son brutal de mari, le paye d'infidélité (pièce à *deus* étapes : 1° le mari maltraite sa femme : *action* ; 2° elle se venge : *réaction*). Supposons qu'au dernier moment le mari découvre l'intrigue et en empêche l'exécution d'une manière éclatante : nous voilà en présence d'une action à

Digitized by Google

trois étapes et au revirement double (1° c'est le mari qui a le dessus ; 2° la femme s'avise d'un truc pour l'emporter ; 3° victoire définitive du mari). Tels sont les tipes ordinaires de composition dans les farces. Les actions à double fil, les actions parallèles ou épisodiques sont on ne peut plus rares.

Le meilleur moyen de passer en revue les actions les plus usitées, c'est de les grouper selon l'élément comique qui leur sert de ressort et de monter des effets comiques les plus bas vers les effets les plus élevés.

1° A un degré très inférieur de l'effet comique il y a les coups de bâton, les rixes et les horions, spectacle favori du public du moyen âge, amateur des grands coups d'épée autant que des voies de fait de toute espèce. Le bâton, cette médecine universelle, rétablit l'ordre naturel et la pais domestique ; il allège les cœurs angoissés des maris, réunis au parterre, par des arguments graves, sublimes, irréfutables. *Martin-Bâton* ou le *Sieur de La Houssaye* « rabattent le caquet des femmes » ; loin d'appartenir aus personnifications outrées des moralités, ils sont du nombre de ces incarnations plaisantes et poétiques qui mériteraient d'être ressuscitées par un Maeterlinck. — Il n'y a que des horions dans les parades telles que l'*Aveugle, son Valet et la Tripière*, et les scènes de marché ne demandent pas de dénouement plus heureus.

2° Une autre source du comique, source aussi exubérante que peu pure, c'est l'emploi sans discrétion de tout ce qui est grossier et lubrique (*L'Amoureux*, *le Ramoneur*, etc.).

3° Malgré Aristote, les infirmités ont excité le rire au moyen âge. Les mistères et miracles ne pouvaient se passer de s'adapter au goût du comique grossier et cruel des diables torturés par Lucifer, roi des Enfers, ou bien des

Digitized by Google

« tirans » et des « occiseurs des Innocents ». — Dans les farces, le sourd qui entent mal et agit de travers a souvent prêté à rire (le *Marchand de pommes et d'œufs*). Dans le *Sourd, son Valet et l'Ivrogne*, la confusion est rehaussée par l'ivrogne [1], et la situation devient plus ridicule par le fait extraordinaire que le valet injurie son maître impunément. Une donnée analogue est compliquée par l'introduction d'un segond sourd et par un autre malade victime des deus sourds dans la délicieuse farce de *Maître Mimin goutteux*. L'aveugle qui, accompagné de son « lazarille » (de ses « yeux », dira Sorel dans « Francion »), assiste à la naissance de la comédie au XIIIe siècle et qui sera, à partir de Lazarillo de Tormes, une figure indispensable au roman picaresque, divertit les spectateurs dans plus d'une farce [2]. L'histoire du mari borgne trompé par sa femme est un des lieus-communs des contes licencieus. — Le motif de l'infirmité joue un rôle segondaire auprès d'autres motifs dans le *Médecin qui guérit toutes sortes de maladies* où le boiteus guéri s'enfuit à toutes jambes sans payer la cure, en se montrant par là le digne émule d'Aignelet, le berger. Il en est de même dans les farces où l'infirmité n'est que feinte (le délire de Pathelin) ou prétendue. Esopet, apprenti du Couturier avare, fait accroire au Gentihomme que son maître a des accès d'antropofagie qui ne se guérissent qu'à force de grands coups de bâtons. Acte de vengeance digne de celui dont s'avisera la femme du Médecin malgré lui... Le comique de l'infirmité se base sur la circonstance

1. Tipe comique extrêmement populaire qui au moment qu'il est n'a encore rien perdu de sa vogue.

2. C'est l'Espagne qui exploitera ce tipe d'une façon tant soit peu complète dans un « Paso de dos ciegos y un mozo » de Juan de Timoneda (1563), en mettant aus prises deus aveugles. Cf. encore l' « Entremés de un ciego, un mozo y un pobre » du même auteur (1563).

Digitized by Google

que les sourds, les aveugles, les boiteus et les borgnes constituent une bonne prise pour les dupeurs et leur assurent beau jeu...

4° La plupart des farces où le comique jaillit d'une source plus élevée ont pour ressort principal une idée plaisante, surprenante, étrange et qui consiste le plus souvent dans l'application d'un procédé, d'une analogie en un sens extraordinaire et d'une façon inaccoutumée. Le bâton ne fait que rehausser l'effet comique dans le *Pont-aux-Anes* où la femme émancipée finit par être battue et corrigée grâce à l'exemple du baudet Nolly que son maître roue de coups pour le faire avancer : le mari applique à sa femme un procédé à l'épreuve aus Pont-aux-Anes [1]. Le bâton a un rôle analogue dans les *Brigands*, où la femme se réjouit en vain de ce que son mari, le sergent, s'est cassé le bras droit : il ne manquera pas de taper de son bras gauche.

Une telle idée étrange, consistant dans une application erronée, extravagante, se trouve au fond d'un groupe riche en pièces traitant de femmes et de maris troqués, de vieus maris refondus, de femmes douces salées, de langues émoulues, d'une femme muette opérée. Le plus souvent ce sont les procédés d'un art mécanique qu'on y applique à des hommes et la note est renforcée par le revirement surprenant : l'opération apporte des changements qui font regretter l'état antérieur et qui pourtant sont immuables. Il y a beaucoup d'analogie entre ces sujets-là et celui des *Femmes qui demandent les arrérages de leurs maris* : là, l'idée étrange consiste à mettte en œuvre les ressorts de la procédure en un cas qui est hors de leur sfère.

1. Le poulailler figure comme maison de correction dans *Maître Mimin*. Des métodes applicables à des bêtes sont appliquées à des êtres humains : idée plaisante très chère au moyen âge qui dans ses fous ne voit en effet que des animaus parlants.

Digitized by Google

5° Une autre branche de ces pièces à « application étrange » sont basées sur l'emploi irrévérencieus des choses graves et sérieuses, de la religion. Elle est due sans doute à l'influence du sermon joyeux.

a) On joue avec la mort dans le *Meunier de qui le diable emporte l'âme* où la confession du mourant est tournée en ridicule ; dans le *Franc-archer de Bagnolet*, où le héros s'agenouille pour confesser ses péchés, etc.

b) On peut considérer comme la parodie de la résurrection et des retours miraculeus, un des sujets favoris du moyen âge rendu immortel par le Dante et par le Voyage de saint Patrick aus Enfers, les farces où un asfixié revient de sa létargie et raconte ce qu'il a vu et appris au ciel (*Résurrection de Jenin Landore*). Ces sortes de pièces ne sont qu'un prétexte pour faire la satire de certaines professions et de certains abus d'ici-bas.

c) Il en est à peu près de même du *Testament Pathelin* dont l'auteur fait des emprunts à l'Avocat Pathelin autant qu'au genre satirique des « testaments » cultivé par Villon.

d) Dans les *Trois Galants et un Badin*, le badin rêve à ce qu'il ferait s'il était Dieu, pièce qui, selon Petit de Julleville, se base sur un fabliau du genre des utopies. (Cf. son Répertoire, p. 143).

Les deus farces suivantes n'entrent dans le groupe en question que par un côté, tandis qu'elles en ont un autre qui, d'un caractère différent, excite le rire par d'autres moyens.

e) *Colin qui loue et dépite Dieu*, où Dieu fait l'objet d'une méprise on ne peut plus déplacée ;

f) *L'Avocat qui se croit mort* et que son neveu réussit à guérir de sa manie en se faisant envelopper lui-même dans un linceul et en mangeant pour persuader à son oncle que les morts mangent aussi, appartient au nombre des

Digitized by Google

sujets les plus intéressants et les plus originaus. Cette farce, qui ne nous est point parvenue, se base, d'une part, sur un cas patologique exceptionnel (cf. groupe 3°); d'autre part, sur le jeu avec la mort, évoquant à la fois les frissons et les éclats de rire dans les danses macabres et dans le « Légataire universel » de Regnard.

6° L'idée plaisante servant de base à la pièce est un « truc » tant soit peu ingénieus dont s'avisent le mari, la femme ou le galant dans leur lutte autour de l'adultère. Le *Savetier* crie à sa femme : « Que le diable t'emporte ! » ; là-dessus le curé, habillé en diable, s'élance sur la scène et emporte son Audette. Le *Chaudronnier*, en baisant la Femme fait gagner à celle-ci le pari qu'elle a engagé avec son Mari sur la question qui des deus saura garder le silence plus longtens. *George Le Veau* et la *Cornette* sont trop connus pour être traités ici. Dans cette dernière, il y a outre le « motif » de la tromperie, celui d'un quiproquo traîné en longueur et qui rappèle le « Cocu imaginaire »...

C'est le mari qui l'emporte dans beaucoup de farces à « revirement ». On humilie le galant en l'enfermant au *Poulailler* dans deus pièces portant ce titre. Dans plusieurs farces très analogues, le Galant est trahi ou embarrassé par le mari ou le badin auquel on a donné une commission pour l'éloigner mais qui revient dis fois sur ses pas (le *Mari, la Femme et le Badin qui se loue; Messire Jean, le Badin, sa Mère et le Curé* ; cf. encore *Pernet qui va au vin* où le mari finit pourtant par se soumettre). Dans ces pièces-là, le motif de la revanche est souvent subordonné à celui de la répétition comique.

Notons encore quelques cas de la vengeance comique qui n'entrent pas dans le groupe de l'adultère. Le *Cuvier*, l'une des farces les plus agréables et les plus célèbres en est

Digitized by Google

le modèle idéal, qui a son pendant dans le *Savetier Calbain*, avec la différence que là c'est la Femme qui l'emporte. — Le pâtissier est volé par deus filous et se venge d'eus d'une manière assez vraisemblable dans le *Pâté et la Tarte*. Une revanche démocratique réjouit les cœurs dans un pâle prototipe du « Savetier et le Financier » de La Fontaine. Les revanches « juridiques » où le client ne paye pas son avocat malhonnête fournissent un coup de théâtre final à la farce de *Pathelin*.

7° Le nombre des comédies où le caractère fournit la meilleure partie de l'élément comique est bien mince. L'imbécile qui exécute à la lettre ce qu'on lui demande soutient des piécettes telles que l'*Arbalète* et surtout la farce de *Mahuet Badin* qui vent ses œufs et sa crème au pris du marché, c'est-à-dire à Gaultier qui, s'apercevant de la naïveté de Mahuet, prétent s'appeler « le prix du marché », jeu de mots aussi invraisemblable que plaisant, procédé beaucoup plus fréquent au moyen âge qu'il n'est de nos jours. C'est avec plus de raison qu'on peut parler d'un comique jaillissant du caractère dans les pièces et monologues ayant pour héros des fanfarons lâches (les Francs-Archers de *Bagnolet* et de *Cherré* ; le duel de deus « braves », dans *l'Aventureux*, *Guermouset*, *Guillot* et *Rignot*).

8° Enfin, quelques piécettes ne sont que des jeus de rimes (les *Cris de Paris*, le *Vendeur de livres*) où la rime et l'interruption fournissent deus motifs de rire.

Avant de finir, jetons un coup d'œil rapide sur le sujet et la composition dans le chef-d'œuvre de la comédie du moyen âge. La farce de *Pathelin* est comme la quintessence de tout ce que les auteurs de farces ont imaginé de curieus et de plaisant. Par son exceptionnelle longueur elle se rapproche des pièces d'Adam de la Halle plutôt que des farces ordinaires. Aussi résume-t-elle presque tous les

Digitized by Google

motifs comiques que nous venons de passer en revue et dont chacun, le plus souvent, a fourni à lui seul matière à une farce entière : 1° La scène où Pathelin endort les soupçons du drapier, en lui parlant de l'amitié qu'il avait portée au père de Joceaume et de la ressemblance qu'il y a entre Guillaume et son père, est une première esquisse de génie qui ne cède rien à la scène de Don Juan et de M. Dimanche. 2° Guillaume loue sa marchandise et ne veut rien rabattre du pris : c'est une des scènes de marché si chères à la farce. 3° Pathelin feint d'être bien aise de n'avoir aucun argent sur lui ; il invite le drapier à manger ensemble une oie et à renouer l'ancienne amitié (cf. 1°). 4° Pathelin feint d'être malade et de divaguer : deus motifs très usités et très heureus ; la maladie et surtout le délire feints ne sont pas moins comiques que l'emploi de langues et de patois peu connus ; Molière ne manquera pas de les mettre à profit. 5° La segonde partie de la pièce, le procès, rappèle (a) les farces de basochiens tant qu'il s'agit de flatter le juge et d'embrouiller le drapier ; (b) le dénouement consiste dans un truc simple qui a pour devise : « A trompeur, trompeur et demi »...

Le comique.

En parlant de la composition des pièces nous n'avons envisagé l'élément comique que tant qu'il fournit le fond même du sujet. Pour ce qui concerne le comique qui se fait valoir dans le dialogue, dans la caractéristique et dans les détails de l'action, il dépasserait le cadre de cette étude d'en approfondir toutes les espèces. Insistons seulement sur ce que la plupart des ressources comiques qu'on va exploiter plus tard, se retrouvent plus ou moins développées dans les farces du moyen âge. Nous nous bornerons à en relever quelques exemples des plus significatifs :

Digitized by Google

Réparties puériles qui consistent à faire rejaillir l'injure sur l'autre interlocuteur : « Tibi soli » (*Résurrection de Jenin Landore*), moyen on ne peut plus primitif et qui finit par tomber en désuétude.

M. Bergson aurait de quoi se réjouir en constatant la popularité du comique machinal, stéréotipe. 1° Répliques d'une sillabe : « Rien. — Bien. Bon. — Non. » (Boursault se servira de ce moyen dans ses comédies de jeunesse). 2° La répétition joue au moyen âge un rôle plus considérable que de nos jours où elle est reléguée au segond plan, dans les vaudevilles et dans les régions les moins élevées de la comédie. Cf. surtout le *Badin qui se loue* et *Pernet qui va au vin*. Dans ces pièces-là, la répétition est doublée du motif de l'interruption (v. plus haut : composition, 6°).

Une ressource comique d'ordre plus élevé fournit les quiproquos et les jeus de mots, espèce de méprises voulues et spirituelles. (Cf. les quiproquos dus à la surdité du valet de Maître Mimin et du chaussetier ; les méprises plaisantes de *Colin qui loue et dépite Dieu* ou de *Jolyet* craignant que sa femme n'accouche de douze enfants par an, etc. [1].)

1. Le goût des jeus de mots et des quiproquos se fait valoir d'une façon plus intéressante encore dans les sotties et les moralités. Tandis que dans la farce la matière brute fournie par l'observation réaliste vient à être ouvrée au moyen de l'art comique, la sottie et la moralité atteignent le même but, grâce à un autre moyen d'art : l'allégorie. La manie de la personnification, qui dans bien des cas fournit à elle seule tout le sujet et tout l'élément scénique et dramatique d'une pièce à application morale ou satirique, est poussée on ne peut plus loin dans quelques sotties qui montent sur la scène des maximes et des proverbes tels que « Chacun est fou » ou « En trompant on suit le Temps ». Néanmoins ou aurait tort de croire que ces maximes eussent quelque chose d'analogue avec le genre des « proverbes » cultivé par Regnard, par Carmontelle et par Musset ou bien avec les pièces espagnoles qui ont des titres semblables. (La vida es sueño ; Callar hasta la ocasion,

Digitized by Google

Les allusions obscènes pleuvent à tout moment dans les farces.

Les traits de franche satire sont moins nombreux : La femme de *Jenin Landore* pleure son mari qu'elle croit mort. Le Curé lui rappèle que Landore fut bon buveur et « folâtre ». Le Clerc ne laisse pas d'y ajouter : « De cela vous ressembloit bien. »

Le plus souvent, le trait satirique est caché sous l'apparence d'une naïveté qui le rent d'autant plus efficace : *Mahuet Badin* ayant vendu ses œufs « au pris du marché », est réprimandé par sa mère : « Va, villain, tu n'es pas mon filz ! » — s'écrie-t-elle. Le Badin étonné répont : « Ha, Jésus, je voy bien donc qu'on m'a changé à Paris ». — Ou bien rappelons-nous le charmant mot de Jaquinot, héros du *Cuvier*, que sa femme supplie de la tirer de l'eau : « Cela n'est pas à mon rollet », mot digne de tout point des fameus « mots » de Molière...

Le comique de caractère fournit parfois d'heureus détails : le *Pardonneur* et le *Triacleur*, deus trompeurs en concurrence, finissent par s'accorder l'un avec l'autre, car, dit le triacleur : « Tu scez par ton mesme record, que deux coquins ne vallent rien à un huys ». — Les indiscrétions fatales du Badin et du valet en général, les rodomontades du *Gaudisseur*, l'aveuglement paternel de *Thenot le maire*, l'avarice du *Couturier* sont autant de promesses heureuses qui font prévoir ce qu'il y a de meilleur dans les rôles d'Arlequin, du père du *Jeune homme à l'épreuve* de

1573 !) Les sotties en question ne sont que la mise en scène (à l'aide de jeus de mots ! Cf. le *Lyon marchant*) des proverbes respectifs sans aucune illustration du contenu moral. On embouche une trompette en servant d'escorte à un personnage habillé en « Temps » ; on personnifie Chacun et on montre qu'il est fou... Faut-il s'étonner que de telles orgies de jeus de mots laissent leurs traces dans la farce où les quiproquos sont bien plus à leur place ?

Digitized by Google

Destouches, du Gascon tipique et de l'Harpagon de Molière...

Réalisme dans les détails : descriptions.

Ce n'est pas à la comédie, surtout pas à celle du moyen âge, d'exalter la nature. La note fondamentale y exclut toute rêverie, tout attendrissement à l'aspect de la nature ; et le goût de la solitude qui, au commencement du XVIIIe siècle, introduira dans la comédie le goût de la vie de province, est loin d'être le fait des auteurs de farces. N'oublions pas qu'aus origines de la comédie nous avons trouvé des compagnies joyeuses de buveurs, grands amateurs du commérage et des traits malicieus, et toute la vie de la ville, toute une société bourgeoise, qui ne favorisent que les désirs matériels et les sentiments les plus ordinaires.

Leur réalisme se rattache et se borne au cors humain et à son entourage et appartenance matériels. La santé et les vices du cors qui, dans les pièces modernes, sont bannis du premier plan, attirent la curiosité toute particulière des auteurs de farces observateurs minutieus et on ne peut plus sobres. La place exceptionnelle qu'ils réservent à l'étude des infirmités suffit pour nous avertir de leur goût du détail microscopique qui défigure les fisionomies envisagées de trop près. La vieillesse n'est à leurs yeus qu'une dépravation du mécanisme humain et ils n'ont garde de l'épargner. Les auteurs du XVIIe siècle, tout en adoptant le vieillard comme bouc émissaire de la comédie, insisteront sur ce qu'il a de ridicule du côté du caractère et le peindront avare, galant ou bourru. Au moyen âge (et même au XVIe siècle) on se contente souvent de le rendre ridicule par ce qu'il y a de caractéristique dans son extérieur. Voici un tableau qui sent bien la société et l'époque qui l'ont créé :

Digitized by Google

Le second galant :

Et les vieulx ?

Le sot :

Dancent de la teste,
A beaulx canars à la dodine,
En faisant si très layde mine
Que de les veoir c'est grant plaisir.
(Recueil du British Museum, II, 318.)

Les artisans et les marchands dont la vie se passe à ouvrer et à mettre en vente des matières premières et des produits manufacturés s'intéressent avant tout aus vêtements, etc., dont ils sont les experts. Le Couturier en parlant de son apprenti à qui il ne donne guère à manger se sert d'un trait réaliste caractéristique pour s'excuser :

Ce garçon...
En son habit ne peut tourner
Tant est gras...
(Recueil du British Museum, II, 160.)

Mais on chercherait en vain un exemple plus significatif de cette curiosité d'industriels que le passage suivant du *Pâté et la Tarte* :

Le premier coquin :

(J'ay) si froyt que tremble,
Et si n'ay ni tissu ni fillé.

Ou bien : *La femme* (*du savetier Calbain* en parlant de sa voisine) :

A-t-elle les poignetz de velours,
De satin ou de taffetas.

Ces distinctions ne reparaîtront qu'avec Victor Hugo...

Nous n'avons rien de nouveau à dire du *vers* et du *stile*. Constatons seulement que les deus obéissent en tout aus principes du réalisme et du comique. Il y a peu de

Digitized by Google

stiles qui se prêtent aussi bien à l'observation minutieuse et malicieuse, tant il abonde en mots savoureus, en tournures populaires, tant il renonce à toute ambition de recherche et d'enfase. Il est aussi libre de toute entrave, aussi alerte et aussi propre à revêtir les pensées les plus diverses, que la versification vive, légère, permettant les enjambements les plus osés et n'ayant qu'un reste de tradition lirique, témoins les refrains et les vers plus ou moins différents qui se trouvent dans quelques farces et dans beaucoup de moralités.

Conclusion.

L'observation réaliste, due à la curiosité toute matérielle des bourgeois faisant la parodie de leur profession et de leur milieu a déterminé le chois des milieus et des personnages autant que la direction et l'étendue de l'observation des détails extérieurs.

La tendance comique qui constitue à elle seule le facteur artistique à côté de la tendance à l'imitation réaliste, a déterminé l'action comique, le plan et les traits ridicules du détail.

Les deus facteurs se favorisent l'un l'autre et ils se complètent pour édifier un sistème littéraire où tout se tient et qui a l'empreinte prononcée d'une époque et d'une société.

Debreczen (Hongrie)

Jean Hankiss.

Digitized by Google

NOTES LEXICOLOGIQUES [1]

agriculteur :

M. Boiste veut rejeter *agriculteur*, parce que le second élément, *culteur*, n'est pas français ; mais *agri* ne l'est pas non plus, que je sache, et il n'y a pas moins de six mille mots français dans le même cas, c'est-à-dire composés d'éléments qui ne le sont point.

Ch. Nodier. Article sur le *Dictionnaire universel* de Boiste, *Débats* du 10 avril 1819.

antique (subst.) :

Malgré le silence du Dictionnaire de l'Académie, en conformité de l'usage des artistes, nous avons fait du mot *antique* un substantif masculin.

Keratry. *Frédéric Styndall ou la fatale année*. Paris, 1827, préface, p. xxvii, note.

baderne :

Terme de mépris en usage pour caractériser les marins âgés qui n'ont plus l'énergie nécessaire au métier, ou ceux qui sont incapables de fortes résolutions. C'est le synonyme de *ganache*. D'où vient-il ? je n'ose dire qu'il sort du mot anglais *bad*, qui signifie *mauvais, qui ne vaut rien* ; il est plus simple de le trou-

1. Suite. Voir les années antérieures de la *Revue*.

Digitized by Google

ver dans *baderlo,* musard, mot italien dont nous avons fait *badaud*.

A. JAL. Notes à la suite de *Incendie à la mer*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1832, t. I, p. 226.

calicot :

Dans le vaudeville le *Combat des Montagnes* [aux Variétés] qui passait en revue tous les ridicules du jour, Scribe avait introduit un jeune commis marchand, sous le nom de *M. Calicot*, lequel portait éperons et moustaches... Une centaine de commis marchands se crurent offensés dans le personnage de *M. Calicot*, une cabale fut montée contre la pièce nouvelle... Le nom de *Calicot* devint proverbial, et je ne serais pas surpris qu'on le trouvât dans le nouveau Dictionnaire de l'Académie.

N. BRAZIER. *Chroniques des petits théâtres de Paris depuis leur création jusqu'à ce jour*. Paris, 1837, t. II, p. 157.

caractéristique (subst.) :

Cette caractéristique, comme on la nomme en Allemagne, n'est pas sa couleur locale... [c'est] cette figure originale et caractérisée que je cherche.

TAINE à Hatzfeld, 12 mai 1854 (*Corresp.*, t. II, p. 44).

chère madame :

Je vous le répète, chère — (dirai-je comme les Anglais) — chère madame...

VIGNY à Mme de La Grange, 22 oct. 1840 (*Lettres au marquis et à la marquise de La Grange*. Paris, 1914, p. 62).

Digitized by Google

Merci, merci, *chère madame*, comme on dit à Londres...

Du même à la même, sans date (*Ibid.*, p. 153).

démodé :

Et nous aussi, nous avons employé le mot *démodé* pour dire ce qui n'est plus de mode...

KERATRY, *Frédéric Styndall*... Paris, 1827, préface, p. XXVII, note.

électioner :

...électioner (un mot que vous n'avez pas en français, mais que vous serez obligé d'adopter dès que vous aurez un gouvernement libre...

A. MURAT. Esquisse morale et politique des États-Unis. Paris, 1832 (écrit en mars 1831), p. 124.

endolori :

...endolori, adjectif tiré de l'italien *addolorato*. Il nous manquait avant que J.-J. Rousseau nous en eût fait présent.

A. V. ARNAULT. *Sur quelques mots anglais naturalisés français. Revue de Paris*, novembre 1833.

gros temps :

...Ce que le moindre gros temps, comme l'appellent les marins, produit dans les mers étroites comme la Manche...

S. GAY. *Ellénore*, Paris, 1844-46, t. II, p. 181.

intuition :

Pour le mot *intuition* (insight), je commentais, je crois, une idée de Carlyle, qui est que l'homme de

Digitized by Google

génie a l'*insight*, l'aperception immédiate de l'essence des choses, c'est-à-dire des abstraits primitifs générateurs, de ce que j'ai appelé le type, la faculté maîtresse, etc.

TAINE à Ed. de Suckau, 24 juillet 1862 (*Corresp.* t. II, p. 257. Paris, 1904).

mauvais coucheurs :

Mauvais coucheurs ! Injure nouvelle, et pour laquelle je veux prendre un brevet d'invention, parce que, le premier, j'ai découvert qu'elle contient en soi une véritable excommunication.

BRILLAT-SAVARIN. *Physiologie du goût* (1825). *Transition* à la suite de la *Méditation XXX*.

patronesse :

N'ayons pas plus d'indulgence pour *patronesse*, mot qui depuis trois ou quatre ans s'est échappé de quelques boudoirs, où il a été importé par l'aristocratie anglaise, et qui, comme elle, prétend s'impatroniser chez nous. On donne ce nom, de l'autre côté du détroit, aux membres de certains comités féminins qui surveillent la partie morale des bals de souscription, et sous la sanction desquels personne n'y peut être admis à danser, voire à regarder danser.

A. V. ARNAULT. *Sur quelques mots anglais naturalisés français. Revue de Paris*, novembre 1833 (ce mot aurait été employé pour la première fois à propos d'un bal par souscription à l'Opéra).

psychologue :

Il y aurait peut-être pour le philosophe ou pour le

Digitized by Google

psychologue, comme on dit, une curieuse étude à faire...

A. DE MUSSET. *Le secret de Javotte* (1838[?]), p. 151 de l'éd. Charpentier.

rabot :

Rabot est esclavon... En effet, le mot *rabot* signifie *travailler* dans la langue russe [*rabota*] ; ainsi, l'instrument le plus actif de la menuiserie fut nommé, lors de l'adoption du mot par le génie français, le *travailleur* par excellence.

J. DE MAISTRE. *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2e Entretien.

siroter :

Après l'avoir siroté (*siped*) [son moka], le curé dit ses grâces...

BRILLAT-SAVARIN. *Physiologie du goût* (1825) ; *Variétés*, p. 106 de l'éd. Paris, 1865. L'auteur semble donner le mot comme une nouveauté.

sympathique :

... cette tête gracieuse et toute sympathique...

et en note : « *sympatica*, mot italien dont notre langue n'a pas d'équivalent, peut-être parce que notre caractère n'a pas l'équivalent de ce qu'il exprime... »

A. DE MUSSET. *Le fils du Titien* (1838), p. 172 de l'éd. Charpentier.

utilitaire :

L'auteur de cet essai a lieu de croire qu'il a été le premier à mettre en usage le mot *utilitaire*. Il ne l'a

Digitized by Google

pas créé, mais il l'a emprunté à un passage des *Annales de la Paroisse* de M. Galt... Ce terme comble une lacune dans la langue, et, en bien des cas, permet d'éviter avec avantage d'ennuyeuses circonlocutions.

J. Stuart MILL. *L'utilitarianisme ou Théorie du Bonheur*, traduit par P. A. de la Friche. *Rev. nationale*, 10 août 1865, note 1 de la page 11.

vagissements :

...que Rollin ait permis les *vagissements* à l'enfance...

KERATRY. *Frédéric Styndall ou la fatale année*. Paris, 1827, préface, p. XXVII, note qui souligne ce mot.

verdict :

Verdict, déclaration du jury, manque à notre langue judiciaire.

A. V. ARNAULT. *Sur quelques mots anglais naturalisés français. Revue de Paris*, nov. 1833.

F. BALDENSPERGER.

Digitized by Google

MÉLANGES

La chanson de Roland et les croisades d'Espagne.

Nous avons donné un conte-rendu sommaire (1923, p. 78) du livre de M. Boissonnade, « Du nouveau sur la Chanson de Roland ». M. Malkiel Jirmounsky, qui n'a pas été convaincu par les rapprochements de M. Boissonnade, nous adresse à ce sujet un long article dont nous croyons utile de communiquer l'essentiel à nos lecteurs :

M. Boissonnade a étudié minutieusement les croisades d'Espagne du XIe et du XIIe siècle, qui étaient fort peu connues avant ses investigations. Partant du principe que ces expéditions avaient « pu » et « dû » influencer les créations épiques du XIIe siècle, il en vient à soutenir la tèse hardie que l'auteur de la Chanson de Roland avait vu les événements de ses propres yeus et que lui-même avait participé à la guerre d'Espagne.

Il apporte sur chaque fait historique toutes sortes de renseignements qui parfois n'ont que des relations fort problématiques avec la question étudiée, et quelquefois même ne présentent aucun intérêt direct pour le sujet qui les a évoqués. Ces détails inutiles, si intéressants qu'ils puissent être en soi, n'élucident pas le problème et empêchent de suivre le raisonnement de l'auteur.

Je donnerai quelques illustrations de ce procédé prises presque au hasard. — Ainsi (p. 80-81) à propos de Saragosse on trouve une dissertation sur l'importance de cette ville, les opinions des historiens arabes, sur sa prospérité, sur la cour de ses rois, sur les poètes arabes, etc. : « *La cour de ses Rois, au temps d'Al Mostain et de ses fils, était splendide ; le luxe s'y étalait dans les palais*

Digitized by Google

aux appartements voûtés à la mode arabe (« cambres voltices », comme si la même expression ne se trouvait pas dans nombre de poèmes qui n'ont rien à faire avec l'Orient), *entourés de jardins et où affluaient les poètes, etc... N'y a-t-il pas là le souvenir du Casr-al-Sorour (Palais de la joie) construit par Moctadir dans la seconde moitié du XIe siècle ? Il semble bien que le trouvère ait saisi sur le vif l'aspect animé de la grande capitale islamique, la ville blanche au collier d'émeraudes comme l'appelait Aboulféda, etc.* », et ensuite nous voilà devant une dissertation sur les « mahumeries » et les « juderias » à Saragosse, à Tudela, à Huesca, etc.

Encore plus étrange est la discussion sur l'armée des Beni-Merin à la p. 167, ou la dissertation sur le droit de haute justice et les coutumes féodales, à propos du supplice de Basan et Basilie (p. 86-87) ou sur la fertilité de la Palestine à propos de l'identification douteuse des Canelius et des Achoparts avec les Chananéens (p. 211). De même pour la généalogie minutieusement étudiée des guerriers, dont l'identification ne paraît pas assurée à M. B. lui-même.

L'auteur, après avoir fait une *conjecture* à peine admissible, la considère comme une *certitude*, et en fait un argument selon lui irréfutable pour tirer des conclusions définitives. Ses formules favorites sont : *il est probable*, et ensuite : *comme nous avons prouvé*, ou : *on pourrait identifier*, et pour conclusion toujours : *comme nous avons prouvé*. La preuve que le poète a pris part aux croisades d'Espagne est tirée des identifications géografiques, et les identifications sont elles-mêmes prouvées par le fait qu'elles devraient établir, à savoir la participation du poète aus événements historiques.

M. B. fait des citations et indique des références qui souvent ne prouvent d'aucune façon ce qu'il affirme, ou qui parfois démontrent le contraire. Quelques illustrations suffiront. Je cite M. B. (p. 444) : « Ce qui dénote le plus particulièrement en lui (il s'agit du poète de la Chanson) le clerc, c'est *l'importance* qu'il attache à proclamer *la suprématie* du Saint-Siège, l'espèce *d'indignation* qu'il éprouve à la seule pensée qu'on *puisse dénier* à Saint Pierre et à Rome leur domination sur les âmes » ; — comme

Digitized by Google

preuve de cette affirmation nous trouvons une référence aus vers 2998 et 3094 de la Ch. de R. :

Vers 2998 :

(L'empereur dans la bataille) « fait son eslais, veant cent mil humes. Recleimet Deu et l'apostle de Rome ».

Vers 3094 :

(Il s'agit de Geoffroi d'Anjou qui porte l'oriflamme)
« Saint Piere fut, si aveit num Romaine ».

(Elle avait été à Saint Pierre et se nommait R.)

En relisant les vers allégués on voit bien que les citations ne confirment nullement la tèse de l'auteur.

A la page 445, M. B. indique des références pour prouver que : « A ses yeux (du poète de la Chanson de Roland) une société ordonnée ne peut vivre, sans qu'il y existe un corps ecclésiastique, investi par Dieu d'une mission spéciale, dont l'onction sainte et la tonsure (vers 3637-39) sont les marques extérieures, et qui a « la charge particulière de prier l'Éternel pour le salut de tous (vers 1682) ». — Je cite les vers indiqués par M. B. :

Vers 3637-39 :

(Au haut de sa tour Bramimoine est montée)
« Ensemble od li si clerc e si canonie
« De false lei que Deus nen amat unkes :
« Ordres nen unt ne en lor chefs corones. »

(Ils ne sont ni ordonnés, ni tonsurés). On ne voit trop en quoi ces vers peuvent confirmer la tèse de M. B. Ce qui est tout à fait extraordinaire, c'est la référence au vers 1882 (la dernière frase du discours de l'archevêque pendant la bataille). Je citerai tout le passage (v. 1876-82) dans la traduction de M. Bédier. (L'archevêque dit :) « Voilà qui est bien ! Un chevalier doit se montrer ainsi, qui porte de bonnes armes et monte un bon cheval ; ou autrement, *il ne vaut pas quatre deniers* : qu'il se fasse plutôt moine dans un moutier et qu'il y prie chaque jour pour nos péchés ! » Ce passage est très loin de

Digitized by Google

prouver la révérence du poète pour le clergé et pour son rôle, il pourrait plutôt confirmer la tèse contraire.

Mais le point capital de la démonstration de M. Boissonnade, c'est son essai d'identifications onomastiques, qui occupe la plus grande partie du livre. D'abord, ce sont des corrections du texte pour appuyer une tèse admise *a priori*. Voici un exemple frappant. Au commencement de la chanson, chacun le sait, le poète signale la conquête de l'Espagne « fors Saraguce, ki es en une montaigne » (v. 6), ce qui témoigne plutôt que le poète ignore la vraie topografie de cette ville qui se trouve dans une plaine. Cette situation de la ville « en une montaigne » (dans l'imagination du poète) est confirmée plus tard par les vers 2689 et 2810. Baligant remontant avec sa flotte l'Èbre n'atteint pas Saragosse. Même ses deus messagers (si l'on suppose que le fleuve n'était pas navigable pour les grands navires jusqu'à la ville), ne continuent pas leur voyage en bateau, mais « tant chevalcherent qu'en Sarraguce sunt » (v. 2689) et son armée « paien d'Arabe des nefs se sunt eissut, puis sunt montez es chevals e es muls, si chevalcherent etc. (v. 2810). M. B. ne tient pas conte de tout cela. Il s'efforce au contraire (pp. 82-84) de prouver à tout pris que le poète avait connu la vraie situation de la ville. Il commence par *corriger* le texte d'Oxford, en proposant de regratter « *en* une montaigne » et de modifier la frase en remplaçant « *en* » par « suz ». Saragosse ne se trouvant pas non plus sous une montagne, M. B. s'évertue à supposer qu'il s'agit de collines ; pour le reste il construit des hipotèses sur l'impossibilité de prolonger la navigation jusqu'à Saragosse, etc.

Ces corrections de M. Boissonnade sont d'autant plus fâcheuses qu'elles ne donnent pas d'explications « sémantiques » ou « logiques » des « erreurs » (?) du texte, elles sont arbitraires et fondées sur l'absence de la connaissance la plus élémentaire de la métode filologique.

A la page 76, *Durestant* doit être identifié avec Daroca, car cette ville a joué un rôle dans la guerre d'Espagne (« Daroca quae in extremo Sarracenorum »). Pour « satisfaire les filologues », M. B. propose d'« *amender* LÉGÈREMENT *le texte d'Oxford* » et sug-

Digitized by Google

gère les leçons *Darocans* ou *Darescans* au lieu de Durestant, ou bien *Durerans* pour Durera, paroisse voisine de Daroca (cf. la note de M. B. au bas de la page : « Durerans *satisferait* mieus les filologues, préoccupés de la série des assonances en -ans. Il *présente plus de sillabes communes* avec Durestant que Daroca. »

A la page 87, il s'agit du supplice des comtes Basile et Basan, ordonné par le roi Marsile : « Les chefs en prist ès puis *desuz* Haltilie » (v. 209) ou « Haltoïe » (v. 491). Ayant trouvé dans la vie latine du moine Raimond (1104-1126), évêque de Barbastro, la mention d'une localité surnommée Puey de los ahorcados (« mont des pendus ») comme d'autres « pueyes » (Puys), M. B. indique certaines localités qui ont joué un rôle dans les croisades d'Espagne. C'est un village Peraltilla et un bourg Secastilla (enlevé aus Maures à la fin du XIe siècle). Il propose naturellement de remanier le texte, mais, n'aboutissant pas à un sens satisfaisant, il recourt à des corrections : au lieu de *dessous* Haltilie (la leçon des mss.) — *de* (ou *suz*) Peraltilie (ou Secastilie).

A la page 109, Castel de Val Funde (v. 23) — *Malhonda*, *altération* possible de la forme espagnole hipotétique Valhonda (parce que Malhonda est mentionnée dans les chartes et bulles du XIIe siècle).

A la page 122, Commibles (v. 198), d'après M. B., c'est Monubles. Je cite M. B. textuellement : « Du point de vue philologique ce vocable s'éloigne PEU de celui de Comibles (M. B. transcrit ce nom d'abord avec deus *m*, comme dans le texte d'Oxford, puis avec un seul); *ils ont le même nombre de lettres* (?). Ils occuperaient dans la strophe (? — laisse ?) *la même place conforme au rythme* (??). *Six lettres* (!) sont *communes* aux deux termes. Il faudrait avoir une *croyance profonde* en *l'infaillibilité* d'un manuscrit pour ne pas admettre la possibilité *d'une mutation* de trois lettres, à savoir celle de *M* en *C*, *n* en *m*, et de l'*u* en *i*. *Ces altérations sont fréquentes dans les textes* (?) etc. » Autre exemple à la page 127-9. Cordres, d'après M. B., n'a rien à faire avec Cordoue, elle remonte à Cortes. M. B. trouve plusieurs villes de ce nom. Parmi celles-ci une localité navarraise

Digitized by Google

répont entièrement, selon lui, aus exigences de la topografie et de la toponimie (c'est-à-dire si l'on admet *entièrement* et d'avance *l'infaillibilité* — pour employer l'expression de M. B. — de son hipotèse). « La transformation, continue M. B., de la consonne dure (t) de Cortes en *d* ou réciproquement, est chose courante en philologie (?). » M. B. s'évertue à démontrer comment une petite ville qui n'a jamais joué un rôle important, même dans les croisades d'Espagne, a pu se transformer en une grande ville (où on trouve un riche butin, l'or, l'argent, etc.) — c'est une exagération épique. Pour la capitale des Ommiades, la Cordoue en Andalousie, son identification avec Cordres est impossible (selon M. B.) en raison de l'impossibilité, par ex., de faire un voyage de Saragosse à Cordoue *en une journée* (l'auteur oublie seulement que la *connaissance exacte* des distances par le poète *est à démontrer*), et parce que la *forme latine* Corduba qui a donné Cordóba (?) espagnol ne peut aboutir à une forme française telle que Cordres. Malheureusement pour l'hipotèse de M. B., la forme espagnole est justement Córdoba (et non *Cordóba), qui donne régulièrement Cordres (ou Cordes, comp. l'emploi de ces noms dans les chansons de geste ; cf. Langlois), tandis que la forme Cordoue est beaucoup plus récente.

La plupart des identifications de M. B. sont du même genre, les procédés de l'auteur sont toujours les mêmes. J'ai relevé environ soissante-dis identifications de même nature, douteuses ou impossibles.

Ailleurs, ce sont des expressions d'une banalité et d'une généralité absolues qui sont considérées comme des traits concrets, individuels et caractéristiques, si c'est nécessaire pour la tèse. Je me bornerai à citer quelques exemples :

A la p. 71-72, « le poète a bien vu le caractère physique de l'ensemble de l'Espagne ». M. B. prouve cette assertion par ces épitètes d'une généralité absolue : « *terre altaigne, grant tere, la bele, la vaillant* ».

A la p. 78 :

> L'ewe de Sèbre el lur est dedevant
> Mult est *parfunde, merveilluse* e *curant* (vers 2465-6)

Digitized by Google

« Ce sont bien les *caractères* (?) » que présente le fleuve depuis Tudela jusqu'au confluent du Gallego, etc..., remarque M. B.

A la p. 167. « En un passage (je cite M. B.) de son poème il (le poète) les a décrits en quelques traits sobres, conformes à l'ethnographie des races soudanaises sahariennes » :

> « La neire gent en ad en sa baillie ;
> Granz unt les nez et lees les oreilles,
> Et sunt ensemble plus de L milie. » (v. 1918-20)

M. B. ne remarque pas que cette description est d'une banalité parfaite, que l'expression *granz* pour le nez veut dire *long* et non *large* (ce qui serait plus caractéristique pour les races noires), il fait l'observation suivante : « Les grandes dimensions du nez et l'écartement des oreilles sont en effet avec l'aspect saillant des mâchoires (que le poète n'indique pas) les caractères physiques de ces races... »

A la p. 231 :

> Les chevaliers et les barons d'Occian la désert :
> « Ço est une gent ki Damnedeu ne sert,
> De plus feluns n'orrez parler jamais,
> Durs unt les quirs, ensement cume fer,
> Pur ço n'unt soign de helme ne d'osberc ;
> En la bataille sunt felun e engrès. » (v. 3247-51)

M. B. les a reconnus : — « Ce sont précisément les caractères de ces chevaliers Turcomans, qui prirent une grande part aux Croisades d'Orient, à côté de leurs frères les Turcs », etc.

A la p. 257, je cite tout le passage intitulé : « Les cris de guerre des musulmans ». — « Le poète a noté encore les cris de guerre des musulmans, si étranges pour les oreilles des Occidentaux. Le chevalier, auteur anonyme des « Gesta », relate avec étonnement les clameurs des Turcs (cœperunt stridere et garrire et clamare excelsa voce)... On est frappé de l'analogie de ces observations avec celles de la Chanson de Rol. (v. 3526) où : Cil d'Ociant i braient e henissent, Arguille si cume chen i glatissent. » Il est douteus pourtant que ces cris aient le caractère particulier des cris de guerre des musulmans.

Digitized by Google

On trouve encore des identifications tout à fait fantaisistes, fondées sur des possibilités plus que douteuses, notamment en ce qui touche les peuplades mentionnées dans la Chanson : p. 158, Alferne, qui serait Beni Ifrène ; p. 160, Califerne : Kalaa Ifgan, par l'intermédiaire d'une forme hipotétique Kalaa Ifren ; p. 164-5, Belferne : Belmerin ou Beni-Merin. M. B. s'efforce de prouver que les chefs des Beni Merin *pouvaient* régner à l'époque des Croisades à Almeria (Almaris dans le texte d'Oxford) : « Il n'y a rien d'*improbable* à ce qu'un des chefs des Beni Merin ait été pourvu de ce grand fief militaire ou que le *poète ait supposé* qu'un de ces Berbères *avait pu* en être investi » ; or les preuves de l'identification Belferne-Belmerin font défaut. P. 211, Canelius et Achoparts : Chananéens ; p. 215, Gros serait Curti, Grudi (?), les Kurdes ; etc.

Les conclusions générales s'appuient sur des passages qui ne sauraient prétendre à démontrer quoi que ce soit. Un exemple, pris au hasard, suffira. P. 295-6 : « En lisant la description de l'ordre de bataille de Charlemagne, il semble qu'on parcourt une page des historiens des Croisades », suit une référence aus vers 3068-74 :

> E l'oidme eschele ad Naimes establie.
> De Flamengs est e des barons dc Frise.
> Chevalers unt plus de XL milie.
> Ja devers els n'ert bataille guerpie.
> Ço dist li reis : Cist ferunt mun servise.
> Entre Rembalt et Hamon de Galice
> Les guierunt tut par chevalerie. Aoi.

Les identifications des héros, tels que Roland, Olivier, etc., sont fondées sur des généralités semblables. M. B. considère tout le tens comme prouvée ou admise a priori l'infaillibilité de sa tèse. Il cherche seulement parmi les guerriers contemporains qui ont pris part aus guerres d'Espagne, qui *pourrait être* tel ou tel personnage mentionné dans la chanson de Roland, d'après son origine plus ou moins indiquée dans la chanson. Parfois il suppose que c'est un composé de plusieurs personnages réels. Par exemple, s'appuyant sur les qualités guerrières de Roland,

Digitized by Google

son origine normande, etc., il trouve, p. 321, que c'est une figure sintétique ; d'un côté, c'est le portrait des intrépides rois d'Aragon, surtout d'Alphonse le Batailleur ; d'un autre côté ses prototipes sont Gaston de Béarn et Rotrou de Perche. A ce titre, M. B. pourrait aussi bien citer tout guerrier vaillant de l'époque. Pour Gaston de Béarn, il signale des « coïncidences » à son avis « troublantes » : « il fut le premier à l'assaut ou à la bataille » ; « comme Roland il enlève les forteresses en se jouant » (?) ; il reçoit en fief « la moitié de Saragosse », comme Roland la moitié de l'Espagne ; « il meurt sur le champ de bataille » (mais c'est en 1130, et, d'après M. Boissonnade, la chanson de Roland est antérieure à 1124 !) ; il a pour vassaus « *deux* barons » qui portent le nom d'Olivier ; il a *un olifant d'ivoire*, etc.

Pour établir que la chanson de Roland est postérieure à 1120 et ne peut guère être reculée au delà de 1124 ou 1125, et que l'auteur était nécessairement un clerc, M. Boissonnade donne des arguments dont aucun n'est vraiment probant. Il combat avec beaucoup de pénétration l'hipotèse de M. Tavernier qui veut identifier l'auteur avec un évêque de Bayeux, mais il ne réussit pas à nous convaincre que ce fût le Wilhelmus Turoldus, installé à Tudela, dont il est question dans une charte de 1128[1].

Markiel JIRMOUNSKI.

TUROLDUS

M. Richard T. Holbrook, dans *Modern Philology*, nov. 1923, donne une interprétation nouvelle du vers final du manuscrit d'Oxford du *Roland* :

Ci falt la geste que Turoldus declinet.

D'après lui, *que* est ici, non pas le pronom relatif, mais la conjonction au sens de « parce que », et *decliner* a l'acception

1. [Au moment de m ettre cet article en pages, nous recevons l'article de M. R. Fawtier, de Manchester (*The modern language Review*, avril 1924, p. 235), dont les critiques et les conclusions concordent avec celles de M. Jirmounski. Il en est de même de l'article de E. Faral dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (janvier-mars 1924, p. 126).] — L. C.

Digitized by Google

intransitive, si fréquente dans les vieus textes. Il traduit donc : « Ici finit la geste, car Turoldus est à son déclin ». La démonstration s'appuie sur ce fait que le sens transitif de *decliner* serait postérieur au tens du Roland, et elle est très habilement construite et présentée ; elle ne nous a pourtant pas convaincu. Même en l'absence actuelle d'autres exemples contemporains, le sens transitif n'a rien d'impossible et c'est encore le plus vraisemblable. Au vers 4001 du manuscrit, la Chanson est bien finie, la mort de Roland est vengée ; tout épisode ajouté, toute suite, aurait détruit l'impression puissante de la courte scène où Charlemagne reçoit l'ordre divin de repartir pour une nouvelle croisade. On ne se représente pas l'auteur du « merveilleus poème » s'excusant sur la défaillance de ses forces de ne pas avoir gâté son œuvre par un prolongement que rien ne justifiait.

Je ne me représente pas davantage l'auteur, ni le jongleur, ajoutant un vers à la dernière laisse pour dire que la chanson est finie et pour se nommer. Ce sont les scribes qui, parfois, se nomment à la fin de leur travail. Cette ligne de prose assonancée ne peut, à mon sens, être attribuée qu'au copiste, lequel a mis *Turoldus* au lieu de *Turolz* parce qu'il lui fallait un nom de trois sillabes. Est-ce lui-même, est-ce l'auteur qu'il nomme, et qui s'appelait Tourout? Il est difficile de le décider, car « décliner », au sens transitif de « dérouler », peut s'appliquer soit à la narration épique, soit à sa transcription ; d'ailleurs ce mot peut être une expression approximative, préférée à un terme plus précis parce qu'elle offrait l'assonance en $i + e$ de la dernière laisse ; c'est aussi la commodité du vers et de l'assonance qui peut expliquer l'emploi du présent, au lieu du passé qui conviendrait mieus pour le sens. Enfin un copiste peu intelligent a pu ne pas saisir la beauté de cette brusque fin du poème, et avoir la sensation de l'inachevé, d'où l'emploi du verbe « faillir », qui semble indiquer qu'à ses yeus il manque quelque chose à la « geste ».

L. Clédat.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

Maurice GRAMMONT. — *Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie*, 3e édition (Paris, Champion, 510 p. grand in-8).

Cet excellent livre, dont on est heureus de constater le succès, a été soigneusement revu d'un bout à l'autre, et le chapitre IV de la 1re partie a été augmenté de deus développements entièrement « nouveaus », dans tous les sens du mot, sur le ritme comparé des vers et de la prose et sur le ritme consonantique. Il s'agit d'abord des vers de Racine :

> Heureux qui satisfait de son humble fortune,
> Libre du joug superbe où je suis attaché,
> Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.

Ces vers comportent des mesures inégales par le nombre des sillabes, mais rendues sensiblement égales, comme il arrive toujours, par le débit ralenti et l'intensité renforcée de celles qui ont une ou deus sillabes (*heureux*, *libre*, *obscur*) et par le débit accéléré et l'intensité atténuée de celles qui en content quatre ou cinq (*qui satisfait — du joug superbe — vit dans l'état*).

M. Grammont fait remarquer que si ces vers étaient trois lignes de prose, ils ne seraient pas ritmés de la même manière : « ils ont un nombre fixe de groupes ritmiques (quatre chacun) ; la prose en aurait un nombre quelconque, et ne présenterait dans cette frase ni équilibre, ni simétrie... Le vers peut, à l'occasion, faire surgir un accent là où la prose n'en admettrait pas, il peut supprimer ou affaiblir un accent que la prose exige ».

Digitized by Google

Par exemple dans « humble fortune », *humble*, précédant le substantif, n'aurait pas l'accent que lui donne le ritme du vers, et *joug* en aurait un dans « joug superbe », où il précède l'adjectif ; le verbe *vit* garderait son accent, et l'auxiliaire *suis*, de « je suis attaché », n'en aurait pas. — Racine, dit encore M. Grammont, « a utilisé les mesures à ralentissement pour mettre en relief les mots *heureux*, *libre*, *obscur*, par lesquels il évoque en nous tout l'état d'âme de son personnage ». En admettant que ces mots se soient présentés spontanément à son esprit, à la place qu'ils occupent, ce qui est fort possible, leur valeur se trouve soulignée par le ritme des vers, que l'on doit marquer avec soin dans le débit, et même dans la lecture sans vois, qui s'accompagne toujours d'une prononciation mentale.

L'augmentation ritmique de durée et d'intensité peut affecter les consonnes aussi bien que les voyelles, ce qui n'avait pas encore été remarqué, et, si la voyelle d'une sillabe est par nature très brève, la consonne fournit à peu près tout l'allongement (même quand c'est une explosive, c'est alors l'implosion qui se prolonge). Le rôle de l'allongement consonantique est particulièrement important dans les hémistiches qui n'ont qu'un accent tonique sur la sisième sillabe ; il affecte alors la première consonne du dernier mot de l'hémistiche, et la voyelle qui suit est en même tens renforcée :

Ma lectrice rougit, et je la *sc*ndalise.

C'est comme un accent supplémentaire, introduit dans l'hémistiche et le coupant en deus mesures. Cet accent peut coïncider, comme ici, avec l'accent d'insistance, qui, en principe, est purement expressif, mais qui, dans ce cas, prent en outre le caractère ritmique. Autre exemple :

Si je vous le di*sais*, pourtant, que je vous aime,
Qui sait, brune aux yeux bleus, *ce que vous en* di*riez ?*

Dans l'expérience notée par M. Grammont, le *d* de *diriez* et celui de *disais* ont eu une durée équivalente ; le premier aurait pu être sensiblement moins long, car le sens appèle sur *disais*,

Digitized by Google

et non sur *diriez*, un accent d'insistance qui s'ajoute au prolongement ritmique.

L. C.

Un atlas linguistique suisse-italien.

Nous avons le plaisir d'apprendre qu'un nouvel atlas linguistique va paraître prochainement : il embrassera toute l'Italie septentrionale de langue romane à partir de la ligne Ancône-Livourne, le Tessin et la partie romane des Grisons. Cette publication est l'œuvre de trois linguistes suisses, bien connus de nos lecteurs, MM. Jaberg, Jud et Scheuermeier.

MM. Jaberg et Jud ont exposé leur plan dans deus articles de la revue mensuelle du Touring-Club italien (mai et novembre 1923). L'Atlas est conçu suivant le plan de l'*Atlas linguistique de la France*, de MM. Gilliéron et Edmont. Mais une innovation capitale l'enrichira : aux 1.500 à 2.000 cartes linguistiques qu'il contera, seront jointes un millier de planches fotografiques — les choses en face des mots — pour donner la vision exacte, non seulement des objets, mais du cadre, paysager et etnique dans lequel vivent les dialectes. L'Atlas sera donc à la fois linguistique et etnografique.

L'enquête sur place est faite exclusivement par M. Scheuermeier, qui a une grande expérience de l'Italie septentrionale, et qui conte avoir terminé dans le courant de 1924 ; elle aura duré quatre ans. M. S. a passé en moyenne cinq ou sis jours dans chaque localité. Le nombre des localités enquêtées approchera de 300.

Les auteurs nous donnent des fac-simile de leurs fotografies (anciens objets et costumes, procédés de culture, métiers, etc.) et des schémas de cartes (*papillon*, *tablier*, *neiger*, *quenouille*, *bûche de Noël*) qui sont particulièrement suggestives et dont ils font ressortir les enseignements principaus. Nous voyons ainsi que la division des dialectes en Italie est, par endroits, beaucoup plus nette qu'en France, et que la Sesia comme le Mincio forme une vraie frontière ; il en est autre-

Digitized by Google

ment au sud du Pô. Nous constatons l'influence des métropoles, — Turin, Milan, Venise — les voies de pénétration des mots germaniques, le rôle des diocèses dans la répartition des mots relatifs à la religion et au culte, etc.

Cet atlas, complément indispensable de celui de la France, permettra de résoudre de nombreus problèmes encore en suspens. Tous les romanistes en attendront avec impatience la publication.

Albert DAUZAT.

A. GRIERA. — *Atlas lingüistic de Catalunya* (Barcelone, Institut d'estudis catalans, 1923, in-f°, fasc. I, cartes 1 à 187).

Parmi le groupe si simpatique des jeunes savants qui ont fondé l'*Institut d'estudis catalans* et ont fait de Barcelone un brillant foyer de renaissance scientifique et littéraire, M. A. Griera est l'un des plus distingués et des plus actifs ; il a donné, avec M. Barnils, une vigoureuse impulsion aus études romanes. Le *Butlleti de dialectologia catalana*, qui paraît depuis 1913, est un modèle du genre. Les romanistes de l'Institut ont mis en chantier un dictionnaire de l'ancien catalan, d'après le dépouillement des anciens textes, et un dictionnaire général de la langue catalane actuelle d'après une enquête par correspondance. Et voici que commence la publication du magistral atlas linguistique du catalan, qui était impatiemment attendue.

Ancien élève de M. Gilliéron, M. Griera nous présente son atlas comme une extension de l'*Atlas linguistique de la France*. Il a profité de l'expérience de son maître en y joignant la sienne propre : en s'inspirant de son éminent devancier, il n'a pas copié servilement son travail, mais il a adapté sa métode au milieu différent dans lequel il opérait et il a fait œuvre originale à son tour [1].

Le questionnaire a pour base celui de l'*Atlas linguistique de*

1. Des détails sur la métode suivie pour l'élaboration de l'*Atlas catalan* ont été donnés dans le *Bulleti de dialectologia catalana* (n° de juillet-déc. 1918) et dans l'Introduction qui accompagne l'Atlas.

Digitized by Google

la France ou même, plus précisément, de l'*Atlas de la Corse* : ainsi sont facilitées les études comparatives portant sur ces divers atlas. Toutefois ont été supprimés un certain nombre de mots qui n'ont pas leur raison d'être ou leur intérêt en Catalogne ; en revanche, un grand nombre de mots nouveaux ont été ajoutés.

Opérant sur un territoire plns restreint, l'auteur a pu à la fois augmenter la richesse linguistique des matériaus et accroître la densité géografique des points enquêtés en serrant les mailles du filet : la densité est quatre fois supérieure à la moyenne de l'*Atlas de la France*, inférieure cependant à celle de l'*Atlas de la Corse*. Il y aura environ 3500 cartes.

L'atlas embrasse naturellement tout le domaine du catalan, en débordant un peu (pas assez encore à notre gré, puisque c'est pour nous *terra incognita*) sur ses confins occidentaus. Il comprent en France le Roussillon [1] ; en Espagne le val d'Aran (politiquement catalan, mais linguistiquement gascon), la Catalogne, la lisière orientale de l'Aragon, la province (au sens français) de Valence, les îles Baléares ; en Sardaigne, l'îlot linguistique d'Alghera (Alguer).

L'enquête a été conduite avec le plus grand soin. D'abord une enquête préliminaire, de 1912 à 1914, a permis à l'auteur, aidé de M. P. Barnils, d'étudier sur place les diverses variétés de la langue, de préparer le questionnaire, de choisir les localités. Le chois des localités a été mûrement médité : dans les agglomérations enquêtées figurent tous les chefs-lieus de diocèses, les anciens centres d'expansion linguistique, les foyers de civilisation moderne et les centres commerciaus, et aussi, à l'inverse, points reculés et arcaïques les plus intéressants. Certains centres déchus, comme Catllar dans le Conflent (Roussillon), Ribagorça en Catalogne, sont devenus des citadelles d'arcaïsme. Le nombre des localités enquêtées est de 105.

1. M. Griera, pour le Roussillon, a fort justement choisi des points différents de l'*A. L. F.* : Saillagouse, Formiguères, Catllar, Serralongue et Elne (dans l'*A. L. F.* : Olette, Ille, Arles, Rivesaltes, Collioure).

Digitized by Google

M. Griera a recueilli lui-même tous les matériaus, de 1916 à 1922 [1], à l'aide du questionnaire contenant 2.886 mots. Il a passé une semaine environ dans chaque localité, à raison de uit heures de travail par jour. Fort judicieusement, pour obtenir les mots du questionnaire, M. G. ne s'est pas servi, en général, de la question directe, mais de l'interrogation indirecte (qui laisse plus de spontanéité au sujet), en lui demandant, en langage indigène : « comment appelez-vous le fruit de tel arbre ? l'objet qui sert à telle chose ? »

Pour le chois du sujet, l'auteur s'est attaché aus critères suivants : 1) personne originaire de la localité et qui y a toujours ou presque toujours habité; 2) sujet âgé, de préférence au sujet jeune ; 3) sujet intelligent ; 4) sexe masculin. Le quatrième point seul pourrait être critiqué : M. G. ne nous dit pas pourquoi il a exclu la femme, à une exception près ; sans doute a-t-il ses raisons, qu'on aimerait à connaître. En tout cas, en France, tout au moins dans certaines régions, les femmes offrent, à certains égards (arcaïsme, etc.) de meilleurs sujets que les hommes, mais elles sont peut-être plus difficiles à interroger. En cas de doute sur telle ou telle réponse, l'enquêteur consultait d'autres personnes et, à la fin du séjour, procédait à la revision des parties douteuses du questionnaire. — L'introduction se termine par une liste des sujets, avec les noms, âges, etc. et la date de l'enquête.

Le premier fascicule comprent 187 cartes, trois cartes préliminaires (nom de la localité, des habitants, du parler local) et la lettre A (*abans d'ahir* à *avui*). Dans l'ensemble, la variété lexicologique apparaît moins grande qu'en France, confirmant ce que M. G. nous avance sur la remarquable unité linguistique du catalan. Pour des raisons orografiques ou sociales, dont la dicussion nous entraînerait trop loin, les groupes dialectaus semblent également mieus délimités qu'en France, tant du côté du gascon (Val d'Aran) que de l'aragonais.

Dans l'Introduction, M. G. nous fait entrevoir combien cet

1. Les Baléares et le Roussillon ont été relevés en 1912-1913.

Digitized by Google

atlas sera utile pour résoudre maint problème de linguistique historique et sociale. La langue de Ribagorça, dit-il, représente presque intact le catalan du XIVe siècle ; le majorquin nous permet d'entrevoir l'intonation, l'élégance de frase du catalan du XVe siècle. Les matériaus réunis ici aideront à reconstituer l'histoire de la civilisation catalane : éléments ibériques, dans les noms des animaus sauvages, arbres et plantes ; importance de l'élément latin. qui a profondément pénétré la région ; dans quelle mesure l'arabe a influé sur le catalan pour le vocabulaire agricole ; relations avec la république italienne, à la Renaissance, que confirme l'étude du vocabulaire ; rapports sociaus avec la Castille, — autant de problèmes que pose, et que pourra résoudre en grande partie l'*Atlas catalan*.

Cet atlas ne sera pas moins utile pour la linguistique romane générale. Plus d'un problème soulevé en France ne peut être liquidé qu'à l'aide de matériaus transpyrénéens ou transalpestres. Signalons les cartes fort intéressantes d' « aller » (à plusieurs tens et personnes : 95 à 105) qui jèteront un jour nouveau sur le croisement des trois radicaus IRE, VADERE avec l'énigmatique *anar-andar*.

Une question plutôt qu'une critique. Pour certains mots comme *abans d'ahir* (avant-hier), le lecteur sera surpris que la forme catalane qui sert d'exergue à la carte ne se retrouve sur aucun point de l'Atlas, pas même à Barcelone [1]. Je suppose que, dans ce cas, le mot catalan classique est un arcaïsme qui n'est plus usité dans le peuple. Une note aurait pu préciser le fait.

Ajoutons que l'édition élégante et très soignée de l'Atlas fait honneur à l'*Institut d'estudis catalans* qui l'a publié comme aus presses de l'abbaye de Montserrat qui l'ont édité. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter un ouvrage semblable pour le reste de l'Espagne.

Albert DAUZAT.

1. *Abans d'ahir* se trouve à Alguer.

Digitized by Google

Maurice GRAMMONT. — *L'assimilation*, notes de phonétique générale, Paris, Champion, 1923.

M. Grammont, auteur d'une tèse sur la dissimilation qui jadis (1895) fit époque, nous donne aujourd'hui une étude d'ensemble sur l'assimilation. C'est, croyons-nous, le plus plus puissant effort de sintèse fonétique qui ait été tenté.

L'auteur est de ceus qui ne se contentent pas, en fonétique, des lois de succession empiriquement constatées, équations relatives qui varient suivant le langage et l'époque. Il cherche à dégager les lois générales, les principes directeurs qui commandent ces lois partielles. Et il a vu à juste titre dans l'assimilation, à laquelle on ne donne pas la place qu'elle mérite, un de ces principes généraus qui régissent et ramènent à l'unité une quantité considérable d'évolutions particulières.

Qu'est-ce donc au juste que l'assimilation d'après M. G. ?

« L'assimilation consiste dans l'extension d'un ou de plusieurs mouvements articulatoires au delà de leur domaine originaire. Ces mouvements articulatoires sont propres au fonème agissant ; le fonème agi, en se les appropriant aussi, devient plus semblable à l'autre, d'où le nom d'assimilation ». L'auteur réserve ce nom aus cas où les deus fonèmes sont en contact l'un avec l'autre (p. 1).

Mais dans quel sens s'exercera l'assimilation ?

« Ce qu'il importe de savoir, c'est pourquoi tel fonème a été assimilant, et tel autre assimilé.... Ce qui est capital, c'est qu'il y a un fonème qui commande à l'autre ; le mouvement s'accomplit dans un sens ou dans l'autre selon que le fonème commandé se trouve placé avant ou après.

« Le fonème qui commande est celui qui a plus de force ou de résistance ou de stabilité ou de faveur. Ces qualités peuvent être déterminées d'avance d'après le sistème général de la langue, et par suite le sens dans lequel l'assimilation s'accomplira peut être prévu, ce qui exclut toute espèce de caprice. Pour simplifier, on peut les désigner toutes par un seul mot : la force. L'assimilation obéit à une seule loi : la *loi du plus fort.* » (P. 1-2).

Digitized by Google

Ainsi conçue, l'assimilation apparaît comme un des facteurs les plus importants qui conditionnent l'évolution fonétique, — le plus important, déclare l'auteur. « Le travail du fonéticien doit consister dans chaque cas à rechercher pourquoi c'est tel fonème qui a été plus fort que l'autre, à reconstituer la marche de l'évolution, et, quand la loi n'a pas agi ou semble n'avoir pas agi, à déterminer pourquoi. » (P. 1).

M. G. a réuni dans ce travail, qui est le fruit de patientes recherches et réflexions, les résultats d'une expérience scientifique déjà longue. Ses connaissances enbrassent un horizon très vaste, qui dépasse de beaucoup les langues romanes, pour lesquelles il conserve cependant une certaine prédilection. La précision des faits, la netteté des idées et la concision qui lui est propre ajoutent encore à la valeur de l'ouvrage.

Les fénomènes sont classés en trois groupes :

1° *Consonne et consonne.* C'est l'assimilation classique, *septem* > *sette*, « économie d'effort » (p. 3), dont le mécanisme est décomposé et expliqué à l'aide de tracés. Certaines évolutions sont assez complexes, comme le passage de *tl* à *kl* en italique et en lituanien : n'y aurait-il pas là plutôt une dissimilation ? L'assimilation des groupes *ty*, *ky*, *tw*, *kw* en indo-européen est sintétisée de façon remarquable.

2° *Consonne et voyelle.* M. G. rapporte à l'assimilation, et avec raison, les fénomènes qui affectent les consonnes intervocaliques (sonorisation, chute, etc.). A juste titre il montre que les nasales et liquides ne sont intactes qu'en apparence ; elles sont toujours affaiblies, et, comme leurs congénères, par augmentation d'aperture elles peuvent devenir *h*, puis zéro. C'est le même fénomène qui est à la base de la *lénition* celtique. — Dans une série voisine prent place le changement de *l* en *y* dans les groupes combinés *kl*, *gl*, *fl*..., expliqué à l'aide de coupes verticales de la bouche. Et voici enfin les assimilations de consonne à voyelle quant au point d'articulation (dont la palatalisation est le tipe), illustrées par des tracés, et de voyelle à consonne, avec une nouvelle série de coupes des plus intéressantes.

Digitized by Google

3° *Voyelle et voyelle.* Dans ce groupe sont rangés les fénomènes de monoftongaison (avec tracés) et de contraction.

Cette trop brève analise ne peut donner qu'un faible reflet d'un travail aussi riche en faits qu'en idées et qui contera dans l'histoire de la fonétique.

Albert DAUZAT.

Auguste LONGNON. — *Les noms de lieu de la France*, 3e fascicule (noms de lieu d'origine ecclésiastique), Paris, Champion, 1923, 12 fr.

Ce troisième fascicule continue, sans le terminer encore, le magistral ouvrage postume de Longnon, dont nous avons déjà analisé les deus premières livraisons. Celle-ci forme un tout homogène avec les noms de lieu d'origine ecclésiastique qui se sont constitués au cours du moyen âge, et offre les mêmes qualités d'érudition sûre, de clarté et de métode.

L'auteur a suivi un plan d'ordre logique. Dans une première catégorie, il a classé les noms empruntés aus établissements religieus, tous noms communs : représentants de BASILICA, PAROCHIA, ECCLESIA, ALTARE, ORATORIUM, CAPPELLA, MONASTERIUM, CELLA et ses diminutifs, ABBATIA, PRIORATUS et quelques autres moins répandus. Viennent ensuite les noms qui rappèlent le souvenir des anciens ordres religieus, templiers, hospitaliers, ordres de Saint-Lazare, du Saint-Esprit, etc. Enfin un groupe comprent les noms qui se rattachent aus diverses notions du culte crétien : souvenirs de la Terre Sainte (Bethléem, Béthanie), événements de l'histoire religieuse (Martres = martyrs), culte de la divinité (Maison-Dieu), appellations mistiques (Bonne Espérance, la Charité...), et surtout culte des saints. Les noms de saints, de beaucoup les plus nombreus de tous, occupent à eus seuls la moitié du fascicule : aus notions générales, qui mettent en valeur les divers tipes d'appellation et les principales altérations, fait suite une liste alfabétique de noms de saints passés dans la toponimie (forme latine avec les variantes populaires les plus importantes), liste qui sera la bienvenue, car nous n'en possédions pas encore l'équivalent.

Digitized by Google

La répartition de certaines aires aurait pu être précisée au point de vue géografique. Historiquement aussi, de plus grandes précisions seraient utiles. L'auteur fait sans doute remarquer que les noms relatifs aus ordres religieus sont postérieurs aus autres (p. 337) et que DOMINUS a cessé de créer des noms de lieu après l'an mil (p. 389). Il est vraisemblable que Longnon, s'il avait pu rédiger lui-même l'ouvrage, aurait serré la cronologie de plus près. Pour s'en tenir aus noms de saints, il est évident, par exemple, que BEATUS, DOMINUS et SANCTUS représentent, en toponimie, trois couches historiques différentes dans la France du nord. Il n'est pas moins remarquable que DOMINUS fait défaut dans toute la moitié sud. BASILICA, comme l'a montré M. Jud [1], est surtout un mot de l'ouest et du nord-ouest.

Avec raison Longnon, à la suite M. A. Thomas, explique *Montmartre* par « mont des martirs », appellation crétienne qui a remplacé le « mont de Mercure » païen : le témoignage d'Hilduin est si topique, le fait est si conforme aus usages du clergé franc cristianisant les sanctuaires païens, la fonétique, qui a conservé l'*e* et le *c* de MERCORIS dans *mercredi*, oppose un tel veto à l'étimologie par « Mercure », qu'on ne s'explique pas pourquoi tant de romanistes et d'historiens reculent devant cette évidence, appuyée encore par l'analogie de nombreus « Martres » du midi au sujet desquels on n'a pas pu chercher à épiloguer. La forme romane des *Martres* du Puy-de-Dôme et de la Haute-Garonne est *las Martres* : ces localités se rapportent donc à des femmes martires, ce qui est d'un intérêt relatif ; ce qui est beaucoup plus remarquable et ce qu'on n'a pas suffisamment mis en relief, c'est qu'un tel tipe repose non sur MARTYRIUM comme le voudrait Longnon, mais sur MARTYR, MARTYRIS, décalque du grec μάρτυρ et accentué sur l'*a*, forme usitée par Prudence, Tertullien, etc. Le MONS MARTYRUM d'Hilduin représente grammaticalement un génitif pluriel : en fait, c'est une traduction latine d'un roman qui devait déjà être

1. *Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirchensprache*, p. 24.

Digitized by Google

Mont Mart(e)re et dans lequel le segond élément représentait un cas-régime singulier (comme le *Mercore* de Frédégaire) : Monmartre est donc le mont, non *des* martirs, mais *du* martir, entendez Saint-Denis.

Par contre, les divers *Vincelles* ne peuvent s'expliquer par VINI + CELLA (p. 357-8), car on ne peut les séparer des *Vinzelles* (Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire...) qui sont une variante de la même forme. Le tipe latin est, non un composé, mais un dérivé, VINICELLA, du même modèle que NAVICELLA : par suite d'une contraction plus ancienne, le *c* est resté sourd dans la plus grande partie du domaine d'oïl, tandis qu'il s'est sonorisé plus au sud avant la contraction. La forme VINICELLA, qui est chez Grégoire de Tours [1], rent impossible l'étimologie *VIMICELLA (dérivé de VIMEN) suggérée par M. A. Thomas.

P. 342 et 348. Les confusions entre *basoche* > *baroche* et *paroche*, *autels* et *hôtels* sont, je crois, plus fréquentes que ne l'indique l'auteur. — P. 433. L'identification de *Saint-Mesmin* (Aube, *Mimmy* en 1292) avec MEMORIUS est fort douteuse. — P. 438. REMEDIUS et REMIGIUS semblent être des noms différents, qu'il y a lieu de distinguer ; toutes réserves pour Saint-Arroumex.

Souhaitons le prochain achèvement de ce magistral ouvrage.

A. DAUZAT.

1. Voir le *Dictionnaire topografique de la Haute-Loire*, art. Saint Ferréol.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

K. J. RIEMENS.—*Étude sur le texte français du « Livre des métiers »* (Paris, Arnette, 1924, 119 p. in-8). — Ce livre des métiers, étudié par notre collaborateur M. Riemens, est une sorte de « guide de conversation » franco-flamand, composé vers le milieu du XIVe siècle, vraisemblablement par un instituteur de Bruges. Il a été publié en 1875 par Michelant. M. Riemens apporte quelques corrections au texte français, et, par une étude minutieuse, en détermine le dialecte, qu'il localise dans la partie centrale du picard septentrional, en Hainaut. Ce qui concerne les « métiers » n'occupe qu'une partie restreinte de l'ouvrage, où l'on trouve en outre des groupes sistématiques de mots usuels et des conversations sur toutes sortes de sujets. Un texte voisin, un peu postérieur, a été utilisé pour une publication faite vers 1483, après substitution d'une traduction anglaise à la traduction flamande, par le premier imprimeur anglais William Caxton, qui avait fait un séjour prolongé à Bruges. Un « Vocabulair pour aprendre romain et flameng », publié par l'imprimeur Van den Dorpe à la fin du XVe siècle, procède encore du Livre des métiers, comme M. Riemens l'a reconnu le premier (il contient en plus un curieus « service de la table », réimprimé ici en appendice, qui est apparenté à un petit traité manuscrit de civilité, en français et en flamand, appartenant à la bibliotèque Bodléienne d'Oxford). Une imitation libre des textes précédents, qu'on trouve dans les *Horæ Belgicæ*, IX (Hanovre, 1854, pp. 63-99), a été faite vers 1420. Enfin, un manuscrit de La Haye, qui doit être postérieur de très peu au 12 octobre 1517, contient (à la suite d'un guide, rédigé en néerlandais, pour les pèlerins

Digitized by Google

visitant Rome et la Terre Sainte), un petit manuel de conversation, franco-néerlandais, qui se rattache aussi au Livre des métiers, dans des conditions précisées par M. Riemens.

Lucien REFORT. — *Essai d'introduction à une étude lexicologique de Michelet* (Paris, Champion, 1923, 51 p. in-8). — Cette étude, qui n'est qu'une « introduction ». et même un « essai d'introduction », groupe un certain nombre de mots employés par Michelet dans ses ouvrages historiques ; on a des noms d'agents, des adjectifs à sens actif ou passif, des verbes factitifs, des adverbes en *-ment*, des mots rares, des néologismes, des termes réalistes ou tecniques, des créations, des déviations de sens ou d'emploi, des arcaïsmes, des latinismes. Comme l'intérêt d'un terme résulte principalement de l'emploi qui en est fait dans la frase, on aimerait à voir tous ces mots présentés avec leur contexte, comme un certain nombre le sont en note. L'auteur aurait pu gagner de la place en élaguant bien des mots qui ne semblent vraiment pas caractéristiques, comme *affameur*, *agréable*, *secourable* au sens actif, *atrocement*, *durablement*, etc., etc. Peut-on signaler comme néologisme un mot tel que *indestructible*, dont on nous dit qu'il était très usité au XVIIIe siècle, et comme emploi rare l'expression « se jeter en bas de cheval » ? Peut-on dire simplement que Michelet emploie *enlever* au sens d'*élever*, avec cet exemple : « L'ambition titanique de Brunelleschi... lui fit croire que, sur des assises moins larges, il mettrait premièrement les voûtes énormes des Tarquins et par-dessus *enlèverait* le Panthéon à trois cents pieds dans les airs » ? C'est méconnaître l'intention pittoresque de Michelet que d'interpréter ici *enlever* comme un simple sinonime d'*élever*. La partie la plus intéressante est le petit chapitre consacré aus « déviations de sens ou d'emploi » [1]. Notons que Michelet, en dépit de son goût du terme propre, paraît avoir eu une sorte de répugnance pour le mot *cou*, qu'il remplace par la forme arcaïque *col* dans plusieurs passages curieus, relevés page 34, notes 4 à 6.

1. Signalons aussi les indications données sur les mots supprimés ou changés dans des éditions subséquentes. — M. R. écrit par distraction, p. 2 : « *quelque* fût la richesse de notre lexique ».

Digitized by Google

Karel Titz. — *Glossy Kasselské* (Prague, 1923, 139 p. in-8). — Cette étude méticuleuse des Gloses de Cassel, écrite en tchèque par notre collaborateur M. Karel Titz, est heureusement terminée par un résumé substantiel en français. L'auteur affirme qu'un romaniste « sans préjugés » peut compréndre aisément le texte tchèque ; nous croyons remplir la condition indiquée, mais nous avouons humblement que le résumé français nous était indispensable. M. Titz établit que la rédaction que nous possédons des Gloses de Cassel, apportée de France, probablement d'Autun, a été copiée à Freising par un Bavarois, et que c'était une compilation due sans doute à un moine bénédictin et puisée à deus sources. Il en donne pour la première fois une analise complète. Nous signalons particulièrement son commentaire des gloses *albios oculos* et *figido*. Il appuie d'arguments nouveaus l'étimologie du mot « aveugle » par *alboculus*, et, pour *figido*, il s'accorde en partie avec G. Paris, dont il ne connaissait pas l'article sur « *Ficatum* en roman » ; toutefois nous pensons que l'*e* final du français *foie* ne peut s'expliquer que par la métatèse proposée par G. Paris (cf. *Revue de phil. fr.*, 1901, p. 235), il est invraisemblable que *foit*, issu normalement de *figido*, se fût changé en *foie* pour se différencier des formes venues de *fidem* et de *vicem*, *foi* et *fois*, avec lesquelles on ne risquait pas de le confondre. C'est seulement par l'intermédiaire de *fidigo* qu'on peut rendre conte des formes *feire* (*firie* du Roland), *fège*, *feie* que présentent les dialectes, et qui sont analogues à *mire*, *mège*, *mie*, de *medico*.

A. Jeanroy. — *Jongleurs et troubadours gascons des XIIe et XIIIe siècles* (Paris, Champion, 1923, VIII-80 p., n° 39 des *Classiques français du moyen âge*). — Le sous-titre de ce petit volume est « *Matériaux* édités par... ». Il ne s'agit pas là, en effet, d'une édition critique, mais de textes bruts à mettre entre les mains des étudiants pour leur permettre de « faire l'apprentissage du métier d'éditeur ». L'idée est excellente, et il serait souhaitable qu'elle fût appliquée aussi à des textes de langue d'oïl.

Richard T. Holbrook. — *Parle on et parle-t-on* (*pour fixer*

Digitized by Google

une date), pages 89-91 du *Modern language journal* de nov. 1923. — M. Holbrook nous apporte un « cuide ton que... », employé en 1459, et tiré des *Mémoires* de Jacques du Clercq publiés par Petitot dans sa collection de *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. C'est le plus ancien exemple qu'on ait encore donné de ce *t*, qualifié jadis d'eufonique, et qui est purement analogique.

Paul CHAMPAGNE. — *La poésie de Fernand Severin* (Paris, Champion, 1923, 15 et 65 p.). — Articles publiés dans la *Wallonie en fleurs* et dans la *Terre wallonne*, sur un poète Belge de la fin du XIXe et du commencement du XXe siècle.

CRONIQUE

MM. C. Jaberg et G. Jud, professeurs à Berne et à Zurich, « ammiratori della grandiosa opera condotta a termine dal Gilliéron », ont entrepris et presque achevé un atlas linguistique-etnografique Suisse-Italien, qui contiendra 1.500 à 2.000 cartes. M. Dauzat rent conte ci-dessus, des deus articles des *Vie d'Italia* où ils annoncent leur publication. L'atlas suisse-italien, tel qu'il est conçu, permettra d'étudier les aires géografiques non seulement des mots, mais encore des choses, et d'en éclaircir l'histoire. Il est de nature à intéresser, avec les filologues, les géografes, les historiens, les etnografes, les folkloristes.

— Dans le fascicule 3-4 de la *Revue des études hongroises et finno-ougriennes* (Paris, Champion, 1re année, 1923), nous signalons l'article de M. Géza Barczi : *Autour d'une étymologie, fr.* « *clenche* » > *hongrois* « *kilines* ».

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXXVI

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1924.

Pages

L. CLÉDAT. — En marge des grammaires. — II. Remarques sur les compléments. — III. Les démonstratifs. — IV. Le vocabulaire..... 1-81

Jean HANKISS. — Essai sur la farce..... 20-129

Hugues BAYER. — Essai d'expliquer les formes verbales de l'ancien français « je doins, j'estois, je vois »..... 41

F. BALDENSPERGER. — Notes lexicologiques..... 144

MÉLANGES. — « Aller » (Karel Titz)..... 45
La chanson de Roland et les croisades d'Espagne (Markiel Jirmounski). — Turoldus (L. Clédat)..... 150

CONTES RENDUS. — C. de Boer *Essais de syntaxe française moderne* (L. C.). — Hjalmar Kallin, *Étude sur l'expression syntactique du rapport d'agent dans les langues romanes* (L. C.). — Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler de neuchâtelois et suisse roman*, suite (A. D.). — M. Grammont, *Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie* (L. C.). — *Un atlas linguistique suisse-italien* (A. Dauzat). — A. Griera, *Atlas linguistic de Catalunya* (A. D.). — M. Grammont, *L'assimilation* (A. D.) — A. Longnon, *Les noms de lieu de la France* (A. D.)..... 48-160

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 64-172

CRONIQUE. — *Discussions grammaticales*..... 73-175

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

LOIS DE L'ARGOT[1]

(*Suite*).

VII

NOTES SUR MESIÈRE

Je reviens au vocabulaire signé MESIÈRE, reproduit *Lois*, V, § 4, qui se donne comme supplémentant les éditions du *Jargon de l'Argot réformé*, et qui, postérieur au XVIIIe siècle, est antérieur à 1824 et a servi de source à l'édition *Pellerin 1824* du *Jargon*.

1. — **Abour**, Sas, Tamis ; **Abourdier**, Sassier. — *Abourdier* est mal transcrit « Aboudier » par *Pellerin 1824* ; cf. *Lois*, VI, § 8. — Mot du Centre : *ébourdiau*, m., « Sas à passer la farine, tamis à bluter », JAUBERT ; *ébourder la farine*, « bluter la farine dans le pétrin », DUCHON, *Patois bourbonnais* (*canton de Varennes*). — Quant à *sassier*, il était en usage en 1633 en Haute-Bretagne : une maladie apportée dans la région de Merdrignac « par un sassier de Normandie » fit, d'avril 1632 à avril 1633, plus de deus cents victimes, chanoine SOUCHET, *Chronique religieuse de Merdrignac*, inédite, rédigée vers 1843, citée dans KERMENÉ, *Ancienne paroisse de Merdrignac*, p. 15[2]. Sans doute certains marchands ambulants prenaient ce nom des sas qu'ils vendaient entre autres ustensiles rustiques ; cf.

1. Erratum : *Rev., de Philol. fr.*, XXXIII, 126, l. 22 : « Cachemite », [leçon du *Pellerin*].

2. Pour la Normandie, voir MOISY, *sassierre*, s. m.

Digitized by Google

dans MESIÈRE *halotier*, Souffletier. Mais peut-être aussi certains gueus étaient-ils habiles à faire *tourner* le sas ; « *Tourner le fas, terme de devins* », dit GRÉGOIRE, *Dict. françois-celtique* (1732) ; et CILLART, *Dict. françois-breton du dialecte de Vannes* (1744), ajoute que celui qui fait tourner le sas et celui qui le lui fait faire, celui-ci par bêtise, celui-là par fourberie, pèchent tous deus mortellement ; MESIÈRE a un mot pour dire Sorcier : *guenaud*.

2. — **Affur**, Profit. — Cf. « Je solis du baveu, y a de l'asfure », = « Je vends du savon à détacher, y a du bénéfice », *Dict. complet de l'Argot* (1844), p. 56. — Usuels en ce sens étaient ce substantif et son verbe *affurer*, parmi les gavroches de Troyes en 1890 : *il a de l'affure*, Il a du bénéfice ; *il affure*, Il gagne. — Vers l'Ouest, région de P. de Ruby et de Chereau, qui ont le verbe *affurer*, Tromper, on ne retrouve pas seulement le vieus-français *affurer*, Taxer, Acheter, dans *affeurer*, Louer des moissonneurs, et *affeurage*, Assemblée où le moissonneur se gage, JAUBERT, mais encore dans *fure* ou *fur*, Menue monnaie, *J'ai pas de fures*, JAUBERT, *Suppl.* ; ce dernier mot, cueilli de l'oreille et transmis d'Issoudun à l'auteur du glossaire du Centre, est qualifié par lui masculin... — Dans le parler faubourien d'Angers, MÉNIÈRE, vers 1881, recueillait *Affure la bigeoise !*, Garde la bête ! — Aujourd'hui, dans la bouche des apaches, *mince d'affur !* = Chouette occase !

3. — **Apie**, Ail. — Mot de langue d'oc : *àpi* dans MISTRAL, cf. *Lois*, VI, § 8 ; *opië*, Céleri, à Villefranche, PUITSPELU ; *lapio*, Céleri, CHARBOT, *Dict. dauphinois* (vers 1710-1719). Rapprocher, dans MESIÈRE, pour les extensions de sens en botanique, *cive* = Herbe, *orvalle* = Porée, *triffois* = Tabac.

Digitized by Google

4. — **Apôtres**, Doigts. — GRANVAL (1725) donnait « Apôtres. *Doigts.* » — Les *apôtres* de l'étrave sont ses deus allonges, qui de droite et de gauche dépassent la hauteur du beaupré ; mais il y eut aussi des « apotureaux », c'est-à-dire petits apôtres, Bouts d'allonges qui, de distance en distance, dépassaient le plat-bord (pour servir les haubans) ; or, il y en avait cinq à tribord, ce qui est autant que de doits à la main droite, et cinq à babord, autant que de doits à la main gauche ; — on les nommait aussi des *patins* ; — je prens cela dans MONTFERRIER, *Dict. de marine* (1846), JAL étant moins explicite. — Notre mot *apôtre* a donc mine d'avoir été appliqué en langage nautique à l'apotureau, et d'être provenu chez GRANVAL de la marine, soit honnête ou forçate.

5. — **Couëti.** — L'article « Battu, *Couëti* » doit se rétablir *Couëti*, mot argotique, = Battu, mot général, et ce redressement autorisera quelque doute analogue en tel autre article du MESIÈRE. — *Couëti* ne peut guère être que quelque forme patoise de *coti*, Heurté, Froissé, Frappé. Pareille diftongaison *o* → *wé* est fréquente en Normandie, Bretagne, Anjou.

6. — **Bijois.** — « Bijois, *imbécille* » est aussi, exactement, le texte de *Pellerin 1824*. — Dans les faubourgs d'Angers *la pêche est bigeoise*, La fille est bête, et *Affure la bigeoise !*, Garde la bête !, MÉNIÈRE, 25 et 61.

7. — **Binelle**, Faillite ; — *binelle lophe*, Banqueroute ; mot-à-mot Faillite fausse. — Le vieus-français avait *quinquenelle*, Trève de cinq ans accordée à un débiteur, GODEFROY ; et Voiron (Dauphiné) a conservé ce mot, avec en outre la forme *quinquinelle*, jusque dans le XIXe siècle,

Digitized by Google

BLANCHET, *Dict. ... Voironnais* (antérieur à 1861). La *binelle*, aurait-ce d'abord été une Trève de deus ans ? Ce fut-il un terme de coutume locale ? Est-ce un terme seulement plaisant, forgé par des scribes frottés de latin ? Ferait-il allusion, dans l'emploi noté par le MESIÈRE, au nombre des jambes, pieds, ou souliers, qui, pareils aux *frères bini*, vont par deus, et cette allusion serait-elle sissémantique de *prendre le train onze*, S'esquiver, et rappèlerait-elle aussi la locution militaire *prendre son congé par dessous son soulier*, Déserter ? — Il semble plus sûr de rattacher *binelle* au verbe de vieus-français *s'en binner*, S'en aller secrètement, duquel GODEFROY ne cite malheureusement qu'un texte, — ou à « BINELLE (aller tout de). Aller tout de travers », MONNIER, Jura (*Mém. Soc. Antiquaires*, v (1823), — ces deus autres mots semblant d'ailleurs apparentés. Seul le suffixe, dans *binelle*, devrait quelque chose à *quinquenelle* (comme celui de *binellier*, qui apparaît dans VIDOCQ, à *quinquenellier* ou tout au moins à *banqueroutier*). Et notons, pour nous rapprocher de la Normandie des Chalopins, qu'à Dol *faire binette* c'est Faire faillite, LECOMTE, 228, (mais *manger du pain de binette*, c'est-à-dire de gros pain, = Etre en prison, *ibid.*, 229), — et qu'à Brest un terme traditionnel pour dire Manquer l'école, (l'école primaire), c'est *faire bigne*.

8. — **Bonicar**, Vieux homme ; **Bonicarde**, Vieille femme. — J'ai déjà fait remarquer, *Lois*, VI, § 8, que ce sont là deus substantifs, tout comme *bonique*, et qu'ils restent tels dans *Pellerin 1824*. Ajoutons que *bonique* est noté substantif par VIDOCQ, *Voleurs*, I, 27, — que *bonique* est employé substantif par Thérèse Croisé, de la bande des Chauffeurs d'Orgères, « au vieux *Bonique*, c'eſt-à-dire, au père Fouſſet », interrogatoire du 25 messidor an VI (*Pièces*, II, I, 100), — et que *bonicard* et *bonique* sont encore

Digitized by Google

recueillis substantifs par MÉNIÈRE, p. 68, dans le parler faubourien d'Angers : *Remouche donc la bonique.* — Il n'en est pas moins vrai que c'est là, au sens très français *bon* = Vieus, un dérivé de *bon*, contraire de Mauvais ; D'HAUTEL (1808), I, 106, donne un adjectif *bonicot*, Bon, Agréable, Excellent ; et rien n'est plus normal en langue libre que de suffixer en *-ard* un mot suffixé en *-ot*, et réciproquement, (*rigolot* = *rigolard*, etc.). — Que le suffixe *-icot* ait été joint à l'adjectif *bon*, cela ne l'a pas empêché d'être joint aussi au substantif *boni* et de donner *bonicot*, Gratification, Revenant-bon, D'HAUTEL, *ibid.*

9. — **Bringeante**, Perruque. — Nous trouvons dans VIDOCQ deus autres sinonimes de Perruque, **boubane** et **panoufle**. Puisqu'on dit des *cheveus de filasse*, et que le suffixe *-ane* est très commun en patois angevin, il n'y a pas de difficulté à tirer *boubane*, soit de *boubline*, Filasse apprêtée sur la quenouille, VERRIER & ONILLON, *Anjou*, soit de *boube*, adj., Filamenteus, Spongieus, *ibid.* Quant à *panoufle*, il compare la perruque à la fourrure à sabots (LITTRÉ, JAUBERT), du même nom ; ce n'est pas, comme on l'a cru, que la panoufle eût forme de chausson ; ni la perruque, de panoufle ; ni la tête, de pied ; mais la panoufle qui protégeait le cou-de-pied était en peau de mouton avec la laine, et le petit peuple, les marins pêcheurs par exemple, portaient des sortes de perruques en peau de mouton avec la laine ; les deus objets étaient d'emblée comparables quant à leur matière, et la perruque ridiculisable d'autant, comme il siet en argot ; en Basse-Bretagne, une telle perruque s'appelait tout simplement *eur vaouten* (le francais eût dit **un mouton*) [1]. — Si je note ici cette explication de deus sino-

1. Le mot *moutonne*, f., Coiffure de femmes consistant en une tresse de cheveus frisés touffus qu'elles se mettaient sur le front, LITT., Mouton

Digitized by Google

nimes argotiques de *bringeante*, c'est pour faire remarquer que le nom de *panoufle* ne se déduit pas de *panner*, Essuyer (des meubles, par exemple), (JAUBERT) ; au cas où on proposerait d'expliquer la *bringeante*, Perruque, comme un dérivé de *bringe*, Vergette, *bringer*, Brosser, c'est-à-dire comme une brosse, ce qui serait bizarre, on ne pourrait donc alléguer *panoufle* comme sissémantique. — Mais le mieus que je voie pour *bringeante*, c'est une qualification d'après la couleur : *bringé*, mot du Cotentin, du Calvados, de Lué en Anjou, signifie Rayé noir et brun, ou noir et roux, ou bai clair et brun ; le Coglais et Pléchâtel prononcent *brãjé* ; JAUBERT a *brigaillé*, Bigarré. Il s'agirait alors, du moins en un sens premier, de perruques poivre et sel.

10. — **Bûtre**, Plat. — Est-ce l'adjectif Plat ? On voit MESIÈRE appliqué à collectionner *bras*, Grand, *brasset*, Gros, *melette*, Petite, *taq*, Haut, *franc*, Bas ; mais n'eût-il pas traduit par Plat, Plate ? — Si c'est le substantif Plat, (vaisselle), alors je rapprocherais un autre mot tout aussi isolé, de sorte que tous deus se prêteront un mutuel secours : à la rubrique « La fayance », dans l'inventaire du château de Tronjolly (près Saint-Pol-de-Léon) en 1698, on lit « Sept bustes Est ..... 7 [livres] », c'est-à-dire 7 bustes, estimés 7 livres, FAVÉ, *Une visite...*, *Revue de Bretagne*, août 1902, p. 134. (Cette rubrique comporte nommément de la « terre rouge », et du « verre », et du « damas vert », et aussi des « porcelaines », quoique la précédente déjà soit « La porcelaine »). La grafie *-us-* peut n'avoir d'autre valeur que la grafie *-û-* de MESIÈRE, et le *-r-*, en pareille position, court tout autant le risque d'être amui que la chance d'être inséré.

17°, pourrait se trouver à proximité dans un chapitre Coiffure ; mais son sématisme était fondé sur l'aspect, non sur la substance.

Digitized by Google

11. — **Charron**, Voleur. — Se trouvait déjà dans le *Rat* (1790). L'ajouter *Lois*, v, § 6, *Rev. de Philol. fr.*, XXXIII, 125, entre *bachasse* et *cribler* ; et le supprimer § 7, *ib.*, 127, entre *bouffarder* et *chiffonneur*.

12. — **Comberge**, Confesse, et sa famille. — Ce mot, dont MESIÈRE offre le premier témoignage, est confirmé en d'autres argots : en terratsu de maçons et tailleurs de pierre de la Tarentaise, vers 1869, *combartâ*, Confesser, *combatâ*, Confession, *recombartâ*, Faire une retraite ; plus tard encore, en mourmé de maçons et tailleurs de pierre de Samoëns, *combardâ*, Confesser, *combardâfla*, Confession, DAUZAT, *Arg. mét.*, 197, 201, 184. — Cependant VIDOCQ, *Voleurs*, I, 81, et II, 279, traduit *comberger*, « Compter » et ne parle pas du sens Confession.

13. — **Coulante**, Laitue. — Semble déduit de *coulant*, Lait, par parasitisme sur le vocabulaire français, où *laitue* aura été interprété comme un féminin de *lait*.

14. — **Crie**, Viande. — Si notre *Supplément au Dictionnaire argotique*, qui n'avait pas à donner *arton*, Pain, a jugé à propos de donner *crie*, Viande, qu'on lit en tête des C dans CHEREAU, c'est qu'il avait à rafraîchir la vieille traduction, « de la chair », passée de mode.

Les deus mots *arton* et *crie* appèlent une commune remarque. Qu'on les date, le premier du procès des Coquillards (1455), le segond de la *Conformité* d'ÉTIENNE (1565), passe quant à leur forme coquillarde et blesquienne [1] ; mai ils étaient déjà associés depuis quatorze siècles dans des composés latins : *artocreas*, (gén. *-atis*), Pâté à la viande, qui est dans Perse, satire VI, v. 50 ; *artocrea*, (gén. *-orum*),

1. *Cria* est fourbesque dès le XVe siècle ; *crew* rotwelsch dès 1510.

Digitized by Google

Distribution de pain et viande au peuple, dans une inscription, ORELLI, 4937. Ce dernier mot avait tout ce qu'il faut pour plaire à l'oreille de la populace. Et à supposer que *creas* ne fût pas entré dans d'autres composés analogues, il y avait en latin d'autres composés de *artos* (voir les dictionnaires usuels), et tout aussi voisins des besoins populaires : il n'était pas nécessaire d'être grand clerc pour comprendre que *creas* désignait ce qui dans Pain-et-Viande n'était pas Pain. Admettons maintenant que, lorsque l'Empire romain sombra, sombrèrent avec lui les distributions gratuites de pâtés à la viande ; encore en subsista-t-il dans les monastères, écriture et usage oral, comme des bouées verbales qui les repéraient. Ainsi ce n'est pas seulement dans un glossaire du Xe siècle qu'on lit « Arthorea, roussolle » (GODEFROY, *Compl.*, Roissolle) ; mais je trouve dans le *Dictionnaire* que JEAN DE GARLANDE, vers 1080-1098, composait à l'usage des écoliers (édité dans GÉRAUD, *Paris sous Philippe-le-Bel*), que les Parisiens du XIe siècle aiment fort les *roissoles*, Echaudés, Galettes à la viande, [parfois à la moëlle de bœuf], Petits pâtés, Chaussons au hachis, vendues le soir avec les oublies et les gaufres, dans des paniers sous serviette blanche, par des marchands ambulants ; on jète les dés ; quand on amène sis, on gagne toute la panerée et par gloire on suspent le panier à sa fenêtre. Les écoliers doivent savoir dire tout cela en bon latin et mots officiels, que JEAN DE GARLANDE leur enseigne : « Arthocreas dicuntur *roissoles*, ab *artos*, quod est panis, et *creas*, quod est caro, quia fiunt de carne minuta et pane », art. 28.

Et de consulter DU CANGE !... ; F. MICHEL en eut l'idée, et il y signala *artona* [1]. Mais DU CANGE ne semble guère avoir

1. On ne peut croire, puisque F. MICHEL signale aussi le mot *artuil*,

Digitized by Google

attiré les gens curieux du « langage de l'artie et de la crie », car ceux qui sont allés répétant cet *artona* l'ont pris pour du Pain, (ce n'est qu'un adjectif, = Panifié), et Diez, ni Ascoli, ni Puitspelu, ni autres, ne paraissent avoir pris connaissance de la famille qui l'entoure dans une page rassurante et suggestive. — Le Lombard PAPIAS, (milieu du XIe siècle), nomme lui aussi l'*artocrea*, Pain fourré de viande ; et JEAN DE GÊNES, (qui achève son *Catholicon* en 1286), glose ce latin par l'italien « tortella », Petite tourte, et le définit Tout aliment de fantaisie fait de pain ou de pâte à la viande. — Par une extension de sens, Rodolphe, abbé de Saint-Trond (Limbourg belge), dans la cronique de son monastère qui va de 999 à 1130 ou 1138, nomme *artocrea* la Portion monastique, qui d'après le vieil usage comporte cinq œufs et du fromage. — Au monastère de Saint-Pierre de la Forêt-Noire, diocèse de Constance, dans le XIIe siècle, il faut servir, sauf les jours maigres, bien entendu, des *artocreae* et des flans, et sans les plaindre. — Au XIIIe siècle, à Saint-Vincent du Mans, des *artocreae* sont dues en « charités », au chantre (une), à Hugues de Rivelon (une), etc., pour Noël, Pâques et la saint Vincent. — En 1351, l'abbé de N.-D. de la Grasse, diocèse de Carcassonne, accorde de fournir à ses moines la pâte nécessaire pour les *artocreae* ou galettes (« artocreis sive pastillis »).

JEAN DE GARLANDE, dans un dictionnaire de sinonimes autre que l'ouvrage déjà cité, énumère *artocaseus*, Pain au fromage et aus œufs, à côté de *artocrea* et *artocopus*. — *Artocopus*, c'est d'abord le Pâtissier ; le mot vient « du grec,

pour l'écarter à bon droit, que ses yeus aient sauté par dessus *artotyra*, *artotyritae*, ni surtout qu'ils n'aient pas remonté de quelques pouces sur *artoichum*, *artocopus*, *artocopa*, *artocaseus*, *arthocrea*, *artibasalus*. Mais F. MICHEL, qui défrichait, ne s'inquiétait pas toujours assez des dates et des circonstances sociales.

Digitized by Google

ἄρτος, Pain, et κόπος, Travail », écrit PAPIAS. — Une charte de l'évêque de Chartres en 1198 donne le nom de l'*artocopus* de l'évêché [1]. — UGUCCIONE, du XIIe siècle, nomme en outre *artocopus* le Pain azime dont se font les saintes hosties ; et dans le *Creffel. Vocab. lat. germ.* de 1477 l'*artocopus* est un Pain pétri à l'uile. — Il y a aussi l'*artocopa*, Gâteau, Échaudé, ou autre Pain de fantaisie ; des « charités » d'*artocopae* sont faites à Noël, Pâques et la saint Vincent, quatre pour l'évêque, une pour le chantre, tant à d'autres personnages, à Saint-Vincent du Mans, cartulaire du XIIIe siècle. — C'est la vie de saint Sévère, abbé d'Agde, qui, parlant d'un biscuit marqué de la crois et remplaçant le pain bénit, rapporte que la manducation de cette *crucis artonæ* (= *paniciae*) n'a point paru manquer du mistère requis. — L'*artotyra* est une sorte d'*artocaseus*, « dicta ab artos quod est panis, et tyrus, caseus », *Glossaire* du XIIIe siècle de Saint-André d'Andan [2]. — L'*artoichum* est une uile rouge exprimée de racines d'herbes pétries avec du pain dans du fumier de cheval. — A Bergame en 1386 on fabrique pour une fête officielle des *artibasali* d'honneur, qui sont des Talmouses au fromage et aus œufs, et en 1393 des *artibasali* servent à deus empoisonneurs.

Tout aussi nombreuses sont, pour *artocreas*, *arthocopus*, etc., les références à des glossaires et textes germaniques dans le *Glossarium* de DIEFENBACH (1857).

Je crois donc qu'*arton* et *crie* ne sont pas du tout des termes « livresques » comme on les a dits, que ce n'est pas un gros problème de savoir comment *artos* et *creas* sont parvenus sur divers points de l'Europe occidentale à des

1. Ἀρτόκοπος remonte jusqu'à Xénophon.

2. St Augustin avait parlé des *artotyritae*, Hérétiques galates offrant en sacrifice du pain et du fromage, et le mot est conservé dans deus glossaires du Moyen-Age.

Digitized by Google

oreilles de malfaiteurs, que la forme *crie* se tire aisément de *creas*, que la forme *arton* n'est pas l'accusatif ἄρτον, mais l'adjectif **artonus* substantivé, ou qu'elle offre un suffixe *-on* roman, et que, les deus mots ayant le latin des clercs pour commun générateur et pour commun véhicule, il n'y a pas lieu de proposer, comme on a fait, qu'ils aient été apportés de Bisance au XIVe siècle, ni introduits par Marseille ou pépiniérisés en Lombardo-Vénétie, ni surtout fulminés en Royaume d'Argot par un « archisuppôt » qui fût un clerc passé au service de Satan. Tout le peu de ténèbres que sollicitait leur faveur en fourbesque et jobelin vers le XVe siècle, c'était une certaine désuétude chez les gens d'Église ; désormais ils pouvaient faire aus malfaiteurs l'usage d'un vocabulaire de secte et donner à leurs juges l'impression d'un jargon de forge récente.

Au même chapitre alimentation, **ornie**, Poule, autre radical grec, ne recevrait-il pas volontiers la lumière de cette explication cléricale ?[1] Et la libre suffixation d'*arton* en *-i*, *artis*, *arty*, *artie*, laquelle se date 1581, n'est-elle pas due à l'appel de ses trois copains en mangeaille, *ornie*, *crie*, et *pie* ? Plus tard *artifaille* viendra rimer avec *boustifaille*.

Autre mot argotique d'origine très probablement grecque : **sempolle**, Cloche, en mormé de fondeurs de cloches. J'y vois le même συμφωνία, qui, à des stades différents et par divers chemins, est devenu le nom de plusieurs instruments de musique, grison *sampoin*, italien *sampógna*, *zampógna*, vieus-français *sifoine*, *chifoine*, *semphaine*. La terminaison *-olle* peut être argotique, étrangère à -ωνια, provenir spécialement, dans le même mormé,

1. En grec ὄρνις était arrivé au sens Poule, BAILLY, *Dict.*, et HERWERDEN, *Lexicon*. Savoir si le latin de Varron et Columelle *ornithon*, Volière, a été employé en basse époque au sens Poulailler ?

Digitized by Google

de *sempolle*, Argile, Terre ; ce dernier reste obscur, à moins qu'une relation objective le lie aus cloches.

15. — **Dandillon**, Cloche ; **Dandiller**, Sonner. — Que le français *dandin*, Clochette, ait été l'imitation volontaire ou non de la musique des campanes, notre « secret et artificiel » langage du royaume « réformé » d'Argot ne saurait se vanter d'onomatopée et de mistère quand il adopte les dérivés *dandillon* et *dandiller*. Le plus argotique là-dedans est la litote ironique qui prent un diminutif pour désigner la grosse sonnaille qu'est une cloche d'église, et le parasitisme qui décalque un verbe sur le verbe français familier « *clocher* une cloche » (texte du XIVe s., LITT.). — D'ailleurs *dandin*, Clochette champêtre au cou d'un animal, est signalé en Anjou par MÉNIÈRE, 127, et *aller au dan-dan*, Aller aux offices carillonnés, en pays de Bray par DECORDE, de sorte que le MESIÈRE est encore ici inspiré par la région Nord-Ouest.

16. — **Davône**, Prune. — MESIÈRE enregistre peut-être une forme apportée de l'Ain ; car c'est dans le patois de Coligny, *davôni*, m., Prunus insititia, *davônilhe*, f., Prune jaune, CLÉDAT, que je trouve la forme la plus voisine de *davône*, pour représenter le vieus-français *davoisne*, *davesnes*. Voir ROLLAND, *Flore*, V. Le mot ayant été signalé au Havre, (*davoine*, DELBOULLE, *Romania*, XXX, 402), et à Orléans, (PUITSPELU), on peut supposer que l'information MESIÈRE s'est faite plus à l'ouest, où les patois ne semblent pas le connaître.

17. — **Eau d'affe**, Eau-de-vie. — Le mot n'est pas condamnable, bien au contraire ; mais certains de ses ava-

Digitized by Google

tars sont à ramener à leur juste devoir. Voici les pièces du procès :

« l'Affe, *La Vie* », GRANVAL (1725) ; — « une rouillarde *d'eau-daffe* », *Rat* (1790), 15, « de *l'eaudaffe* », *ibid.*, 18 ; — « Bouteille d'eau-de-vie, *Une rouillade d'eau d'affe* », LECLAIR (1800), 130 ; « Eau-de-vie, *eau d'affe* », et « Eau-de-vie (boire l'), *Piqueter de l'eau d'affe* », *ibid.*, 132 ; — « Eau-d'affe, *eau-de-vie* », MESIÈRE, 7 ; « Laffe, *la vie* », *ibid.*, 8. Le MESIÈRE est donc responsable de la soudure de l'article, que GRANVAL avait séparé. Cette soudure a engendré dans le panflet antividocqien intitulé *Mémoires d'un forçat* (1828-1829) la forme *laffe*, la Vie, *esbigner la laffe*, Avoir la vie sauve, IV, 323.

Plus il serait aisé, une fois écartée la forme *la laffe*, la Vie, et si nous trouvions d'autre part une bonne attestation et une bonne étimologie de *affe*, Vie, d'expliquer *eau d'affe* par un décalque d' *eau-de-vie*, mieus nous pouvons comprendre que GRANVAL a été dupe de ce pur mirage, plus capable de découper *eau d'affe*

$$eau = \text{Eau} \quad + de = \text{De} \quad + affe = {}^{*}\text{Vie},$$

et coupable d'avoir résolu que, les deus premiers éléments n'étant pas jargonnesques, le troisième seul prendrait rang alfabétique dans le dictionnaire.

BALZAC a bondi sur *affe* : « L'*affe*, pour la vie, est de la plus haute antiquité. Troubler l'*affe* a fait les *affres*, d'où vient le mot *affreux*, dont la traduction est ce qui *trouble la vie*, etc. », *Dernière incarnation de Vautrin* (1847), 53. — HALBERT (1849) emboîte le pas à GRANVAL et introduit dans le *Jargon* à la lettre A, « Affe (l'). — La vie » ; mais combinant GRANVAL et BALZAC, F. MICHEL (1856) écrit : « Affe, s. f. Vie, âme. » — Ce sinonime argotique d'Ame ne paraît pas avoir inspiré les poètes « réalistes » ; encore

Digitized by Google

DLLE ne pouvait-il pas ne pas l'admettre dans son dictionnaire français-argot, ni BRUANT ne pas suivre DLLE ; CASANOVA a marché : « Un crève-cœur m'écrabouillait l'affe », *Journal à Nénesse*, 201 ; (cf. « L'affe qui fout le camp », *ibid.*, 159, qui signifie probablement l'âme qui sort de son enveloppe charnelle, plutôt que la vie qui sort à flots du cors guillotiné). — SAINÉAN a fait mieus ; non seulement il a estimé plausible l'étimologie de Balzac, et que l'existence de l'argotier fût une « angoisse », mais il a hardiment interpolé dans son texte du dictionnaire de VIDOCQ, entre *affaire* et *affranchi*, un article « AFFE, vie ; cf. *eau d'affe* ». Il n'y a rien de tel dans VIDOCQ, ni à la partie argot-français, où on lit seulement, lettre E, « EAU-D'AFFE, s. f. — Eau-de-vie », ni à la partie français-argot, où il n'y a pas d'article Vie.

Les témoignages rappelés ci-dessus se résument donc en ceci que *eau d'affe* est attesté avant 1824 par trois auteurs qu'on peut croire indépendants, *le Rat*, LECLAIR et MESIÈRE, mais qu'on peut le hausser jusqu'à 1725, par une interprétation sensée de GRANVAL.

Or, l'*eau de naffe*, (de l'arabe *nafha*, Odeur), fut une certaine Eau de fleur d'orange en usage jusqu'au moins 1664, date où les tarifs la mentionnent encore ; textes dans F. MICHEL et LITTRÉ. Quoi de plus naturel que de voir son nom, par un emploi libre, tant qu'elle fut de mode, et plus tard, quand elle fut déchue et oubliée, par un emploi spécifique dans le populaire, passer à une autre eau, de senteur comparable ? — Est-il utile d'alléguer qu'O. de Serres, cité par LITTRÉ, écrit « eau naffe », sans préposition *de*, et de proposer *onaf* → *odaf* par dénasalisation du *n* ou *d* nasal ? Je ne crois pas cette hipotèse plus économique que celle d'une chute pure et simple du *n*, *odnaf* → *odaf*, dont voici l'analogue dans un autre mot exotique : « Ce soir, je me

Digitized by Google

cogne contre Nefftzer, qui m'emmène boire un verre d'*aff-aff* chez Frontin », GONCOURT, *Journal*, IV, 121, à la date 9 novembre 1870 ; nous voyons, *ibid.*, 124, que cette boisson, dont le Souabe Nefftzer avait la manie, était « de l'ale et du porter » ; c'est là le premier texte où apparaisse en français l'importation de l'anglais *half-and-half*, Mélange de bières forte et douce par moitié, vint-cinq ans avant le texte signalé dans BONNAFFÉ, *Dict. des anglicismes* [1] ; et l'on voit que Goncourt n'avait pas perçu le *n* qui est essentiel au prononcé *hafnaf* de ce mot anglais.

Je n'ai pas de texte portant *eau de senteur* (terme générique ou spécifique) = Alcool de vin ; mais j'en ai un disant Eau de senteur par *eau-de-vie*, ou, plus exactement, par sa transposition bretonne *dour-a-vuez* (*dour*, Eau, *a*, De, *buez*, Vie), ce qui montre encore mieus le succès de l'image : à St-Pol-de-Léon, vers 1766, Le Laé met en vers l'anecdote de la femme de Socrate lui vidant sur la tête un pot plein d'une eau... « dour, non pas dour santeur, non pas dour a vu[ez], | mes dour eus a bini ne quet goal vad ar c'hu[ez], », *Epigrammou*, 37 (ms. inédit), De l'eau, non pas eau-de-senteur, non pas eau-de-vie, mais eau de laquelle n'est pas suprêmement bonne l'odeur [2].

F. MICHEL, quoiqu'il ait su, à propos d'*eau d'affe* s'inquiéter d'*eau de naffe*, s'arrêta à une autre étimologie, par

1. Rectifier dans FUCHS, *Lexique du Journal*, 2, la fausse étimologie par *eau d'affe* et le contresens par Eau-de-vie. Mauvaise transcription du même texte dans SAIN., *Sources*, II, 410. Les différences qu'on trouvera entre les textes que je cite et ceus des *Sources*, par exemple ci-après, § 19, *riforder* et absence d'italiques, au lieu de *rifoder* et italiques, ou d'autres plus considérables, viennent de ce que je cite d'après les textes mêmes, et avec le plus de soin que je peus ; on ne doit citer d'après SAIN, que par impuissance fisique, et en prévenant.

2. Le couteau d'un relieur a coupé les deus sillabes « ez ».

Digitized by Google

affaire. Il cite le texte de CAYLUS : « l'un lui va querir du vin, l'autre du rogome & de ſtaffaire », CAYLUS, *Œuvres badines complettes*, X, 104. « Je ne sais pourquoi », ajoute-t-il, on désignait ainsi l'eau-de-vie. C'est assez facile à comprendre, c'est parce qu'elle « pousse au crime », et c'est parce qu'elle était souvent débitée en cachette et provenait de fraude ; les soldats de 1914-1918 demandaient aus mercantis du front : « En avez-vous ? » De quoi ? c'était clair : de l' « eau-pour-les-yeus. » Mais contre l'avis de F. MICHEL, il faut remarquer que *de l'eau d'affe* supposerait **de l'eau d'affaire*, ce qui est d'une sintaxe fort louche. *Quérir de c'te affaire*, car le texte ne dit pas **quérir de l'affaire*, demande tout uniment, dans l'œil, un clignement explicatif, et au bout du pouce un quart de tour indicateur. D'ailleurs, ce *ſtaffaire* se retrouve exactement en breton : « *Eau de vie*. Guïn ardant. *Burleſquement*. An dra m'an-dra. an dra-hont. an afericq-hont. <...> », GRÉGOIRE, *Dict. fr.-celt.* (1732), c'est-à-dire, mot à mot, « telle-ou-telle chose », « cette chose là-bas », « cette petite affaire là-bas » ; GRÉGOIRE ajoute : « *Tous ces noms, excepté le premier* [guïn ardant, « vin de feu »], *ſe diſent proprement de l'eau de vie en fraude.* » Mais plus tard un auteur normand, N. Lalleman, mort en 1814, chirurgien-major devenu professeur de rétorique à Laval, l'emploie à propos de « demoiselles » de vin : « Allons là-dessus prendre quelque chose pour chasser le brouillard du matin. <...> Apportez-nous chacun un petit coup de c't affaire ; c'est le vin de l'étrier, quand on part. », *le Rendez-vous*, à la suite de *la Campénade*, éd. 1865, p. 103.

18. — **Entonne**, Chapelle. — Il est assez évident qu'il n'y a ici aucune idée de « maison où l'on *entonne* des des chants et des prières » (SAIN., *Sources*, II, 337), et pro-

Digitized by Google

bable que c'est une libre-suffixation d'*entifle*, son contemporain et sinonime dès 1628. En argot mormé de fondeurs de cloches, *antonne, lantonne, lantainne*, Église, DAUZAT, *Arg. mét.*, 136, 138, 140, 141. — C'est ce *l* agglutiné de *lantonne*, (oral, et non pas grafique comme celui de *laffe*, ci-dessus), que je soupçonne d'être devenu, par mauvaise transcription, un *s* dans *sentonnier*, Clocher, même argot, *ibid.*, 141, pour **lentonnier*.

19. — **Francillon**, Français. — Cette traduction, en tant qu'argotique, est une sottise de GRANVAL. Qu'un *Français* devienne, par amoindrissement ou par cajolerie, un *Francillon*, c'est pur français de jadis ; ainsi parlait Genève vers 1685, HUMBERT, *Gloss. genevois*, éd. 1852, I, 216 ; ainsi parlait-on bien autre part ; le diminutif du nom de batême *François*, (qui est le même mot non seulement par son origine, mais encore dans la prononciation patoise angevine, à Briollay par exemple, jusqu'à une époque toute récente, VERR. & ON.), est noté « *Petit François, Francillon.* [en breton :] Fainchicq » dans GRÉGOIRE, *Dict. fr.-celt.* (1732), 434, *Francillon* et *Franci*, dans le Centre, JAUBERT ; *Francillon* est un patronime encore porté en 1925. — Aussi n'est-ce pas cela qu'avait noté en 1628 Chereau ; mais Granval et successeurs ont lu Chereau, ici comme en bloc, avec autant d'inattention que d'entousiasme.

L'adjectif *français* s'employait et s'emploie encore en Anjou (VERR. & ON.) aus sens Franc, Loyal, Probe, et Brave, Hardi ; *français*, adj., « Bon vivant, loyal » en Haut-Maine, MONTESSON (1859). Pour les malfaiteurs, (cf. *Lois*, IV, § 6), *franc* signifie Libre, Sûr, Qui est de mèche, Qui « en est » ; (*condé franc*, « magistrat qui se laisse corrompre », VIDOCQ, *Voleurs*, I, 86 ; *condé franc*, Autorisation d'organiser un jeu à la foire, *ibid.*, 75) ; et *français* est

Digitized by Google

sinonime de *franc* : « j'en réponds comme de moi, c'est un ami et un français », VIDOCQ, *Mémoires*, III, 126. Si Franc, Sûr, se dit *français*, c'est la majeure, et si Français se dit *francillon*, c'est la mineure, une conclusion en résulte : Franc, Sûr, se dira *francillon*. C'est ce dont témoigne CHEREAU : « Le barbaudier du Caſtu est-il Francillon, ſolist-il la foucaudrie ? », *Jargon 1628*, p. 39, = Le gardien de l'Hospice est-il des nôtres,vent-il ce qu'on a gratté ? ; « trois ou quatre piolles où les Piolliers ſont Francillons qui la ſoliſſent », *ibid.*, = Trois ou quatre tavernes dont les patrons sont de la combine et vendent nos chopins ; « les barbaudiers ſont Francillons | <...> | Font riforder nos ornichons », *ibid.*, p. 48, = Les gardiens [de l'Hospice] en sont, et font cuire nos poulets. Et p. 56 du *Jargon 1660*, « la Cour des miracles, ou Piolle franche, & dont l'oste se nomme piollier francillon, entre les mains duquel ils mettent en depoſt tout ce qu'ils ont gaigné », c'est-à-dire que le patron d'une *taverne franche* s'appèle un *tavernier franc*. — C'est bien ainsi d'ailleurs que VIDOCQ traduit ce qu'il peut traduire de son piètre texte du *Jargon 1690* « Le barbaudier du castu est-il francillon, se list-il la foucandrière ? », *Voleur*, I, l; = « Le gardien de l'hôpital est-il français, est-il bon enfant ? », *ibid.*, x l v ; car *bon enfant*, c'est, entre malfaiteurs, Compagnon sûr, VIDOCQ, *Mémoires*, II, 243 III, 126, 135, 234, 238, 351.

La majuscule dont Chereau a empanaché *francillon*, mais que l'édition de 1660 laisse tomber deus fois sur quatre, marque seulement que le mot de langue générale le plus proche du sens du texte argotique était, non pas l'adjectif *franc*, mais déjà, comme dans Vidocq, l'adjectif *français*, lequel s'écrivait volontiers avec majuscule. Ne soyons pas dupe de cette ortografie et ne croyons pas que les malingreus demandaient anxieusement aus polissons si le gar-

Digitized by Google

dien de l'hospice ou le tavernier était de pure nationalité française.

Parmi le grand nombre de mots argotiques suffixés en *-in*, je n'en vois qu'un terminé en *-angin*, c'est **frangin**, qui n'est pas signalé avant VIDOCQ. Je me demande si ce n'est pas lui aussi un dérivé de *franc*, *français* ou *francillon*, qui aurait eu d'abord le sens d'Ami sûr, avant celui de Frère. J'avoue que je n'ai pas de nombreuses terminaisons *-gin* à invoquer comme modèles de suffixe, *maringin*, Pièce de vint francs en terratchu, *mintubingin*, Beaucoup, en argot de Locana ; mais en accordant *fran-*, et non *fr-*, pour radical à *frangin*, et le supposant influencé par *frère* pour arriver du sens Franc au sens Frère, en se rappelant que la formule, citée par VIDOCQ, « c'est un ami et un français » a pour sinonimes cette autre, abondante sur les murs des cellules de Mazas en 1886 : Un Tel « est un ami et un homme » (témoins oculaires), et cette autre très connue « c'est un ami et un frère », « les frères et amis », on se demandera si ce n'est pas le peuple en général, tant honnête que pervers, plutôt que les seuls malfaiteurs, qui aurait fixé le sens de *frangin* sur l'idée de Fraternité par père et mère. — PUITSPELU (1890) observe qu'à Lyon et en canut *frangin*, plus usuel au pluriel qu'au singulier, s'emploie au sens Camarade, Compagnon : *aller à la vogue avec tous les frangins*. Est-il évident que « tui lou frangins vogueurs », texte patois lyonnais daté d'entre 1877-1890, doive s'expliquer par Tous les fringants vogueurs ? Et le mot patois, si voisin, *franguin*, Élégant, ne s'expliquerait-il pas mieus par une dérivation de *franc*, Brave, (Bien habillé), que par une métatèse de *fringant* ?

20. — **Gorge**, Étui. — Solution la plus élégante,

Digitized by Google

supposer l'interversion brouillonne de l'argot, *étui*, et du français, Gorge, et comprendre que, dès l'époque de MESIÈRE on savait dire comme en 1916 (*Poilu*, 228), *se laisser tomber quelque chose dans l'étui*, Boire [1].

21. — **Grielle**, Froide. — Apparenté à *gris*, s. m., Froid, (CHEREAU), on comprendrait mieus un adjectif **griselle*. — Cf. cependant *griller* = « Griser, enivrer », MONTESSON. — Quant à l'équation du gris et du froid elle ne date pas des argotiers réformés de CHEREAU, puisqu'on lit dans RABELAIS que les habillements de Carêmeprenant « sont joyeux, tant en façon comme en couleur, car il porte gris et froid, rien davant et rien darriere, et les manches de mesmes », *Pantagruel*, IVe l., XXIX.

22. — **Guenaud**, Sorcier. — A de bons rapprochements donnés dans F. MICHEL, article Guinal, ajouter celui-ci : « vagabonds comme lievres desbuissonnez, pauvres comme guenaux, malotruz, tout crottez, depenaillez », *Nouvelles de la Lune*, (à la suite de la *Satire Ménippée*, éd. Labitte, 1883, p. 305).

(*A suivre.*) GASTON ESNAULT.

1. Rien de plausible à tirer de *garille*, f., Étui à aiguilles, mot du Maine : la traduction ne convient qu'à peu près, et la forme écrite répugne à devenir « gorge ».

Digitized by Google

LA CHANSON D'ASPREMONT

LE PROBLÈME DES LAISSES 437-479

Nous nous proposons simplement d'étudier un problème que soulève une partie du texte de « La Chanson d'Aspremont » ; les laisses 437-479, telles que les donne le ms. W. de Wollaton Hall, que M. Brandin a pris comme base de son édition [1], présentent les événements dans un ordre différent de celui où ils se suivent dans les laisses correspondantes de certains autres manuscrits. Or *W* n'est pas le seul à avoir adopté cet ordre : pour d'autres manuscrits le même fait ou un fait analogue avait été déjà signalé par F. Roepke dans sa dissertation intitulée *Studien zur Chanson d'Aspremont*, Greifswald 1909, et par W. Benary dans son article de *la Zeitschrift für Romanische Philologie*, 1910, p. 1-25 : tous deus avaient collé à ce fait l'étiquette : *Umstellung* (Roepke), *Versetzung* (Benary). Que devons-nous penser de cette « transposition? » Voilà la question que nous voudrions élucider.

Remarquons tout d'abord que, pour établir sa concordance des laisses, Roepke avait pris comme base les mss. de Venise : c'était mal poser la question, puisque dans ces mss. l'ordre des laisses en cause n'était, comme nous

1. Cf. L. Brandin, *La Chanson d'Aspremont*, Champion, 2e édition 1923-1924. Dans cette édition on trouvera en appendice, au vol. II, p. 182 et suiv. le texte du ms. *C* (P2) correspondant aus laisses dont il est question dans cet article.

Digitized by Google

espérons le démontrer, ni le plus clair, ni le plus naturel, ni le plus logique. Roepke avait un autre tort, celui de ne pas indiquer pour ces laisses la correspondance de P2 et de P3. D'ailleurs, négligeant entièrement le contenu des laisses, il mettait de côté un curieus procédé de soudure ou de division qui paraît avoir été employé dans plusieurs laisses, et qui constitue une donnée importante de la question. Benary oppose deus groupes de mss. distingués par la disposition de ce passage. C'est encore poser le problème sous une forme par trop simpliste. Un premier déblayage devient donc nécessaire : pour éviter toute confusion, il faut établir une concordance basée sur un autre ordre que celui qu'on rencontre dans les mss. fautifs.

TABLE DE CONCORDANCE [1]

Nº de la laisse	Assonance	Nº du folio P2	P3	P5	L1	L2	Nº de la laisse. L3	W	Remarques.
1	ier	68a	42b	118a	60d		48c	434	
2	oi	68c	42b	118a	—		48d	435	
3	ent	68c	42c	118a	—		49a	436	
4	ors	68d	42c	118b	—		49a	437	
5	on	68d	42c	125a	62a		52a	457	Suivent dans L1
6	ier	69a	42d	125b	62b		52b	458	2 laisses en oi et
7	ie	69b	42d	126a	62b		52b	459	ors.
8	u	69c	43a	126a	62b		52c	460	
9	ier	69d	43a	126b	62c		52c	461	
10	on	69d	43b	126b	62c		52d	462	
11	ee	70a	43b	127a	62c		53a	463	
12	ant	70b	43b	127a	62c		53a	464	
13	u	70c	43c	127b	62d	26a	53b	465	
14	is	70c	—	128a	—	26a	53b	466	

1. Les omissions sont notées par un trait, les lacunes sont laissées en blanc.

P2 = ms. B.N. fr. 25, 529. — P3 = ms. B.N. fr. 1598. — P5 = ms. B.N. nouv. acq. fr., 10 039. — L1 = ms. Brit. Mus. Old Roy. 15 E VI. — L2 = ms. Brit. Mus. Lansdowne 782. — L3 = ms. Add. 35. 289.

Digitized by Google

No de la laisse	Assonance	No du folio P2	P3	P5	No de la laisse. L1	L2	L3	W	Remarques.
15	iers	70d	43c	128a	62d	26a	53c	467	
16	ent	71a	43c	128b	62d	26b	53c	468	
17	ois	71b	—	128b	—	26b	53d	469	
18	ier	71b	43d	128b	62d	26b	53d	470	
19	u	71c	44a	129a	—	26d	54a	471	
20	ee	71c	—	129b	—	27a	54a	472	
21	or	71d	44a	129b	—	27a	54b	473	
22	on	72a	—	—	63a	27b	54b	474	
23	ier	72a	44a	130a	63a	27c	54b	475	
24	i	72c	44b	119b	60d	27c	54c	442	+ 476. W a deus
25	ier	72d	44c	119b	61a	27d	49d	443	laisses de plus,
26	in	73b	44d	120a	61a	28c	50b	444	477, 478, en ant
27	ors	73b	44d	120b	61a	28c	50b	445	et oi.
28	ant	73b	44d	121a	—	28c	50b	446	
29	é	73d	45a	121a	61b	28d	50b	447	
30	ant	74a	45a	121b	61b	29a	50c	448	
31	é	74b	45b	122a	61b	29b	50d	449	
32	oi	74d	45c	122b	61c	29d	51a	450	
33	ent	74d	45c	123a	61c	29d	51a	451	
34	art	75a	45d	123a	—		51b	452	
35	i	75a	45d	123b	61c		51b	453	
36	ant	75b	45d	123b	—		51c	454	
37	ier	75b	46a	123b	61d		51c	455	Seuls les sis derniers vers de L2 correspondent à L3.
38	u	77a	46d	—	61d	30d	49c	441	Suit dans L1 une laisse en er. Dans P2 une note, qui paraît de la même main que le texte, indique qu'il faut insérer
39	ors	75d	46a	124b	62a		51d	—	ici cette laisse, qui
40	ant	75d	46b	—	—		51d	—	se trouve dans le
41	u	76a	—	124b	62a		51d	456	ms. après 44.
42	ier	76b	46b	123b	61d	30a	49b	438	+ 455
43	is	76c	46c	119a	—	30c	49b	439	
44	or	76d	46c	119a	—	30c	49b	440	
45	on	77a	46d	130b	63a	30d	54d	479	

Digitized by Google

L'analise de cette table permet de distinguer trois versions du passage. Dans P2, P3, L2 même disposition des laisses, les omissions et les lacunes de P3 et de L2 ne troublant pas l'ordre donné par P2. Le laisse 38 de P2 se trouve dans ce ms. comme dans P3, L2 entre 44 et 45, mais avec renvoi à 37.

L1 dispose les laisses de P2 de la façon suivante :

a) 1.
b) 24-27, 29-33, 35, 37-42, 38, 39, 41, 2 laisses supplémentaires.
c) 5-13, 15-16, 18, 22-23.
d) 45.

A quelques omissions et additions près, et la fusion de 37 et de 42 mise à part, nous retrouvons l'ordre de P2 avec transposition des sections b) et c).

L'ordre de W, P5, L3 met en relief une double transposition par rapport à P2.

W :

a) 1-4.
b) fragment de 42-44, 38.
c) fragment de 24-37 + reste de 42.
d) 5 — reste de 24, 2 laisses supplémentaires.
e) 45.

P5 :

a) 1-4.
b) 43-44.
c) 24-37 + fragment de 42, 39, 41.
d) 5-21, 23.
e) 45.

Digitized by Google

L3 :

a) 1-4,
b) fragment de 42-44, 38.
c) fragment de 24-37 + reste de 42, 39-41.
d) 5-reste de 24.
e) 45.

Ces trois mss. offrent en gros une même disposition, les sections b) c) d) correspondant à l'ordre de P2, d) c) b).

De ces versions différentes celle du type P2 est, sans contredit, la plus satisfaisante. P2, ayant raconté la fuite du Sarrasin Ulien devant Bovon, passe dans la laisse 1 aux exploits de Charlemagne et des saints. Laisses 2-4 : Achart attaque la « bataille » de Roland et de Saint-Georges. Laisses 5-24 : Achart est vaincu et tué, de même que Calides. Eliadas est mis en fuite par l'arrivée des Bretons pendant que Turpin porte la sainte crois. Les Français, à bout de forces, envoient demander aide à Charlemagne. Laisses 24-35 : Ulien, et plus tard, Eliades, s'enfuient auprès d'Agolant. Avec des renforts Ulien attaque et défait les neveus de Girart de Fraite. Laisses 36-42 : Roland et ses Français rejoignent Charlemagne et s'élancent avec lui sur l'ennemi. Charlemagne, désarçonné, est secouru par Béranger. Après le sermon du pape, Turpin lui remet la crois pour se joindre aux combattants. Laisses 42-44 : Les Sarrasins, encouragés par Agolant et Ulien, se livrent à une nouvelle attaque dirigée surtout contre Girart. Laisses 45 et suivantes : combat entre Girart et les païens.

Par ce résumé du récit de P2 on voit que nous avons affaire, dans les autres mss., non pas à une simple transposition de laisses à la suite d'une négligence de scribe,

Digitized by Google

mais, chose bien autrement difficile à expliquer, à une transposition d'épisodes, qui suppose une intervention volontaire. Mais les incohérences de la narration de *W* et d'autres mss. du même tipe s'accordent mal avec l'hipotèse d'un plan voulu et conscient. Comment, par exemple, un rédacteur, suivant un développement logique, aurait-il laissé subsister une incohérence aussi choquante qué celle qui montre Turpin mettant les païens en fuite devant la crois qu'il porte, alors qu'on nous a déjà raconté que Turpin a renoncé à être « gonfanonnier » ? (v. l'édition Brandin, vv. 9312-4 et 9753-4).

L'hipotèse d'une transposition faite de propos délibéré paraît pourtant s'imposer. Deus actions principales concourent à l'intérêt du passage : le sort d'Ulien, et le sort des Français aidés par les saints. C'est par la façon dont alternent les incidents des deus récits que diffèrent les versions de nos mss. *W*, en s'attachant d'abord trop exclusivement aus aventures d'Ulien, omet des faits relatifs aus Français et qui ne seraient plus à leur place dans la suite. L'ordre de *W*, tel que nous l'avons, ne serait donc peut-être qu'un premier essai, ayant pour objet de mettre plus d'esprit de suite dans cette partie du récit ; et cette tentative, pour une raison que nous ignorons, n'aurait pas subi les retouches devenues ensuite nécessaires. On peut invoquer ici une hipotèse analogue proposée par M. Walberg pour expliquer une transposition qui se trouve en quelques mss. de la Vie de saint Thomas. (v. E. Walberg : La Vie de saint Thomas le Martyr, Lund-Paris, 1922, pp. CXXXII-CXXXIV.)

Mais ce travail de rédaction il faut se le représenter multiple et complexe. En ce qui concerne la double transposition de l'ordre de P2 demandons-nous si cet ordre de P2 ne constituerait pas tout simplement l'ordre original du récit.

Digitized by Google

Cette hipotèse ne paraît guère probable. On sait que P2 a hésité sur la place de la laisse 38. De plus, l'examen attentif des laisses 24, 37, 42, qui forment dans P2 la transition entre les différents épisodes, et qui, dans les autres mss., se trouvent découpées, laisse deviner, sous la cohérence apparente de P2, un sourd effort de composition et des soudures maladroitement dissimulées. De l'enchevêtrement des variantes de ces laisses de transition se dégagent deus constatations. D'abord, il y a des hésitations significatives sur les noms propres. Suivant les différents mss. c'est Charles ou Ulien qui sont les héros d'un même événement. Cela vient à l'appui de l'hipotèse d'après laquelle la transposition aurait pour but de corser le rôle d'Ulien, en laissant Charles de côté.

Deusièmement, les trois laisses 24, 37, 42 racontent toutes comment il y eut un certain personnage désarçonné. Dans P3 ce serait Charles; cela lui serait même arrivé deus fois, et c'est évidemment une fois de trop. Dans P2 Charles est le seul à être désarçonné et il ne l'est qu'une fois. Cet événement est narré dans la laisse 37, suivie dans P2 de la laisse 38, qui n'est plus à sa place après la laisse 44, puisque dans 44, d'après P2, il n'est pas question d'une chute de Charles comme dans la laisse 44 de *W*. Le renvoi de P2 indique peut-être que ce ms. aurait puisé à plus d'une version. Dans P5 ce n'est plus Charles, mais Turpin, qui est le héros de la laisse 37, tandis que Charles, désarçonné dans la laisse 44, est secouru d'après les vers qui racontent dans la laisse 24 de P2 la fuite d'Ulien. *W*, qui ne devait pas connaître P5, raconte dans la laisse 44, suivie de la laisse 38, la chute de Charles et ses conséquences, et, faute d'avoir pensé à Turpin, il laisse dans la pénombre l'incident de 37, qu'il attribue à un personnage dit « li rois, » qui pourrait à la rigueur être Godrin, ou

Digitized by Google

tout aussi bien son adversaire. Toutes ces contradictions des différents mss. tendent à la conclusion suivante : dans le récit primitif Charles aurait été désarçonné une fois; cet incident aurait été raconté plus tard dans l'un des deus passages, et, dans les remaniements de toute cette partie du poème, les deus versions auraient été confondues. Les différentes versions que nous possédons représenteraient donc le travail de rédacteurs désireus de mettre de l'ordre dans cette confusion. La comparaison des mss. nous permettrait de les entrevoir à l'œuvre.

Claudine I. WILSON.

Digitized by Google

LE

GALLO-ROMAN « *RAFATALE »

De très nombreus parlers, dans la région moyenne et surtout méridionale du domaine gallo-roman, emploient pour désigner « une quantité d'objets de très médiocre valeur » un mot à sens collectif dont les formes principales sont résumées par Mistral de la façon suivante :

« RAFATAIO, RAFATALHO (l[anguedocien] d[auphinois]), RAFATA'LHI (d.), REFATALHO (lim.), RAFARDALHO, REFARDA'LI (for), RAPATALHO (l.).., sf. *fretin, choses de rebut, restes, débris, ferraille ; racaille, lie du peuple...* ».

— article auquel il convient d'ajouter celui qui le suit, un peu plus loin :

« RAFATUN, RAFATAL (l.), RAFATEL (rouerg.), sm. *fretin, rebut, racaille* ».

L'aire occupée par ce mot est plus large encore que ne l'indique Mistral. Entre autres, Rolland le signale dans la région alpine ; Constantin-Désormaux dans la région du lac d'Annecy ; Humbert à Genève ; Bridel à Neuchâtel. A Vaux (Ain, c. de Lagnieu : Bas-Bugey), où lat. *-ạlia* peut donner *-ẹ̀l̥i*, nous avons *răfătẹ̀l̥i*, dont le sens est exactement celui des termes énumérés ci-dessus.

Tous ces mots nous permettent d'atteindre un *RAFATALIA. — Qu'y a-t-il au delà ?

Digitized by Google

Le R.E.W. de Meyer-Lübke présente, ici, une lacune. Et il ne convient pas de s'arrêter, ne fût-ce qu'un instant, à la racine indiquée par Mistral ; non plus qu'à l'étimologie germanique proposée, avec beaucoup de réserve d'ailleurs, par Nizier de Puitspelu.

Il nous paraît que nous pouvons nous engager dans la voie qu'a suivie Gaston Paris à propos de FATRAS (*Rom.* 1890 ; *Mél. ling.* pp. 456-7).

Les formes méridionales de notre mot nous autorisent à admettre que, à la différence de *fatras*, il n'a jamais eu de *s* devant le *t*. Mais, à la place de *s*, on peut croire à un *r*, qui, suivant une loi bien établie, aurait été dissimilé à zéro par le *r* initial, et permettrait donc de postuler un *RAFARTALIA, — lequel pourrait se décomposer en *RA+ FARTALIA.

Le deusième élément, dérivé de FARTUM + -ALIA, nous rappèle, à peu près littéralement, le *fatraille* défini par Cotgrave « trash, trumpery, things of no value ». Il indiquerait que, au FARSUM et à ses dérivés, du Nord de la France, correspondait, plus au Sud, le classique FARTUM qui, comme on sait, se prolonge en catal., en esp. et en port. (Cf R.E.W. 3205 et 3206 ; et remarquer, pour l'anc. esp. *farta*, non signalé par Meyer-Lübke, le sens de « foule »).

Il ne nous déplairait peut-être pas outre mesure de pouvoir arrêter ici cette étude qui sans doute entraînerait déjà des adhésions. Mais nous ne saurions passer sous silence deus formes attestées qui nous paraissent appuyer notre hipothèse, et, à leur tour, éclairées par elle.

C'est, d'abord et surtout, le « fartalia » d'Anthimus (*de observatione ciborum*, p.p. *Rose*, *Anecdota graeca et graeco latina*, II, Heft, Berlin, 1870), dès à présent enregistré par

Digitized by Google

le Th. L. L,, mais avec la mention « cf. c. *farcire, fartus* », suivie d'un point d'interrogation, et la traduction donnée du mot par Rose, d'après le *Gloss. Cod. Vindob. 804* « *fartalia vel patella phanne* ». — La frase entière est « *lardum vero in fartalia missum interdum permittimus comedere* » (20). Si l'on s'en tient au sens de « poêle f. », on ne peut s'empêcher de remarquer que la périfrase « *in fartalia missum* » n'est guère dans le style de notre auteur ; qu'il ne craint point du tout les répétitions ; et qu'il a employé plus haut, au sens de « poêle » sans doute, le mot *sodinga* (« De carnibus vero vaccinis vaporatis factis et in sodinga coctis utendum ») (3). Pour ces raisons, et pour d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, si intéressante que soit la langue d'Anthimus, nous préférons donner à « fartalia » le sens de « farce », en faire donc une variante de « fartilia ». C'est d'ailleurs l'interprétation que donne du mot Heinrich Georges dans la 8e édit. de l'*Ausf. Handwörterbuch* de son père, et cette interprétation peut être celle de Max Bonnet, dont beaucoup de fiches ont passé dans la dernière édition du Georges (1913-1918).

Signalons aussi la glose : *faratalia* σὺν κοπτα (C. Gl. Lat. III, 360, 7). C'est en « fartalia, farce, Füllsel » que nous l' « émendons », pour notre part, et nous croyons avoir montré par cet exemple ce que peuvent gagner en vraisemblance les hypothèses de ce genre lorsqu'elles gardent un contact aussi étroit que possible avec l'étude des parlers vivants.

L'élément *ra*, qui a renforcé, au point de vue matériel d'abord, *fartalia*, peut être, bien entendu, le préfixe « réitératif » (Nizier) *re*, avec — il est vrai — un élément vocalique emprunté au simple. Selon nous, cet élément se serait, par le jeu de la consonne suivante, identifié dans la conscience des sujets parlants, au radical germanique, si vivace,

Digitized by Google

raf-, lequel se serait ainsi surajouté, pour le sens, à *fartalia*. Car nous sommes certainement en présence d'un de ces mots plébéiens où est intervenue, de façon différente suivant les lieus et les époques, l'étimologie populaire.

Quoi qu'il en soit, tel qui s'est constitué dans la région lyonnaise (Forez excepté), et au sentiment de ceus qui l'emploient aujourd'hui, formé de trois voyelles identiques, coupées par des consonnes fortes de tipes différents, avec une initiale qui se prête à merveille au mécanisme de l'accent d'insistance, *răfătăle* semble être un de ces mots qui, après avoir survécu au patois urbain de Lyon, survivront à nos patois campagnards. — Et il a le tens d'attendre des historiens plus avisés, et mieus informés que nous.

P. S. — A la dernière heure, dans l'ouvrage de GERIG, *die Terminologie der Hanf- und Flachskultur in den franco-provenzalischen Mundarten* (Heidelberg, 1913), je relève (§ 256), dans une liste de termes désignant la « chènevotte », résidu du chanvre dépouillé de sa partie fibreuse, les mots suivants communiqués à l'auteur par des correspondants de la région rhétique : *fartaglia* (collectif), vallée de l'Albula (Grisons), *fartagl* (Lenz), *farcaglia* Oberl. et cités avec le commentaire suivant : « Comp. (carte « mèche » de l'ALF) *farè fare*, lequel peût, tout comme *fartaglia*, être rattaché au grec *pharós*, mentionné par Schuchardt *ZRPh.* 28, 140 ; ou pourrait-on songer à voir là un dérivé du latin *fartum* : farci, bourré ? » Je regrette de n'avoir pu incorporer à mon article la précieuse donnée fournie par M. Gerig.

Antonin DURAFFOUR.

Digitized by Google

HISTORIQUE DU MOT *MYSTIFIER*

I

Le *New English Dictionary* distingue deus verbes *to mystify*. Le premier serait d'origine purement anglaise, créé sur le subjonctif *mist* « brume », à l'aide du suffixe *-ify*. Il voudrait dire, « envelopper dans le brouillard, rendre obscur ». On en a trouvé un exemple d'avant 1734.

Le segond sens de *to mystify* vient du français *mystifier*. Il paraît pour la première fois en anglais en 1814.

Puis, plus tard, on perçoit une tendance à confondre les deus mots d'origine apparemment toute différente. Aujourd'hui *to mystify* a à peu près la signification d'embarrasser — par un persiflage, par un tour, par une énigme. On pourra se reporter au *New English Dict.* et examiner dans les exemples que cite cet ouvrage l'histoire de ces mots dans la langue anglaise.

Mon but, dans la présente note, c'est d'essayer de refaire, d'après la méthode du *New Engl. Dict.*, l'historique du mot français *mystifier*. J'espère ainsi apporter une contribution à l'étude comparative de l'usage des deus langues.

II

Les résultats lexicografiques de mes recherches peuvent donc s'établir de la façon suivante :

Digitized by Google

MYSTIFIABLE, adj.

Capable d'être mystifié.

Avant 1850 BALZAC [cité dans Larousse, *Grand Dict.*] : Tout homme en fait d'espérance est mystifiable. — 1858 P. LACROIX, *Histoire des mystificateurs*, III. 104-5 : Depuis sa délivrance miraculeuse... [Jourgniac de Saint-Méard] allait de table en table, de salon en salon, racontant [les détails de son emprisonnement]. On voulait essayer jusqu'à quel point il était mystifiable sur le chapitre des prisons.

MYSTIFICATEUR, -TRICE s. m. et f.

1. Celui qui mystifie, dans une société de mystificateurs. (XVIIIe siècle). 1772 J. MONNET, *Supplément*... [prem. ex. cité par le *Dict. Gén.* de Hatzfeld Darmesteter, et Thomas] — 1776 [NOUGARET] *Anec. Secr.*, (1808), II. 325 : Le duc de Gadagne... est notre mystificateur par excellence. — 1782 [MERCIER], *Tableau de Paris* [cité par Littré]. — 1785 [DUNKER] *Tableau de Paris* [recueil de planches pour servir au *Tableau de Paris* de Mercier] ; sur la 14e gravure : L'art de mystifier (*sic*) quelqu'un ou le mystificateur parfait.

— Avant 1843. OURRY [cité par Bescherelle, *Dict. Nat.*] Nous eûmes des *mystificateurs* en titre, et ce fut en quelque sorte un état dans la société.

— 1852, Mme DE BAWR, *Mes Souvenirs* [cit. Larousse, *Gr. Dict.*]. Une espèce d'hommes qui me semble avoir disparu sont ceux que, dans ma jeunesse, on appelait des mystificateurs, qui n'avaient d'autre état que celui de faire rire, et que l'on trouvait presque toujours à la table des gens riches.

2. Celui qui mystifie pour avoir le dessus, pour tromper, embarrasser. 1770 GALIANI, *Corr.* I, 36. (3 mars 1770) :

Digitized by Google

Je croyais que M. l'abbé Terray était le seul mystificateur actuel [cité d'après l'éd. Asse, 1882, in-12°].

3. Celui qui mystifie par une supercherie ou autre tromperie littéraire.

MYSTIFICATEUR. -TRICE adj.

qui mystifie.

1858 P. LACROIX, *Histoire des mystificateurs*. III. 8 : [Gormod de la Reynière] fut par droit de naissance, le chef de cette espèce de franc-maçonnerie mystificatrice et déjeunatoire. — 1876 *le Temps*, 30 oct., 1876. 2/5 [cit. par Littré, (*Suppl.*)].

MYSTIFICATION s. f. [aussi MIST-].

Action de mystifier; chose qui mystifie ; résultat de l'action de mystifier.

1. Tour joué par une société de mystificateurs (XVIIIe siècle.

1769 [BACHAUMONT] *Mém. Secr.*, IV. (29 juillet) : Les tours qu'on lui [i. e. à Poinsinet le jeune] a joués et auxquels il s'est livré dans l'ivresse de son amour-propre, sont d'une espèce si singulière et si nouvelle qu'il a fallu créer un mot pour les caractériser : notre langue lui doit de s'être enrichi du terme de mistification, terme généralement adopté quoi qu'en dise M. de Voltaire, qui voudrait le proscrire, on ne sait pourquoi. — 1769 *Id.*, XX (*Additions*, 12 déc.) ; une avanture arrivée au sieur Poinsinet, qui fait nombre parmi ses mystifications. — 1772 *Id.*, VI, (13 févr.). Les merveilleuses, incroyables mystifications [de Poinsinet]. — 1772 *Id.*, XXI (*Additions*, 18 févr.) Les merveilleuses, incroyables et véritables *mystifications* du petit *Poinsinet*. On doit entendre par le mot de mystification, les pièges dans lesquels on fait tomber un homme

Digitized by Google

simple et crédule, et qui servent à le persifler. — 1772 J. MONNET, *Supplément au Roman Comique* [cit. par Hatzf. Darm.]. (L'avis répète la définition des *Mém. Secr.* du 18 févr.] — 1776 [PIDANSAT DE MAIROBERT] *L'Obs. Angl.*, III (1778), p. 168-9 : C'est [chez Fréron] où se sont passées les fameuses mistifications d'un auteur qui... se nommait *Poinsinet*. — 1776 [NOUGARET] *Anec. Secr.*, II, 325 (30 août) : Le goût des mystifications a repris avec une sorte de fureur. — 1778, *Id.*, I. 356 : Cette mystification du prétendu neveu du roi du Maroc] fut bientôt répandue dans Paris et à la cour. — 1782 [MERCIER], *Tableau de Paris* [cit. par Littré] — 1787-8 J.-F. FÉRAUD, *Dict. Crit.*, II, s. v. *Mystification* [attribue la définition des *Mém. Secr.* du 18 févr. 1772 à Fréron]. — 1803 COLIN D'HARLEVILLE, *Malice pour malice* I, 13 [cit. par Littré]. — 1835 QUÉRARD, *France littéraire*, VII, 235 : Poinsinet... plus fameux encore par les mystifications.... que par les pièces de théâtre.

2. Tromperie fine, faite pour avoir le dessus dans une affaire, pour en tirer profit.

1785 [NOUGARET] *Anec. Secr.*, II, 283 (29 sept.). Enfin personne n'entend mieux que le comte de Cagliostro l'art de la mystification. — 1829 FAUCHE-BOREL, *Mém.*, I, 209. Je prêtai à cette petite mystification, qui ne me parut alors qu'une plaisanterie innocente [faite pour aider un ami].

3. Tour qui mystifie ; circonstance qui mystifie.

4. Raillerie, persiflage.

1787-8 FÉRAUD, *Dict. Crit.*, dit qu'« on a donné depuis [le temps de Poinsinet] plus d'étendue à cette locution bizarre ». — 1801 MERCIER, *Néologie*, s. v. *mystifier* ; voiler finement une raillerie profonde et malicieuse ; livrer à la dérision, et en sa présence, un homme qui ne s'en aperçoit pas : d'où... mystification.

Digitized by Google

5. Supercherie ou autre tromperie littéraire, faite pour tromper les crédules. 1888 P.-Ch. Monselet. *De A à Z*, 223 : Il [Mérimée] entra dans la littérature par la porte de la mystification. — 1890 P.-Ch. Monselet *Cur. bibl.*, 135 : une mystification de haut goût [un catalogue d'une bibliothèque imaginaire]. — Augustin Thierry *Les grandes mystifications littéraires*... Paris, Plon. in-8°. — 1913 *Figaro*, 6 oct., feuilleton [revue de l'ouvrage de Thierry].

6. Chose vaine, trompeuse.

18.. Proudhon [exemples cités dans Larousse, *Gr. Dict.*] Toute révolution politique est une mystification. — Le mysticisme est une mystification.

Mystificatoire adj.

qui peut mystifier.

1856 P. Lacroix, *Histoire des mysificateurs*, I, 23 [Fortia de Piles] s'essaya d'abord contre les officiers de son régiment dans l'art mystificatoire.

Mystifié -ée s. m. et f. [aussi mist-].

1. En apposition, en forme de sobriquet.

1760 Favart, *Mém. et Corr.*, (1808) I. 50. Lettre du 24 juin 1760 : Poinsinet le jeune, autrement dit le mystifié. C'est de lui qu'il est fait mention dans *les Visions* de Palissot. — 1763 [Bachaumont] *Mém. Secr.*, XVI (*Additions*, 9 févr.) : On attribue les Tablettes des Paillards à M. Poinsinet *le mystifié*. — 1764. *Id.*, XVI (*Additions*, 16 févr.) : Un M. Poinsinet, cousin du *mystifié*. — 1764 Grimm, *Corr. Litt.*, 15 sept., (éd. Tourneux, VI, 69-70) : Ses amis... lui [i. e. à Poinsinet], donnèrent le surnom de *mystifié*. — 1764 Favart, *Mém. et Corr.*, Lettre du 9 nov. : Poinsinet le mystifié a fait une très-jolie comédie en un acte, intitulé *le Cercle*.

Digitized by Google

2. Personne trompée par une société de mystificateurs ou par un mystificateur.

1776 [PIDANSAT DE MAIROBERT] *L'Observateur Anglais* (1778) III. 171 (15 avr.) : Et un rire général ayant éclaté de toutes parts, le *mistifié* se doute de quelque tour. — 1856-8 P. LACROIX, *Histoire des mystificateurs et des mystifiés*, Bruxelles et Leipzig, 3 vol. in-16°.

MYSTIFIER [aussi MIST-].

I. v. tr.

1. Abuser de la crédulité de quelqu'un en lui jouant un tour, pour s'amuser à ses dépens dans une société de mystificateurs.

1764 GRIMM, *Corr. Litt.*, 15 sept., (éd. Tourneux VI, 69-70) : ses amis [i. e. de Poinsinet] appelaient cela mystifier un homme [lui persuader que le roi de Prusse avait résolu de lui confier l'éducation de son fils]. — 1767. *Réponse de M. Voltaire à M. l'abbé d'Olivet...* [Genève, 1767] (VOLTAIRE, *Œuvres*, éd. Garnier XLV, II Lettre du 5 janv.) : Dites-moi si Racine a *persiflé* Boileau, si Bossuet a *persiflé* Pascal, et si l'un et l'autre ont *mystifié* La Fontaine, en abusant quelquefois de sa simplicité. — 1772 J. MONNET, *Suppl. au Roman Comique* [cit. par Hatz-Darm., prem. ex.]. — 1782 [MERCIER] *Tableau de Paris* [cit. par Littré]. — 1785 [DUNKER] *Tableau de Paris* [planches. Sur la 14ᵉ gravure] : L'art de mystifer (*sic*) quelqu'un.... — 1787-8 [MOUFLE D'ANGERVILLE] *Mém. Secr.* (21 févr.) Le duc de Laval est le Poinsinet de la cour, on le mystifie comme l'on veut. — 1787-8 FÉRAUD, *Dict. Crit.*, II, s. v. *mystifier*, v. act. Mot inventé et mis à la mode, à l'occasion des tours joués à *Poinsinet*. — 1803 COLLIN D'HARLEVILLE, *Malice pour malice*, I. 13 (fin) [cit. dans Littré].

2. Abuser de la crédulité de quelqu'un, pour avoir le dessus dans une affaire, pour en tirer profit. Tromper.

Digitized by Google

1764 Eon de Beaumont, *Lettres, Mém. et Nég. particulières du chevalier d'Eon*... La Harpe et... Francfort... 1764, in-4° Pt 1re p. xvii : J'ai cru qu'il étoit de toute justice de bien mistifier *cet avanturier, escroc, envoïé ténébreux* [i. e. le comte de Guerchy].

3. Abuser de la crédulité de quelqu'un, ou du public, pour s'amuser à ses dépens.

1789 *Étrennes financières*, 219 [cit. dans Littré]. — 1801 Mercier, *Néologie* s. v. *Mystifier* : abuser avec adresse de la crédulité d'un homme d'esprit. — 1890 P.-Ch. Monselet, *Cur. bibl.*, 135 : Le coup était dur pour nos amateurs, qui se voyaient mystifiés de la façon la plus humiliante.

4. Railler, persifler.

1777 [J.-J. Bonnaud] *Tartuffe épistolaire démasqué*: Quoi, *Signor Marchese*, parce que je *vous ai mystifié* sur ce qu'en Italien vous parlez français, voulez-vous donc ne nous plus parler qu'allemand ? 1786-8 Féraud, *Dict. Crit.*, II. s. v. *Mystifier*. On a doné depuis plus d'étendue à cette locution bizârre [Féraud cite Le *Tartuffe épistolaire* à ce propos]. — 1801 Mercier, *Néologie*, s. v. *Mystifier*... voiler finement une raillerie profonde et malicieuse ; livrer à la dérision, et en sa présence, un homme qui ne s'en aperçoit pas. — 1808 [D'Hautel] *Dictionnaire du bas-language*, s. v. *Mystifier*. Railler, se moquer de quelqu'un ; abuser de sa simplicité pour le rendre ridicule.

5. Faire une supercherie littéraire ou autre tromperie littéraire.

II v. intr.

1769 Grimm, *Corr. Litt.*, 1 oct., (éd. Tourneux VIII, 350) : Poinsinet... a été ce qu'on appelle le souffre-douleur ou le patient d'une société composée d'assez mauvais plaisants. Palissot et Fréron, les comédiens Préville et

Digitized by Google

Bellecour, étaient à la tête de cette réunion, qui s'enivrait deux ou trois fois la semaine à souper en se jouant de l'imbécillité de Poinsinet ; ils appelaient cela *mystifier*. — 1770 GALIANI, *Corr.*, I. 26 : Quoi ! on mystifie encore à Paris ?

III v. réfl. se mystifier soi-même.

III

L'origine du mot *mystifier* n'est pas certaine à en juger par les suggestions diverses des lexicografes :

1. Littré pense à un souvenir des mots *mistigouri* [1], *mystigorfier* [2].

2. Larousse (*Grand Dict.*) cite Delâtre. Celui-ci donne comme origine le grec μύστης, « initié », et *ficare*, « faire » (abuser de la crédulité de quelqu'un comme on faisait d'un initié). Le *Grand Dict.* dit que cette conjecture est « fort ingénieuse, mais il n'y a rien à l'appui ».

3. Le *Dict. Gén.* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas dit : « *mystifier* composé avec le suffixe *-fier* et un radical incertain, peut-être celui de *mystère*, *mystique*, etc. ». Ce point de vue est adopté par le *New. Engl. Dict.*, et par Nyrop, *Gramm. Hist.*, (1908) III, 199.

Un examen des anecdotes du tens de Poinsinet le

1. Ce mot paraît appartenir à un tout autre groupe, en *mist-* e. g. *miste* (Rabelais, Marot, Baïf) = gai, aimable, gentil. Voir, pour ce mot et pour *misticouri* Godefroy : *Dict. de l'anc. langue fr.*, et pour un examen des mots en *mist-* de ce groupe, L. Sainéan, *La création métaphorique en fr. et en roman : Le Chat.* (Beiheſte zur Zeitschriſt für Romanische Philologie, 1 Heft. 1905) et L. Sainéan, *Le langage parisien au XIXe siècle*, 1920.

2. Voir Ste-Palaye, *Dict. Hist.*

Digitized by Google

jeune (1735-69), le premier *mystifié* [1], révèle que dans les sociétés mystificatrices l'initiation a joué un certain rôle. Par suite du développement de l'art du persiflage entre 1740 et 1760, les mauvais plaisants commencent à jouer des tours de société aus gens crédules. Il ne leur reste plus qu'à se réunir contre leurs victimes, car l'union fait la force ; on organise des sociétés dont chaque membre, en téorie, doit subir une *mystification*, avant d'être initié comme membre de la société. C'est en 1753 que Poinsinet le jeune subit sa première mystification [1], et avant de rompre en 1760 avec ses mystificateurs, il a dû subir une multitude d'initiations : de fait, ce qui a différé si longtens sa retraite a été l'espoir de cette initiation effective qui ne s'est jamais réalisée.

Il résulte de ces observations que la dérivation par le grec μύστης n'est pas si dépourvue d'appui qu'on l'a dit [2]. La difficulté présentée par la composition irrégulière que propose le *Dict. Gén.* serait ainsi écartée.

Il est entendu que le suffixe *-fier* (ou plutôt *-ifier*) est formé sur le latin *-ficare* (*-ificare*). De fait, il n'est pas

1. *Mystifier* et ses dérivés ont été inventés et mis à la mode à l'occasion des tours joués à ce Poinsinet. C'est en 1753, un peu avant la représentation de *Totinet, parodie de Titon et l'Aurore* (pièce de Poinsinet jouée le 23 févr. 1753) que Poinsinet, à l'âge de dis-uit ans, a subi sa première *mystification*. Voir à ce propos J. Monnet, *Supplément au Roman Comique*... Londres 1772, 1 vol. in-12°. Voir sur le sujet des « initiations », ce même livre (vers la fin de vol. 2) ; et Pidansat de Mairobert, *L'observateur Anglois*, 1777-8, 4 vols. in-8°, III, 171.

2. Ajoutons que *myste* (et *mystagogue*) ont été mis dans le *Dict. de Trévoux* (1771) par l'abbé Brillant, comme mots nouveaus. Rabelais, cependant emploie déjà *myste* (= initié dans les mystères d'une divinité) du grec μύστης ; *mystagogue* (= initiateur) du grec μύστᾰγωγός ; et *symmyste* (= initié avec un autre) du grec συμμύστης. Ste Palaye cite le *Moyen de parvenir*, 411, pour un emploi de *mystigorfier* (= adorer comme une idole), qui est tiré du même radical grec. *Mysta* (Sénèque, Ovide e. g.) et *mystagogus* (Cicéron, e. g.) se trouvent en latin.

Digitized by Google

certain à quelle époque on commence à inventer les mots en *-ifier* sans se rapporter au latin. Molière en 1660 (*Sganarelle*, l. 352 a employé *cocufier*. Gohin (*Trans. de la langue fr. de 1740 à 1789*) cite entre autres *bêtifier* et *académifier* qui paraissent dès 1780. *Momifier* et *gazéifier* paraissent un peu plus tard. Au commencement du XIXe siècle les écrivains introduisent encore : *codifier, classifier, typifier, bonifier* (= donner à titre de boni).

Un mot composé de μύστης et du suffixe *-ifier* voudrait dire tout simplement « initier (quelqu'un) », « faire un initié de (quelqu'un) ».

LEEDS, mars 1924.

J. Vincent BENN.

Digitized by Google

MÉLANGES

Les pronoms personnels avant et après le verbe.

Dans le premier fascicule 1924 de la *Romania*, M. L. Foulet étudie avec beaucoup de perspicacité les formes que présentent, au XIIIe siècle, les pronoms personnels « régime » après le verbe, et s'attache à préciser les différences avec l'état actuel. Je voudrais reprendre ici quelques-unes des questions qui se posent à ce sujet, en utilisant les matériaus mêmes recueillis par M. Foulet.

Le pronom sujet *je* est enclitique dans le vieus français « ce suis-*je* » et aujourd'hui encore dans : « Où suis-*je* ? Que dis-*je* ? » (Lorsque le pronom sujet singulier était accentué après le verbe, il prenait normalement la forme *gié*). Ne peut-on relever des traces d'enclitisme pour d'autres pronoms personnels ?

En mettant à part *illorum*, que son trisillabisme mettait dans des conditions spéciales, et pour lequel le timbre de la voyelle française atteste l'ancienneté de l'accentuation, il y a lieu de croire que le pronom régime de la 3e personne, placé après le verbe, a commencé par être enclitique, puisqu'il a les mêmes formes que dans la position proclitique, avec sincope de la première sillabe. Philippe de Novare, cité par M. Foulet p. 73, semble bien faire *le* enclitique dans la frase suivante, qui pourrait être un vers épique avec sillabe atone après la césure :

L'un dist : « Prenés-*le* ! » L'autre dist : « Muire adès ! »

Comme *e* n'était pas encore muet, on prononçait naturellement « prené-*le* » et non « prenél ». Il semble bien que dans ces formules impératives *le* soit resté enclitique assez tard, quoique les exemples tirés des poètes ne soient pas tout à fait

Digitized by Google

probants. Mais ce pronom dans ses autres formes, *li*, *la*, *les*, où la voyelle avait plus de consistance, a dû prendre de bonne heure l'accent tonique après le verbe. On a dû commencer par : dites-LI, prenez-LA ; prenez-LES, d'où plus tard, par analogie, prenez-LE. Ces pronoms reperdent l'accent quand ils sont suivis d'un autre pronom ou d'un autre mot joint au groupe ritmique : donnez-*le* MOI, tenez-*les* DONC, prenez-*la* VITE.

Pour les pronoms régimes de la 1re et de la 2e personne du singulier, et pour la forme réfléchie, l'alternance de *moi*, *toi*, *soi* après le verbe (souvent aussi devant l'infinitif et le gérondif), et de *me*, *te*, *se* avant le verbe, indique nettement la place de l'accent, sous réserve de quelques particularités.

La locution « fait-SOI » dans « fait SOI RENARS », au sens de « fait-il, dit-il », est tout à fait normale, la locution et le *nom* sujet formant deus groupes ritmiques, comme l'a montré M. Foulet ; mais quand cette locution était suivie du *pronom* sujet, le verbe et les deus pronoms ne constituaient qu'un groupe ritmique, avec accent sur le dernier mot, sur le pronom sujet, de sorte que *facit se* ILLI a abouti à « *fait se* IL. », où *se* est enclitique et où l'*e* ne s'élide pas [1]. Il y avait une tendance manifeste à maintenir sans élision, dans un groupe ritmique, l'*e* final qui précédait immédiatement la sillabe tonique du groupe : *parle-il*, *parle-en* n'auraient pu devenir analogiquement *parle-t-il*, *parles-en*, si on avait prononcé couramment *parl'il*, *parl'en*. On ne peut dire qu'il est « passé outre, dans l'intérêt supérieur de la clarté, aux règles ordinaires de l'élision », car l'élision n'aurait pas compromis la clarté.

Mais l'*e* de « *le*, *me*, *te*, *se*, s'appuyant sur le verbe qui suit » s'élide devant la voyelle initiale de ce verbe ou devant les pronoms adverbiaus *en* et *y*, qui font cors, en quelque sorte, avec lui : On *l'*approuve, il *m'*écoute, je *t'*en parle. Et « tu *t'en*

1. Non plus que dans *Covient me il*, *Sont me il*, *Aura-le-elle*, exemples cités par M. Foulet pp. 63 et 74. Aujourd'hui, dans ce cas, le pronom sujet est seul postposé, nous disons : « Me convient-il, Me sont ils, L'aura-t-elle. »

Digitized by Google

plains » a engendré « plains-T'EN », au lieu de « plains-*te* EN » sans élision ; « nous *l'y* menons » a engendré « menons-L'Y ». Les formes élidées ont pu se propager d'une place à l'autre dès le latin populaire.

Dans les formules interrogatives, l'ancienne langue plaçait les pronoms régimes entre le verbe et le pronom sujet, qui prenait l'accent du groupe (voy. les exemples p. 74 de l'article de M. Foulet), nous ne postposons que le pronom sujet : « Conois-la tu ? Savez le vos ? » Nous disons : « La connais-tu ? Le savez-vous ? » Naturellement, dans ces tournures, les pronoms régimes à deus formes prenaient la forme atone, puisque l'accent portait sur le pronom sujet : « Seras-*me* TU de bonne foi ? Dorrez-*me* vos tel don ? » Le sujet postposé après un pronom régime peut n'être pas un pronom et se trouver éloigné du verbe, M. Foulet cite ce passage de la *Queste del S. Gràal* : « faudra *me* ja mes ceste dolor ? » Je ne pense pas que *me* y soit plus accentué que dans les exemples précédents ; je verrais là trois groupes ritmiques : *fau*DRA-*me* | *ja* MES | *ceste do*LOR (cf., pour le ritme : serai-je | jamais | indemnisé ?)

En dehors de ces formules interrogatives, dans le groupe ritmique composé d'un verbe et d'un pronom régime de la 1re ou de la 2e personne, l'accent se place en principe sur le dernier mot, que ce soit le verbe ou le pronom, et, naturellement, dans le groupe composé d'une préposition et d'un pronom, l'accent est sur le pronom : il *me* CHERche, cherche-MOI, il *le* FAIT *pour* MOI.

Par une application mécanique de cette loi, on a dit aussi : *viens* MOI chercher, *pour* MOI chercher ; mais ici, une analise plus fine de la pensée a fait d'autre part rattacher le pronom à l'infinitif *qui suit*, d'où : viens *me* CHERCHER, pour *me* CHERCHER, et c'est la formule qui, après avoir été l'exception, a fini par prévaloir complètement. Toutefois, avec les verbes tels que *laisser*, *faire*, *voir*, *entendre* et quelques autres, après lesquels l'infinitif n'a pas ordinairement le même sujet que le verbe principal, le pronom régime peut souvent être considéré comme le complément du premier verbe, alors même que, logiquement,

Digitized by Google

il est tantôt le sujet, tantôt le complément de l'infinitif, et nous le sentons dans les deus cas, comme le complément de la locution tout entière, il en résulte qu'aujourd'hui, dans la formule impérative, il porte toujours l'accent, et que le ritme le rattache au premier verbe : *laisse* TOI — aller, *laisse* TOI — décider. Et comme les liaisons se font seulement à l'intérieur d'un même groupe ritmique, et non pas d'un groupe à l'autre, on prononce : *fais* LÉ *arrêter* (tandis qu'on dit : VA *lé-z arrêter*). Ce qui montre bien aussi que, dans ce cas, la pensée ne rattache pas le pronom à l'infinitif, mais à l'ensemble de la locution, c'est que, dans la tournure affirmative, le pronom ne se place plus jamais devant l'infinitif : « il *te* fera arrêter », jamais « il fera *l'*arrêter », tandis que nous disons : « il viendra *l'*arrêter ». Dans un passage du Lancelot, on a : « pour lui faire *le* savoir », mais le cas est particulier parce qu'il y a là deus pronoms régimes, aujourd'hui nous les plaçons tous les deus avant la locution : pour *le lui* faire savoir.

Je ne crois pas que *le* se soit prononcé de deus façons différentes dans « pour *le* savoir », suivant que *savoir* était un verbe ou un substantif. L'ancienne langue plaçait après le verbe les formes atones du pronom régime de la 3e personne quand le sujet n'était pas exprimé, — ce qui ne se produit plus que dans la tournure impérative, — parfois même avec un infinitif précédé d'une préposition : *prent la* ou *le*, au sens de « *il la* ou *le prent* », comme au sens de « *prens-la* ou *le* », et, plus rarement, *pour prendre la* ou *le*. Avec l'infinitif, la construction habituelle est : pour *li* (fém.) ou *lui prendre*, plus rarement : pour *la* ou *le* prendre .M. Foulet estime probable : 1° qu'on est parti de « pour *li* ou *lui* prendre » ; 2° que, sous l'influence analogique des infinitifs employés substantivement, on a dit ensuite « pour *la* ou *le* prendre », mais en donnant à *la* ou *le* une valeur « nettement tonique », comme dans « pour prendre *la* ou *le* » ; 3° que *pour le prendre* a entraîné *pour me* ou *te prendre* (au lieu de : pour *moi* ou *toi* prendre)[1], mais toujours avec une valeur nettement

1. M. Foulet appuie cette opinion sur une série d'exemples classés

Digitized by Google

tonique du pronom ; 4° que les pronoms entre la préposition et l'infinitif sont ensuite devenus atones à une époque qu'on ne peut préciser. N'est-il pas plus prudent et plus simple (donç plus vraisemblable), de n'admettre le changement d'accentuation que pour le pronom *le*, dont le stade atone après le verbe paraît assuré, et d'expliquer le reste, comme nous l'avons fait, par une hésitation de la langue entre deus formules, dont la moins fréquente, plus logique, est arrivée peu à peu à remplacer l'autre ?

Quelques exemples appèlent des remarqués particulières. *Fait se il* (voy. ci-dessus), alors que l'*e* atone de *se* se prononçait et ne s'élidait pas [1], a fort bien pu produire les quelques exemples cités de « fait se Renars », sans que *se* y ait pris la valeur tonique. Le « baille ME » des patois modernes ne suffit pas à prouver que *se* fût tonique dans « fait se Renars ». Le groupe *fait se Renars* diffère peu d'ailleurs, pour le ritme, dans une prononciation rapide, des deus groupes conjugués « *fait* soi *Renars* », où l'accent du segond groupe est prépondérant et efface presque celui du premier.

Lorsqu'à un groupe ritmique terminé par un pronom régime, tel que *attendez-moi*, on ajoute un adverbe court, celui-ci prent l'accent du groupe, et le pronom régime, tout en gardant aujourd'hui sa forme tonique, devient atone : *attendez-moi* LA, *attendez-moi* DONC. En remontant à l'époque ancienne de la langue, on peut s'attendre à trouver dans ce cas la forme atone du pronom au lieu de sa forme tonique désaccentuée, et en effet l'ancienne langue nous offre *vés me ci* à côté de *vés moi ci* (article Foulet, p. 65). Le vieil exemple « dites *me* voir » (dites moi vrai) est tout semblable à *vés me ci*.

Le latin populaire *colca te ad terra* formait évidemment ce que nous avons appelé deus groupes ritmiques conjugués, mais on peut concevoir deus prononciations différentes : COLca *te* | *ad* TERra, avec le pronom enclitique, d'où en français « COUche *t'à*

cronologiquement, mais la base est fragile, car rien ne garantit qu'on ne relèvera pas plus tard des exemples plus anciens de « pour me prendre ».

1. M. Foulet cite un seul exemple d'élision.

Digitized by Google

TERre », ou bien, avec l'accentuation qui s'est généralisée : *colca* TE | *ad* TERra, d'où, comme nous disons, « *couche* TOI *à* TERre ». On a la première coupe dans le *Roland*, où plusieurs vers commencent par « Culchet s'a terre » [1], il se couche à terre. Les exemples donnés de « laissiez *m*'en pais » sont tout semblables à « culche *s*'a terre ». Et de même encore devant l'infinitif, après des verbes tels que « laisser » : laissiez *m*'aler, laissiez *me* dire. Partout, dans ces locutions, c'est la coupe avec l'accent sur le pronom qui a prévalu, pendant que le pronom atone se généralisait ailleurs.

Pour se rendre conte de l'exemple « Por ce *vueil je me* feme prendre » (article Foulet, p. 63, n. 3), il est commode de remplacer *se vouloir* par un intransitif pronominal existant encore, comme *s'en aller* ; nous disons aujourd'hui : « aussi *je m'en vais* prendre femme (ou arcaïquement :....femme prendre), ou bien, avec l'inversion du sujet, « aussi *m'en* vais-*je* femme prendre ». En faisant l'inversion des trois pronoms, l'ancienne langue pouvait dire : « aussi vais-*je m'en* femme prendre », et avec *se vouloir* : « aussi | veus-je ME | femme PRENdre » ; le dernier pronom postposé prent normalement l'accent du groupe.

M. Foulet croit que parmi les verbes qui à l'impératif, devant l'infinitif avec lequel ils forment locution, appèlent un pronom régime accentué, il y a des signes de désintégration. On commencerait à dire « envoie | *me* chercher » aussi bien que « envoie *moi* | chercher ». C'est là un indice trompeur. *Envoyer* sans complément s'emploie parfois au sens de « envoyer quelqu'un », exemple : on a ENVOYÉ chez lui ; dans ce sens il cesse de former locution avec l'infinitif qui suit. « Envoie me chercher » est l'équivalent de « envoie (quelqu'un) me chercher » ; le pronom n'est plus complément de la locution « envoyer chercher », il se rattache nettement à l'infinitif seul, et, comme il le précède, il prent régulièrement la forme et la prononciation atone.

L. CLÉDAT.

1. Le ms. dit : « Culchet *sei* a tere », mais c'est une grafie inexacte, car je ne crois pas qu'on puisse admettre que la diftongue *ei* s'élide, pas plus que *couche t'y* ne peut provenir de *couche-toi y*.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

Jacques BOULENGER et André THÉRIVE. — *Les soirées du grammaire-club* (Paris, Plon, [1924], IV-267 p.).

Club fictif, discussions fictives, où deus écrivains de talent mettent en scène sous des noms supposés, mais parfois transparents, quelques « puristes » de notre tens. *Jérôme* et *Anselme* sont évidemment les deus auteurs ; le président du club, très reconnaissable, est Abel Hermant. Plusieurs filologues de marque sont pris à partie sous leur vrai nom, l'un d'eus en outre sous le pseudonime de *Valérien* (Ferdinand Brunot).

Le livre est agréable, spirituel souvent, et la plupart des expressions, des tournures et des frases qui s'y trouvent censurées avec bonne humeur, ne sont pas défendables [1]. Les filologues en seront d'accord, car c'est une mauvaise plaisanterie de les présenter comme insensibles à la beauté de la langue. Je connais Valérien de longue date et je puis certifier que nul ne goûte plus et mieus que lui une belle page de français. Et qui a élucidé le ritme de notre prose et de nos vers, qui en a démonté et démontré le mécanisme, si ce n'est le linguiste Maurice Grammont ? Il admire certes ce qui est admirable, mais il sait pourquoi, ce qui le distingue de beaucoup de littérateurs.

Il y a là un malentendu, sur lequel nous reviendrons. Mais je voudrais signaler tout d'abord que la première « soirée »

1. On pourrait y ajouter cette formule imprimée de l'éditeur : « prière de nous faire adresser les justificatifs de la critique que vous vous proposez de faire ».

Digitized by Google

contient un plan de réforme ortografique, qui ne diffère guère de celui que nous avons établi dans cette Revue et que nous appliquons depuis de longues années. Il est piquant de voir Jacques Boulenger accueillir des idées qui jadis furent âprement combattues par Marcel Boulanger [1]. Grâces soient rendues aus Romans de la Table Ronde, si c'est la pratique de ces vieus textes, ingénieusement adaptés par lui, qui a révélé à Jérôme la beauté d'un mot écrit simplement et le pédantisme dangereus des grafies dites étimologiques. Ce serait un grand progrès si on arrivait à généraliser une réforme qui fut souhaitée par Gréard, par Michel Bréal, par Gaston Paris, et spirituellement défendue par Faguet, dans ses articles personnels contre ses propres rapports académiques. Notons en passant que l'*h* des mots *huit* et *huître* (latin *octo*, *ostrea*) ne vient pas « d'une erreur » ni « d'une analogie » ; comme cette lettre ne se voit jamais en français devant une consonne, on avait imaginé de la placer avant *ui* ou *vi*, — à une époque où les lettres *u* et *v* pouvaient avoir, l'une aussi bien que l'autre, la valeur de notre *u* ou celle de notre *v* —, pour indiquer que la lettre suivante était la voyelle et non la consonne, autrement dit pour différencier *uit* de *vit*, *uile* de *vile*, etc. Mais aujourd'hui que la lettre *u* est toujours la voyelle, et *v* toujours la consonne, les bonnes graphies *uit*, *uitre*, *uile* n'offrent plus aucune équivoque. Parmi es méfaits de notre ortografe, Jérôme aurait pu citer la prononciation « *al'lure* », qui passe aujourd'hui pour élégante, et qui sépare fâcheusement ce mot du verbe *aller*, d'où il dérive.

Il est beaucoup question, au Grammaire-club, de la « pureté » de la langue. Nous avons dit ailleurs [2] ce que ce mot recouvre d'illusions naïves. En réalité le purisme consiste dans une correction, hostile au néologisme et teintée d'arcaïsme, qui pousse le scrupule jusqu'à la superstition. Mais la correction n'est pas

1. Voy. *La querelle de l'orthographe* (Paris, Garnier, 1906).

2. « L'illusion de la pureté de la langue », t. XXXII de cette Revue, p. 158. Voyez aussi « Discussions grammaticales », dans la Cronique de notre avant-dernier fascicule.

Digitized by Google

autre chose que la conformité à l'usage des gens cultivés. Or l'usage est variable. Par exemple « un chevau » ou « des chevals », « il mourt » (au lieu de *il meurt*), ou « meurir » (au lieu de *mourir*), sont aujourd'hui des formes incorrectes, qu'il serait ridicule d'employer, et qui nous paraissent fort laides ; mais leur laideur n'est qu'apparente, et si l'une ou l'autre arrivait plus tard à s'introduire dans l'usage, la beauté de la langue n'en serait aucunement altérée. « Un oiseau » (au lieu de : un oisel), « un cheveu » (au lieu de : un chevel), « des conseils » (au lieu de : des conseus), « il trouve » (au lieu de : il treuve), « demeurer » (au lieu de : demourer), « nous faisons » (au lieu de : nous faimes) ont été jadis d'aussi notoires « impuretés ». Qui s'en douterait, si l'histoire de la langue n'était là pour en témoigner ?

Dans chaque cas, les variations de l'usage sont précédées d'une période d'hésitation, plus ou moins longue, au cours de laquelle il est parfois difficile de prévoir la décision future. C'est à ce moment que les grammairiens de l'ancienne école se donnaient carrière et que nos modernes puristes entrent en scène. Entre deus tournures ou deus formes concurrentes, ils décident dogmatiquement au nom de leur impression personnelle, qualifiée de « bon goût », et il leur arrive de résoudre les difficultés, ou d'en créer, par des distinctions purement imaginaires, attribuant par exemple à *bien que* une signification de « résistance passive » et à la négation dite explétive une valeur dubitative (Souday) ou une signification intentionnelle (p. 256), comme si un doute ou une intention pouvait raisonnablement résulter d'une négation [1]. Ils ont bien voulu expri-

1. Faut-il rappeler une fois de plus : 1° que *ne*, dont *ne pas* est un simple renforcement, exprime par lui-même l'idée négative, comme dans l'archaïque « je n'ose » ; 2° que la frase « il est plus savant qu'il *ne* pense » équivaut rigoureusement à « il est plus savant qu'il *ne* pense *pas* (cf. Racine : il est plus curieus que je *ne* croyais *pas*), et résulte d'un croisement d'idées entre « il est plus savant qu'*il pense* » (en latin *doctior quam putat*) et « il *ne* pense *pas* être si savant » ; 3° que partout où on l'emploie, le *ne* dit explétif s'explique, comme dans l'exemple

Digitized by Google

mer la nuance qu'ils indiquent ainsi, ils ont même pu l'exprimer instinctivement, mais autrement qu'ils pensent, par le contexte et non par le mot même où ils la localisent, ils se commentent de travers.

Les linguistes et filologues se bornent modestement à exposer les faits et tâchent de les interpréter en tenant conte des lois générales de l'évolution de la langue et des langues, et des circonstances très diverses qui peuvent modifier cette évolution. Ils se méfient de l'impression estétique, si souvent trompeuse, mais ils n'y sont pas indifférents. Ils reconnaissent que « consentir que » a sur « consentir à ce que » l'avantage de la briéveté, mais ils ne peuvent pas ne pas constater que la segonde formule est parfaitement normale, et que les « à ce que » sont beaucoup moins lourds dans la prononciation que dans l'aspect grafique : *jusqu'à ce que*, *est-ce que*, etc., n'ont jamais incommodé personne. Aucun filologue ne contestera l'inélégance de nos substantifs en *-tion*, *-ation*, et leur franche laideur en poésie, ni le peu d'utilité de dérivés tels que *émotionné*, tout en avouant que ce mot n'est pas plus mal fait qu'*affectionné*, si usité au XVIIe siècle.

Lorsqu'on dit que la *langue* saura se débarrasser des mots fâcheus, on ne crée pas une « entité » mistique ; la langue, ce sont les sujets parlants, elle n'existe pas en dehors d'eus. C'est la collectivité des sujets parlants qui fait évoluer la langue. Ce sont eus qui laisseront finalement tomber les néologismes

donné, par une idée négative, consciente ou non. Dans le latin *timeo* ne *proficiscatur* et le français « je crains qu'il *ne* parte », il y a croisement entre deus sentiments connexes, crainte de l'événement et désir qu'il *ne* se réalise *pas*. Le latin, logique, ne met pas de négation quand on souhaite que l'événement se réalise, il dit *timeo ut* (ou *ne non*, ce qui revient au même). Ici, le français brouille tout. « Je crains qu'il *ne* parte *pas* » et « je crains qu'il *ne* parte » devraient exprimer exactement la même idée (cf. je *n'*ose *pas* et je *n'*ose), et ont des significations opposées, et de « je crains qu'il *ne* parte *pas* » se déduit matématiquement, pour l'idée contraire, « je crains qu'il parte », qui rejoint le sens de « je crains qu'il *ne* parte ». Quand l'usage aura fait trionfer définitivement « je crains qu'il parte » sur... « qu'il *ne* parte », on sera sorti de ce chaos.

Digitized by Google

superflus (alors même que les littérateurs se contenteraient de leur rôle normal dans l'action collective, sans légiférer ni lancer des excommunications majeures). Ce sont eus qui peuvent purger de leur vice initial les termes qui sont ou paraissent mal venus, eus qui leur donneront, s'il y a lieu, la consécration définitive de l'usage.

Quelques remarques maintenant, en cours de lecture ; pour plus de commodité, quand nous aurons affaire au président du club, nous l'appèlerons Abel.

P. 13. Dans le langage parlé le plus châtié, on fait ou on ne fait pas l'accord du participe accompagné d'*avoir*, sans que l'orateur ni l'auditeur y prennent garde. Si l'on introduisait cette heureuse liberté dans la langue écrite, êtes-vous sûr, ô Abel, que désormais les érudits comprendraient seuls l'harmonie de certaines rimes féminines de Racine ou de Musset ? Pour avoir complètement renoncé à l'accord quand le complément suit le verbe, sommes-nous moins sensibles au charme des vers de Ronsard sur la rose

« Qui ce matin avoit desclose
Sa robe de pourpre au soleil » ?

Il est souverainement injuste de reprocher à Étienne Flandin (p. 50) un terme tecnique, sans ajouter que par ailleurs il avait un stile impeccable, et de présenter l'harmonieuse et souple éloquence d'Herriot comme une accumulation de pataquès (p. 60). — Êtes-vous sûr, ô Jérôme, qu'on parlerait bien en disant (p. 53) : « le fait certain est que le bétail est beaucoup plus *grand* que les besoins de la population » ?

P. 74. Aus exemples plaisants qu'il apporte de confusion de mots, — comme pour *erreur* brouillé avec *errement*, — Théodore aurait pu joindre la méprise du meilleur ami d'Abel, quand il a imprimé « soulever un lièvre », en mélangeant deus locutions de sens voisins, « soulever une difficulté » et « lever un lièvre », au figuré.

P. 105, le même Théodore nous parle d'un conditionnel qui « gouvernerait » deus tens différents, il y a là une hérésie

Digitized by Google

grammaticale flagrante : le verbe principal peut « gouverner » un mode, il ne saurait gouverner un tens. M. Brunot dit très justement : « Ce n'est pas le tens principal qui amène le tens de la subordonnée, c'est le sens ; le chapitre de la concordance des tens se résume en une ligne : il n'y en a pas. » Dans l'exemple allégué, on a successivement le présent et l'imparfait du subjonctif parce que l'une des actions se place dans le présent et l'autre dans le passé : « Je ne jurerais pas que les mêmes ne *feuillettent* pas souvent la Bible ; je ne jurerais pas non plus que ce *fût* dans le même esprit que... » Avec une tournure indicative, on dirait : « Je soupçonne que les mêmes *feuillettent* souvent la Bible et que c'*était* dans le même esprit que... »

P. 132, je relève une frase intéressante de Jérôme : « Quoi ! nous aurions un français littéraire... et un français vulgaire... qui *soient* comme deus langues distinctes ? » Il faut noter que la fausse règle de la concordance des tens, dont nous venons de parler, est ici à bon droit négligée, et que le subjonctif est tout à fait à sa place puisqu'il s'agit d'une hipotèse de l'esprit et non d'un fait affirmé ; ici, on a le chois entre deus modes, le subjonctif et, dans l'une de ses valeurs, le conditionnel : « qui *soient*, — ou qui *seraient*, — comme deus langues distinctes ». Le parler courant dit « seraient », mais l'écrivain a le droit incontestable de choisir, entre deus formules possibles, la moins banale. Gardons-nous toutefois des fausses élégances. On trouve chez nos classiques *avant que de* à côté de *avant de* ; comme la première locution est tombée en désuétude, elle a une apparence de distinction arcaïque, et les membres du club ne manquent pas de l'employer. Mais elle est barbare ! Aucune « autorité » ne saurait la justifier (j'en dirai autant de « s'en ensuivre ») ; l'usage seul, en l'adoptant définitivement, aurait pu laver son origine, comme il a légitimé l'illogique « je m'en souviens ». « Avant *que de* le connaître » est aussi grossier que pourrait l'être : « afin *que de* le connaître » ; c'est un mélange informe de deus constructions inconciliables. Je demande au Grammaire-club de me donner acte que la filologie n'est pas indifférente aus formes du langage, comme il est dit *passim* dans

Digitized by Google

le présent livre, et comme le prétent calomnieusement Jérôme à la page 139.

P. 218. Comment Anselme peut-il répondre à Valérien que, dans « Il m'a dit qu'il *viendrait* demain », on a *encore* un conditionnel « puisque c'est un futur sans garantie, un futur indirect » ! Dans : « Il me dit qu'il *viendra* demain », le futur n'est pas moins indirect ni plus garanti, faut-il en conclure que c'est *encore* un conditionnel ? Ce tens si précieus de notre langue, aus emplois si divers, qu'on a constamment sur les lèvres et sous la plume, est bien mal nommé. Malgré la variété de ses valeurs, il n'offre aucune difficulté pour les Français. On le comprent à merveille dans ses différentes nuances, mais il n'est pas aussi commode à expliquer qu'à pratiquer ; il faut avant tout se débarrasser de l'idée fausse que nous impose l'impropriété de son nom, distinguer son emploi de simple tens de l'indicatif (futur dans le passé) de sa valeur modale, et se rendre conte que son rôle modal est d'exprimer non pas une condition, mais un doute. Entre « il réussira s'il travaille » et « il réussirait s'il travaillait », quelle est la différence ? Ce n'est pas que l'action soit soumise à une condition dans la segonde frase, car elle l'est aussi dans la première. C'est que, dans la segonde, la condition et l'action qui en dépent sont présentées comme particulièrement *douteuses*. Et le doute peut porter soit sur deus actions qui dépendent l'une de l'autre, soit sur un fait dont nous attendons la vérification (d'après le bruit qui court, la cérémonie *serait ajournée*) ; ce peut être encore un doute de politesse (*voudriez-vous* me rendre ce service ? Il *faudrait* vous dépêcher), etc. Il y a parfois une condition de réalisation douteuse sous-entendue, ou formulée indirectement, mais si l'on veut en chercher partout, on méconnait la valeur propre de ce mode, et on aboutit à de véritables contresens.

On a beaucoup exagéré l'influence exercée sur le langage par les Malherbe, les Vaugelas. Leurs idées n'ont prévalu que dans la mesure où elles étaient conformes aus tendances véritables de la langue de leur tens, et elles auraient prévalu sans eus. Les œuvres ont eu certainement plus d'action que les préceptes.

Digitized by Google

Que nos modernes puristes ne s'imaginent pas sauver la France de la barbarie, en organisant pour la langue une sorte de congrégation laïque de l'index, et qu'ils se bornent à prêcher d'exemple. Qu'ils se rassurent aussi sur le danger des incorrections menaçantes qui les inquiètent. Lorsque *pourtant*, dont le sens propre est « pour cela même », a commencé à s'employer dans une proposition affirmative au sens de « malgré cela », cette scandaleuse impropriété était assurément de celles qui semblent devoir compromettre gravement l'intégrité de la langue. Pour conjurer le péril, il a suffi que le mot perde complètement son premier sens, et, comme beaucoup d'autres, se vide de toute signification etimologique. Et cela peut arriver alors même que l'étimologie reste très sensible à la réflexion : quand on prononce ou quand on entent le mot *fourchette*, qui pense à une « espèce de petite fourche » ?

Les téories de MM. Boulenger et Thérive sont très contestables, mais non point l'agrément de leur petit livre. Y aura-t-il d'autres séries de « soirées » ? L'Avertissement semble en promettre, mais le sujet en comporte-t-il ? Il est permis de ne pas le croire. On peut faire indéfiniment des critiques de détail, mais il est moins facile d'en renouveler l'intérêt.

L. Clédat.

F. Brunot. — *Histoire de la langue française*, 2e partie du tome IV, *La langue classique, 1660-1715* (Paris, Colin, 1924, pages 657 à 1215).

M. Brunot continue sans se lasser son œuvre capitale, l'Histoire de la langue française des origines à 1900, qui lui fait le plus grand honneur, et à la France. Il est parfaitement exact qu'elle constitue « une œuvre unique dont aucune langue humaine n'a l'équivalent ».

On a dans ce volume tout ce que les grammairiens et les critiques si nombreus de la segonde partie du XVIIe siècle ont ajouté aus *Remarques* de Vaugelas. Comme le dit M. Brunot dans son Avertissement, on est effrayé et comme hébété de

Digitized by Google

toutes ces prescriptions, qui se surperposent et s'entrecroisent, de toutes ces observations, « fondées sur l'absence d'observation ». La plupart de ces grammairiens ont eu le désir réel de polir la langue et de la conduire à son point de perfection, mais ce fut là chez eus pure illusion. Ce qu'ils ont fourni d'utile à l'histoire de la langue, c'est la constatation détaillée de l'usage du tens, dans la mesure où on peut le démêler à travers les controverses. Ont-ils contribué à déterminer le chois entre plusieurs façons de parler concurrentes ? C'est possible ; mais on peut affirmer que la langue n'aurait subi aucun dommage si, sur chaque point, l'avis de leurs contradicteurs avait prévalu.

Un pareil amas d'exemples et d'observations prêterait à d'innombrables remarques, nous n'en présenterons forcément que quelques-unes. Il est certain que, sauf pour les verbes en *-re*, la langue parlée a perdu depuis longtens le sentiment du lien qui unit le futur à l'infinitif. Je n'excepte même pas les verbes en *-ir* ; car, dans *partira*, nous sentons bien plus *-ira* ajouté au radical *part-*, que *-a* ajouté à l'infinitif *partir*, et, ce qui le prouve manifestement, c'est que certains futurs en *-dra* de ces verbes ont subi l'analogie de la 1re conjugaison, et ont été refaits en *-era* : cueill-*era*, de cueill*ir* ; on a hésité entre tressaill*era* et *tressaillira*. Ce que nous sentons dans *chantera*, *livrera*, ce n'est pas une flexion factice *-ra*, ajoutée spécialement à l'indicatif présent, mais *-era*, avec *e* plus ou moins amuï, ajouté au radical *chant-*, *livr-*, tel qu'on l'entent dans toute la conjugaison. Dans les verbes en *-oir* et dans quelques verbes en *-ir*, c'est *-ra*, précédé ou non de l'ancien *d* de transition, qui se joint au radical : *dev-ra*, *vou-dra*. Quand un verbe a double radical, c'est en principe, et toujours à l'origine, le radical, semi-tonique que l'on trouve devant la flexion accentuée du futur ; mais ultérieurement il y a eu parfois, pour diverses causes, substitution du radical tonique. Naturellement, nous employons toutes ces formes sans les analiser, et nous ne sommes aucunement gênés de ne pouvoir rattacher par exemple le futur *ira* à aucune forme française d'infinitif, à aucun radical ; mais après avoir longtens employé, par tradition, les vieus futurs *vendra* et *tendra* de *venir* et

Digitized by Google

tenir, on a voulu échapper à l'équivoque des futurs de *tendre* et de *vendre*, et alors on a tout naturellement pensé aus formes *tien-*, *vien-*, du radical tonique, qu'on a introduites au futur, tandis que *devra* n'est pas devenu *doivra* parce qu'il n'y avait là aucun motif d'abandonner la forme traditionnelle. De même, on disait « nous leverons » comme « nous levons, il levait, en levant », mais la langue répugne à avoir dans un mot deus *e* dits muets de suite, à moins que le premier n'appartienne au préfixe comme dans *recevoir*, *devenir*, et c'est ainsi que *papeterie*, *pelleterie* se prononcent papèterie, pellèterie, non pas que *e* puisse se transformer fonétiquement en *è*, mais par analogie avec des mots tels que *lunetterie*. Dans *levera*, *semera*, etc., comme dans les anciens futurs de *venir* et de *tenir*, on a introduit le radical tonique (sans songer à rattacher le futur à l'indicatif présent), et ici encore on a été aidé par l'analogie, car il y a des raisons de penser que le verbe *jeter*, si employé, a toujours eu *è* au futur : *jèlera*.

Dans la fameuse controverse au sujet des verbes intransitifs qui peuvent se conjuguer avec deus auxiliaires différents, on ne se rendait pas conte qu'une locution, composée du verbe *être* et du participe passé d'un verbe admettant l'auxiliaire *être*, peut avoir une triple valeur; « il *est mort* » peut signifier : il est à l'état mort (Sans tous ces ornements, écrit Boileau,... La poésie *est morte*), ou bien il a succombé, au sens du parfait ou au sens de l'aoriste, le fait est présentement accompli, ou le fait s'est produit dans le passé. Dans le premier de ces trois cas, ce n'est pas un tens du verbe *mourir*, c'est le « verbe » *être* et non l'auxiliaire, accompagné d'un adjectif participial comme attribut, nous dirons que c'est une « locution attributive ». Quand un verbe admet les deus auxiliaires, rien n'empêche d'exprimer l'aoriste avec l'auxiliaire *être* : « il est sorti hier » est aussi normal que « il est né hier », c'est sans aucune utilité que certains s'astreignaient à dire « il *a sorti*, puis il est rentré » ; mais il est impossible de former une locution attributive avec *avoir* : « il est sorti », au sens de « il est absent », ne pouvait évidemment pas être remplacé par « il a sorti ». Notre conjugaison active avec

Digitized by Google

être est ce qui nous reste de la conjugaison déponente du latin : « il est né, il est mort » remontent directement à *natus est*, *mortuus est*, et on a conjugué de même, par analogie, des verbes exprimant un changement d'état ou de lieu : venir, aller, etc. Lorsqu'il s'agit non pas du changement en lui-même, mais d'une action dont il résulte, suivant qu'on pense plutôt à l'action même ou au changement (je ne dis pas : à l'état) auquel elle aboutit, on usera de l'auxiliaire *avoir* ou de l'auxiliaire *être* : « J'y *suis couru* », écrit Racine dans *Bérénice*. On n'aurait jamais pu dire : « Je *suis couru* pour m'y rendre », parce qu'ici, de toute évidence, *courir* exprime uniquement le mode d'allure, et ne signifie pas « aller en courant *à* », le changement de lieu est indiqué dans la proposition infinitive. L'auxiliaire « avoir » se prête aus deus acceptions.

On n'arrivera jamais à expliquer les inconséquences apparentes de l'emploi du subjonctif, tant qu'on n'aura pas renoncé radicalement à l'idée fausse que ce mode exprime le doute, l'irréalité, ou la subordination, et qu'il doit dépendre mécaniquement de certaines tournures et de certaines locutions. Dans toute langue, et non pas seulement en français, le subjonctif distingue le fait simplement « conçu » du fait « affirmé ». Si la conjonction *parce que* gouverne, comme on dit, l'indicatif, c'est que sa signification, sous réserve d'exceptions rares, implique l'affirmation de l'action : « je *suis* content parce qu'il *est arrivé* », les deus faits, liés par une relation de cause à effet, sont affirmés en même tens. Dans « je *suis* content qu'il *soit arrivé* », ce sont les deus mêmes faits ; le fait qu'il est arrivé, bien qu'exprimé par un verbe au subjonctif, ne cesse pas d'être parfaitement réel, seulement il est présenté non plus comme la *cause affirmée* du consentement, mais comme l'*objet* de ce sentiment, objet simplement *conçu* par l'esprit, ce qui ne lui enlève rien de sa réalité. Dans « je *suis certain* qu'*il est arrivé*, ou qu'*il n'est pas arrivé*, la certitude exprimée par le verbe principal implique *affirmation* de la réalité ou de l'irréalité de l'action. Un fait douteus peut être affirmé comme tel, et comporte alors l'indicatif : « Je sais qu'*il ne viendra probablement pas* », mais, s'il est conçu et présenté

Digitized by Google

comme l'objet d'une *impression* de doute, on a forcément le subjonctif : « je doute qu'*il vienne* ». Si l'on trouve l'indicatif après une conjonction d'opposition, c'est que l'indication de cette opposition impliquait dans l'esprit du sujet parlant l'affirmation du fait, ce qu'il aurait pu exprimer, comme le remarque bien M. Brunot, à l'aide d'une coordonnée liée par *cependant* ; si l'on trouve le subjonctif, c'est que le fait opposé, si réel qu'il soit, est simplement envisagé dans son rapport avec l'action qu'il n'empêche pas, et cette idée prévaut dans l'usage actuel. L'idée exprimée par le verbe français *croire* est suffisamment affirmative pour appeler ordinairement l'indicatif, et les emplois relevés de ce mode après *craindre*, *avoir peur*, s'expliquent par la croyance impliquée dans la crainte. Lorsque Fénelon écrit : « *Je crains* bien que tous ces petits sophistes grecs *achèveront* de corrompre les mœurs romaines », c'est comme s'il disait : « Tous ces sophistes achèveront, je le crains, etc. »

Deus exemples de concordance des tens offrent un intérêt particulier. Pascal : « S'il *arrivoit* aujourd'huy que des personnes *ignoroient* les principes de la religion... » Il faut bien prendre garde qu'ici l'imparfait de l'indicatif, après *si*, remplace un conditionnel (le conditionnel de l'action-condition), or nous savons qu'au XVIIe siècle, après un verbe au conditionnel, on mettait volontiers le verbe subordonné au même mode (cf. *Revue de phil. fr.*, 1923, pp. 95-96) : « je saurais qu'il viendrait ». Dès lors, s'il avait amené la condition par la locution conjonctive « dans le cas où », Pascal aurait pu écrire : « Dans le cas où il *arriverait* que des personnes *ignoreraient*. » Employant *si* au lieu de « dans le cas où », il a tout naturellement mis les deus verbes à l'imparfait de l'indicatif, qui remplace le conditionnel après *si*. Bien entendu, au lieu de rattacher directement et hardiment les deus verbes à l'idée exprimée par *si*, il aurait pu faire dépendre le segond du premier, ce qui entraînait ici le subjonctif. L'autre exemple est de Racine :

> Qui croiroit en effet qu'une telle entreprise
> Du fils d'Agamemnon *méritât* l'entremise ;

Digitized by Google

Qu'un peuple tout entier, tant de fois triomphant,
N'*eût daigné* conspirer que la Mort d'un enfant.

On ne peut admettre que l'*imparfait* « méritât » exprime « une nuance de doute », tandis que le *présent* du même mode, dans « je voudrais que vous puissiez », exprimerait « un fait qui peut se réaliser ». Dans les deus cas, l'action n'est pas affirmée, mais seulement conçue, comme objet d'un doute (Qui croirait ? = on ne peut croire) ou d'un désir ; c'est donc le *mode* subjonctif qui convient. Quant aus *tens*, ils ne peuvent s'expliquer par une idée modale [1]. Ceus qu'emploie Racine dans ces quatre vers n'offrent de difficulté d'interprétation que parce que l'imparfait du subjonctif peut correspondre soit à l'imparfait de l'indicatif, soit au futur dans le passé de l'indicatif, soit au présent-futur du conditionnel. Le sujet parlant ne s'y trompe pas, et applique d'instinct le tens qui convient ; l'auditeur ou le lecteur comprent aussi d'instinct, mais, s'il est grammairien, il peut se tromper de tens dans sa glose. Il faut aussi tenir conte de ce fait que, dans l'ancienne sintaxe, et partiellement dans l'actuelle, le conditionnel, bien qu'exprimant un présent ou un futur, est traité pour la concordance, en raison de sa formation avec l'imparfait de l'auxiliaire, comme un tens du passé (Je voudrais qu'il *eût daigné*... au lieu de : qu'il *ait daigné*). Dans le passage en question, Pyrrhus demande si une telle entreprise *méritait* l'entremise du fils d'Agamemnon, et si vraiment un peuple tout entier *a daigné* (a jugé digne de) ne conspirer que la mort d'un enfant. Avec un verbe principal gouvernant le subjonctif (*on ne peut croire que*...), on doit bien avoir *méritât*, mais on attent *ait daigné* au lieu de *eût daigné*. Seulement, dans les vers qui précèdent, Pyrrhus se plaçait par la pensée dans le passé :

De soins plus importants je l'*ai crue* agitée...
J'*avois* dans ses projets *conçu* plus de grandeur.

1. « Je voudrais que vous *puissiez* » correspont à « je saurais que vous *pouvez* »; « je voudrais que vous *pussiez* » correspondrait à l'arcaïque » je saurais que vous *pourriez* ».

Digitized by Google

Dès lors, en dehors même de l'assimilation, notée ci-dessus, du conditionnel présent à un tens du passé, nous pouvons considérer *Qui croirait?* comme équivalant, dans la suite des idées, à *Qui pouvait croire*, Qui *aurait cru* ? On *pouvait* se demander si une telle entreprise *méritait...*, si vraiment un peuple tout entier *avait daigné...* « Mériter » reste à l'imparfait, mais « daigner » passe au plus-que-parfait, d'où, dans la tournure subjonctive : *méritât* et *eût daigné*. Certainement aucun de ces deus verbes n'est au subjonctif à valeur de conditionnel, tous les deus sont au subjonctif pur et simple, le premier à l'imparfait, le segond au plus-que-parfait.

Au sujet du conditionnel après *si* dans « *Si* vous *auriez* de la répugnance... *Si* d'un sang trop pur ta main *serait trempée...* », je ne puis que maintenir ce qui a été dit ici (*Revue de phil. fr.*, 1923, pp. 43-44).

L. Clédat.

Onomastica : Paul Æbischer, *Sur l'origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg* ; Dante Olivieri, *I cognomi della Venezia Euganea* (Genève, Olschki, 1924, Bibliothèque de l'*Archivum romanicum*, série II, n° 6, 1 vol. gr. 8°, 272 p., 20 fr.).

Voici une des plus intéressantes publications de la Bibliotèque de l'*Archivum romanicum*, que dirige avec tant de compétence M. Bertoni. Sous le titre générique *Onomastica* ont été réunis en un seul volume deus travaus importants consacrés à l'antroponimie[1] de la Suisse romande et de l'Italie. Trop négligée par les linguistes, laissée longtens à des amateurs qui ont travaillé sans métode scientifique, il semble que l'antroponimie bénéficie enfin, avec et après la toponimie, d'un retour de faveur. Ce n'est que justice, car la linguistique ne peut être complète sans l'étude des noms propres.

1. Je préfère le terme *antroponimie* pour désigner l'étude des noms de personnes, parallèle à *toponimie* (noms de lieus), réservant *onomastique* pour l'ensemble des deus branches.

Digitized by Google

Ce qu'il nous faut surtout, après les sintèses historiques de Giry, de Longnon, sans oublier Ritter, ce sont des monografies, — comme en réclamait Gaston Paris pour les patois, voilà quelque trente ans, — ce sont surtout des matériaus bien groupés et bien classés. Les déus études que voici sont donc particulièrement les bienvenues.

Pour la Suisse romande, le travail de M. Paul Æbischer vient s'ajouter à deus récents et importants articles de M. Ernest Muret qui dirige, on le sait, en corrélation avec le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, une enquête considérable sur les noms de lieus et les noms de personnes de cette région. Les articles de M. Muret concernent le canton de Vaud [1]. M. Æ. a fait porter ses recherches sur la région romane du canton de Fribourg. La partie historique est très développée et fouillée ; les noms de famille sont ensuite classés par catégories. L'auteur s'est efforcé de dégager les idées générales qui dominent le sujet et de résoudre quelques problèmes délicats. A propos de la formation des noms de famille dans la segonde moitié du moyen âge, il convient de rejeter, avec lui, la téorie de Ritter qui associe ce fénomène à l'émancipation sociale des cités, car elle est contredite par les faits (les premiers noms de famille se trouvent chez les nobles) ; l'appauvrissement onomastique a bien été un facteur déterminant, mais non pas le seul : des causes sociales, conséquences du régime féodal, doivent entrer aussi en ligne de conte. De même la solution donnée pour expliquer la transmission héréditaire du surnom en face de sa variabilité (p. 92) relève trop exclusivement de la logique ; l'usage est plus capricieus ; comme nous le voyons de nos jours, le surnom est un essai d'origine individuelle, qui doit parfois être tenté à plusieurs reprises, après des échecs successifs dont la raison souvent échappe, avant d'être adopté par la collectivité. — M. Æ. explique ingénieusement comment le surnom pater-

1. L'un a été publié dans le *Livre d'or des familles vaudoises*, le second (qui complète le précédent par les références et des additions), dans la *Revue d'histoire suisse* (1924, IV).

Digitized by Google

nel, d'abord précédé d'une préposition ou mis simplement au cas régime, — je suppose *Jehans* [fils] *de Martin*, *Jehans a Martin* ou *Jehans Martin* — est devenu bientôt une simple apposition : *Jehans Martins*. Analogie, déclare M. Æ., d'après l'identité des cas lorsque le premier terme était au cas régime ; mais ne peut-on concevoir aussi que le segond terme ait conservé son indépendance et son cas propre tant qu'il fut senti comme nom individuel (nom du père ou de l'aïeul), tandis qu'il devint apposition le jour où il fut compris comme nom collectif, surnom de la famille, de la « maison » ? — A signaler enfin nombre d'aperçus linguistiques très intéressants, notamment sur la lutte entre RIVUS et RIVALIS (p. 35-36), sur le tipe *WARN-, sapin blanc, sur la valeur exacte d'*alias*, dans les anciens textes, qui signifie certainement « autrement dit », sur les suffixes, dont l'étude est très poussée et à propos desquels M. Æ. rejète, tout au moins pour les noms de personnes (avec raison, me semble-t-il), la téorie de M. Philipon déniant une origine germanique aus suffixes *-ald* et *-ard*. Il est regrettable que cette bonne monografie ne soit pas suivie d'un index et d'une table (qui eût fait apparaître la similitude de deus titres de chapitre, 6 et 9, faciles à différencier en les précisant).

Plus objectif, plus nourri encore d'exemples, le travail de M. Dante Olivieri, que ses études toponimiques préparaient particulièrement à ces recherches, peut être considéré comme un dictionnaire antroponimique (et combien riche !) d'une vaste région, le premier que nous possédions en ce genre. Le Vénétie euganéenne, suivant l'expression créée par M. Bartoli (pour la distinguer de la Vénétie tridentine ou Trentin et de la Vénétie julienne) est la région comprise entre le Mincio, le Po, la Piave et la Valle Lagarina. Les noms de famille sont classés en uit séries, par ordre alfabétique dans chacune d'elles, les variantes (altérations, dérivés, etc.) étant groupées à la suite de la forme tipe ou originaire. L'étimologie est présentée ainsi d'elle-même, — avec une formule dubitative dans les cas douteus, et renvoi, quand il y a lieu, aus travaus linguistiques touchant tel ou tel nom ; les discussions sont rejetées en notes,

Digitized by Google

d'autres à la fin du volume. Une brève introduction, une bonne bibliografie et un index des principaus noms cités complètent cet ouvrage aussi concis que riche en documents anciens et modernes. On remarquera en particulier le grand nombre de variantes dues à l'altération de certains noms de batême (p. ex. *Dominico*, *Francesco*...) et de composés impératifs formant sobriquets (du tipe *carga-sacchi*), création beaucoup mieus représentée en Italie qu'en France. N'y aurait-il pas çà et là quelques *francesismi* qui auraient échappé à l'auteur ? Par exemple *Bègo* ne serait-il pas *bègue* et *Babetto Babet* (Elisabeth) [1] ?

Albert DAUZAT.

Reto R. BEZZOLA, *Abbozzo di una storia dei gallicismi italiani nei primi secoli* (750-1300), Zurich (Seldwyla), 1924, un vol. gr. 8°, 281 p.

L'active et brillante pléiade des romanistes suisses forme à son tour des élèves qui s'annoncent comme de dignes continuateurs de leurs maîtres. L'ouvrage que vient de publier M. R. Bezzola, élève de MM. Gauchat et Jud, et qui est une extension de sa tèse, le classe d'emblée parmi les romanistes d'avenir, tant par la sûreté de sa métode que par la clarté de son plan et la mise en euvre des matériaus.

Le sujet, qui lui a été suggéré par M. Jud. est du plus haut intèrêt. Avec raison la linguistique actuelle attache une grande importance aus emprunts, qu'on avait, à tort, laissés jusque-là au segond plan. Et l'analise des gallicismes italiens dans la période de formation de la langue toscane est un chapitre d'histoire à la fois linguistique et sociale, un aspect de la pénétration réciproque qui a toujours lié si intimement, par actions et réactions successives ou conjointes, la vie de la Gaule, puis de la France, et de l'Italie.

Quels sont les critères de l'emprunt ? A propos des critères

1. Je note que l'ouvrage de M. Bezzola, dont je vais parler, relève, avant 1300, l'existence d'assez nombreus antroponimes italiens d'origine française (p. ex., p. 216).

Digitized by Google

fonétiques, M. B. rappèle la double question, en italien, du suffixe *-iere* (variante de *-ajo, -aro*), et des mots où *l* mouillé représente un groupe c'L latin : après avoir ajouté de nouveaus documens, il conclut dans les deus cas (avec une certaine réserve pour le segond) à l'emprunt au français. Je partage depuis longtens cette opinion, avec cette réserve, pour le segond cas, que certains mots peuvent avoir été empruntés par le toscan au lombard ou au piémontais, où, dans une région tout au moins, l'évolution c'L > *ly* est fonétique à l'intervocalique (cf. Bertoni, *Italia dialettale*, pp. 97-98). — Aus critères formels doivent s'en adjoindre d'autres, relevant de la géografie linguistique de la lexicologie (vitalité relative des mots d'emprunt [1]), de la sémantique (similitude de sens entre l'emprunt et le mot étranger), de l'histoire. L'histoire de l'emprunt se complète par l'étude des causes qui l'ont motivé, du procédé suivant lequel il s'est effectué, du succès plus ou moins grand qu'il a obtenu. — Après ces prémisses sont exposées les causes historiques de l'influence française en Italie du VIIIe au XIVe siècle : conquètes et interventions militaires, de Charlemagne aus Normands et aus Angevins ; relation et influences intellectuelles, pèlerinages, ordres monastiques, écoles, universités, croisades, commerce.

La partie la plus importante de l'ouvrage est consacrée à l'étude des emprunts classés par catégories. Classification originale, qui groupe les mots en raison des classes sociales, mais parfois arbitraire, quand elle rattache, par exemple, à la noblesse les termes juridiques. La meilleure classification me paraît être par « langues spéciales » : droit, armée, commerce, église, chasse, arts, littérature, etc., (en fait, la différence est minime). — L'histoire des mots est analisée avec une métode scientifique rigoureuse, liée, comme il convient, à l'histoire des choses et des institutions. L'étude des dignités créées par la monarchie

1. Ce critère n'est pas très probant, si l'on songe aus dérivés formés très rapidement par les emprunts qui ont du succès dans le langage vivant. Cf. en français contemporain *bluff*, qui, quoique rejeté par l'Académie et introduit voilà vint ans à peine, a déjà les dérivés populaires *bluffer* et *bluffeur*.

Digitized by Google

franque, expliquant l'introduction en Italie des mots *cancelliere*, *conestabile*, etc., est un modèle du genre. De même les emprunts littéraires dus à l'influence de la poésie des troubadours sont traités de façon remarquable.

A. D.

J. U. HUBSCHMIED, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs*, Ogo, Château d'Oex, Uechtland (Extrait de la *Zeitschrift für deutsche Mundarten*, 1924, p. 169-198).

Cet important article de revue, tiré à part, mérite d'être signalé à l'égal d'un ouvrage, car il renferme des considérations générales d'un intérêt capital. Après avoir montré que les trois toponimes *Ogo*, *Oex*, *Uecht* reposent sur la même racine celtique signifiant « haut » (*OUX-UKO, pays d'en haut ; *OUXO ; *OUKTIO [dérivé]), M. H. aboutit, par des déductions irréfutables, à cette conclusion, importante et nouvelle, que le gaulois était encore parlé lors des grandes invasions, dans la région qui constitue la Suisse alémanique actuelle car certains mots, il le prouve, ont passé directement du gaulois à l'alémanique. Que le celtique ait vécu plus longtens à la périférie de la Gaule qu'au centre, il n'y a là rien d'anormal ; mais la démonstration de ce fait mérite d'être soulignée.

A une étude très nourrie des dérivés gaulois (nombreus dans la toponimie franco-suisse) de *JURIS, forêt de montagne (que M. H. estime celtique, avec J. Loth et G. Dottin[1]), l'auteur

1. Je n'en suis pas certain, pour ma part ; le rapprochement avec le kymrique *ior*, chef suprême, n'est pas assuré sémantiquement, et la répartition géografique de *JURIS, toponime essentiellement jurassien et circumjurassien, me paraît plaider en faveur d'un mot préceltique, que le gaulois a pu plus ou moins adopter, comme tant d'autres. Je dis « préceltique » et non « ligure », car j'estime, et j'espère démontrer bientôt (dans des *Etudes Toponimiques* que je prépare) que des mots préceltiques de cette région peuvent appartenir à un autre groupe linguistique qu'à celui des Ligures.— P. 186. *Laris* (v. fr. *larris*) représente le latin LATERICIUS et non le gaulois *LAROS ; l'auteur a d'ailleurs fait la correction sur l'exemplaire qu'il m'a envoyé.

Digitized by Google

ajoute enfin un aperçu, très neuf aussi et fort suggestif, sur les formes abrégées des noms de lieus, en gaulois, qu'il rapproche des formes analogues des noms de personnes : on pourra demander, je crois, à ce fénomène, digne d'être mis en valeur, l'explication de nombreuses irrégularités toponimiques.

A. D.

BERTOLDI (VITTORIO). — *Un ribelle nel regno dei fiori.* I nomi romanzi del colchicum autumnale attraverso il tempo e lo spazio. *Biblioteca dell'Archivum Romanicum* diretta da Giulio Bertoni ; serie II. *Linguistica*, vol. 4. Genève, Leo S. Olschki 1923.

Il serait oiseus de vouloir rappeler ici l'immense influence exercée par M. Gilliéron sur les études de lexicografie. On sait qu'il a observé avec une attention toute particulière les transformations que l'étimologie populaire a fait subir aus noms de plantes et d'animaus. C'est là le domaine où le peuple peut laisser libre cours à sa fantaisie, à ses tendances d'association, à son besoin constant de donner un sens concret à des formes qui ne paraissent plus en présenter. Sous l'impulsion des travaus du maître l'intérêt porté à l'étude des dénominations des plantes est devenu singulièrement vif dans ces deus derniers lustres. Tous les jeunes romanistes qui se sont dévoués à des travaus de ce genre ne sont pas élèves de M. Gilliéron. Mais pour subir l'ascendant de son esprit il n'est plus absolument nécessaire d'avoir fréquenté ses cours. Ses écrits n'ont pas moins d'éloquence que sa parole.

Parmi les études qui ont paru sur des noms de plantes, une des meilleures est sans aucun doute celle dont le titre forme l'en tête de cet article. Le livre de M. Bertoldi se compose dans l'essentiel de trois parties. Dans la première l'auteur étudie les rapports entre les noms et la chose, les croyances populaires qui ont fait naître certains noms ou qui peut-être en sont nées. Ainsi dans une grande partie de la France le colchique porte des noms qui font de lui la fleur annonçant le commencement ou

Digitized by Google

la reprise des veillées d'hiver : elle s'appèle la *veilleuse*, dans la Suisse romande, *lovratte* (*lovre* = veillée), en Belgique *sizeur* (*size* = veillée). L'idée contenue dans ces appellations a même fait fortune au-delà de la frontière linguistique, puisque dans la Suisse allemande cette dernière fleur de l'année porte le nom de *kiltblume* (*kilt* = veillée). — Au moyen âge, quand les loups infestaient la campagne, le gouvernement français ordonnait de les tuer en les empoisonnant. Dans ce but on se servait de pilules fabriquées surtout avec le fruit du colchique. C'est pourquoi on appèle la plante, aujourd'hui encore *tue-chien*.

La deusième partie de l'ouvrage étudie l'historique des dénominations du colchique. Cette plante, peuplant surtout les prés alpestres et les régions septentrionales, ne paraît pas avoir eu de nom en latin. C'est pourquoi le mot celtique a pu facilement se conserver. M. Urtel avait vu dans *vela*, nom de plante attesté dans Pline, l'ancêtre du franç. dial. *veilleuse*, etc., M. Bertoldi croit avec lui que les noms modernes, qui se rattachent au radical de *veillée*, ont subi l'attraction de ce dernier mot, mais qu'ils proviennent d'un autre mot. Seulement il cherche ailleurs et il propose le gaul. *belenion* attesté dans des gloses et dans des textes latins. J'avoue que ses arguments ne m'ont pas convaincu. L'hipotèse d'une étimologie populaire par *veillée* ayant modifié un mot préroman est très séduisante. Mais ni l'un ni l'autre des deus romanistes n'ont réussi à apporter de véritables preuves de leurs hipotèses. M. Bertoldi a pour lui une identification plus exacte des noms en cause ; M. Urtel pourrait invoquer la ressemblance fonétique. — De nombreus autres termes sont encore étudiés au point de vue historique avec beaucoup de sagacité, sans que je puisse les suivre ici un à un.

La troisième partie contient l'exposé de la répartition géografique des différents termes. Elle aurait peut-être gagné à être fondue en un tout avec la deusième.

Pour être juste envers le véritable mérite de M. Bertoldi, il faudrait le suivre dans tous les détails de son étude, ce que ne permet pas la place très restreinte dont je puis disposer. Je dois me contenter ici d'en recommander chaudement la lecture non

Digitized by Google

pas seulement à tout romaniste, mais aussi aus folkloristes et aus botanistes. Le livre est plein de remarques judicieuses sur la vie des mots, sur leurs rapports avec les choses, sur l'économie intérieure de la langue. On se sent en face d'un livre dont toutes les parties ont été méditées souvent et longtens, d'un livre qui a mûri lentement et pour lequel l'auteur n'a craint aucun effort. L'information de M. Bertoldi est extrêmement vaste. Le nombre des plantes dont il est forcé de parler plus ou moins accessoirement, jamais superficiellement, dépasse de beaucoup la vintaine. Et chaque fois il montre qu'il connaît exactement la plante et les conditions dans lesquelles elle vit.

Je me permès d'ajouter ici quelques remarques de détail. — P. 17. Le tipe piémontais *freidulina* n'est pas sans analogie en France, comp. Vinz. *frigulətâ*, *fridulətâ*. — P. 21. Le tipe *koku* ne pourrait-il pas se rattacher à *coq* ? Ce qui parlerait en faveur de cette hipotèse, ce serait le double sens du wallon *cokaikouk* « colchique ; cri du coq ». — P. 40. Dans l'expression *cul de chien*, le chois du nom d'animal a été causé par les dénominations *chenarde*, *chiennée*, etc., très répandues dans les régions voisines. — P. 42. Il manque ici bourg. *quoue de prête* (= queue de prêtre) qui désigne le colchique en printens, donc le fruit (Durandeau 2, 128). — P. 60. Le tipe *vachette*, etc., s'étent encore plus vers le Midi de la France, comp. Lallé *vacha*. — P. 77. *Herbe aus pous* est aussi wallon (comp. *ièbe aux pious*, BSLW 40, 362). — P. 208. Le nam. *papa-lôlô* signifie aussi « imbécile ». — Je ne trouve pas dans le livre de M. Bertoldi le terme de Roaschia (*bibôt*), celui de Vionnaz (*pəzeni*), de Beaufort (*piapor*), de Givet (*maisse di scôle* = maître d'école), ni Gren. *fafarôte* f. pl. « oignon de colchique ». On voit que l'information de M. Bertoldi est presque aussi complète que le permettent les sources dépouillées avec un soin extrême. Je regrète que le registre ne soit pas plus complet. Il est loin de rappeler toutes les richesses du livre.

Je ne veus pas terminer ce conte-rendu sans dire que le volume est d'une lecture très agréable, qualité trop rare dans ce genre d'études. Il n'est pas jusqu'au titre, avec son petit air romanesque, qui n'éveille l'intérêt du lecteur.

W. v. WARTBURG.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Auguste Brun. — *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du midi* (Paris, Champion, 1923, xv-508 p. gr. in-8) et *L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon* (Paris, Champion, 1923, 95 p. gr. in-8). — Ces deus livres se complètent et s'opposent. Dans le premier, l'auteur montre que le fénomène de l'introduction du français dans la portion méridionale du royaume « s'est développé en fonction de la politique unificatrice que les rois ont poursuivie, avec une ténacité de plus en plus consciente, depuis Louis XI », et qu'il a été « consacré dans quelques régions, précipité en d'autres, ailleurs, enfin, inauguré par l'ordonnance de Villers-Cotterets ». A partir de cette date (août 1539), le français est définitivement employé quand on écrit, et l'idiome local quand on parle, mais l'unification par la langue est restée stationnaire jusqu'au moment où la Révolution a posé le problème de l'École. Le cas du Béarn et du Roussillon est particulier parce que ces deus pays ont été réunis à la couronne postérieurement à l'ordonnance de Villers-Cotterets, dans le cours du XVIIe siècle. Là, le pouvoir souverain a tout juste obtenu que le français fût employé comme instrument officiel, et n'est pas parvenu à l'imposer comme langue universellement écrite ; avant la Révolution, les municipalités béarnaises et les curés du Roussillon préfèrent se servir de l'idiome local. Bien que l'auteur déclare modestement qu'il a voulu seulement rassembler les faits tipiques et fournir des idées directrices, on trouvera dans ces deus volumes un grand nombre de faits précis, patiemment recherchés et habilement mis en œuvre.

Digitized by Google

L. C. DE GLEHN et L. CHOUVILLE. — *De l'action à la rédaction par la parole* (Cambridge, Heffer, 1924, 72 p. et un tableau sinoptique). — Application de la métode directe à l'enseignement du français à l'étranger. L'idée maîtresse du livre est « d'amener l'élève à s'assimiler complètement, par la répétition orale, certaines unités linguistiques formant un tout cohérent, et ainsi de disposer de formes normales d'expression, de moules fraséologiques dans lesquels sa pensée puisse s'exprimer directement sans l'intervention continuelle de la langue maternelle ».

Servais ÉTIENNE. — *Les sources de « Bug-Jargal »* (Liège, Vaillant-Carmanne, 1913, 161 p. gr. in-8). — Les documents utilisés ont tous été trouvés dans deus bibliotèques publiques de Belgique. Les rapprochements faits par l'auteur offrent de l'intérêt, bien qu'ils ne soient pas tous également concluants. Un appendice est consacré à « Quelques sources de *Han d'Islande* ».

Gustave RUDLER. — *Les techniques de la critique et de l'histoire littéraires en littérature française moderne* (Oxford, imprimerie de l'Université, 1923, XVI-204 p. in-8). — Ce volume, dédié à M. Gustave Lanson, est digne de lui. L'auteur s'est proposé « d'exposer les tecniques dégagées ou mises au point depuis une trentaine d'années par la critique d'orientation scientifique, celle qui appuie la pensée sur le savoir » et non sur l'impression. Les préceptes reposent sur les meilleures autorités et sur les exemples les plus probants. Bien que le livre s'adresse spécialement aus étudiants, il ne sera pas inutile aus maîtres eus-mêmes, dont la maîtrise, en ces matières, est rarement impeccable.

WALTHER v. WARTBURG. — *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (Bonn, Kurt Schroeder). — Cette publication, dont les fascicules nous parviennent irrégulièrement (nous n'avons jamais eu le n° 2), en est à la page 416 et au mot *bob-*. L'ouvrage sera un inventaire complet du vocabulaire gallo-roman ;

Digitized by Google

il réunit des données jusqu'ici très dispersées. Les matériaus, qui méritent toute confiance, sont disposés d'une manière claire et commode, qui permet d'embrasser l'ensemble du développement sémantique et historique de la famille de mots (voyez par exemple l'article *aranea*). Les formes fausses, les erreurs tipografiques dans les variantes dialectales, sont extrêmement rares, tandis que souvent, dans les ouvrages similaires, un disième des formes sont sujettes à caution. Le sistème de citation rent possible le contrôle de chaque indication, de chaque mot ; dès que le linguiste qui utilise le livre doute de la forme ou du sens d'un mot, il peut remonter facilement à la source même. On notera, entre beaucoup d'autres nouveautés, les renseignements sur le développement sémantique, dès le latin populaire, des mots *apprehendere*, *balteus*, et, pour le premier, sur la répartition géografique des sens actuels, qui s'annonce par la diversité d'origine des auteurs latins chez lesquels on les rencontre pour la première fois, etc.

S. Eringa. — *La proposition infinitive simple et subjective dans la prose française depuis Malherbe* (Paris, Champion, 1924, 254 p. in-8). — Recueil abondant d'exemples commodément classés. L'auteur attribue à l'infinitif un caractère émotif qu'il aurait « transmis aus termes qui l'accompagnent » (p. 53). C'est le contraire. Le caractère émotif des exemples donnés réside dans le contexte, dans le sens des mots ou dans le ton, mais nullement dans un mode quel qu'il soit. *Partir*, en soi, n'a pas plus de valeur affective que *il part*. Prononcé sur différents tons, « il *part* » peut exprimer une affirmation, une question ou une exclamation, c'est le ton qui peut être « affectif » ; dans « Quel ennui de *partir* ! » l'émotion ne résulte ni du mode ni du sens du verbe, qui exprime une action indifférente en soi, mais de la forme exclamative et du sens d'*ennui*. — P. 37-38. *Autant dire* exprime une équivalence, *plutôt mourir* une préférence ; le caractère émotif de « plutôt mourir » réside dans le sens de chacun des deus mots et dans le ton exclamatif, nullement dans le mode. — P.p. 45 et 51. Dans les frases telles que

Digitized by Google

« Quel chagrin pour moi *de* ne pas vous voir », M. Eringa pense que « la préposition *de* exprime le rapport de cause entre l'action énoncée par l'infinitif et le sentiment que traduit le substantif ». Il y a cependant une différence avec « Quel chagrin j'ai eu *de* ne pas vous voir », où le *de* est vraiment causal. Dans la première tournure, qui équivaut à « quel chagrin pour moi (que celui) *de ne pas voir* » ou «... (que le fait) de ne pas vous voir », ou encore « combien *il* a été dur pour moi *de ne pas vous voir* », l'infinitif précédé du *de* « spécificatif » forme une locution adjective. De même, les exemples donnés p. 46 appartiennent à des catégories différentes : « Quel moyen de comparer la beauté de sa maîtresse à celle du ciel », c'est « Quel est *le moyen de comparer* », tandis que « Quelle ignorance de ne pas sçavoir les difficultés que les saints ont fait » ne signifie pas « Quelle est *l'ignorance de pas savoir* », mais « Quelle ignorance *c'est de ne pas savoir* ». Et, p. 49, « Etrange manière de gémir ! » ne signifie évidemment pas « gémir est une étrange manière », mais « c'est une étrange *manière de gémir* ! » — PP. 54, 59, 61. L'infinitif n'a rien d'interrogatif dans les frases telles que « Il y avait *de quoi* douter » (= il y avait ce à propos de quoi on pouvait douter, matière à douter), et « sans avoir aucun acteur *à qui* adresser leur discours » (= auquel (elles puissent) adresser leur discours). Dans ces exemples, *quoi* et *qui* sont des relatifs et non des interrogatifs ; l'antécédent de *quoi* est sous-entendu, celui de *qui* est exprimé, c'est « aucun acteur ».

Docteur X... — *Les variantes des Contemplations*, et *Essai sur la psychologie des variantes des Contemplations* (Paris, Les presses universitaires, 1924). — Nous avons là deus tèses de doctorat ès-lettres ; la première et la plus considérable, de format in-4°, est un recueil, établi d'après le manuscrit, des principales variantes des *Contemplations*. Bien des vers, en effet, ne sont parvenus que lentement à leur forme définitive. La segonde tèse, de 75 p. in-8, étudie les variantes les plus caractéristiques et les plus curieuses, et cherche ingénieusement à préciser les raisons littéraires ou psicologiques qui ont fait hésiter le poète et qui ont déterminé la forme définitivement adoptée.

Digitized by Google

M. FRIEDWAGNER. — *Romanische Philologie* (16 p. extr. de *Frankfurter-Universitäts-Kalender 1924-25*).

Dans la *Revista de filologia portuguesa* (São Paulo, 1924, nos 7 à 12), nous signalons : les articles de M. Jorge Guimarães Daupias intitulés *Francês antigo*, *Português de hoje*, sur différentes expressions du vieus français dont on retrouve l'équivalent dans le portugais actuel, et, du même, l'article écrit en français, avec l'ortografe de notre Revue, sous le titre de *Un ponto de Francês*, où il s'agit de la « combinaison des pronoms *le* et *lui*, le premier se supprimant par eufonie » (cf. notre Revue, 1924, p. 2, note 2) ; un article de M. Gastão Ruch, intitulé *La force révolutionnaire*, où il s'agit du conflit linguistique entre « le principe de la conservation » et « l'instinct créateur », enfin un article de M. Bourciez sur *luna* en Gascogne.

Luigi de ANNA. — *Aperçu de l'Histoire de la Civilisation française et belge* (Florence, Bemporad, 1924, 75 p.).

P. FOUCHÉ. — *Le présent dans la conjugaison castillane* (28 p. extr. des *Annales de l'Université de Grenoble*, 1923). — M. Pierre Fouché, dont les tèses sur le roussillonnais feront l'objet d'un prochain conte-rendu, nous donne ici un exposé et un classement des faits morfologiques complexes qu'offre le présent dans la conjugaison castillane.

L. Ph. GEOFFRION. — *Zigzags autour de nos parlers*, première série (Québec, chez l'auteur, 1924, XXII-222 p. in-8). — Ce livre, sous-titré modestement « simples notes », étudie un bon nombres de locutions populaires du Canada français, en recherche l'origine, en raconte la vie ; c'est une lecture profitable, et, ce qui ne gâte rien, fort agréable.

A. DAUZAT. — *Les noms de personnes, origine et évolution* (Paris, Delagrave, 1925, VII-211 p. in-8). — Notre infatigable collaborateur donne aujourd'hui au grand public le premier ouvrage d'ensemble sur l'importante question des noms de personnes.

Digitized by Google

Il étudie tour à tour, avec compétence et agrément, les noms de baptême et prénoms, les noms de famille, les surnoms et les pseudonimes.

L. Zéliqzon. — *Dictionnaire des patois lorrains de la Moselle, lettres N-Z*, pages 466 à 718 (Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 1924). — Le présent fascicule, qui s'ouvre sur la simpatique fotografie d'un paysan lorrain, termine ce beau travail dont nous avons déjà rendu conte (1923, p. 76, et 1924, p. 80). Il contient pour sa part 30 figures, qui s'ajoutent aus 59 des fascicules précédents, et qui sont le très utile complément des descriptions données par le texte.

Jean Audiau. — *La Chanson de la croisade contre les Albigeois*, et A. Jeanroy. — *La légende de Guillaume Fièrebrace et de Rainouart au tinel*. — Ce sont les volumes 5 et 6 des *Poèmes et récits de la Vieille France* publiés chez de Boccard par Alfred Jeanroy (voy. notre Revue, 1924, p. 80).

Albert Collignon. — *Reliquiae* (Nancy, Berger-Levrault, 1924, xxii-165 p. grand in-8). — Ce volume, publié en l'honneur d'Albert Collignon, de son vivant professeur de littérature latine à la Faculté de Lettres de Nancy, contient principalement : une longue étude de lui sur les *Vœus du paon*, par Jacques de Longuyon, avec abondantes citations de ce poème alors inédit (texte établi par M. Bruneau) ; un article sur une suite de l'Argenis de Barclay, qui aurait donné à Fénelon l'idée de son *Télémaque* ; sous le titre de *Faune et flore du théâtre classique et du théâtre romantique*, un curieus relevé des noms d'animaus et de végétaus employés par Racine, Molière et Victor Hugo.

Frank T. H. Fletcher. — *Étude sur la langue des Vœux du Paon de Jacques de Longuyon* (Paris, Presses universitaires, 1924, xxiv-185 p).

Joseph Nève. — *Sermons choisis de Michel Menot* (Paris,

Digitized by Google

Champion, 1924, LXXVI-534 p. gr. in-8). — On trouvera dans ce livre, élaboré « pendant les sombres journées de l'occupation de la Belgique par les Allemands », indépendamment d'environ cinquante extraits plus ou moins étendus, trente-uit sermons complets et dis-set premières ou deusièmes parties de sermons, soit près de la moitié de ce que les éditeurs de Menot nous ont conservé. Dans une copieuse introduction, l'auteur examine en particulier la question des « sermons farcis » ; sa conclusion est que les sermons de Menot ont été dits en français, à l'exception peut-être de tel ou tel adressé à des religieus, et que les sermons « farcis » appartiennent à la légende. Les rédactions qu'on nous donne pour les sermons eus-mêmes sont simplement des résumés à l'usage des prédicateurs ; ces résumés, ce sont les notes de Menot, qu'à cette époque il ne pouvait écrire qu'en latin [1], complétées par les notes des assistants. La même introduction contient un relevé des nombreus proverbes cités par Menot, et de ses néologismes.

A. DURAFFOUR. — *Extrait d'un lexique patois-français du parler de Vaux en Bugey*, 10 p. extr. des *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XXXIV. — Cet extrait donne la meilleure idée du Lexique en préparation ; par une disposition ingénieuse et nouvelle, on y distingue les mots hors d'usage, mais attestés, ceus qui appartiennent à la génération au-dessus de 60 ans, et ceus qu'emploient les contemporains de l'auteur.

P. VILLEY. — *Essais de Montaigne*, t. III et dernier (Paris, Alcan, 1924, fort volume in-16). — Nous avons signalé, à propos des premiers tomes, le mérite et la disposition pratique de cette nouvelle édition, heureusement terminée. Le présent tome contient des chapitres particulièrement intéressants, et

1. Cf. dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1924, p. 110, le curieus plan de sermon de saint Vincent Ferrier, récemment découvert, et publié par M. Brunel. Dans les parties doctrinales de sa préparation, l'auteur use du latin ; quand il note les frases destinées à émouvoir l'auditoire, il emploie la langue vulgaire qui est la sienne, et dans laquelle il prêchera, le catalan.

Digitized by Google

nous donne, outre un index complet des noms propres cités par Montaigne, un aperçu des sources ausquelles il a puisé, avec des références précises qui permettent de se reporter aus textes mêmes utilisés par lui.

Edward C. Armstrong. — *A Marshall Elliott, a retrospect* (Paris, Champion, 1923, 14 p. in-8, fasc. 15 des *Elliott monographs* publiés pai M. Armstrong).

Lawrence F. H. Lowe.— *Gérard de Nevers* (Paris, Champion, 1923, iv-72 p. in-8, avec 2 planches et une carte, fasc. 13 des *Elliott monographs*). — Étude sur la version en prose du *Roman de la Violette* ; c'est une préparation à une édition ultérieure de *Gérard de Nevers*. L'auteur élucide les rapports des deus manuscrits en prose entre eus et avec les quatre manuscrits en vers, et il donne le texte d'un épisode interpolé, qu'il rapproche de récits analogues.

Irville C. Lecompte. — *Le Roman des romans* (Paris, Champion, 1923, xxxi-67 p., avec 4 fac-similés de manuscrits). — Édition dédiée à la mémoire de Jean Acher, ne fait pas double emploi avec celle de Tanquerey; elle est précédée d'une étude sur les manuscrits, la langue et le poème, et suivie d'un vocabulaire.

CRONIQUE

Une lettre d'Anatole France. — Nous avons communiqué au journal *Le Temps*, qui l'a insérée dans son numéro du 6 novembre 1924, une lettre inédite d'Anatole France, adressée en 1889 à Gabriel Séailles, de qui nous la tenons. Notre revue venait de publier une étude sur l'accord du participe passé, à laquelle avaient collaboré MM. Clédat, J. Fleury, Félix Hément, Michel Bréal, Gaston Paris, A. Delboulle, Louis Havet, F. Brunot, L. Crouslé, Marty-Laveaux, Antoine Thomas, Camille Chabaneau, J. Bastin. L'article fut signalé par Gabriel Séailles à

Digitized by Google

Anatole France, qui répondit par la lettre suivante (sans autre date que « Lundi » après la signature) :

Mon cher ami,

Je vous suis bien obligé de m'avoir envoyé et expressément signalé la revue de *Philologie*. M. L. Clédat a assemblé un concile de grammairiens qui a disputé merveilleusement sur le participe passé. Rien ne s'était dit de si subtil depuis le concile de Nicée, et je vois qu'il y a deux grandes affaires au monde, la consubstantialité du père et du fils et l'invariabilité du participe passé quand le verbe est suivi d'un adjectif complétif. Je vois que la grammaire, c'est encore de la théologie et je ne desespère pas de voir les hommes parvenus à un tel état de politesse qu'ils s'entretueront pour savoir s'il faut deux *n* à honneur.

En terminant cette lettre, Anatole France annonçait l'intention, qui ne fut pas réalisée, de « faire usage » de l'étude en question « dans un prochain article du « temps ».

Si l'on prent la peine de se reporter à l'année 1889 de notre revue, on constatera qu'Anatole France avait lu bien superficiellement le fascicule communiqué, car on n'y trouvera ni subtilité ni dogmatisme. La conclusion de la consultation était en effet : liberté de l'accord du participe passé, telle qu'elle se pratique, sans que personne le remarque, dans l'usage oral le plus châtié, permission d'écrire, comme Fénelon et Montesquieu : « depuis la perte que vous avez fait. »

Discussions grammaticales.

Le genre du mot amulette. — Depuis quelque tens, on nous rebat les oreilles du prétendu genre masculin d'*amulette*. Si on avait simplement tiré ce mot du substantif *amuletum*, on aurait dit un « amulet », et il eût été masculin, cf. « un secret », de *secretum*. Mais il est de tout évidence qu'on l'a fabriqué en substituant à la désinence latine *-etum* la forme féminine du suffixe diminutif *-et*, *-ette*, comme dans « une amusette », et qu'on a voulu en faire un nom féminin, avec une idée diminutive. Cf., dans d'Aubigné : « amulettes plus *puissantes* ». Ceus qui l'ont employé au masculin ont pensé au genre d'*amuletum* (le masculin français correspondant au neutre latin), sans réfléchir que,

Digitized by Google

dans la forme française, le suffixe est féminin. C'est une erreur que l'Académie a faite sienne (1762-1835), entre beaucoup d'autres, mais que le Dictionnaire de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas a rectifiée. Les exemples d'*amulette* au masculin, notamment chez P.-L. Courier et dans *Thaïs*, s'expliquent par un scrupule non justifié de latiniste, ou simplement par une correction de prote.

Un barbarisme de puriste. — Le journal *Le Temps* a publié au commencement de décembre 1924 un intéressant article de G. Lenotre, à propos du livre de Marcel Poëte sur l'histoire du jardin des Tuileries. Dans une citation de cet article, on pouvait lire la trase suivante : « ... il *courre* à pied un chevreuil à outrance ». Informations prises, le manuscrit de G. Lenotre, comme le texte original, portait « il *court* à pied un chevreuil à outrance », et il est évident que c'est la seule leçon correcte ; il y a un infinitif *courre*, forme arcaïque de *courir*, conservée dans la locution « chasse à courre », mais un indicatif *il courre* ne pourrait appartenir qu'à un verbe *courrer*, qui n'a jamais existé. Les doubles formes d'infinitif comme *courre* et *courir*, *querre* et *quérir* n'ont jamais correspondu à des formes divergentes dans le reste de la conjugaison. Un puriste, ami des vieus mots, peut avoir la fantaisie d'écrire « il allait *courre* le cerf » ; mais entre l'infinitif *courre* et l'indicatif *il courre* ou le subjonctif *qu'il courre*, il y a toute la différence qui sépare un savoureus arcaïsme d'un insipide barbarisme. Le correcteur, qui a introduit la faute dans le texte, n'en a pas la pleine responsabilité ; il résulte en effet d'une petite enquête, menée à l'imprimerie du journal, qu'un des collaborateurs du *Temps* est considéré comme l'autorité souveraine en fait de langage ; or cet écrivain, dans un article antérieur que nous avons signalé ici même (1920, p. 159) a « lancé » ce barbarisme, qui, grâce à lui, arrive à passer, dans ce milieu, pour une élégance digne d'être imitée.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. MCMXXV.

Digitized by Google

LE

PATOIS DE DOMBRAS

(MEUSE)

INTRODUCTION

« Il faut d'abord se pénétrer de l'idée que plus on restreint le champ de son observation plus on a de chances pour qu'elle soit non seulement exacte, mais féconde. Qu'on prenne donc pour territoire un hameau, une commune, un groupe de communes tout au plus, mais que dans les limites adoptées on s'efforce de bien connaître et de bien faire connaître tous les faits. »

Ces paroles de Gaston Paris [1] ont encouragé l'auteur de cette monografie, qui n'est ni un romaniste ni un dialectologue, à entreprendre un travail pour lequel ne le qualifie que la connaissance sûre du dialecte qu'il a entendu parler aussi bien dans son enfance que dans de prolongés séjours à Dombras et qu'il a parlé lui-même pendant de longues années. Ses souvenirs, contrôlés sur place à diverses reprises depuis la date lointaine où il a commencé à recueillir ses matériaus, ont été complétés par une dernière enquête faite en 1913.

Le patois consigné ici est le patois parlé aus environs de 1875. Mais il va de soi que ce patois n'était pas, par un exceptionnel privilège, stabilisé à cette époque. A la vérité, Dombras, écarté des grandes voies de communication, doit

1. *Les parlers de France.* Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes le 26 mai 1888.

Digitized by Google

à cette situation d'avoir gardé son dialecte plus intact que d'autres localités. Toutefois, des altérations diverses n'ont cessé d'agir, dont la principale est due à l'introduction de termes français. Le « gros patois » est décrassé sans trève. Un certain nombre de mots anciens, déjà, n'étaient plus employés il y a un demi-siècle que par les vieillards. Il en est même qui ont succombé dans la lutte pour l'existence; d'autres végètent en attendant la mort. La présence des premiers dans des composés (ex. : *kŭe*, court) ou l'emploi des segonds comme dénomination tecnique (ex.: *kwȁ*, quart) est la seule preuve qu'ils furent un jour pleins de vie. On croit que l'un des mérites de ce recueil est de faire une place à ces vocables et d'en signaler le caractère arcaïque.

Ce n'est pas seulement l'influence française, assurée par de nombreus agents, l'instituteur, le prêtre, le commerçant étranger, le médecin, le vétérinaire, etc., dont aucun ne se sert du patois, aidée aussi par les déplacements momentanés des habitants, service militaire, etc., qui a altéré la fisionomie du patois depuis longtens et l'altère de plus en plus tous les jours. Il faut ajouter à cette cause de déformation l'action de patois étrangers. Des gens du dehors sont venus à Dombras, les uns pour une durée limitée, soit des ouvriers saisonniers venant faire la moisson (v. *kŭtĭ* s. *kŭt*, chap. III, vocab.) soit des domestiques, d'autres aussi, et surtout, des immigrés fixés définitivement dans le village, les uns par un mariage avec un ou une autoctone, les autres comme fermiers établis à demeure avec leur famille. C'est à ces immigrés en particulier qu'est due l'infiltration de formes ou de mots étrangers au patois local. L'une des plus visibles traces de cette influence apparaît dans la tendance à transformer l'ancienne diftongue *ȏy* en monoftongue *ȃ* (*j ăvȏy*, j'avais, devenant *j ăvȃ*).

Digitized by Google

Il n'aurait pas été sans utilité de recueillir tous les éléments du langage dont se servent les habitants de Dombras. Mais le vocabulaire eût été enflé sensiblement et sans grand intérêt si l'on y avait fait figurer des mots de forme française comme *audience*, *drap*, *gare*, *coude*, *bleu*, ou légèrement patoisés comme *député* (*dĕputăy*), *distiller* (*dĭstĭlăy*), *frisé* (*frīzăy*), ou ceus dont le sens ni la forme n'offrent de renseignement instructif, comme *château* (*ɛătē*), *partir* (*părtĕ*), *recharger* (*rɛăyjĭ*, superflu après *ɛăyjĭ* et *dĕɛăyjĭ*).

En revanche certaines locutions ou certains vocables ont été admis, dont la forme est sans intérêt, mais dont le sens diffère du français, ex. : *s gōbĕrjĭ*, *găzō*, *dĕɛĕrăy*.

Au vocabulaire a été joint un chapitre d'observations grammaticales. Il ne s'agissait pas, dans cette esquisse, de faire une étude de l'évolution des sons ou des formes grammaticales et sintactiques. On s'est borné à quelques remarques destinées à mettre en évidence les faits les plus saillants par lesquels le patois se distingue du français de nos jours.

Un point essentiel est, dans la monografie d'un dialecte, la transcription exacte de la prononciation. L'auteur de ce travail pouvait craindre que, en dépit des circonstances favorables signalées plus haut, sa prononciation du dialecte n'eût été altérée au cours des années. Heureusement il s'est trouvé un contrôle sûr. Mme Chopin, née à Dombras, où elle a passé sa jeunesse, et habitant maintenant Paris, a bien voulu accepter de servir de témoin. Des tracés nombreus pris au Laboratoire de Phonétique du Collège de France, mis aimablement à notre disposition par l'abbé Rousselot, permirent de constater un accord aussi parfait qu'on peut le désirer entre la prononciation indiquée dans ce travail et celle de Mme Chopin.

Aus remerciements dus à l'abbé Rousselot, dont les avis

Digitized by Google

furent précieus [1], et à Mme Chopin, s'ajoutent ceus que l'auteur a à cœur d'adresser à ceus qui l'ont soutenu de leurs encouragements, lui ont apporté le secours de leur science ou l'ont aidé de leur bienveillance : à M. Alfred Jeanroy, qui n'a cessé de vouer à ce travail un efficace intérêt depuis le jour où les bases en furent jetées ; à M. Charles Bruneau qui, non content d'en lire le manuscrit et de le pourvoir de mainte amélioration, a bien voulu s'imposer la charge d'en revoir les épreuves ; enfin à MM. Meillet et Clédat, dont le favorable témoignage a déterminé le conseil d'administration de la *Caisse des recherches scientifiques* à attribuer à cette monografie une subvention sans laquelle elle n'eût pas vu le jour.

MM. Clédat et Gilliéron ont bien voulu accepter de publier une partie du *Patois de Dombras* dans la *Revue de Philologie française et de Littérature* qu'ils dirigent. Qu'ils soient ici remerciés.

CHAPITRE I

Notice sur le village de Dombras.

Dombras est un village meusien de moyenne importance, situé sur la rive droite du Loison, sur l'ancienne route de Verdun à Gérouville, route qui passait par Dombras, Marville et Avioth.

Le nom patois de Dombras est *Dòbrĕ*. L'origine de ce nom est Dòmnus (pour Dominus) *Brictius [2]. Saint Brice

1. Cet hommage de gratitude ne sera point vu par les yeux, clos à jamais, du célèbre phonéticien.

2. La forme « domnus » pour « saint » au lieu de « sanctus » démontrerait que la fondation du village est antérieure à l'an mille (Longnon, *Les noms de lieu de la France*, 1923, p. 389).

Digitized by Google

est le patron du village. Les noms de la localité conservés dans les documents sont : Dumbraz (1156, ch. d'Albéron de Chiny), Dumbrez (1158, cart. de Saint-Paul), Dumbrax (1158, ch. d'Albert de Mercy, évêque de Verdun), Domini Bricii (1204, cart. de la cathédrale), Donbras (1238, 1243, *ibid.*), Dumbran (1601, Hôtel de ville de Verdun, A, 57), Domnum Brachium (pouillé).

Avant 1790, Verdunois, terre du chapitre[1], prévôté de Merles[2], justice seigneuriale des chanoines de la cathédrale, coutume, baillage et présidial de Verdun, parlement de Metz. — Diocèse de Verdun, archidiaconé de la Princerie, doyenné de Chaumont. — En 1790, district d'Étain, canton de Saint-Laurent.

Actuellement, département de la Meuse, arrondissement et archiprêtré de Montmédy, canton et doyenné de Damvillers[3].

Dombras se trouvait sur les confins du Verdunois. La limite de ce comté atteignait, en effet, le village de Grand-Failly (aujourd'hui Meurthe-et Moselle), qui n'est distant de Dombras que de 7 kilomètres.

La commune de Dombras se compose de deus agglomérations : l'une qui porte le nom de Dombras et où se trouvent l'église, la mairie et les écoles; l'autre, simple hameau appelé Dimbley (les lettrés disent Dimbly, la forme patoise est *Dèblăy*), sis à 200 mètres du village, auquel il

1. Aus archives de Dombras existe encore le « Rôle de la levée des droits seigneuriaux, dits la *Sougnie*, appartenant à Messieurs du Chapitre de la cathédrale de Verdun... » du 18 novembre 1789.

2. Village situé à 3 kilomètres environ de Dombras.

3. Les renseignements qui précèdent sont empruntés au *Dictionnaire topographique du Département de la Meuse*, sauf le nom du cours d'eau sur lequel est situé Dombras, le Loison, que le *Dictionnaire* dit à tort être la Cuve. En réalité, la Cuve est un ruisselet qui se jette dans le Loison en amont de Dombras.

Digitized by Google

est relié par un chemin à flanc de coteau dominant la rivière. A mi-route se dresse une antique chapelle ombragée d'un tilleul magnifique. Paysage de pais, qui tenta le pinceau de Jules Bastien-Lepage et sur lequel plane quelque mélancolie depuis qu'un cimetière a été créé derrière la chapelle !

Dombras — il s'agit du village seulement — consiste essentiellement en une rue partant de la rivière et s'élevant de biais en pente douce sur le coteau pour s'infléchir ensuite afin de rester parallèle au Loison. De cette artère se détache, à droite, la route de Grand-Failly.

Les désignations dénommant les diverses parties du village sont :

lă Brĕsĕn, en deçà de l'entrée du village, brasserie où, de temps immémorial, on ne fait plus de bière ;

lă Bŏryĕr (barrière), à l'extrémité de la localité, sur la route de Grand-Failly, où était sans doute établi un arrêt quelconque de circulation ;

lă Dàym (dîme), au centre du village, maison avec vastes engrangements où étaient réunis les produits de la dîme ;

pă lă hŏ (par là-haut), endroit du village où se trouve l'église. Cette partie de la localité est, en effet, dans une situation dominante. Elle a dû être primitivement le noyau de l'agglomération, car, en arrière, un lieu-dit porte le nom de *dzăw lă vĕl* (au-dessus du village);

*pă lă bă*ɛ est l'opposition à *pă lă hŏ* et désigne la partie du village qui est à proximité de la rivière.

Diverses *rŭăl* (ruelles) conduisent de la voie principale à la rive droite de la rivière.

Le hameau de Dimbley est constitué presque exclusivement par deus séries d'habitations bordant une rue qui part de la route de Dombras à Deluz pour aller rejoindre

Digitized by Google

la rivière en un endroit où était situé un moulin aujourd'hui en ruines.

Il y avait, naturellement, à Dombras et à Dimbley, un four banal. Le nom s'en est conservé à Dimbley (*rŭůl dō fŭ*), mais a disparu à Dombras. A Dimbley se trouvent aussi les désignations locales *l mŭůlē* (le Moulin), ainsi appelé du moulin signalé ci-dessus et *l mōsé* (le Monceau), groupe de quelques habitations.

Le nombre des habitants de Dombras, qui était encore de 500 il y a une quarantaine d'années, est tombé à 300. La raison de cette décroissance est le caractère exclusivement agricole de la localité. La mévente du blé avant et après 1900 d'une part et la hausse du pris du bétail de l'autre, ont déterminé la transformation de terrains de labour en « parcs » d'élevage, ce qui entraîne une main-d'œuvre moindre et raréfie la population. Les cordonniers, tisserands, bûcherons, qui, en été, travaillent aus champs, sont maintenant en très petit nombre.

A cause de leur caractère, que leurs voisins disent peu communicatif et prétendent peu sociable, les habitants de Dombras sont appelés les loups (*lè lăw*).

La région qui avoisine Dombras est un pays de molles collines entre lesquelles serpente le Loison. Le long de la rivière et de ses affluents s'étalent de verdoyantes prairies. Les coteaus sont cultivés, produisant des céréales, des pommes de terre, du trèfle, de la luzerne, du sainfoin, etc. Le chanvre et le lin, qui autrefois fournissaient la toile familiale, ne sont plus exploités aujourd'hui. La vigne a, de même, disparu. La navette et le colza s'effacent peu à peu. La terre qui meurt !

Du moins le pays a-t-il conservé de belles forêts. Le Bois de Failly, à quelques centaines de mètres du village, borne magnifiquement l'horizon vers le levant. En face se

Digitized by Google

dressent dans le lointain les collines de la Meuse, les *kŭt*, dont un contrefort, la *kŭt d ŭn*, qui domine Damvillers, projète hardiment vers le ciel son sommet fendu par une large trouée.

J'en aurai fini avec les explications d'ordre géografique en signalant la nature ferrugineuse d'une partie du territoire. La *Fontaine de fer* est une source jaillissant d'un sol ferrugineus. On extrayait en certains endroits, il y a une cinquantaine d'années encore, du minerai pour l'expédier au dehors. Sur trois points, aus *ĕplŏjĕ*, à *lătsyămăy* et à *rŭvrwă*, restent des traces d'anciennes fonderies.

Comme dans les villages lorrains, les maisons sont contiguës, précédées d'une place à fumier et possédent, en arrière, un jardin. La disposition la plus habituelle de la maison est la suivante. Sur le devant est la pièce la plus confortable, le *păl*, chambre à coucher soigneusement entretenue. En arrière se trouve la *kŭjĕn* (cuisine), recevant la lumière soit par un *vĭtrăє* qui la sépare du *păl*, soit par une fausse cheminée vitrée et appelée *flămāt*. Enfin, donnant sur le derrière, est une segonde chambre à coucher, la *єāp dĕ drĭ*. Entre la *kŭjèn* et la *єāp dĕ drĭ* peut se trouver une pièce borgne nommée la *tăk*, parce qu'elle est derrière le foyer. A droite ou à gauche, ou des deus côtés de ce cors de logis sont la grange et l'écurie. L'étage est voué aus greniers, où s'entassent les récoltes.

Entre la maison et le jardin peut se trouver une petite cour, la *kŭєăl*.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Grafie et abréviations.

Les voyelles orales *ă̊*, *ĕ̊*, *ĭ̊*, *ŏ̊*, *œ̆* (*eu* français), *ŭ̊* (*ou* français)s ont brèves et ouvertes; *ŭ* est mi-ouvert.

Les voyelles orales *ė̊*, *i̊*, *o̊*, *œ̊*, *ů*, *ü̊* sont longues et fermées ; *å̊* est long et ouvert.

Les voyelles nasales *ã*, *ẽ*, *ô* sont brèves, les voyelles nasales *ã̊*, *ẽ̊*, *õ̊* sont longues.

w est la semi-voyelle vélaire arrondie [1], *ẅ* la semi-voyelle palatale arrondie ; *y* la semi-voyelle palatale non arrondie [français *oi*, *ui*, *i* (dans hier)]; *y* surmontant un autre son, ex. : u^y, est un *y* bref et faible.

La vibrante *r* est vélaire mais peut devenir uvulaire dans un mot fortement accentué ou après une occlusive.

La latérale *l* et les nasales *m*, *n* représentent *l*, *m*, *n* sonores du français (parfois, mais rarement, *l*, *m*, *n* sourds). *l̥*, *m̥*, *n̥* ont deus valeurs. Tantôt ils sont implosifs, ex. : *l̥ law*, le loup, *i̊ m̥ dė̆*, il me dit, *n̥ dė̆m*, ne dis pas ; tantôt ils sont précédés d'un son mi-muet produit durant la détente entre le son précédent et l'articulation de *l*, *m*, *n*, ex.: *rvwå̊t l̥ lă̊w*, que l'on pourrait figurer par *rvwå̊t el lă̊w* (regarde le loup).

La nasale dentale mouillée, articulée un peu plus en arrière que *gn* français, est transcrite *ŋ*.

Les occlusives *b*, *d*, *g*, *p*, *t*, *k* et les fricatives *v*, *z*, *j*, *f*, *s*, *ɛ* ont la même valeur qu'en français (*ɛ* = *ch*) ; b^p, d^t,

1. Il est à noter que *w* suivi de *ė* (ex : *kwė*, coin) se prononce les lèvres moins arrondies que *w* français.

Digitized by Google

$\hat{g}$, $\hat{v}$, z^s, je [1] représentent des sonores assourdies au moment de l'explosion.

La lettre $\hbar$ désigne h véritablement *aspiré* (= h allemand).

Une voyelle entre parentèses dans le cors d'un mot indique qu'elle peut être caduque.

REMARQUE. — Ces grafies sont parfois imparfaites. La valeur exacte des sons l, m, n, b^p, d^t, $\hat{g}$, $\hat{v}$, $\hat{z}$, je ne peut être donnée sûrement pour tous les cas. La prononciation en varie suivant les individus. Le même sujet prononcera différemment selon que l'allure du débit sera plus ou moins rapide, l'articulation plus ou moins soignée, l'emfase plus ou moins accentuée. De plus, la fonétique sintactique a pour effet de modifier la nuance de certains sons [2].

Les abréviations usitées sont :

adj. : adjectif.
adv. : adverbe.
afr. : ancien français.
arc., auj. : terme arcaïque remplacé aujourd'hui par...
conj. : conjugaison.
fig. : figuré.
fr. : français.
interj. : interjection.
lettré : mot employé par les lettrés [3] au lieu de la forme dialectale.
loc. : locution.
par ext. : par extension.

1. Cette grafie supplée un *j* surmonté d'un ϵ, caractère indisponible.

2. V. sur cette question Charles Bruneau, *Étude phonétique des patois d'Ardenne*. Paris, 1913, p. 34 ss.

3. Par « lettré » on désigne la forme adoptée par ceus qui ignorent le patois, ou qui, sachant le patois, se servent habituellement du français.

Digitized by Google

péj. : péjoratif.
prép. : préposition.
pron. : pronom.
s précède un verbe pronominal seulement.
(*s*) précède un verbe pronominal et actif.
sf. : substantif féminin singulier.
sfpl. : » » pluriel.
sm. : substantif masculin singulier.
smpl. : » » pluriel.
va. : verbe actif.
vn. : verbe neutre [1].
Ps.L.A.F. : Apfelstedt : Lothringischer Psalter, Heilbronn, 1881.
Ps.M.B. F. : Bonnardot : Le Psautier de Metz. Paris, 1884.
Phil. de Vign. : Philippe de Vigneulles : Mémoires, éd. Michelant, 1852.

CHAPITRE III

Vocabulaire.

A

ă, prép., adv. et pron. A. 1) *ă Vărdē* (être, aller, etc...) à Verdun ; 2) selon, *ă s k ô dĕ*, selon ce qu'on raconte ; 3) en (*ă* devant consonne, *ăn* devant voyelle), *j ă dvyĕ*, j'en viens ; *j ăn ā*, j'en ai ; *ă dŏrmā*, en dormant.

ăbălăy, va. Amener à soi en abaissant (une branche).

ăbănĕ, smpl. Prés livrés à la vaine pâture, suivant une

1. Les mots de même racine sont le plus souvent réunis en un seul article. En cas contraire il est fréquemment renvoyé du dérivé au simple et inversement.

Digitized by Google

alternance annuelle, pendant la période des semailles d'automne. Seuls avaient le droit d'y paître les chevaus et bœufs d'attelage, qui y étaient gardés une partie de la nuit, la journée ayant été consacrée au labour. L'autorisation de faire paître dans les *ăbănĕ* était donnée par la communauté, qui fixait aussi la durée de cette exception. Des habitants étaient élus qui avaient charge de faire respecter les *ăbănĕ*. C'étaient les « fortiers d'embaunis », comme il est dit dans un grand nombre de procès-verbaus dressés par eus de 1750 à 1800 et conservés à la mairie de Dombras. Cette coutume a disparu depuis longtens. Le mot n'est usité que dans la locution *ĕt ŏz ăbănĕ*, faire paître dans un endroit interdit. V. *fŏrtyĕ*.

ăbādō, sm. État de liberté (animaus). *ĕt ă l ăbādō*, paître sans entraves, sans être attaché et sans être gardé. « Être en abandon » et « être à la bandon » sont des formules fréquentes dans les procès-verbaus des « fortiers » (v. *ăbănĕ*).

ăbādŭnăy, va. Abandonner.

ăbĕ, sm. Habit à la française ; smpl. : vêtements d'apparat. *ălăy ŏz ăbĕ*, aller à la ville avant un mariage pour faire l'acquisition des vêtements destinés à la cérémonie.

ăbĭ^{v}mă, smpl. Vêtements en général, surtout vêtements de fête. (*s*)*ăbĭyĕ*, (s')habiller. Ironiq^{t} : dire à quelqu'un son fait.

ăblăvăy, va. Ensemencer en céréales. « Emblavé d'avoine » se trouve dans un procès-verbal du 12 juin 1743. Dans un autre « emblavé en orge ».

ăblĕt, sf. Ablette (poisson).

ăbŏfĕmay, adj. Enflammé, envenimé (blessure, abcès, etc.).

ăbŏrnăy, va. Délimiter par un bornage (v. *bŏt*).

ăbrăsĕ, va. Embrasser, donner un baiser (v. *băjĕ*).

ăbrŭn, brŭn, sf. Ergot (de seigle). *ăbrŭnăy*, adj., envahi par l'ergot.

Digitized by Google

ǎbrŭvǎy, va. Faire boire le bétail ; par ext.: donner à boire à satiété. *ǎbrŭvǒy*, sm., abreuvoir.

ǎɛ, adj. Content. Ne se trouve que dans les locutions. *ɛ̀t bɛ̃n ǎɛ*, *ɛ̀t màw ǎc*, être très satisfait, ou les locutions négatives correspondantes. V. *ǎjɨ̌*.

ǎɛɛ̌, sm. Essieu. Arc., auj. *ǎsɛ̌* ou *ǎsé*.

ǎɛɛ́r, va. V. *pwǎf*.

ǎɛɔ́, sf. Chaux. *ǎɛɔ́dˡlǎy*, chauler (les terres, le grain).

ǎɛlǎy, va. Acheter. V. *rǎɛlǎy*.

ǎɛvǎy, va. Achever. *ǎɛvǎy lǎ ɛǎrǎy*, finir de charger le char.

ǎɛŭ sf. Suie.

ǎɛwǎ, *ǎɛwǎr*, adv. Hier. Arc., auj. *ɨyɛ̌r*. V. *ǎvātǎɛwǎ*.

ǎdǎ. V. *dǎ*.

ǎdǎmǎy, va. Entamer.

ǎdǎwsɛ̌, va. Adoucir. V. *dǎw*.

ǎdɛ̀vǎy, adj. Turbulent, qui a le diable au cors. *fàr ǎdɛ̀vǎy*, taquiner. Arc., auj. *ādɛ̃vǎy* (fr. endêvé).

ǎdi, va. Aider. V. *ǎt*.

ǎdǒsɛ̌, sf. Ados, milieu du champ, ligne formée au milieu du champ par le revers de deus sillons convergents. *ǎdǒsɛ̌*, *ǎdǒsɨ̌*, va., labourer un champ en commençant par le milieu. Opposé à *fǎt*. V. *dǒ*.

ǎdɛ̃rǎy, va. Endurer, au propre et au figuré. V. *dɛ̃r*.

ǎdrɛ̀sā, adj. Adroit dans ses mouvements, habile au travail.

ǎfàr, sf. 1) Affaire ; 2) sfpl. vêtements. *rājɨ̌ sɛ̌z ǎfàr*, mettre ses vêtements en place ; 3) loc. : *ɛ̀t ǎ sn ǎfàr*, avoir une occupation, une conversation, etc., qui fait grand plaisir.

ǎfā, sm. Enfant.

ǎfɛ̀lǎy, va. Enfiler.

ǎflǎy, vn. 1) Enfler ; 2) adj. météorisé (bovins).

s fǎǒlǎy. Gagner une hernie.

Digitized by Google

ăfôsĭ, va. Enfoncer. Plus souvent : s'enfoncer.

ăfæ̆ynăy, va. Percer d'un coup de fourche. Lettré *ăfwănĕ*. V. *fæ̆yn*.

ăfrôtăy, adj. Effronté.

ăfŭrnăy, va. Enfourner, glisser les miches dans le four. V. *fŭ*.

s ăgăjĭ. S'engager (comme soldat).

ăgăr, interj. Gare !

ăgăs, sf. Pie.

ăgābăy, va. Enjamber. *ăgābăy*, sf., enjambée.

ăgĕrnăy, va. 1) Mettre le grain (à vanner) dans la trémie ; 2) présenter les gerbes aus cilindres de la machine à battre. V. *grĕ*.

ăglŭ, sf. Glu.

ăgòbăy, va. Être victime d'une mésaventure, être trompé. *je l ăvā ăgòbăy*, nous avons été surpris par l'orage, dupés, condamnés en justice.

ăgŏnīr, *ăgŏnĕ*, va. Accabler (d'injures). La forme *ăgŏnīr* est la plus fréquente.

ăgrăɛi, va. Engraisser (du bétail). Arc., auj. *ăgrèsĭ*. V. *grăɛ*.

ăgrăp, sf. 1) Agrafe en général ; 2) les deus crampons de fer fixant la plaque de cheminée au mur et ausquels on accroche divers objets, pincettes, etc. *ăgrăpăy*, va., agrafer.

ăgrĭpăy, va. Saisir un point d'appui. V. (*s*) *răgrĭpăy*.

ăgŭʸ, sf. Aiguille. *ăgŭyĭ*, aiguillée. *ăgŭyō*, aiguillon. V. *mŭɛ*.

ăgŭlăy, va. Avaler gloutonnement. V. *gŭlăy*.

ăh'ălăy, va. Embarrasser, encombrer. V. *dèhălăy*.

ăh'ănay, va. Ahaner, mettre en culture une jachère.

ăh'ŏtăy (*ĕt*), vn. Etre dans l'impossibilité de faire avancer une voiture par suite d'un obstacle quelconque. Plus compréhensif que « embourber ».

ăhărtăy, adj. Entêté. V. *hăr*.

ăjălăy, adj. 1) Gelé, détruit par la gelée ; 2) engourdi par un froid très vif. *ăjălŭr*, sf., engelure. V. *jălăy*.

Digitized by Google

ăjĭ, adj. Aisé. *ăjĭmă*, adv., aisément. V. *ăe*.

ăk, pron. Quelque chose. *j à ăk dĕ bò*, j'ai quelque chose de bon. Loc. : *wà y ăk*, peu de chose, homme ou femme de peu de valeur ; *grā y ăk*, avec négation, loc. : *s n ĕ m grā y ăk*, c'est un pauvre sire.

ăkăwăy, va. Accouer, attacher des chevaus les uns aus autres par la queue. *ăkăwày*, sf., suite de chevaus ainsi attachés. V. *kăw*.

ăkdŭk, sf. 'Aqueduc ; caniveau.

ăklăwr, va. Clôturer. *ăklŏ*, sf. Enclos. V. *klăwr*, *răklăwr*, *răklŏ*.

ăklĕm, sf. Enclume. *ăklĕmĕ*, enclumeau, petite enclume portative dont se servent les faucheurs pour battre leur faux.

ăkŏ, adv. Encore. Après un mot, souvent *kŏ* : *ă vœt kŏ* ? en veux-tu encore ?

ăkŏlăy, va. Attacher des bestiaus les uns aus autres par le cou. *năw d ăkŏlō*, nœud spécial qui ne peut se resserrer et qui sert dans cette sorte d'attache.

ăkăvlăy, va. Loc. *ăkăvlăy lă lɛĭf* ou *lă bŭày*, disposer le linge à laver dans le cuveau où sera coulée la lessive.

ăkrămĭyĭ, va. Emmêler. *lĕ ɛvŏ sō akrămĭyĭ*, les chevaus sont empêtrés par les licols, les traits d'attelage, les uns parmi les autres. Différent de *ăpĭjĭ*. V. *dĕkrămĭyĭ*.

ăkrŏlăy, adj. Embourbé.

(*s*)*ăkŭvĭsĭ*. S'accroupir.

ălăy, vn. Aller. Loc. V. *ăvā*, *byɛ̆*, *jŏk*, *măt*. V. aussi *rălăy*.

ălày, sf. Corridor conduisant du dehors dans une pièce d'habitation ou une écurie.

ălā, adj. Actif (plus fort que le fr. « allant »).

ălōd', sf. Hirondelle.

ălămăy, va. Allumer. *ălămĕt*, sf., allumette. *grāt ălămĕt*, planchette étroite, mince et longue de 10 centimètres environ, garnie de soufre à ses deus extrémités.

Digitized by Google

ălɛ̆nɛ̆y, adj. Hurluberlu. V. *lɛ̆n*.

ălŭrɛ̆y, adj. Intelligent et adroit au travail.

ălwɛ̆dɛ̆, *ălwɛ̆dɛ̆y*, adj. Précocement et imparfaitement mûri (fruits).

ămɛ̆dɛ̆y, vn. Croître, prospérer (récoltes, enfants).

ămɛ̆sɛ̆y, va. Réunir à l'aide d'un râteau les andains des céréales fauchées, pour en former des sortes de javelles, appelées *ămɛ̆sō*, sm., qui, liés au nombre de trois ou quatre, forment une gerbe.

ămɛ̀yr, adj. Amer, amère.

ămɛ̆, sm., plus souvent *ămĭ*. Ami. *bŭn ămĭ*, amant, maîtresse, fiancé, fiancée.

ămɛ̆ɛi, v. tr. Emmancher. V. *mɛ̆ɛ*.

ămlɛ̆t, sf. Omelette. *ămlɛ̆t ăvŏ dɛ̆ ɛō*, omelette au lard, au jambon.

ămrɛ̆l, sf. Camomille vulgaire.

ămŭlɛ̆y, va. Mettre en tas (récoltes fourragères, foin, regain). V. *mŭl*.

ănɛ̀sɛ̆, adj. Agacé, émoussé (les dents, un couteau sont *ănɛ̀sɛ̆* par le contact avec un fruit acide).

ănɛ̀y, sf. Année. *dɛ̆ɛ̆rɛ̆y l ănɛ̀y*, fêter la Saint Sylvestre. *l ănɛ̀y kĭ vyɛ̆*, l'année prochaine.

ănɛ́, sm. Anneau.

ănĭɛrɛ̆, va. Salir. V. *nĭɛ*.

s ănŏyĭ. S'ennuyer. *s ănŏyĭ ăprɛ̆*, avoir la nostalgie de, le regret de.

ănyā, adj. Loc. : *prɛ̆y ănyā*, pré indivis que les propriétaires se partagent chaque année par tirage au sort.

ăŋɛ́, sm. Agneau.

(*s*) *ăpălɛ̆y*. (S')appeler.

ăpɛ̀rĭ, adj. De même nature. *ĭ sō bɛ̆n ăpɛ̀rĭ*, ils sont faits pour s'entendre, qui se ressemble s'assemble (péj.).

ăpăvɛ̆nɛ̆y, *ăpăvnɛ̆y*, adj. Envahi par le chiendent. V. *păvɛ̆n*.

Digitized by Google

ăpăyţĕ, sf. Appétit.

ăpār, va. Apprendre ; enseigner. Conj. v. § 34 : *pār*.

ăpéeĭ, va. Empêcher.

ăpĕrsŏdăy, adj. Loc.: *ĕt ăpĕrsŏ.lăy*, avoir un cauchemar.

ăpĭjĭ, va. 1) Entraver le bétail en attachant l'un des membres antérieurs à la tête ; 2) *s ăpĭjĭ*, s'empêtrer dans la longe, les traits de tirage, etc. *ăpĭjĭ*, empêtré (sens propre).

ăplŏyi, adj. Loc.: *s ĕ bĕn ăplŏyĭ*, c'est bien fait, bien appliqué, arrivé à point.

ăplĕr, va. Emplir. *răplĕr*, remplir. V. *plĕ*.

(s) *ăpŏyĭ*. (S')appuyer.

ăprĕlăy, va. Transformer un labour en pré. V. *prăy*.

(*s*) *ăprĕtăy*. 1) (Se) préparer ; 2) mettre ses vêtements du dimanche.

ăprētăy, va. Emprunter. V. *prētăy*.

ăpŭŋĭ, va. Empoigner. V. *pŭŋ*.

ăpŭrtăy, va. Apporter. *ăpŭrt*, apporte.

ăpwă, sf. Poix. *ji d ăpwă*, ligneul.

(*s*)*ăpwăjnăy*. (S')empoisonner. V. *pwăjō*.

ăr, sf. Aire. Surtout dans les locutions *ăr dĕ grĕe*, aire de la grange et *jĭtăy ă l ăr*, jeter les gerbes du grenier sur l'aire de la grange en vue de les battre. V. *ărĭ*.

ără, sm. Étable à porcs. Lettré *ărā* ou *h'ărà*.

ărăjĭ, va. Enrager. Adj. : 1) enragé ; 2) sordidement économe, avide.

ărăyĭ, va. Enrayer. Spécialement en attachant une chaîne de fer à une roue pour l'empêcher de tourner et ainsi diminuer la vitesse aus descentes. *ărăyŏy*, sm., nom donné à cette chaîne.

ărājĭ, va. 1) Arranger ; 2) ironiquement. Loc. : *ĕt bĕn ărājĭ*, être bien traité (condamné en justice, etc.).

ărĕ, sm. Airain, cuivre. *ĕ ɛŏdrō d ărĕ*, un chaudron en cuivre.

Digitized by Google

ărĕtăy, va. 1) Arrêter (un malfaiteur); 2) attendre. *ărĕtăy ŋ*, attendez-nous; 3) cesser. *lă pyŭf n ărĕt mĕ t tămăy*, la pluie ne cesse pas de tomber. *Attendre* n'existe pas dans notre patois. Mais v. *rătăt*.

ărĭ, interj. Arrière ! Cri au cheval pour le faire reculer. Arc., auj. *ăryĕr. ărryĕr sézō*, sf. automne.

ărĭ, va. Donner des arrhes. *ĕt ărĭ*, avoir reçu des arrhes. V. *ĕr*.

ări, sf. 1) Plate-bande; 2) *ărĭ dᵗ sŏlĕy*, intervalle pendant lequel, le ciel étant nuageux, le soleil luit; 3) quantité de gerbes disposées sur l'aire pour être battues en une fois.

ărĭŋ, ărĭŋĭ, sf. Araignée. V. *rātlăy*.

ărĭvăy, vn. Arriver.

ărmĕnăk, sm. Almanach.

ărmō, smpl. Les deus bras de l'avant-train du char entre lesquels se fixe le timon.

ărŏyĭ, va. Tracer le premier sillon de chaque côté d'un champ. V. *rŏy*.

arĕy, sf. Rouille. *ărĕyi* 1) se couvrir de rouille ; 2) se gâter sous l'influence de la rouille, maladie des céréales.

ărsŭy, sm. Terme de mépris assez vague, à peu près, morveus.

ărtĭjō, sm. Mite. *méjĭ dĕz ărtĭjō*, mangé des mites.

ărtĭs, sm. Vétérinaire.

ărŭzăy, va. Arroser. *ărŭzŏy*, sm., arrosoir.

ărwă̆, sm. Verveus à ailes.

ărwădĕ, adj. Engourdi par le froid. V. *rwăt*.

ăsăɛĭ, va. Ensacher.

ăsĕn, adv. Ensemble. Loc.: *păr asĕn*, même sens.

ăsgŭt, sm. Lierre terrestre (usité pour la tisane).

ăsĭŋĭ, va. Indiquer. *ăsĭŋĭ l ɛămē*, indiquer la route à suivre. *ăsĭŋĭ l ēā*, expliquer où se trouve le champ.

ăsmăsĭ, adj. Ensemencé. V. *s(ă)măs*.

Digitized by Google

s ǎsɔ̀snǎy. V. *sɔ̀sɔ̃*.

ǎsɔ́tɛ̌. Loc. : *fàr ǎsɔ̀tɛ̌*, taquiner. V. *sɔ̀t*.

ǎsɔ́tlǎy, va. Accabler (de reproches, d'injures).

ǎ st ǎwr, loc. adv. Maintenant. Lettré *ǎ st ǎr*.

(*s*)*ǎsyǎr*. (S')asseoir. *ǎsyǎtɔ̃*, siège (généralement improvisé, tronc d'arbre, etc.).

ǎt, sf. Aide. *ɛ̀n bɛ̃n ǎt*, un grand secours.

ǎt, sm. Atre. *ǎt dɔ̃ fɛ̃*, base du four.

ǎtǎlǎy, va. 1) Atteler ; 2) se servir comme bête d'attelage de (une vache, etc.). *ǎtǎlǎy*, sf., travail de labour ininterrompu, habituellement une demi-journée. Par ext.: travail pénible. *rǎtǎlǎy*, va., atteler à nouveau ; vn., exécuter un segond travail de labour après celui du matin.

ǎtɛ̀rmǎ, sf. Enterrement.

ǎ tlɛ̌f, loc. adv. A délivre, en liberté, non attaché, non entravé (dans un pâturage, etc.).

ǎtɔ̀kǎy, va. Assujettir à l'aide d'un soutien (pièce de bois placée obliquement, grosse pierre, etc.) une porte fermée afin de l'empêcher de s'ouvrir.

ǎtɔ̀yɛ̌, vn. et adj. S'embourber, embourbé.

ǎtrǎy, vn. Entrer. V. *rǎtrǎy*.

ǎtrɛ̌slǎy, va. Mettre les gerbes en tas sur le champ. V. *trɛ̌zɛ̀*.

ǎtüɛlǎy, vn. Ranger les gerbes dans le grenier (plus exactement le *sɛ̃nɔ̀*). V. *tüɛɛ̀*.

ǎtɛ̃, sm. 1) Atout ; 2) coup violent.

ǎtɛ̃nǎy, va. Entonner (une chanson).

ǎtɛ̃nǎy, va. Verser dans un tonneau. *ǎtɛ̃nɔ̀y*, sm. entonnoir. V. *tɛ̃nɛ̀*.

ǎvǎtǎr, sf. Loc. : *d ǎvǎtǎr*, peu vraisemblable. *s ɛ̀ bɛ̃ d ǎvǎtǎr sɛ̀ fà bɛ̀ dmɛ̀*, il est peu probable qu'il fasse beau demain. *ɔ̃ grād ǎvǎtǎr sɛ̀*, il est bien surprenant si (quelque chose survient).

ǎvā, adj. 1) Avant ; 2) profond (rivière). *ǎlǎy ǎvā*, être

Digitized by Google

mortifiant, pénible. *l ăfrō lī ĕ ĕtăy ăvā*, l'affront lui a fait beaucoup de peine. *ăvāsĭ*, vn., avancer. *ăvās*, interjection vague, à peu près : sois tranquille, ou : n'est-ce pas? Ex. *j ă vārā ă bŭ, ăvās*, nous en viendrons à bout, sois tranquille.

ăvātăɛwă, ăvātăɛwăr, adv. Avant-hier. Arc. auj., *ăvāzyĕr*. Lettré *ăvātyĕr*. V. *ăɛwă*.

ăvĕ, sm. Avis. *ălăy ŏz ăvĕ*, aller demander conseil.

ăvĭzwăr, sf. Idée dont l'exécution conduit habituellement à une sottise. *ĕn băl ăvĭzwăr*, une bonne idée (ironie). S'applique aus enfants.

ăvŏ, prép. Avec. *l ĕ ĕtăy ăvŏ lĕz ălmā*, il a été en Allemagne.

ăvŏ, adv. Çà et là. *jĭtăy tŭt ăvŏ*, éparpiller. *ăvŏ lĕ prăy*, parmi les prés. *ăvŏ l mòt*, au loin, dans des endroits inconnus.

ăvǣyl, adj. Aveugle. Par ext. : maladroit.

ă vŭ, loc. adv. Loin, au loin. *jĭtăy ă vŭ*, jeter loin de soi. *ĕt ă vŭ*, être absent. *ăvŭʸi*, envoyer. V. *răvŭ*.

ăvwăn, sf. 1) Avoine ; 2) champ d'avoine.

ăvwăzˢnăy, adj. Loc. : *ĕt bĕn ăvwăzˢnăy*, avoir de bons voisins. V. *vwăzē*.

ăw, adv. Où. 2ᵉ forme *ĭʸăw*. *jĕ n săy ăw* (*ĭʸăw*) *ĕ s k ĭ sō*, je ne sais où ils sont. *d ăw* (*d ĭʸăw*) *ĕ s kĕ t dĕvyĕ*? d'où viens-tu ? Mais en interrogation absolue et en finale : *ĭʸăw*, où ? *d ĭʸăw*, d'où ? *jĕ n sărŏy dĕr ĭʸăw*, je ne saurais dire où.

ăw, sf. Eau. Sfpl. Cours d'eau. *lĕz ăw sō fŭrt*, la rivière a grossi considérablement. *ăwăy*, sf. 1) eau qui a servi à laver la vaisselle ; 2) eau mélangée de lait battu, etc., pour le bétail. *ăwŏy*, sm. 1) évier ; 2) vaisselier placé au-dessus de l'évier et, par ext. : tout vaisselier.

ăwr, sf. Heure. Arc., auj. *ǣr*. Mais conservé dans *ă st ăwr*, maintenant ; *t ă l ăwr*, tout à l'heure.

ăwt, h'ăwt, adv. et prép. Outre, hors de. *ăwt lŭ bŏ*, hors, sorti du bois.

ăwzăy, v. tr. Oser.

Digitized by Google

ăylĭ, sm. Chacune des deus branches de la bobine fixée au rouet et autour de laquelle s'enroule le fil.

ābără, sm. Embarras. *ābărăsĭ*, embarrasser. Mot récent. Le terme ancien était *ăḥălăy*.

ābàrt, sf. Aubade. Cérémonie fort simple qui consiste à offrir un bouquet à la personne fêtée avec accompagnement de quelques coups de fusil.

ādă, sm. Andain (céréales, foin, etc.).

āk, sf. Encre. *ɛĭyăw d āk*, homme qui, par sa profession (instituteur, clerc de notaire, etc.), est amené à écrire beaucoup.

āplàt, sf. Emplâtre. Par ext. : personne maladroite, qui n'est bonne à rien.

āsàwl, sf. Ensouple.

āsyē, adj. 1) Ancien. *lĕz āsyē*, les vieillards; 2) ancêtre.

ātyĕr, sm. Étalon.

ātnːwăs, sf. Brebis qui a porté.

āvĭ, sf. Envie, tache d'envie. *j ăn à dāvĭ*, j'en ai envie. *āvĭyăw*, envieus.

B

băbyĕr, sm. Nénufar.

bă, *băɛ*, adj. Bas. *pà lă băɛ*, le bas du village. Lettré, *păr à bă*. *s băɛĭ*, se baisser.

bàɛkŭ, sm. Flagorneur. *bàjĭ*, baiser. *bà*, sm., baiser (enfantin).

băf, sf. Soufflet (coup).

bàfrăy, va. Avaler goulûment.

băk, sf. Bague.

băkànàl, sm. Tapage, rixe bruyante. *l ō fà l băkànàl*, il y a eu une scène chez eux.

băkŏl, sf. Belette. Sobriquet injurieus.

Digitized by Google

bălăy, va. 1) Serrer (le sol) en le foulant aus pieds ; 2) frayer un sentier.

bălăy, va. Séparer avec le râteau les débris de paille et d'épis du grain à vanner. *bălăy*, sfpl., ces débris.

bălā, sm. 1) Impulsion donnée à un objet pour le faire balancer. *băyĭ ē bălā*, mettre en mouvement ; 2) hésitation. *ĕt ă bălā*, être irrésolu.

bălās, sf. 1) Balance ; 2) tige horizontale à laquelle sont attachés les palonniers.

bălmă, adv. Doucement. *ălăy tŭ bĕ bălmă*, aller tout doucement.

bălō, sm. Cuve à vendange de forme oblongue.

bănĕt, sf. Tablier. *păyĭ lă bănĕt*, payer sa bienvenue ; souffrir des inconvénients (blessures, ampoules, etc.) qu'offre l'apprentissage d'un métier.

băŋĕr, sf. Bannière. Plaisamment : pan de derrière de la chemise.

(*s*)*băŋĭ*. (Se) baigner.

bărbăkĕn, sf. Maisonnette de peu de valeur.

bărbĕ, sf. Brebis. *ē trŭpĕ d bărbĕ*, un troupeau de moutons.

bărdăl, sf. Cheville mobile en fer qui arrête le collier appelé *sĕnhō*.

bărĕ, sm. Baril.

bărĕ, sm. Barreau.

bărgĭŋĭ, va. Marchander.

bărjĭ, sm. Berger conduisant le troupeau communal de moutons. *bărjrĭ*, sf., bergerie.

bărnăjĭ, *bĕrnăjĭ*, vn. Faire grand bruit en remuant maladroitement toutes sortes d'objets, en furetant.

bărō, sm. Bélier. *far ļ bărō*, *jăr sĭ k* [1] *bărō*, s'amuser à se donner des coups de tête.

1. *Sĭ k*, faire (ain)si que, ou *sĭk* impératif de *sĭkăy* ?

Digitized by Google

bărð, sm. Tombereau.

bărp, sf. Barbe. *bărbĭ*, sm., barbier.

băs, sf. Limite d'un pré contigu à un autre tracée avant le fauchage en foulant l'herbe. *fôɛĭ lă băs*, faucher l'herbe couchée qui forme la *băs*[1]. *băsĭ*, tracer la *băs*.

bășăl, sf. Servante. Arc., auj. *sĕrvāt*.

băsē, sm. Récipient en cuivre, pourvu d'un manche, servant à puiser de l'eau.

băsĕnăy, va. 1) Annoncer publiquement en frappant avec une clé sur une pelle à feu ou une faus; 2) colporter une nouvelle; 3) bassiner (un lit). *băsĕnŏy*, sf., bassinoire.

băsĕné, sm. Caltha.

băstrēk, sm. Dispute bruyante, tapage.

băt, va. 1) Frapper de coups; 2) battre en grange. *bătăw*, sm., batteur en grange. *băt lŭ byœ̆r*, battre le beurre. *bătăy*, sf., ce qui a été battu de beurre en une fois. *bătĭs*, sf., *bătœ̆yr*, sf., lait battu.

bătĭjō, sm. Baptême.

bătŏy, sm. Longue palette maniée à deus mains servant à battre le fumier chargé sur un char afin de donner de l'adhérence à la partie qui dépasse les claies.

bătœ̆yr, sf. 1) Battoir (des lessiveuses); 2) verge (du fléau).

bătrĭ, sf. Batteuse mécanique.

bĭvŏlĕ, sm. Couvre-nuque fixé à la *h'ălĕt*. V. ce mot.

băwăy, vn. Aboyer.

băwĕt, sf. Moucheron.

băwlĭ, sm. Bouleau.

bàwr, sf. 1) Petit réduit obscur (péj.); 2) trou d'écrevisse.

bàwr, sf. Loquet très long terminé par un anneau. *bĭwrăy l ŭɛ*, fermer la porte au loquet.

1. Celui qui trace la *băs* a droit à la moitié et non à la totalité de cette limite.

Digitized by Google

bǎwr, vn. Bouillir. *lǎ bǔlǎ*, lait bouilli.

bǎwsǎ, sm. 1) Coup violent; 2) meurtrissure produite par un coup.

bǎwzō, sm. 1) Barreau d'une chaise ; 2) échelon. Lettré, *bǔzō*.

bǎyɛ, sm. 1) Berceau ; 2) table dont le dessus est une claie et qui sert à tuer et dépecer (porcs, moutons, etc.). *bǎyɛǐ*, va., bercer.

bǎyǐ 1) Donner. *bǎyǐ lǎ gǎl*, donner la gale ; 2) souffler (vent) ; *l vǎ bǎy dǎ kùt*, le vent vient des Côtes ; 3) donner sa vois lors d'une élection ; *bǎyrè t pǔr mǎ* ? voteras-tu pour moi ?

bǎyǐ, vn. 1) Pousser des cris (de douleur, etc.) ; 2) appeler d'une vois forte. *bǎymǎ*, smpl., cris.

bǎy kǒlǎ. Loc. : *ét bǎy kǒlǎ*, croquer le marmot, bayer aus corneilles.

bā, sm. Ban. Loc. : *mǎt ă bā*, interdire de commencer une récolte (moisson, fenaison) avant la date fixée par les habitants (acte du 10 juillet 1770); fixer cette date. Coutume tombée depuis longtens en désuétude.

bābǒɛ, sf. 1) Pantoufle ; 2) ribote.

bās, sf. Corbeille pourvue d'une anse ou de poignées. *bāstǎy*, sf., contenu d'une *bās*.

bāt, sf. 1) Réunion d'hommes ou d'animaus ; *bāt dǎ bǎt*, troupeau ; 2) *bāt* (*dǎ lǎr*), panne (du porc).

bātkē, sm. Mannequin, grande corbeille oblongue ou quadrangulaire.

bǎ, adj. Beau. *bǎ frǎyr*, beau-frère. *bǎ pǎyr*, beau-père. *bǎl*, belle. *bǎl mǎyr*, belle-mère.

bǎɛ, sf. Bêche ; *bǎɛǐ* (*l mǎyɛ*), bêcher (le jardin).

bǎn. Loc. : *ǎt* (*mǎt*) *ǒ bǎn*, être (mettre) à découvert, à nu, surtout à l'air froid, une partie du corps.

bǎrlā, sm. Fatras, monceau de choses en désordre.

Digitized by Google

bĕrlŏkăy, v. tr. Secouer, heurter à diverses reprises bruyamment. *bĕrlŏkăy l ŭe*, secouer la porte (pour l'ouvrir etc.) ; *bĕrlŏkăy lă pȧt*, pétrir vigoureusement la pâte.

bĕrnăjĭ. V. *bărnăjĭ*.

bĕrtăl, sf. Bretelle.

bĕvĕs, sf. Habit à pans courts.

bē (*bĕn* devant voyelle). Bien. *sĕ bē fȧ*, c'est bien fait ; *v ătăy bĕn ŭnĕt*, vous êtes bien aimable. V. *byĕ*.

bĭ, sm. Bief, situé en aval du moulin de Dimbley.

bĭe bŏ, sm. Pivert.

bĭeĕ, sm. Mesure de grains. Environ 21 litres d'avoine (mesuré *ă kôp*, v. ce mot) et 18 litres de blé (mesuré *ă rȧ*, v. ce mot). Arc.

bĭeĭ, vn. 1) Prendre à la dérobée quelque friandise ; 2) mordre à l'hameçon.

bĭeŭflăy, adj. Boursouflé. Se dit d'un animal dont la panse est fortement remplie.

bĭdĕ, sm. Numéro un à la conscription (considéré comme une malechance, les premiers numéros devant servir dans la marine).

bĭgē, *bĭgĕn*, sm. ou sf. Bœuf ou vache qui a perdu une corne ; nom donné à un bœuf, à une vache.

bĭgŏ(d), loc. adv. Reste dans un partage dont le résultat ne donne pas un chiffre exact. Ex. : deux parties prenantes se partagent sept objets. Le septième est *d bĭgŏ*.

bĭgŭn, sf. Bigorne, petite enclume.

bĭgŭŋ, adj. Bigle.

bĭk, sm. Bec. *bĭk dĕ kăn*, vitelotte rouge. *bĭk dĕ lyĕf*, bec-de-lièvre. *bĭkŏ*, sm., baiser (enfantin).

bĭkăy, sf. Fourchée.

bĭk ĕ bŭk, adj. Hermaphrodite.

bĭkrė, sm. Moucheron, cousin.

bĭlō, sm. Fil de la Vierge. *lă văe ĕ ăflăy d ăvwă mėjĭ dĕ bĭlō*.

Digitized by Google

la vache est météorisée pour avoir avalé des fils de la Vierge.

bis(k) ! bis(k) !, interj. Exclamation accompagnée d'un geste consistant à passer à plusieurs reprises l'index de la main droite sur celui de la main gauche en vue de taquiner ; *biskăy*, vn., bisquer.

bizăy, vn. Prendre la fuite en entendant le bourdonnement de l'œstre (se dit des bovins). *făr bizăy*, mettre (des bovins) en fuite en imitant ce bourdonnement.

blăy, sm. Froment ; champ ensemencé de froment. V. *ăblăvăy*.

blăm, sf. Flamme.

blăwé, sm. Trou formé pour faire le nœud coulant. *blăwtăy*, va., serrer le nœud coulant.

blăwtĕ, vn. Loc.: *făr blăwtĕ*, faire baisser les yeus, intimider. V. *ĕblăwtĕ*.

blã, adj. Blanc. *blãe*, blanche. *blã bŭnĕ*, sm., femme, fille, par opposition au sexe masculin. *blã bŭyõ*, molaine. *blã pwăl*, gamin. *blãe tĕr*, terres légères.

blãk, sf. Jeu tenu par des forains. Une boule lancée sur une table inclinée s'arrête dans une cavité numérotée qui est gagnante ou perdante.

blĕs, adj. Blet. Lettré : *blĕt. dĕ pwărĕt blĕs*, des poires sauvages blettes. *blĕsi*, vn., blettir. *făr blĕsi*, faire blettir. *tămăy ă pwăr blĕs*, s'évanouir.

blĭji, vn. Céder, se soumettre. *făr blĭji*, faire obéir, mettre à la raison.

blŏkĕ, sm. Bloc.

blŏs, sf. Prune. *blŏsi*, prunier.

blŭĕ, sm. Bleuet.

blŭk, sf. Boucle.

bŏ, sm. Bois ; forêt. *ălăy ŏ bŏ*, aller chercher du bois à la forêt. *ĕărĭr ŏ bŏ*, voiturer du bois, spécialement rentrer la portion affouagère. *bŏ d lăy*, bois de lit.

Digitized by Google

bŏkăwăy, sm. Têtard. V. *kăw* [1].

bŏkăy, vn. Heurter. *bŏkăy ă l'ŭe*, frapper à la porte.

bŏkĭyĭ, vn. Faire de menus morceaux de bois avec une hache ou une serpe; exécuter le même travail avec un bruit inutile. *bŏkĭyō*, sm. bûcheron.

bŏlĭvăr, sm. Chapeau de femme en paille à larges bords porté autour de 1870.

bŏryĕr, sf. Barrière. Arc. Nom d'une partie du village. V. supra Notice.

bŏs, sf. 1) Bosse ; 2) versoir de la charrue.

bŏt, sf. 1) Botte (chaussure). *bŏtăy*, vn., adhérer aux semelles (neige, terre).

bŏt, sf. Botte (de paille).

bō, adj. Bon. *bŭn*, bonne. *j ătă dĕ bō*, nous sommes en bonne posture. *bŭn ămĭ* (v. *ămĕ*). *bŭn ĕtrĕn*, étrennes. *bŭn ĕ e͡ō*, agréablement chaud. *bŭn ĕ lōtă*, très longtemps.

bōdō, sm. Bonde.

bōjŭ, sm. Bonjour. *băyĭ l bōjŭ ă*, porter ses compliments à.

bōdᵗ, sf. Borne. *la bōdᵗ dĕ Mĕl*, la borne qui sépare le territoire de Dombras de celui de Merles.

brŭk, sf. Chien (péjoratif). *hŭs brŭk* ! va-t'en, sale bête ! (animaus et hommes).

brăr, vn. Pleurer (ne paraît pas être du patois de Dombras, où c'est *krĭyăy* qui est usité généralement dans ce sens).

brŭs, sf. Bras, *brŭsĭ*, brassée. *brŭ*, sm., les barres verticales sur lesquelles s'appuient les ridelles ou les claies d'un chariot.

brŭslŭ, smpl. Les quatre tiges courbées consolidant les dents du *h'ărnĕ*. V. ce mot.

brăy, sf. Culotte. *brăyĕt*, sf., braguette.

brăye, sf. Braise, brasier.

1. *bŏ* avec le sens de crapaud, qui se rencontre dans divers dialectes, paraît inconnu à Dombras.

Digitized by Google

brăzăy, v. a. Souder, braser. *brăzăw*, sm., chaudronnier ambulant.

brăd'vē, sm. Eau-de-vie. *jă brăd'vē*, surnom donné à un ivrogne.

brĕday. Brider. Arc., auj. *brĭdăy*. *brĕt*, *brĭt*, sf. bride.

brĕlŏy, sm. Bâton qui serre le *furɛ̆* sur la longe.

brĕtăy, vn. Tourner un char en le reculant par une direction imprimée à l'avant-train à l'aide du timon.

brĭɛ, sf. Loc. : *kwăɛ mă brĭɛ*, sorte de jeu.

brĭɛŏdăy, vn. Remuer à grand bruit en cherchant quelque chose.

brĭkŏlăy, vn. Travailler sans soin, faire des efforts maladroits.

brĭsfĕr, sm. Enfant qui use beaucoup de vêtements.

brŏɛ, sf. 1) Cheville ; 2) dent (péjoratif) ; 3) *brŏɛ dĕ pwătrĕn*, étançon attachant le versoir à l'age de la charrue ; 4) *brŏɛ dĕ kălŏ*, autre étançon fixant l'arrière du soc à l'extrémité de l'age.

brŏy, sf. Broie. Lettré *brŏk*. *brŏyĭ*, broyer, spécialement broyer le chanvre. Lettré *brŏkĕ*.

brōdăy, vn. Produire un bruit sourd. *făr brōdăy ĕn pyĕr*, lancer une pierre soit avec une fronde, soit à la main sur un sol dur de sorte qu'elle fasse entendre ce bruit.

brĕ̆, *brŭ*, sf. Bru, belle-fille.

brĕ̆, sm. Bruit, tapage ; scène d'intérieur.

brĕ̆yĭ, vn. Mugir (taureau ou vache).

brŭɛ, sf. Brosse. *brŭɛ ă sĭrăɛ*, brosse à cirage. *brŭɛĭ*, va., brosser. *l ăvwăn ĕ lvày kŭm ĕn brŭɛ*, l'avoine sort de terre très drue.

brŭn, sm. V. *ăbrŭn*.

brŭyā, sm. Crécelle.

brŭĕt, sf. Brouette. *brŭĕt ă bărŏ*, brouette formant tombereau.

Digitized by Google

brŭyàr, sm. 1) Brouillard ; 2) pluie fine. *i n pyĕ m, s n ĕ k ē brŭyàr*, il ne pleut pas, ce n'est qu'un brouillard.

bŭă, sm. Récipient de forme allongée, autrefois en bois, aujourd'hui en métal, que les faucheurs accrochent à leur ceinture et dans lequel ils placent la pierre à aiguiser. Le *bŭă* est terminé en pointe, ce qui permet de le fixer à l'occasion dans le sol.

bŭày, sf. Lessive (acte) ; linge mis à la lessive. *pàt lă bŭày*, suspendre le linge lessivé pour le faire sécher.

bŭe, sf. Tuyau du fourneau. *lă bŭe dō fŭrnĕ ĕ ărĕyit*, le tuyau du fourneau est rouillé.

bŭeĕt, sf. Bûchette. *tèrày à lă bŭeĕt*, tirer à la courte-paille.

bŭeō, sm. Buisson.

bŭjō, sm. Busard.

bŭl, sf. Feu de la Saint-Jean. Par analogie : grand feu.

bŭy, sf. 1) Heurt ; 2) enflure, meurtrissure produite par un heurt. Lettré *bĕy*.

bŭnŏ, sm. Margelle d'un puis.

bŭy, sf. Bâtonnet ; jeu du bâtonnet. Lettré *bĭy*.

bŭy, sf. Ampoule (aus mains ou aus pieds).

bŭ, sm. Bout. *ă tŭ bŭ dᵗ rŏy*, à chaque instant. V. *dbŭ*.

bŭe, sf. Bouche. *bŭeĭ*, sf., bouchée.

bŭe, sf. Bourse, porte-monnaie.

bŭe, sf. Botte de paille, le plus souvent de seigle, liée de deus liens.

bŭeĭ, sm. Boucher.

bŭeĭ, va. Boucher. *bŭcĭ lĕ pŭy*, clore le poulailler.

bŭeŏ, smpl. Feus aus lèvres.

bŭeō, sm. 1) Bouchon (de bouteille, etc.) ; 2) rameau touffu servant d'enseigne aus auberges ; 3) poignée de paille tortillée. *bŭeŭnŭy*, va. frotter (un animal) avec ce *bŭeō*.

bŭdĕt, *bŭdlĕt*, sf. Nombril.

Digitized by Google

bŭdē, sm. Boudin. V. *kŭn*.

bŭjĭ, n. et act. Bouger, toucher à q. ch.

bŭk, *bŭkà*, sm. Bouc (animal); injure anodine.

bŭk, sm. Jeu de force et d'adresse. Un joueur doit renverser d'une pierre lancée de loin une large pierre dressée V. *gălĭє* et *găy*.

bŭkĕ t pĕ, sm. Gros morceau de pain. Paraît importé.

bŭl, sf. Boue.

bŭlăjĭ, sm. Boulanger.

bŭlăy, va. Troubler l'eau pour prendre plus aisément les poissons soit à la main, soit avec un engin.

bŭlĭ, sf. Bouillie.

bŭlwăr, sm. Excroissance née sur le tronc des chênes et dont on fait de l'amadou.

bŭnĕ, sm. Bonnet. *bŭnĕ dᵗ kŏtō*, bonnet de coton, le plus souvent bleu, ayant la forme du bonnet de nuit, et qui était la coiffure masculine en hiver. V. *blā*. *văr bŭnĕ*, sobriquet donné à un débiteur insolvable.

bŭŋ, adj. Borgne. *kălĭbŭŋ*, même sens, mais injurieus. *єăp bŭŋ*, chambre non éclairée du dehors.

bŭnăr, sm. Bonheur. V. *ăr*.

bŭré, sm. 1) Canard ; 2) appel pour faire venir les canards. *fàr ĕl kŭ d bŭré*, renverser le cors, la tête mise à terre et formant pivot.

bŭrăkā, sm. Étoffe de laine et toile.

bŭrgŭŋĕt, sf. Chevalet du scieur de bois.

bŭrlĭ, sm. Bourrelier.

bŭrnĭf, *mŏrnĭf*, sf. Mornifle.

bŭrt, sf. Gâteau plat ayant quatre cornes, constituant un cadeau fait par le parrain à son filleul. L'usage et le mot ont disparu.

bŭtĕy, sf. Bouteille.

bŭtjŭ, *bŭtŏyjŏy*, sm. Bâton terminé en biseau et servant à éloigner la terre collée au versoir de la charrue.

Digitized by Google

bŭt, sf. Verge du porc, utilisée pour graisser les scies.

bŭtbŭt, sf. Huppe.

bŭtō, sm. Bouton. *bŭtnăy*, va., boutonner. *bŭtiŋĕr*, sf., boutonnière.

bŭtré, sm. Crapaud, *ŋ pŭŋ ĕ ăflăy kŭm ē bŭtré*, mon poing est fortement enflé.

bŭyō, sm. Bouillon (aliment). *ē bŭyō d ōʒ ăr*, du poison. V. *blā*.

bŭzrăy, adj. Qui a les environs de la bouche salis de taches noirâtres.

bwăt, sf. 1) Boîte (réceptacle) ; 2) boîte d'artifice. *tĕrăy lĕ bwăt*, faire partir les boîtes.

bwătĭ, *bwătĭr*, vn. Boiter. *bwătăw*, boiteus.

byĕ, adv. Bien. Arc., auj. *bē*. V. ce mot. *s ĕ byĕ fā*, c'est bien fait. *byĕtŭ*, bientôt. Arc., auj. *bētŭ*.

byĕ, sm. 1) Bien foncier. *ļ ĕ dō byĕ*, il a des propriétés. *mĕjĭ s byĕ*, dissiper sa fortune ; 2) services. *fār dō byĕ ă*, rendre des services à

bycă, sm. Bœuf, taureau. *ălăy ă bycă*, être en rut (vache).

ɛ

ɛă, sf. Viande. *s nœyrĕ avŏ d lă frĭc ɛă*, se nourrir de viande fraîche.

ɛăbăw, sm. Eau-de-vie ou café de mauvaise qualité.

ɛăɛĭ, va. Couvrir (la poule).

ɛăkē, pron. ind. Chacun. *tŭ ɛăkē*, tout le monde, tous.

ɛălăw, sf. Chaleur. Arc., auj. *ɛălœr*.

ɛămé, sm. Pièce de bois parallèle à la sellette du char et tournant sur elle.

ɛămĕnăy, sf. Cheminée. *ɛămĕnō*, sm., chenêt.

ɛ(ă)mē, sm. Chemin.

ɛănĕ, sm. Jeune chêne. *l ɛā ɛănĕ*, lieu-dit.

Digitized by Google

ɛăpḗ, sm. Chapeau (d'homme ou de femme).

ɛărbō, sm. 1) Charbon (obtenu par la combustion du bois). *ɛărbŭnĭ*, charbonnier ; 2) maladie du bétail.

ɛărɛĭ, va. Chercher (un objet égaré). *ălăy ɛărɛĭ*, aller chercher. V. *kḗ*.

ɛărdăy, adj. Brèche-dent. Fém. *ɛărdăy*.

ɛărdrō, sm. Chardon. *ɛărdrō d' bŭrĭk*, gros chardon.

ɛărĭr, va. Voiturer, rentrer les récoltes. *j ăvā ɛărĭ*, nous avons rentré (du foin, etc.). *ɛărĭr ṓ fæ̆mĭ*, transporter le fumier dans les champs. *ɛărwă*, sm., charroi. *ḗt ă ɛărwă*, être en place convenable pour être chargé sur une voiture.

ɛărpătĭ, sm. Charpentier.

ɛărpĭn̥, sf. Corbeille peu profonde et de forme allongée.

ɛărŭ, sf. Charrue. *ḗt ă lă ɛărŭ*, être occupé à labourer. *făr dăw ɛărŭ*, composer deus attelages avec ses propres chevaus.

ɛărŭn̥, sf. Charogne. Par ext. : injure.

ɛăsĭ̥, va. 1) Chasser (hors d'un lieu, etc.), v. *dĕɛăsi* ; 2) chasser (le gibier). *ɛăsăw*, sm., chasseur. *ɛăsĭ lă ɛărŭ*, diriger l'attelage qui tire la charrue. *ɛăsæ̆yr*, sf., mèche du fouet.

ɛătrăy, va. Castrer. *ɛătrăw*, sm., châtreur.

ɛăwăw, sm. Cheveu.

ɛăvĕrō, sm. Chevron.

ɛăvĕt, sm. Licol (composé de la longe et d'une partie enserrant la tête).

ɛăvĭy, sf. Cheville.

ɛăwăy, va. Battre (le seigle, le lin, le chanvre) sur une claie pour en extraire la graine.

(*A suivre.*) F. PIQUET.

Digitized by Google

ESSAIS DE GÉOGRAFIE LINGUISTIQUE

DEUSIÈME SÉRIE

(*Suite*).

DEUSIÈME PARTIE

RÉGRESSIONS ET FAUSSES RÉGRESSIONS

DANS LES

PATOIS DE LA BASSE AUVERGNE

I. — Changement de *i* tonique final en *èi*, après *r*, *w*, dans le patois de Vinzelles.

Quand j'étudiai pour la première fois le patois de Vinzelles voilà quelque trente ans, je fus frappé par la régularité d'un fénomène qu'on n'avait jamais encore signalé dans les autres patois de langue d'oc et qui, en basse Auvergne, ne s'étendait pas très loin : *i* final tonique roman, précédé de *r* (ou de son dérivé $\overset{h}{r}$, résultat de *r* intervocalique) ou de *w*, devenait régulièrement *èi*. Je soumis le cas à M. Antoine Thomas, qui fut frappé par la bizarrerie du fénomène et me conseilla sagement, pour ne rien préjuger au point de vue fonétique, d'employer l'expression « s'élargir ». Je fis donc figurer, dans ma *Phonétique historique du patois de Vinzelles* (Paris, Alcan, 1897), à la p. 71, après avoir posé que I latin se conservait en principe, le « cas particulier » n° 3 que voici :

« 3° I final s'élargit en *èi* après *r*, *w* : CAPRĪTUM (au moyen âge, *chabrit*) *tsâbrèi*, *MORIRE *mu$\overset{h}{r}$èi*, RĪDET *rèi*, etc. ; EXMOVĪSCIT *imwèi*. »

Ce « cas particulier », ainsi présenté, exposait des faits

Digitized by Google

sans conclure. Mais dans ma pensée, comme j'étais en présence d'un fait constant, ne rencontrant aucune exception (en dehors de néologismes hors de cause), il s'agissait bien d'une loi fonétique, d'une loi segondaire, comme pour le « cas particulier » 1° (changement de *i* en *ė* après *s*, *z* devenues chuintantes). Toutefois je ne fis pas état du fénomène, en 1906, dans ma *Géographie phonétique d'une région de la basse Auvergne*, car sa fonéticité commençait à m'inspirer des doutes ; je réservai la question, dont l'explication ne m'apparaissait pas.

Cette explication, je l'ai découverte depuis lors, à la lumière du principe de la régression. C'est un des cas assez rares — et d'autant plus remarquable par là-même —, où l'analogie a effacé toute trace de l'état fonétique primitif, qui, pour une fois, n'a laissé aucun résidu.

Remarquons d'abord que le fénomène, *a priori*, ne saurait reposer sur des bases fonétiques : outre que la diftongaison de *i* en *ėi*, normale dans les langues germaniques, est inconnue en gallo-roman, il est impossible que la création d'une diftongue de ce genre soit subordonnée à la présence d'un *r* ou d'un *w* précédent. Il faut donc chercher ailleurs.

La clef du problème se trouve dans un fénomène important de fonétique sintaxique, que le lecteur de la *Phonétique historique du patois de Vinzelles* ne songera peut-être pas à aller chercher dans le résumé de la page 107 et la note 2, où il a été enfoui à tort, car il méritait d'être mis en valeur : « Même à la finale [car ce patois n'a aucune diftongue en dehors de la finale], les diftongues *ọ̀u*, *ẹ̀i*, *ḍ̀u* deviennent *ṵ̀*, *ṵ̀*, *ì* dans le courant des frases ». Et je donnais, en note, des exemples à l'appui ; ainsi pour *ėi* : *z å lṵ̀ zǽ nẹ̀i* (il a les yeus noirs) et *lṵ̀ zǽ nì sõ dzẹ̃tė* (les yeus noirs sont jolis).

Il va sans dire que, de son côté, l'*i* « élargi » en *ėi* à la

Digitized by Google

tonique finale revient à *i* si le mot n'est pas suivi d'une pause. L'identité entre les deus groupes est frappante. Comparons, par exemple, « roi », reposant sur un *rẹ̀i* ancien, et « riz » reposant sur un *ri* traditionnel :

A (1) *lè ri z ì mór* (le roi est mort)
(2) *vyịvå lè rẹ̀i* (vive le roi)
B (1) *lè ri z ì kœ̀u* (le riz est cuit)
(2) *z é tsåtà dè rẹ̀i* (j'ai acheté du riz).

A (1) et (2) sont fonétiques ainsi que B (1); mais B (2) ne l'est pas. Il ressort nettement du tableau précédent que cette dernière forme est une quatrième proportionnelle analogique, mécanisme bien connu [1] pour les flexions, mais qui n'a pas encore été signalé, à ma connaissance, pour les formes différenciées par la fonétique sintaxique.

On a donc forgé dans les mots traditionnels en *-i* une diftongue parallèle à la diftongue matrice d'où proviennent les formes réduites *ri* (de *rèi*, roi), *nì* (de *nèi*, plus anciennement *neir*, noir) etc. : et par là notre fénomène s'avère bien comme apparenté aus régressions.

Reste à expliquer pourquoi la création de *èi* à la finale devant une pause ne s'est produite que dans les mots où l'*i* tonique final est précédé de *r*, de son sous-produit $\overset{h}{z}$ et de *w*. Cela tient à des conditions fonétiques. Dans les exemples précédents, on a pu remarquer la différence de timbre et de longueur entre les formes réduites de *nèi* et de *rèi* (dont les diftongues sont identiques) : *nì* d'autre part, *ri* (*i* moyen) de l'autre. Après *r*, $\overset{h}{z}$ et *w*, tout *ì* provenant de la réduction d'une ancienne diftongue *èi* → *éi*, non seulement dans le cas précédent, mais à la tonique non finale et à la proto-

1. J'ai lancé la formule « quatrième proportionnelle » dans l *Philosophie du langage*, où j'ai analisé ce mécanisme (pp. 75-77).

Digitized by Google

nique, a perdu son individualité et s'est confondu avec *i* traditionnel.

Pourquoi ? Parce que toutes les autres consonnes se palatalisent devant l'*i* (traditionnel) subséquent et forment ainsi pour cette voyelle un réactif qui évite de la confondre avec un son voisin, et, plus encore, une protection fonétique qui empêche l'articulation vocalique de se détendre, d'évoluer vers des sons plus neutres. Ainsi le *ɥy* du groupe *ɥyí* conservera la valeur fermée, palatale, de l'*i*, en évitant toute fusion ou confusion avec le groupe *nì* : de même pour *tyí* et *tì*, *pyí* et *pì*, *fyí* et *fì*, etc., sans parler du groupe **syí* qui est devenu *ɛi*. Il est même possible qu'en se palatalisant, la consonne ait, par réaction, accentué la fermeture, la palatalisation de l'*i* primitif. Au contraire, après *r*, *ǯ*, *w*, l'*i*, soustrait à une action de ce genre, est devenu ou resté moyen, tandis que l'*ì* récent s'est neutralisé à son tour. L'oreille ne distingue plus l'*i* de *ṛitsè* (riche), *riǯè* (rire), *fwịnå* (fouine) et de *krịtå* (crête, *cresta* → **creita*), *ripõdrè* (*respondre* ← **reipondre*), *mwịtrè* (*maestre* → **moeitre*).

Après *ǯ*, à la tonique non finale je perçois une différence entre l'*i* de *måǯịdå* (*marida*, il marie) et celui de *påǯịǯå* (*pareira*, pareille), mais beaucoup plus faible qu'entre *pyí* et *pì* : si le segond a gardé son individualité, le premier est moyen, comme après *r*, et non plus fermé. Mais à la tonique finale, dans le cours des frases, il m'est impossible de faire une distinction entre l'i de *Påǯi* (Paris ; je cite ce mot, parce qu'il a échappé, on va le voir, à la régression) et celui de *påǯɛi* (pareil) réduit à *påǯi*. Et c'est le seul cas qui nous intéresse ici.

Il résulte donc que c'est dans les seules conditions fonétiques où s'observe la confusion absolue entre l'*i* traditionnel et l'*i* provenant de la monoftongaison de *ɛi*, que s'est produit le changement de *i* traditionnel tonique et final à

Digitized by Google

la pause. La démonstration de l'origine analogique du fénomène ne saurait donc faire aucun doute.

Quelques considérations doivent être ajoutées. On devine qu'un fénomène de fonétique sintaxique d'un ordre aussi délicat n'aura pas, au cours des âges, une bien longue stabilité. En fait, la génération qui était en voie de disparaître au moment où j'ai commencé à étudier le patois de Vinzelles (1895) a connu le fénomène avec plus d'intensité que les suivantes, en l'étendant à des noms propres, ou autres, repris au français au XIXe siècle, tandis que dans la génération suivante, du fait d'une meilleure connaissance du français, les néologismes y échappaient pour la plupart. Je me rappelle qu'une vieille voisine (originaire d'ailleurs d'un autre village, peu éloigné, Orsonnette), Marguerite Bourgne, veuve Tixier, qui devait être née vers 1820-1825, appelait ma grand'mère, prénommée Marie, « *à ! Mà̀ʒ̣ʰ̣ẹ̀i !* » et que cette forme divertissait beaucoup [1]. Je ne me souviens plus si la même personne disait *Påʒ̣ʰ̣ẹ̀i*, car elle n'avait pas souvent l'occasion de parler de Paris, mais je suppose que cette forme, que je n'ai jamais entendue à Vinzelles, a dû exister. Ma grand-mère disait encore *pånåʒ̣ʰ̣ẹ̀i* (panaris), forme qui a disparu avec sa génération.

En l'espace de trente ans, j'ai remarqué plus d'une évolution dans le patois des nouvelles générations. La monoftongaison des diftongues s'est poursuivie, en emportant le dernier refuge de la tonique finale à la pause. Chez les jeunes d'aujourd'hui, il n'y a plus de diftongues, et la belle ordonnance du tableau précédent, qui exprime le langage parlé par les générations contemporaines de ma grand'mère et de ma mère, en partie aussi par la mienne, est en voie de

1. La forme *Måʒ̣ʰ̣i* était alors un néologisme, les femmes de la génération précédente qui portaient ce nom étant prénommées dans l'usage *Miyõ*, *Miyẹ́tå*, etc.

Digitized by Google

faire place à une uniformité dans laquelle s'efface tout vestige de la curieuse régression *muẓi* → *muẓèi*.

*
* *

II. — Changement de *py*, *by* en *pl̨y*, *bl̨y* dans le patois de Chaumont.

Dans ma tèse consacrée à la *Géographie phonétique d'une région de la Basse Auvergne* (1906), j'ai écrit le paragrafe suivant (p. 23-24).

« Plus à l'est [dans l'arrondissement d'Ambert], j'ai observé une évolution très curieuse : *py*, *by* se renforcent en *pl̨y*, *bl̨y*. Voici des exemples recueillis à Chaumont [1] : *pl̨yò* (cheveux) = *pèls* → *piaus* ; *bl̨yœu* (bœuf) = *bueu* → *bieu* ; *v ẽbl̨yàr* (Ambert) = **embéèr* → *embièr*, etc. On voit que le fénomène se produit quelle que soit l'origine de la voyelle en hiatus. »

Ce fénomène frappa vivement un de mes examinateurs, l'abbé Rousselot : celui-ci fit remarquer, à la soutenance de ma tèse, qu'une telle évolution, dans toutes les langues romanes, n'avait encore été signalé qu'en istro-roumain [2] où on l'attribuait à une influence slave ; il exprimait le désir que je fisse des recherches plus approfondies à ce sujet.

Aujourd'hui, disposant de plus de documents, je crois pouvoir résoudre la question et affirmer que ce fénomène n'est pas fonétique mais constitue une régression.

Une explication fonétique, tout comme dans le cas précédent, est impossible, car une telle évolution va à l'encontre de l'évolution générale, du grand principe de simplification

1. Plus exactement au hameau de Tomvic.
2. Où il atteint aussi les groupes *ky*, *fy*.

Digitized by Google

et de fusion des groupes, qui amène partout *pl̨y* à *py* et nulle part *py* à *pl̨y*. A priori, quand on a étudié beaucoup de régressions, on pressent ici la régression tipe.

Même si la série fonétique de Chaumont était complète, ce ne serait pas une objection, car nous venons de voir, dans le cas précédent, l'exemple d'une création analogique qui prent l'aspect d'une loi fonétique et n'a laissé aucun résidu. Cette série paraît complète pour le groupe *py*, *by* s'articulant sur une voyelle tonique (à l'exception de l'*i*, qui rent plus difficile la formation ou la conservation du groupe), mais je ne puis affirmer qu'elle le soit, ne connaissant pas ce patois d'une façon aussi parfaite que celui de Vinzelles. En tout cas, devant atone, le groupe originaire se conserve : *Byœur̨irà* (Beurières, nom de lieu), etc.

Ce qui me paraît plus simptomatique, c'est que : 1° le fénomène de Chaumont est géografiquement isolé ; 2° j'ai relevé, sporadiquement cette fois, *bl̨yœ̨u*, bœuf, à Saillant (à côté de *byœ̨ur̨e*, boire, etc.) et, dans le vocabulaire d'un patois très éloigné, à Romagnat près de Clermont, une forme un peu différente, et qui ne peut s'expliquer que par la régression, avec *bl* (et non plus *bl̨y*) pour *by* : *blo tẽ* (beau temps). A noter aussi que ces divers patois ont amené *kl* à *kl̨y*.

Pour que la régression soit possible, il faut que la région ait connu l'évolution *pl̨y* > *py* et, au préalable, qu'elle ait possédé un groupe *pl̨y*.

Et d'abord le groupe *pl* a-t-il passé à *pl̨y* dans la région ? Ce groupe *pl̨y* (pas plus que *bl̨y*) n'existe plus nulle part. Les exemples sont peu nombreus dans le corps des mots : les patois offrent à ce sujet un véritable caos fonétique. La question est délicate. Après avoir longtens hésité, j'incline aujourd'hui pour l'affirmative, du moins pour une certaine région : 1° par analogie avec les autres contrées de la

Digitized by Google

France, où la palatalisation de *kl* s'accompagne fréquemment, sinon toujours, de celle de *pl* ; 2° parce qu'il me paraît de plus en plus impossible d'expliquer autrement que par des confusions entre *kl̥y* et *pl̥y*, ou par des formes palatalisées originaires, les tipes actuels *mì̥klyå* (*mespla*, nèfle), *puz̥̊à* (*plorar*, pleurer), *itü̥̊l̥yå* (*estobla*, éteule [1]).

En tout cas, le groupe *pl̥y* s'est formé indubitablement, d'une autre manière, par la combinaison *pl* + *y*, *pl* + *i* (*l* se palatalisant devant *i*) : *chapleiar* → **tsaplyar* → *tsåpyà* (Vinzelles) ; *remplir* → *remplyi* devient *rãplè* à Vinzelles (régression d'après le français), *rãpŷi* aus Martres-de-Veyre. Comme on le voit par cet exemple, l'aboutissement fonétique de *pl̥y*, dans la région, est bien *py*.

Le *blo tẽ* de Romagnat se présente ainsi comme une fausse régression caractéristique. Dans toute la région, des groupes *pl*, *bl*, qui s'étaient palatalisés et avaient abouti à *py*, *by*, ont été ramenés à *pl*, *bl*, sous l'influence du parler directeur, le français. Ainsi s'explique, à Vinzelles, le *pl* de *rãplè* (remplir). Comme en moyen français, des erreurs se sont commises dans la régression *py* → *pl* ou *by* → *bl* : ainsi pour *byò* → *blò* à Romagnat dans un composé cristallisé.

Un peu plus délicat apparaît à première vue le fénomène de Chaumont (et de Saillant). Pourquoi a-t-on ramené *py*, *by* à *pl̥y*, *bl̥y*, et non à *pl*, *bl* ? On peut concevoir qu'il s'agit d'une régression imparfaite, par laquelle on se serait contenté de réintroduire l'élément *l*, sans toucher à l'élément palatal. Mais je crois plutôt que le français régional, qui fut longtens très altéré en Auvergne (p. ex. le groupe *qui*, en

1. Je ne crois pas possible de faire remonter à un latin vulgaire *STŬCULA, comme l'a proposé M. A. Thomas, la forme arverno-limousine *estólha*, qui ne doit pas être très ancienne et qu'il est bien difficile de désolidariser, à une époque si lointaine, de toutes les autres formes de France.

Digitized by Google

français, a été prononcé *tyi*, et l'est encore par des gens de moins de soixante ans, — plus tard *kyi* [1]), devait, à l'époque où s'est produit le fénomène, palataliser au premier degré (*ply*, *bly*) les groupes combinés. Car, pour les régressions, c'est toujours au français *régional* contemporain qu'il faut se reporter. Ce qui est remarquable ici, c'est que toute (ou presque) la série des *py*, *by* devant tonique, issus de *p*, *b* + *i* en hiatus, ait été entraînée dans la régression.

La régression doit expliquer beaucoup de bizarreries fonétique qu'on observe dans tous les patois français pour les groupes combinés *kl*, *pl*. Dans son ouvrage sur la palatalisation des groupes initiaux *gl*, *kl*... (fasc. 123 de la Bibl. de l'École pratique des Hautes-Études), M. Guerlin de Guer exposa jadis, avec une grande richesse de documentation, un ensemble de faits très compliqués qu'il s'est efforcé de rattacher en majeure partie à la fonétique pure. L'influence du français doit avoir une part beaucoup plus grande que celle qu'il lui a attribuée. Là comme en bien d'autres régions, on se trouve en présence de régressions et de fausses régressions, qui se sont souvent superposées, voire amalgamées, dans le temps. L'analise en est très complexe ; mais le principe nous paraît aujourd'hui hors de doute.

*
* *

III. — Chute sporadique de *z* intervocalique
La question des limites fonétiques.

Tout en se rattachant au même ordre de faits analogiques, le fénomène suivant est assez différent de la régression

1. Autre exemple : dans une chanson en français du XVIIIe siècle, j'ai entendu une vieille chanteuse dire *émèyè* (aimée).

Digitized by Google

tipique, qui a pour résultat de restituer, à tort ou à raison, un son ou un groupe de sons disparu ou altéré. Cette fois, au contraire, nous allons observer la chute anormale d'un son que la fonétique avait maintenu. C'est le fénomène inverse ; mais si elle se montre ici destructive, l'analogie intervient toujours pour les mêmes causes ; le rôle du parler directeur, le français, reste prépondérant.

Dès mes premières recherches sur les patois de la Basse Auvergne, une irrégularité fonétique, qui se présentait sporadiquement (dans le lexique d'un patois donné comme dans la répartition géografique) m'avait fort intrigué. Il s'agissait de chutes anormales de ʒ intervocalique, ce ʒ provenant soit d'un *s*, soit d'un ʒ roman (C + E, I latin), preuve que l'accident était postérieur à la fusion fonétique des deus séries. A Vinzelles, je n'avais relevé, dans ce cas, que le mot *byė*, balle de blé, représentant, de toute évidence, une forme romane **bisalh*, et je le signalai ainsi [1] : « Au contact de I, s est tombé dans *BĪS-ACULUM *byė* ». Formule doublement fâcheuse, car : 1° elle laissait supposer que je faisais remonter cette chute au latin vulgaire (ce qui n'était pas dans ma pensée) ; 2° elle établissait une relation inexacte entre la chute de la consonne et le voisinage de l'*i*. Mon excuse, c'est que les deus autres exemples de cette anomalie que je possédais alors pour la région, *tsåmiyå* (*chamisa*) et *ryē* (*razim*) présentaient la même particularité (voisinage d'un *i*) : ce n'était, on va le voir, qu'une coïncidence de hasard.

J'ai laissé le fénomène de côté dans ma *Géographie phonétique d'une région de la Basse Auvergne*, sauf pour les mots où ʒ venait de *c* latin : je me rendais conte, alors, que le voisinage de l'*i* ne pouvait provoquer fonétiquement la chute

1. *Phonétique historique du patois de Vinzelles*, p. 25.

Digitized by Google

du ʒ, mais je n'entrevoyais pas encore la cause réelle de l'anomalie. Deus autres exemples et l'étude des régressions m'ont amené, depuis, à trouver la solution.

Passons d'abord en revue les cinq mots qui offrent la chute de ʒ intervocalique, et voyons comment ils se présentent, particulièrement au point de vue de leur répartition géografique.

**bisalh* → **bialh* → *byai, byè* offre l'aire la plus vaste, englobant la majeure partie des arrondissements d'Issoire, Clermont et Ambert.

chamisa → *tsåmyå* est au contraire très restreint : je ne l'ai observé que dans un petit groupe de patois au nord-est de Vinzelles (partie de Saint-Jean-en-Val, Saint-Étienne-sur-Usson, Le Vernet, Chaméane...). Le terme appelle d'ailleurs des explications spéciales. Dans ces patois et dans une aire plus vaste, l'ancien mot *chambija*, age de l'araire, a subi l'attraction paronimique de *chamisa*, chemise, dont il est devenu l'homonime : dans une segonde étape s'est produite la chute du ʒ, mais seulement pour *chamiʒa* = age : *chamisa* = chemise y a échappé ou a réacquis son *s* (ʒ) sous l'influence du français. On a donc ici *tsåmyiʒă*, chemise et *tsåmyå* [1], age, cette dernière forme supposant un plus ancien *tsåmiʒå*, age, attesté par le français régional, qui dit « la chemise de l'araire » tout comme « la chemise de nuit ».

laʒert → *laert*. Pour ce mot et pour le suivant (*raʒim* → *raīm*), où le ʒ provient d'un c latin intervocalique, j'ai proposé, dans ma *Géographie phonétique*, une explication à laquelle je renonce aujourd'hui [2] : je supposais (p. 30-31)

1. Ce recul de l'accent que la chute de ʒ plaçait sur une voyelle en hiatus, est conforme à la fonétique régionale.

2. Je l'ai encore maintenue, pour *laʒert*, dans ma première série d'*Essais de géographie linguistique* (p. 47, n. 1 : écrit en 1914).

Digitized by Google

qu'en latin vulgaire, dans cette région, LACERTU et RACĪMU avaient pu faire place à des formes à c sonorisé, **lagertu*, **ragīmu*, où la chute du g s'expliquerait ensuite comme pour MAGISTRU → *maestre*. A l'appui je citais *FAGERE, qu'on postule pour expliquer *faire*. Mais outre que FACERE est une forme verbale, et comme telle sujette à des altérations spéciales qui n'ont rien de fonétique (*FAGERE a pu être provoqué par AGERE), l'extension géografique de *faire* permet de rattacher au latin vulgaire l'origine de la scission, tandis qu'il est inconcevable que des accidents ou des particularités fonétiques du latin vulgaire aient pu se localiser et se conserver uniquement dans quelques cantons montagneus d'Auvergne. Enfin l'explication ne rendait pas conte de la chute de ʒ issu de *s* roman : c'est le même fénomène, donc postérieur non seulement au latin vulgaire, mais, comme je l'ai dit, à la fusion fonétique de ʒ (= *dʒ* → ʒ → ʒ) et de *s* intervocalique roman (= ʒ). Il faut trouver une explication valable pour tous les mots. — Le tipe régional *layer(t)* [1] repose sur un ancien *laer(t)* : l'*y* s'est intercalé entre l'*a* et la voyelle palatale pour combler l'hiatus, comme dans *saïü(c)* → *sayu* (sureau). On remarquera, en se reportant à la p. 47, n. 1 de mes *Essais*, que le tipe « lézard » dans les patois a été protégé contre l'influence ultérieure du français là où il a éprouvé la chute du ʒ, tandis qu'ailleurs la parenté entre les formes française et patoise favorisait l'action du français.

raʒim → *raïm* → *ryẽ*, *rẽ*. J'ai observé la chute sur le pourtour et surtout au sud-est de Clermont, de Sayat aus Martres-de-Veyre, Saint-Julien-de-Copel et Moissat : mais cette région n'est pas homogène (Billom, p. ex., a *rèjẽ*).

1. Pour les variantes, voir ma *Géographie phonétique d'une région de la Basse Auvergne*, pp. 30-31 et n. 1.

Digitized by Google

Les variantes sont peu nombreuses : *ryẽ* à Saint-Julien-de-Copel, Saint-Maurice, Les Martres, la Roche-Noire, Cournon, Aubière ; *ryĩ* à Sayat ; *rẽ* à Moissat, Glaine-Montaigut, etc.

tremesa → *tremia* → *trẹmyå*. Voici un mot qui m'avait échappé lors de la rédaction du *Glossaire du patois de Vinzelles* (et qui figure, avec d'autres, dans un supplément, publié par la *Revue des langues romanes*, 1926). Il désignait jadis (car c'est un arcaïsme) un seigle qu'on sème au printemps (et qui vient en trois mois, *tres mes*). Je manque de documents pour la répartition géografique de cette forme ; je sais seulement : 1° que le mot paraît ignoré dans la région des Martres-de-Veyre et de Clermont ; 2° que la forme sans ʒ s'étent assez largement autour de Vinzelles ; 3° que la forme avec ʒ se retrouve au sud-est de l'arrondissement d'Ambert (*trẹmẹʒo* à Saillant [1]).

Pour les cinq mots, aucune des aires de la chute de ʒ ne coïncide ; bien mieux, la chute, suivant le mot, affecte souvent des aires totalement différentes et d'étendue fort inégale. C'est la caractéristique du fénomène analogique.

*
* *

L'évolution, dans la région, du D intervocalique latin va nous donner la clef de l'énigme.

Pour ce fénomène, la Basse Auvergne se trouve précisément sur les confins de deus grandes zones fonétiques : au sud, *d* aboutit à ʒ (traitement provençal : *d* → *ḍ* → ʒ → ʒ) ; au nord, *d* tombe anciennement (traitement français : *d* → *ḍ* → chute). Mais il est impossible de tracer entre ces deus évolutions une limite fonétique.

1. Où il désigne encore à l'heure actuelle un seigle qu'on sème en mars, dit « blé de mars ».

Digitized by Google

Ici se pose la question des limites fonétiques, qui a donné lieu à des discussions souvent passionnées. Leur existence, qui était un dogme voilà à peine un quart de siècle, a été mise en doute par la géografie linguistique [1]. Réaction exagérée, à mon sens.

Renvoyant à ce que j'ai dit à ce sujet dans *La Géographie linguistique* [2], où j'ai signalé précisément le cas de D intervocalique dans la Basse Auvergne, je rappelle, en précisant, qu'il s'agit d'une question de lieus, — de parlers, si l'on préfère, — et d'espèces, — et, en outre, que les limites fonétiques doivent être tracées sur le terrain, commune par commune, avec une connaissance approfondie des patois, de leurs éléments allogènes et indigènes, en se servant d'un questionnaire *ad hoc* très nourri, et non à l'aide d'un *Atlas* dont les points étudiés sont distants les uns des autres de huit ou dix lieues.

La limite fonétique existe en principe, à l'origine, mais elle peut avoir été troublée par diverses causes. D'abord lorsque le patois a éprouvé une perturbation profonde du fait de la langue littéraire : voilà pourquoi il est si difficile, voire impossible, de tracer aujourd'hui des limites fonétiques à travers la plupart des parlers de langue d'oïl, si délabrés qu'on n'arrive plus à dégager les éléments fonétiques sains. Ce n'est pas le cas pour l'Auvergne. Mais les deus causes suivantes peuvent y troubler certaines limites : au point de vue géografique, par l'existence de minimes agglomérations, tiraillées entre des influences voisines et numériquement trop faibles pour rétablir ou se constituer une unité linguistique [3] ; au point du vue fonique, pour les

1. Dans ce sens, Jaberg, *Sprachgeographie*, p. 6.

2. P. 50-51.

3. Fait rare, que j'ai rencontré en particulier à Brenat, hameau minuscule de Saint-Jean-Saint-Gervais, situé loin du centre communal et près d'Esteil. Cf. le rapport de l'annuaire cité ci-dessous.

Digitized by Google

séries peu nombreuses, qui ne s'appuient dans le langage que sur quelques exemples : c'est le fait le plus remarquable. Tandis que, dans la Basse Auvergne, j'ai pu tracer, village par village, des limites extrêmement nettes pour la conservation de *s* devant *p*, *k*, *t*, pour la palatalisation de *k*, *g* devant *u*, pour le passage de *l* intervocalique à *w*, *v*, etc. [1], en revanche, — nous revenons à notre point de départ, — comme je le notais déjà dans ma *Géographie fonétique*... (p. 31-33) et dans *La Géographie linguistique* (p. 51), « on ne peut que tracer une zone de flottement, au nord de laquelle *d* tombe toujours, au sud de laquelle on trouve toujours *z*, mais à l'intérieur de laquelle *nuo* peut coexister avec *suza* ou *pèzüé* (pou) avec *süà*, tandis qu'un même langage peut hésiter entre *mezulo* et *méola* → *myulo*, *yyulo* pour moelle ».

La carte ci-jointe nous montre qu'il existe une limite pour chaque mot : la zone du *z* de *suza(r)* ne correspond ni a celle de *nuza* [2], ni à celle de *pezólh*, encore moins à celle d'*alauzeta* ou des formes verbales de RIDERE, VIDERE. Il semble que le voisinage d'une voyelle labiale favorise la chute de la consonne, mais ce n'est pas certain ; en tout cas, la position du *z* avant ou après l'accent, contrairement à ce que j'avais cru jadis, ne doit pas entrer en ligne de conte.

1. Cf. mon rapport dans l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études* de 1901 et, dans ma *Géographie phonétique d'une région de la Basse Auvergne*, pp. 15, 34-35, 38, etc., et les cartes. Il serait intéressant d'étudier (peut-être le tenterai-je un jour) comment se présentent ces limites au point de vue géografique, comment les ondes fonétiques sont susceptibles de s'arrêter devant certaines barrières naturelles ou devant de fortes agglomérations qui constituent des centres d'arcaïsme (p. ex. Issoire).

2. Ce féminin, et plus encore celui de CRUDA a subi, en outre, des influences analogiques qui rendent difficile, sinon impossible son utilisation pour l'étude du D intervocalique (cf. dans l'*Atlas linguistique* les formes *kruno* 705, *krudo* 801, *krud* 601 et 800, *krut* 1, 101, 802).

Digitized by Google

Il y a une limite extrême au nord, celle de *vẹzì*, qui affleure l'Allier vers Gannat (= *vezes*, forme refaite d'après le pluriel *vezem* → *vèzẽ* = VIDEMUS [1]) ; au sud les limites s'entrecroisent ; dans l'intervalle, c'est le caos fonétique. Même un peu au sud des limites les plus méridionales, les patois offrent encore quelques formes sans *z* : Vinzelles, par exemple, possède à la fois *mèzụ̈lå* et *ụyụlå* pour « moelle », *pèzèḷyu* et *pù̈ḷyu* pour « pouilleux ». D'autres flottements s'accusent ailleurs, comme à Aubière, entre *pœu* et *pèzu*.

Que conclure de ce désordre fonétique, qui se manifeste jusque dans l'existence de formes doubles à l'intérieur d'un même patois ? Un tel état de choses ne peut avoir été provoqué que par une force externe qui a disloqué l'harmonie fonétique préexistante : la série D → *z*, appuyée sur un petit nombre de mots, a été impuissante à conserver son unité linguistique, à réagir contre la perturbation provoquée par les échanges de vocables, les importations de mots et de formes, alors que les séries numériquement plus fortes, comme *s* devant *k*, *t*, *p*, ou *l* intervocalique, ont résisté.

Toute la région, soumise jusque vers la fin du moyen âge à l'influence linguistique et sociale du Midi, a dû connaître l'évolution D → *z*. L'influence du nord, du français, qui reprent le dessus à partir du XVe siècle, a introduit pour ces mots, ou pour certains d'entre eus, des formes sans *z* : d'où lutte, dont le résultat a varié suivant les mots. A noter que les termes les plus résistants sont les formes verbales de deus verbes appartenant à la conjugaison morte, RIDERE et VIDERE.

*
* *

1. Il eût été préférable téoriquement de prendre la forme du pluriel pour tracer la limite ; en fait, les deus formes sont similaires. J'ai choisi la première, parce que c'est celle de l'*Atlas linguistique*, qui a, sur ce point, complété mes matériaus.

Digitized by Google

Traitement de D latin intervocalique et chutes anormales de z issu de S dans la Basse Auvergne.

Limite septentrionale du z
- pour *vezes* .....
- « *alauza* .....
- « *suzar* .....
- « *pezolh* .....

Limite de l'aire *aert* → *layer* (*l*) = *lazert*.

Aire de *raïm* (*ryĭ*, *ryĕ*, *rè*) = *razim* .....

Région où a été relevé *chamia* = *chamisa*.

Région où a été relevé *tremia* = *tremesa*.

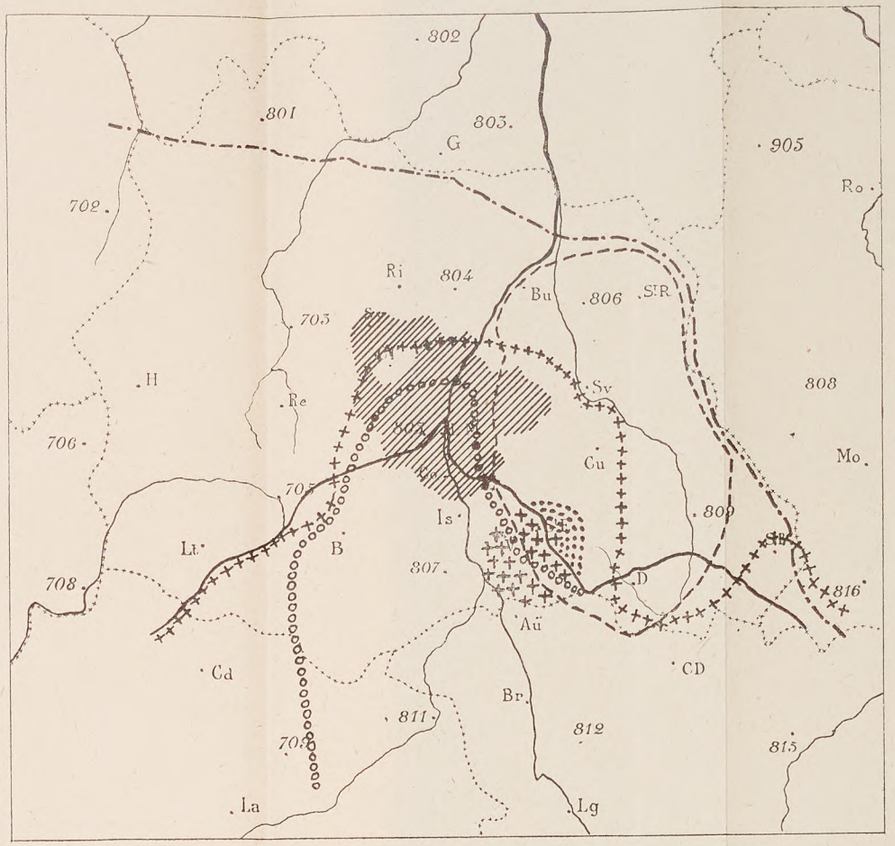

Digitized by Google

Il y
l'Al
vez
cro
un
offi
exe
pez
s'a

jus
mé
vo
nie
pe
un
pa
de
co

âg
na
ça
du
sa
A
ve
RI

p
la
p

Digitized by Google

L'histoire du D → ẓ intervocalique ainsi rétablie sur ses véritables bases, la chute anormale de nos ẓ intervocaliques issus de S ou C latin s'explique d'elle-même, si l'on admet que, dans la plupart des patois de la Basse Auvergne, des formes comme *nuo, süa*, etc., ne sont pas fonétiques, mais ont remplacé de plus anciens *nuẓo, suẓa*... sous l'influence fonétique du français. Du jour où le français affirma sa suprématie linguistique et sociale sur des marches frontières comme celle-ci, les formes avec ẓ parurent entachées de méridionalisme, en face des formes sans ẓ qui représentaient le beau langage. Les termes proches parents du français, comme *cruẓo, nuẓo, suẓà* (ce sont justement les plus atteints) ont cédé d'abord, puis les autres mots de la série ont suivi plus ou moins.

Ce fénomène a dû commencer à se produire à l'époque où ce ẓ avait encore la valeur ẓ[1] : et c'est précisément l'individualité spéciale de ce son, que le français n'avait pas et qui n'existait en patois que dans peu de mots, qui l'aura rendu ridicule et l'aura fait pourchasser, sa faiblesse numérique facilitant son élimination. Plus tard, le son fusionnant fonétiquement, comme dans tout le Midi, avec les autres ẓ (issus de S et de C > *dẓ*), l'élimination, par fausse analogie, a entraîné quelques mots de la série voisine. C'est ainsi que le caos fonétique offert par les produits de D intervocalique et le retour de *suẓà*... à *süà*... sous l'influence du français peuvent seuls expliquer et expliquent de façon lumineuse les chutes, étranges à première vue, *bisalh* → *biẓai* → *bỳè, raẓim* → *raïm* → *ryẽ*, etc.

Par contre, il n'est pas facile d'établir pour quelle cause

1. Après la fusion fonétique entre ẓ et ẓ issu de *s*, il lui eût été difficile de se produire, les ẓ issus de ẓ étant désormais noyés dans une série innombrable ; et, s'il s'était produit, la fausse analogie aurait entraîné un nombre de chutes considérable dans la série *s* → ẓ.

Digitized by Google

ces mots ont été atteints de préférence à d'autres. Cependant est-ce un hasard si, sur cinq mots, quatre sont relatifs à la culture, parmi lesquels trois à la culture des céréales ? Tous les progrès de la culture, presque tous les néologismes d'une façon plus générale, sont venus dans la Basse Auvergne de Clermont et, par Clermont, depuis le XVe siècle, de Lyon, subsidiairement de Moulins, plus tard de Paris. On ne saurait s'étonner si des termes de culture ont été exposés plus que d'autres à l'influence du fonétisme français. — A Vinzelles en particulier, *byė* et *trẹ̀myå* apparaissent, ainsi que *vyụlå* et *půlyu*, comme des formes venues de Sauxillanges, qui, depuis la ruine des métropoles féodales Usson et Nonette [1], fut le grand centre de cette petite région qui l'a surnommé la *vyålå*, la ville par excellence, — jusqu'à l'époque récente (milieu du XIXe siècle) où la construction d'un pont sur l'Allier, puis la création de services de diligences firent passer ce rôle à Issoire.

On peut trouver aussi des causes spéciales pour tel ou tel mot. Outre que c'est un terme de culture, *byė* ← *bisalh* a pu subir l'attraction homonimique de *byė* → *biais*. — *tsåmyå* est un mot malade, qui, après avoir été influencé par « chemise », s'en est désolidarisé : comme pour *avoine*, *foin*, *moins* en français [2], la langue a profité du flottement entre deus séries fonétiques pour individualiser à nouveau deus mots amalgamés par une malencontreuse homonimie. — L'évolution *lazert* > *laer*(*t*) est un des aspects sous lesquels se manifeste l'action du français sur ce mot, qui a été très forte dans la région [3]. — *razim* a pu subir l'influence de *razitz* (RADICE) (mot aujourd'hui disparu)

1. Dont les châteaux forts furent détruits par ordre de Richelieu.

2. Voir notre étude précédente sur les régressions en moyen français et le renvoi au travail de M. Gilliéron (*Généalogie...*, 201-205).

3. Voir mes *Essais de géographie linguistique*, 1re série, p. 47.

Digitized by Google

ramené à *naïtz* comme *suzar* à *suar*. — *tremesa* → *tremia* a pu éprouver l'attraction homonimique du français *trémie*, (auge à grains), mais ce n'est pas certain, ni nécessaire.

*
* *

Pour sortir, en terminant, du domaine auvergnat, c'est assurément par un fénomène de même ordre que doivent s'expliquer les formes gasconnes *audet* ← *auzet*, *radim* ← *razim*, dont le jeu normal des lois fonétiques ne peut rendre conte. Il y a eu deus évolutions parallèles dans le Midi : D intervocalique latin → *d* → *z* ; C (+ E, I) intervocalique latin → *dz* → *z*. La segonde est commune à tout le Midi ; la première, venue du Languedoc, a entamé le gascon, qui a plus ou moins résisté et a conservé le *d* au sud et à l'ouest.

Dans la réaction, le gascon méridional et occidental a brouillé les séries, qui étaient devenues homofones à l'est, et, non content de ramener à *d* des *d* ébranlés ou altérés ou de maintenir des *d* originaires, il a substitué *d*, par fausse régression, à des *z* provenant d'un C originaire. Autrement dit, les formes *auzet*, *razim* ont paru languedociennes, comme l'étaient *auzir*, *razitz* (ici encore l'attraction paronimique a dû jouer son rôle), et, dans son effort de défense linguistique qu'il exagéra, le gascon recréa *audet*, *radim*, sur le modèle de *audir*, *raditz*. Ce qui prouve, au surplus, l'origine analogique du fénomène, c'est que *audet* et *radim* ne vont pas de pair : l'aire du *d* est plus vaste pour le premier mot que pour le segond.

Comme en Basse Auvergne, la série S → *z* a été contaminée, et même avec plus d'amplitude, sur certains points de la Gascogne, par les séries D → *z* et C → *z*. Mais cette fois il s'agit d'une simple contamination de séries, et non

Digitized by Google

plus de l'influence du français provoquant une chute. A Castillon de Larboust, près Luchon, j'ai relevé ainsi *glẹ̀iḍå* [1], *kamiḍå*, *sèriḍès* (église, chemise, cerise), en face de *auḍèt* qui atteste une régression arrêtée à mi-chemin, au point qu'a atteint et où est resté l'ébranlement du D dans ce patois.

Albert DAUZAT.

1. Plus exactement ce son est intermédiaire entre *ḍ* et *ẓ*.

Digitized by Google

MÉLANGES

AUSSI ET AINSI

Dans le tome IX des *Studier i modern språkvetenscap* de Stockholm (Upsal, 1924), M. Kjellman a publié un article important sur les adverbes *aussi* et *ainsi*. Je voudrais reprendre ici les questions soulevées par cet article, en utilisant la précieuse documentation de l'auteur. J'insisterai particulièrement sur certaines nuances qui peuvent échapper à un étranger, même possédant remarquablement notre langue, ce qui est le cas.

Le segond élément des mots *ainsi* et *aussi* est le latin *sic*, français *si*, qui signifie proprement « de cette façon », et dont le sens s'est mieus conservé dans le composé *ainsi* que dans les quelques emplois survivants du simple *si*.

Quant au premier élément *au-* de *aussi*, il a le sens de « autre ». On a deus formes en vieus français, *autresi* et *aussi*, la première est *alterum sic*, on a rattaché la segonde à *aliud sic* ; cette différence de formation n'intéresse pas le sens, car, dans les deus formes, l'idée exprimée par *alterum* ou par *aliud* est exactement la même.

C'est à partir du XIIe siècle qu'on a relevé des exemples de *aussi*. M. K. (p. 195) part de ce fait pour proposer d'expliquer *aussi* par un remanîment de *autresi*. *Aussi* serait non pas une contraction de *autresi*, mais une reformation par substitution à *autre* de l'élément *au* des locutions « au moins, au plus, etc. ». Et l'explication vaudrait aussi pour *autel*, *autant*, à côté de *autretel*, *autretant*. J'avoue ne pas être convaincu. De ce qu'on n'a pas encore rencontré d'exemples de *alsi* avant le XIIe siècle, il ne résulte pas nécessairement que le mot n'est pas antérieur.

Digitized by Google

La question n'a d'ailleurs aucune importance sémantique, car *autresi* et *aussi*, comme nous l'avons remarqué, sont exactement sinonimes, et le premier élément de *aussi* a incontestablement le sens de « autre ». Or, quand on dit « un *autre* livre », on différencie les deus livres dont on parle, mais on indique en même tens que le segond objet est de la même espèce que le premier, qu'il appartient au tipe *livre*. Suivant que c'est la différence des objets ou l'identité du tipe qui prévaut dans notre esprit, on arrive à des sens fort éloignés l'un de l'autre; en insistant enfatiquement sur l'idée de la différence, on dira : vous avez là un *autre* livre, un tout *autre* livre, un livre « bien différent ». C'est l'idée de « ressemblance » et non de celle de « différence » qui entre en ligne de conte dans le composé de *autresi*, *aussi*. En réunissant les idées exprimées par les deus éléments, on arrive, pour *autresi*, *aussi*, au sens de : « d'une manière semblable, de même ». « Faisons *aussi* », dans « Et nous, seigneurs, faisons *aussi*, aimons la Mère de Merci », c'est : faisons *de même*. Point n'est besoin de faire intervenir l'influence sémantique de *autretel*.

Dans *ainsi* et dans les autres formes de ce mot au moyen âge, l'origine du premier élément n'est pas définitivement éclaircie, (voy. toutefois ci-dessous p. 156), mais il faut écarter *a priori* tout mot qui, comme *aeque* proposé par Diez, exprimerait une idée comparative, à l'égal d'*alter*, ce qui aurait fait d'*ainsi* un sinonime d'*aussi*. Ce premier élément, quel qu'il soit, n'est que l'équivalent de l'*ecce* de renforcement préposé aus pronoms démonstratifs.

Ainsi (= de cette façon) diffère de *aussi* (= de la *même façon*) par l'idée comparative que l'élément *au-* (*autre-*) communique à ce mot ; mais *ainsi* peut devenir comparatif à l'aide du contexte ou par l'adjonction de *comme*. Du tens où on disait « aussi comme », *ainsi comme* avait le même sens, et son héritier *ainsi que* vaut *de même que* : « comme si le temps, *ainsi que* les vins, rendoit les poésies meilleures » (Du Bellay). Dans « Après avoir *ainsi* parlé, il se retira », *ainsi* a sa valeur propre, il est purement démonstratif ; mais dans « Il protesta, *ainsi* fit

Digitized by Google

son ami », les deus sujets étant différents, il y a nécessairement comparaison, et l'équivalent est : « Il protesta, son ami fit *de même* ». « Il en est *ainsi* de nous » = « Il en est *de même* de nous ». La vieille tournure « *Ainsi comme* l'oisiveté corront l'homme, *ainsi* (ou *aussi* dans sa valeur primitive) le travail le rent meilleur » est devenue : « *Comme* l'oisiveté corront l'homme, *ainsi* ou *de même*, etc. »

Bien que, en principe, *aussi* soit sinonime de *de même*, cependant, dans la langue actuelle, les deus expressions ne sont pas interchangeables. C'est que, de bonne heure, la signification de *aussi* a évolué dans deus directions opposées. D'une part elle s'est atténuée au point de réduire la « similitude » à la simple répétition de l'action ou de l'état ; « il a parlé *aussi* », après avoir signifié « il a parlé *de même*, il a exprimé *les mêmes idées* », a pris le sens de « il a fait *la même action*, parler, de même que les autres il a parlé ». En outre, comme parmi les « manières » par lesquelles une action ou un état peuvent ressembler à la même action, au même état, accomplie ou subi par un sujet différent ou dans d'autres circonstances, il y a la force de l'action, le degré de la qualité ou de l'état, autrement dit l'intensité, et bien qu'il y eût une autre expression, *autretant*, *autant*, pour exprimer la similitude d'intensité, *autresi*, *aussi* ont pris également cette valeur spéciale, au moins devant l'adjectif ou l'adverbe : « Son mari est de belle taille, mais elle est *aussi* grande ». Déjà, en latin, *sic* pouvait marquer l'intensité, et il en est de même de notre adverbe de manière *autrement* quand il précède l'adjectif : « il est *autrement* consciencieus » = il est consciencieus avec une autre *force*, *bien plus* consciencieus.

On est donc parti de l'idée d'une « ressemblance de façon d'agir ou d'être » pour aboutir d'une part à l'idée d'une simple répétition de l'action ou de l'état dans des circonstances différentes, d'autre part à l'idée d'une ressemblance d'intensité.

Dire : « il était content hier, il n'est pas *aussi content* aujourd'hui » ou « il n'est pas *aussi content* aujourd'hui *qu'*hier », ce sont là deus façons d'exprimer la même idée *comparative* ; on ne peut donc pas distinguer la deusième formule de la première

Digitized by Google

en la qualifiant de « comparative ». Les deus formules contiennent la même comparaison ; elle est régressive dans le premier cas et progressive dans le segond. Quand la comparaison se rapporte à ce qui précède, les deus termes de cette comparaison sont simplement juxtaposés ; quand elle se rapporte à ce qui suit, il y a un mot de liaison, qui a été *comme*, réduit ensuite à *que*.

Comme (latin *quo modo*) signifie proprement « de laquelle manière » ou « de la manière que ». Dès lors ce mot, à lui seul, peut exprimer la ressemblance de manière entre les deus termes : « Conseillez mei *come* mi saive home » dans le *Roland*. *Autresi* ou *aussi comme* équivaut à « de la même manière de laquelle manière », et le sentiment du pléonasme a pu contribuer, avec l'analogie de « plus que, moins que », à changer « *aussi* bon *comme* lui » en « *aussi* bon *que* lui ». *Autre* ou *au-*, inclus dans *autresi*, *aussi*, accentuait le pléonasme, et on ne doit pas s'étonner de trouver *si comme* ou son équivalent *ainsi comme* préféré à *autresi* ou *ainsi comme*, Molière dit encore « une femme *si* bien faite *comme* elle est », Vaugelas signale « *ainsi* blessé *qu'*il était » (voy. Haase, § 98), Balzac : « dans un temps *si* pauvre et *si* stérile *que* celui-ci », et nous employons encore *si... que* après une négation (et au sens de *tellement* ou *quelque...* que).

Aujourd'hui *aussi*, DEVANT l'adjectif ou l'adverbe, exprime presque toujours l'égalité d'intensité, « il est *aussi* heureus [1], il va *aussi* vite (avec le verbe, c'est *autant* qui rent la même idée : il travaille *autant*, il a *autant* souffert). Placé APRÈS l'adjectif ou l'adverbe, ou se rapportant au verbe, *aussi* n'exprime plus que la répétition de l'action ou de l'état : il est heureus *aussi*, il va vite *aussi*, il souffre *aussi*, il a *aussi* travaillé, il est *aussi* bachelier. « Aussi » est adverbe, dans un cas comme dans l'autre ; mais dans le premier cas il s'applique à l'adjectif ou à l'adverbe

1. Si l'on rattachait *aussi* à *est*, *il est aussi heureus* signifierait « lui *aussi est* heureus », ou « il est de plus heureus », mais il faudrait marquer une légère pause entre *aussi* et *heureus*.

Digitized by Google

et c'est pourquoi il les précède ; dans le segond cas il s'applique à l'affirmation de l'action ou de l'état : *il va vite aussi* équivaut à « cela *est aussi*, à savoir qu'il va vite [1] ». — Avec le verbe, il arrive que l'adverbe n'ait qu'une place possible, c'est pourquoi il est utile d'avoir deus mots différents pour exprimer d'une part l'intensité, d'autre part la répétition de l'action : « il s'amuse *autant*, il s'amuse *aussi*. »

On a beaucoup plus souvent l'occasion d'exprimer une ressemblance d'*intensité* ou la *répétition* de l'action qu'une ressemblance de *manière* ; c'est pourquoi dans *aussi* les acceptions dérivées l'ont emporté sur la signification originelle, et, pour éviter l'équivoque, on a remplacé « aussi » dans sa valeur primitive [2] par la locution équivalente « de même ». Du sens primitif nous n'avons plus que ce qui en reste dans l'emploi du mot en qualité de conjonction, voyez ci-dessous, p. 141.

Dans les exemples de comparaison AVEC CE QUI SUIT que nous avons donnés plus haut, *aussi* s'appliquait *à un adjectif ou à un adverbe*, et avait pris de bonne heure à ce contact une valeur d'intensité. Il a conservé plus longtens auprès *du verbe* sa signification primitive, mais il a disparu dans cet emploi, et tandis que *altresi* ou *aussi... comme*, et *ainsi* ou *si... comme* ou *que* [3], encadrant un adjectif ou un adverbe, ont abouti, nous l'avons vu,

1. Quand les deus propositions étaient négatives, on employait également *aussi* : « Chantilly n'efface pas Liancourt,... Liancourt n'efface pas *aussi* Chantilly », écrit encore La Rochefoucauld. Nous tournons par : « n'efface pas *davantage*, ou *plus*, Chantilly », en redoublant la négation devant *plus* : « *n'*efface *pas non* plus ».

2. On le trouve encore dans cette valeur au XVIIe siècle, en tête de la proposition : « Si le plaisir me fuit, *aussi* fait le sommeil », écrit Malherbe. Nous dirions aujourd'hui sans inversion : le sommeil fait *de même* (ou le sommeil en fait *autant*, où l'on voit la connexion entre l'idée de manière et l'idée d'intensité se manifester en sens inverse).

3. Après *ainsi* ou *si*, que (non *comme*) pouvait annoncer non plus un terme de comparaison, mais une conséquence, au sens de « tellement que » : « on lui fait de *si* grands ou d'*ainsi* grands compliments *qu'*il en reste confus » ; dans ce sens, nous avons laissé tomber *ainsi... que*, et conservé *si...que*.

Digitized by Google

à l'actuel *aussi...que*, les mêmes locutions, se rapportant au verbe, se réduisent aujourd'hui à *comme*, parfois *ainsi que*, ou se traduisent par *de même que* quand un verbe suit (et *tout autresi*, *tout aussi*, ou *tout ainsi comme*, se réduisent à *tout comme*) : « Se Dieus nel refuse *aussi comme* fausse monoie » (citation de M. K.), *comme* de la fausse monnaie, *comme* ou *ainsi qu'*on refuse (ou *de même qu'*on refuse), etc. *Aussi* ou *ainsi comme* peuvent d'ailleurs exprimer une simple « répétition », le contexte l'indique, et l'équivalent actuel peut être non-seulement *comme*, mais *ainsi que* ou *de même que*, car la valeur de la locution « de même » s'affaiblit dans la comparaison progressive : « Morz, tu abaz *aussi* le roi *com* le povre » = « ... tu abas le roi *comme* le pauvre, ou *ainsi que* le pauvre, ou *de même que* le pauvre ».

Dans les trois exemples de Montaigne cités par M. K. p. 186, *aussi que*, d'après notre sistème moderne de ponctuation, devrait être précédé d'une virgule, et non d'un point et virgule. Dans le premier, la suite des idées est : « *comme* (de même que)..., *aussi que* (traduire : *et que*, car *aussi* = et, et *que* supplée *comme* initial),... de même... ». Le troisième exemple doit être complété : « C'est qu'apres avoir *conté* ces belles remontrances de l'Empereur Charles cinquiesme... (et de cecy il semble qu'il en creut quelque chose, car deux ou trois fois en sa vie depuis il luy advint de redire ces mesmes mots), *aussi qu'*il desfia le Roy..., le dit seigneur de Langey, suivant son histoire, adjouste que... » ; il faut comprendre : et *conté* aussi *que*. C'est seulement dans le deusième exemple que *aussi que* correspont à l'ancien *aussi comme*, et signifie « de même que ».

Aussi s'est naturellement maintenu dans la locution « aussi bien », puisqu'il s'y trouve devant un adverbe, mais il faut prendre garde que l'adverbe *bien* peut s'appliquer soit au mode de l'action, soit à sa réalité : « il est *bien* parti » peut signifier « il est — *bien parti* (dans de bonnes conditions, en parlant par exemple d'un cheval de course) », ou « il *est bien* (réellement, effectivement) — parti ». Appelons intensive la première valeur, et affirmative la segonde. Si l'on donne à *bien* sa valeur

Digitized by Google

affirmative, *aussi bien comme* (aussi réellement comme) est un simple renforcement de *aussi comme* marquant « répétition », et *aussi bien que* devient l'équivalent de *tout comme* : « Le riche *aussi bien que* le pauvre » = le riche *tout comme* le pauvre.

Dans la locution conjonctive *aussi bien*, lorsqu'on dit par exemple « il a accepté, *aussi bien* je n'en ai jamais douté », *bien* a la valeur affirmative, et « aussi bien » pourrait être remplacé par « à la vérité, en réalité, il est vrai que », ou, pour ne pas négliger l'idée comparative incluse dans *aussi*, « il est également vrai que, il n'est pas moins vrai que ». Cette insistance sur la réalité du fait, qui est ici une prévision (je l'avais prévu), s'explique parce que la proposition principale peut donner l'impression que l'acceptation annoncée n'était pas attendue. Ailleurs, la proposition annoncée par *aussi bien* peut formuler la raison de l'idée exprimée par la principale, et alors la relation logique entre les deus propositions peut être précisée par une autre conjonction, telle que *puisque*, qui s'ajoute à *aussi bien* :

> Un homme n'ayant plus ni crédit ni ressource.....
> S'imagine qu'il feroit bien
> De se pendre et finir lui-même sa misère,
> *Puisque aussi bien* sans lui la faim le viendroit faire.
> (La Fontaine, *Fables*, IX, 15).

Entendez : « puisque *en réalité*... » ; ce serait un non-sens de comprendre : puisque la faim le ferait dans d'aussi bonnes conditions ».

L'adjectif au lieu de faire partie du premier terme de la comparaison (il était *aussi* abattu comme...), pouvait constituer le segond terme : il était *aussi comme* abattu. Nous disons « il était *comme* abattu » pour exprimer qu'il avait l'apparence d'un homme abattu. Mais, en vieus français, pour *aussi* ou *ainsi comme* ou *que*, on avait passé de l'idée de la similitude à celle de l'approximation, et « *aussi comme* abattu » signifiait : *presque* abattu, « *aussi comme* mort », presque mort, « *ainsi comme* la moitié », presque la moitié. Notre *comme* actuel peut avoir exceptionnellement cette valeur devant un terme quantitatif ;

Digitized by Google

Loti, cité par F. Brunot : « *comme* dix années », en langage populaire « *quelque chose comme* dis ans ». Devant un adjectif, l'approximation se rent aujourd'hui, avec des nuances, par *pour ainsi dire*, *autant dire* (= autant vaut dire), sans parler, bien entendu, des termes courants : *presque*, *à peu près*.

Dans la locution « *aussi* vrai *que*... » employée pour renforcer une affirmation ou une promesse, *aussi* a sa valeur normale devant un adjectif : « j'irai vous voir, *aussi vrai* que deus et deus font quatre ». L'ancienne langue avait les formules « *si* vraiment *comme*, *si comme* c'est vrai que (ou *ainsi comme* c'est vrai que) », et les employait surtout pour renforcer une prière, pour exprimer le vœu qu'elle fût exaucée aussi véritablement qu'il est vrai que.... Et, au lieu de dire : « Que Dieu nous aide, si comme *il est vrai qu*'il a créé le monde », on pouvait dire plus brièvement, en supprimant « il est vrai que » : « Que Dieu nous aide, *si comme* il a créé le monde, ou *ainsi comme*..., et même *aussi que*... ». Voyez des exemples dans l'article de M. K., p. 166. La comparaison se fait ici non plus entre deus actions, mais entre deus réalités, celle de l'action souhaitée et celle de l'action affirmée, on prie que l'une *se réalise* comme l'autre *est*.

La comparaison marquée par les locutions que nous étudions peut s'établir entre l'action ou l'état d'une personne au moment dont on parle, et son action ou son état dans d'autres conditions, dans une autre circonstance : « il est actif comme (il l'était) à vint ans, comme (il le serait) s'il avait vint ans ». On sous-entent presque toujours le verbe dans le segond terme. Lorsque la circonstance mentionnée dans le segond terme a la forme d'une proposition hipotétique, l'ancienne langue, ordinairement, se passait de la conjonction *si*, et disait : « il est..... comme *il aurait vint ans* », il n'y avait là rien d'illogique, pas plus que dans la tournure « il aurait vint ans, il ne serait pas plus actif », où le rapport entre les deus propositions n'est pas précisé non plus par une conjonction. On trouve donc dans les anciens textes *si* ou *ainsi comme* ou *que*, *aussi comme* ou *que*, suivis directement de la proposition hipotétique sans conjonc-

Digitized by Google

tion, comme dans cet exemple de M. K. : « Aussi com il fust encharmé, veit venir un chivaler armé ». Aujourd'hui, dans cette tournure, nous employons uniformément *comme* tout seul, mais la proposition hipotétique est amenée par *si* : « *comme* | *s'*il eût été enchanté (l'objet d'un enchantement) ».

Aussi conjonction : « Il a plu, *aussi* nous sommes restés à la maison ». La similitude marquée par *aussi*, qui signifie originellement « de même », consiste en ce que les deus actions sont solidaires l'une de l'autre, elles font partie d'un même enchaînement de faits, l'une est cause de l'autre. On pourrait se borner à juxtaposer les deus propositions : « Il a plu : nous sommes restés à la maison », ou marquer formellement le lien par la locution conjonctive « c'est pourquoi ».

Comment *aussi*, qui marque proprement une ressemblance *de manière* (car il ne s'agit pas ici de l'*aussi* « additif », comme dit M. K.) peut-il exprimer une idée de conséquence ? On le comprendra mieus si l'on rapproche la tournure : « Il a plu, *de sorte que* nous sommes restés à la maison », ou «... de *telle* sorte que », *telle* correspondant à *au-* de *aussi*. Comparez encore : « Il travaille régulièrement ; *de celte manière*, ou *aussi*, ou *ainsi*, ou *dans ces conditions*, on n'a rien à lui reprocher ». Ici, la « manière » de l'action, c'est la circonstance qui permet qu'elle se produise, c'est-à-dire l'accomplissement de l'autre action. Exemple du D. G. : « Il a tout perdu ; *aussi* pourquoi a-t-il joué ? » Il a tout perdu, *de sorte que* (on est amené à poser la question :) pourquoi a-t-il joué ? On s'est ainsi habitué à marquer par *aussi* (sans qu'il soit toujours possible de l'interpréter par « de sorte que ») le lien causal entre deus actions.

« Il a été condamné ; *aussi* il s'était mis tout le monde à dos ». On peut tourner : « Il s'était mis tout le monde à dos, *aussi* (*de sorte que*) il a été condamné ». La première des deus actions liées par *aussi* peut être en effet soit la cause, soit la conséquence. Dans l'exemple de *Robin et Marion* cité par M. K., les deus frases pourraient être interverties, et *aussi* placé devant la première devenue la segonde. (Les exemples donnés par M. K. p. 178 ne contiennent pas le même *aussi*, c'est *aussi ne* = non plus, cf. le D. G., 2° 1).

Digitized by Google

En résumé, dans l'emploi d'*aussi* comme conjonction, la première action est présentée comme la manière ou la circonstance de l'autre, c'est ainsi que nous qualifions de *circonstancielle* la subordonnée exprimant la cause ou la conséquence de l'action principale. *Comme*, au sens de « parce que » s'explique de même : « *Comme* il a plu, nous ne sommes pas sortis » signifie proprement « De la manière qu'il a plu,... »

*
* *

Il nous reste à signaler certaines particularités propres à l'emploi de *ainsi* [1].

Ainsi *répété*.

Nous renvoyons aus exemples donnés par M. K. (pp. 154 et 184, n. 2) pour *ainsi et ainsi* (d'une manière *et* de l'autre, plutôt que : *ou* de l'autre ; de toutes façons), *n'ainsi n'ainsi* (ni d'une manière ni de l'autre, d'aucune façon). On a aussi dans Littré (*Historique*, XVIe siècle) des exemples de *ainsi ou ainsi* (d'une manière ou de l'autre, même sens pour *ainsi comme ainsi* et *ainsi qu'ainsi*). Nous dirions encore : « *Ainsi comme ainsi*, tout est perdu », et « il ne réussira pas mieus *ainsi qu'ainsi* », où *que* n'est pas l'équivalent de *comme*, mais est amené par le comparatif *mieus*.

Valeur temporelle.

Si comme, *ainsi comme* [2] ou *que*, et *comme* (*quo modo*), signifiant proprement « de la même manière que », ont passé

1. Sur *par ainsi*, renforcement de *ainsi*, et sur *par ainsi que* = à condition que, voy. les exemples de M. K. (pp. 154 et 185) et ceus de Littré. Je renvoie également à mon article de la *Romania*, 1923, p. 267, sur *les anciennes locutions formées avec « ainsi »*.

2. *Comme* ayant le sens de *comment* en vieus français, il est normal que *ainsi comme* et *tout ainsi comme* aient pu signifier aussi « comment, tout à fait comment », et on ne voit pas pourquoi M. K. considère cet emploi comme un usage fautif.

Digitized by Google

au sens de « dans le même tens que [1] », devant un imparfait ou un passé (et *tout ainsi que* : tout à fait dans le même tens que, dès que) : « *Ainsy que* la pauvre femme estoit a son premier sommeil, entra le varlet. » (*Heptaméron*, cité par M. K.). *Comme* s'emploie encore de même, mais seulement devant l'imparfait : *comme il arrivait*, la pluie commença à tomber. Devant un passé, le sens est différent : *comme il se plaignit* = parce qu'il se plaignit, et non pas « lorsqu'il se plaignit ». C'est le sens causal de *comme*, signalé ci-dessus.

AINSI *optatif.*

Dans les vieilles formules telles que « *si* ou *ainsi* m'aide Dieu ! », employées surtout pour attester, par l'aide de Dieu invoquée, la vérité de ce qu'on dit, la valeur démontrative de l'adverbe s'efface. Mais plus tard, lorsqu'on retrouve *ainsi* introduisant un optatif, le rapport à ce qui précède est sensible, notamment dans « ainsi soit-il ».

Ainsi puisse sous toi trembler la terre entière !
(*Esther*, III, 3)

Dans la frase de Fénelon citée par M. K. p. 185, la comparaison est très nette : « *Rendez-moi à mon père... Ainsi* puissent les Dieux vous conserver à vos enfants ! » Entendez : « Que les Dieux puissent vous conserver ainsi à vos enfants ! »

L. CLÉDAT.

CORRESPONDANCE DES TENS

M. L. de Anna nous a adressé de Florence un intéressant relevé de manquements réels ou apparents aux règles traditionnelles de la correspondance des tens. De sa communication, trop longue pour être insérée, nous avons tiré la matière du présent article, en classant brièvement les faits et en pro-

1. Sens relevé encore dans le D.G., art. *Ainsi*, 3°. En latin *sic* a parfois le sens de « alors ».

Digitized by Google

posant une explication pour les particularités les plus notables.

1. Parmi les premiers exemples signalés par M. L. de Anna, du manque fréquent d'accord entre le tens de la proposition principale et celui de la subordonnée, plusieurs rentrent dans le cas du mélange si usité en vieus français du présent historique et du passé (mélange qu'on ne rencontrait pas seulement dans des juxtaposées) :

> E Franceis les esgardent, n'i *out* un n'en *parolt*,
> (*Pèlerinage de Charlemagne*, 812.)

« Monseigneur ne *cela* gueres à la belle meschine le grant bien qu'il lui *veult* » (*Les Cent nouvelles nouvelles*, I, 61).

Il y a là non pas un manque de correspondance de tens, mais deus façons différentes de présenter le même tens ; nous ne passons aujourd'hui de l'une à l'autre qu'en commençant une frase nouvelle, et en vue d'un effet de stile [1].

2. Il en est tout autrement dans les frases telles que : « demandons lui de prier que le Christ *eût* pitié de nous » (*Sainte Eulalie*, v. 26-7). Relativement au tens de l'action principale de *prier*, le tens réel de l'action subordonnée d'*avoir pitié* est le futur, et comme c'est ici le mode subjonctif qui convient, on s'attent au futur du subjonctif, identique au présent : qu'il *ait* pitié. L'imparfait du subjonctif dans cet exemple nous paraît avoir la même valeur que dans l'arcaïque « *plût* à Dieu » [2] s'appliquant à un événement futur ; entre *plaise à Dieu* et *plût à Dieu*, il y a la même différence qu'entre *il plaira à Dieu* et *il plairait à Dieu*. De même que le conditionnel substi-

1. M. L. de Anna relève sur ce point les avis de Malherbe, de Oudin (*Gramm. fr.*, 1632), de Vaugelas (*Rem.*, II, 186), il renvoie aus exemples donnés par Huguet, *Syntaxe de Rabelais*, pp. 183-5, et il cite une longue scène des *Fourberies de Scapin*, où les personnages passent sans cesse d'un tens à l'autre. Il se réfère en outre à l'article de M. Marinet dans notre Revue, t. XXXIV, 76.

2. En vieus français l'imparfait du subjonctif pouvait avoir la valeur d'un conditionnel présent ou d'un conditionnel passé : « il plût » = *il plairait* ou *il aurait plu*.

Digitized by Google

tué au futur, l'imparfait du subjonctif substitué au présent accentue l'incertitude de l'action future ; comparez *plaise à Dieu qu'il réussisse* et *plût à Dieu qu'il réussît* ; dans la segonde formule le désir que la chose plaise à Dieu est accompagné de la crainte qu'elle ne lui plaise pas, l'action est conçue comme particulièrement douteuse. Dans les vers de *Sainte Eulalie*, « eût pitié », au lieu de « ait pitié », exprime le scrupule pieus de ne pas mériter la pitié qu'on sollicite, la crainte de ne pas l'obtenir.

Plaise à Dieu, *Dieu veuille*, etc., sont bien vivants, mais *plût à Dieu* est une locution figée, nous ne dirions pas « Dieu voulût que... », nous n'avons conservé cette valeur de l'*imparfait du subjonctif* que lorsqu'il correspont à un conditionnel proprement dit, comme dans le vers de Racine « on craint qu'il *n'essuyât* les larmes de sa mère », l'action est particulièrement douteuse parce que, d'après Andromaque, Pyrrhus, qui peut l'empêcher, la craint (s'il le laissait vivre, Astyanax *essuierait* les larmes de sa mère) [1]. Mais on trouve encore au XVIIe siècle l'imparfait du subjonctif accentuant l'incertitude de l'action, alors même qu'elle n'est pas présentée comme soumise à une condition elle-même douteuse ; M. L. de Anna note cette frase de La Bruyère (*Du cœur*, 85) : « Il y a quelquefois dans le cours de la vie de si chers plaisirs et de si tendres engagements que l'on nous défend, qu'il est naturel de désirer du moins qu'ils *fussent permis* », c'est encore ici un désir accompagné de la crainte de non réalisation. Dans un sentiment semblable, nous disons « je voudrais », au lieu de « je veus », pour atténuer, par politesse, l'expression de notre volonté et marquer que nous doutons un peu de la possibilité de la chose voulue. De fait, la frase de La Bruyère équivaut à dire « nous *désirerions* que ces plaisirs *fussent permis* », on sent la différence de valeur avec : « nous *désirons*

1. Il ne craint pas « *qu'il venge* un jour son père », l'action est soumise à la même condition, mais comme elle est censée ne pas être redoutée par Pyrrhus, il n'y avait pas lieu d'accentuer l'incertitude de sa réalisation.

Digitized by Google

que ces plaisirs *soient permis* », où le souhait ne se nuance d'aucune crainte.

3. Quand le verbe principal est à un tens du passé, le verbe subordonné doit en principe se mettre au présent dans le passé (*imparfait*), au futur dans le passé (valeur temporelle propre du tens nommé *conditionnel*) ou au passé relatif au passé (*plus que parfait*), suivant que l'action est présente, future ou passée relativement au tens passé de l'action principale. Toutefois M. L. de Anna fait sienne avec raison la distinction établie par Duclos (*Gramm. de Port-Royal*, ch. XVI) et acceptée par Domergue, Lemare, Girault-Duvivier, Marty-Laveaux, entre l'action « passagère » qui comporte ces tens relatifs, et la vérité « constante » qui exige (ou du moins permet) l'emploi du tens absolu de l'action : « on m'*a dit* que le roi *était parti* pour Fontainebleau ; — *j'ai fait voir* que les trois angles d'un triangle *sont* égaus à deus droits ». Mais il n'est pas indispensable que l'action ou l'état soient « constants », pour justifier l'emploi du tens absolu de l'action subordonnée, il suffit que la relation temporelle de cette action avec l'action principale soit la même qu'avec le moment où l'on parle :

> Vous m'*avez dit* tout franc que je *dois* accepter
> Celui que pour époux on me veut présenter.
> (*Tartuffe*, II, 4).

Le fait exprimé par *je dois* était présent au moment passé où on *a dit*, il est encore présent au moment où le personnage parle, on a donc le chois entre le présent relatif au passé (imparfait) ou le présent absolu.

4. Dans la frase hipotétique dite « conditionnelle », c'est-à-dire exprimant un doute sur la possibilité de deus actions qui dépendent l'une de l'autre, le même doute atteint l'action-condition et l'action conditionnelle, le même mode du verbe doit en principe être appliqué aus deus verbes. C'est seulement après la conjonction *si* qu'on emploie l'imparfait de l'indicatif (cf. notre Revue, 1923, pp. 38 et suiv.) ; mais partout ailleurs le verbe de l'action-condition se met au conditionnel comme celui

Digitized by Google

de l'action conditionnelle. Il n'y a donc pas lieu de relever des exemples tels que les suivants : « Vous l'*enverriez* faire une commission un peu loin, elle se perdrait. — Je *serais* votre père que je n'aurais pas plus de joie. — Celui qui vous *l'aurait dit* vous aurait bien étonné, etc. »

5. Ce qui est anormal, c'est le mélange des tens qui conviennent à l'hipotèse pure et simple d'une part, et de l'autre à l'hipotèse « dubitative » : « Il irait si on l'*invite* (au lieu de : si on l'*invitait*) » ou « Si on l'invitait, il *ira* (au lieu de : *il irait*) ». M. L. de Anna donne des exemples d'après Brunot, *Histoire de la langue française*, II, 451. D'ailleurs, on peut logiquement avoir le futur (ou le présent) dans l'une des propositions et le conditionnel dans l'autre : « Il *ira* certainement, alors même qu'on ne l'*inviterait* pas, même si on ne l'*invitait* pas » ; ici il y a une action certaine présentée comme indépendante d'une action douteuse. C'est ainsi que s'explique un des exemples (de Jodelle) :

> Mesme quand je me vais esbattre,
> *Si j'y estois* trois jours ou quatre,
> Elle n'en *dit* rien au retour.

Entendez : « alors même que j'y serais trois jours ou quatre. »

6. Quand on exprime par un imparfait de l'indicatif, au lieu du conditionnel *passé*, une action conditionnelle, on indique par là qu'elle a été tout à fait sur le point de s'accomplir (en la présentant, par exagération, comme en train de s'accomplir dans le passé) : « S'ils eussent obtenu six mois de délai de leurs créanciers, ils *estoient* nobles » (La Bruyère).

7. L'ancienne langue disait : « Je *saurais* qu'il *viendrait*, je *voudrais* qu'il *vînt* » ; le doute qui porte sur l'action du verbe principal s'étent en effet sur l'action de la proposition complétive, et on comprent que le segond verbe soit au conditionnel comme le premier, ou à l'*imparfait* du subjonctif (qui est la forme subjonctive du conditionnel) quand le verbe principal gouverne ce mode. Mais aujourd'hui l'idée dubitative nous paraît suffisamment marquée par le mode du verbe principal,

Digitized by Google

et nous mettons le verbe de la proposition complétive à l'indicatif [1] : « Je *saurais* qu'il *vient*, je *voudrais* qu'il *vienne* [2] ». *Je voudrais qu'il vint* est un arcaïsme, en contradiction avec *je saurais qu'il vient*. On ne peut pas le justifier par un rapprochement avec « je voulais qu'il *vînt* », car ici l'action du verbe complétif *venir* est future relativement au tens passé du verbe principal *vouloir*, son vrai tens est donc le « futur dans le passé », auquel, dans le mode subjonctif, correspont l'imparfait. Mais *je voudrais* n'est pas un passé, c'est un présent, l'action du verbe complétif est future relativement au présent, c'est donc le présent-futur du subjonctif qui convient, et non pas l'imparfait, du moment qu'on n'englobe pas les deus verbes dans l'idée dubitative. Déjà l'auteur du *Roland* écrit :

> Jo ne *lerreie*, pur tut l'or que Deus fist,...
> Que ne li *die*...

8. Lorsque le verbe principal est véritablement au passé, de l'indicatif ou du conditionnel, ce sont les tens *relatifs au passé* qui conviennent dans la complétive (sous réserve de la restriction indiquée ci-dessus, § 3), et, si « *je voulais qu'il vint* » tent à devenir *je voulais qu'il vienne*, il faut en chercher la raison dans la tendance générale à faire du présent-futur le tens simple unique du mode subjonctif. Pour la constatation et l'explication de ce discrédit de l'imparfait du subjonctif, M. L. de Anna renvoie à notre Revue, XXIV, p. 308, et XXV, p. 78, ainsi qu'à Albert Dauzat, *La langue française d'aujourd'hui*, p. 45 ; il cite les *Souvenirs littéraires* de Maxime du Camp, t. II, p. 471, avec l'anecdote sur Flaubert, les *Impressions et souvenirs* de G. Sand, p. 104, le *Langage populaire* de H. Bauche, p. 126, le *Problème du style* de Rémy de Gourmont, p. 253, les *Récréations*

1. A moins que l'action de la complétive ne dépende directement de la même condition douteuse que celle de la principale : « Tu *verrais* comme *j'apprendrais* bien avec toi » (exemple d'Hector Malot, cité par M. L. de Anna) ; j'apprendrais bien avec toi et tu le verrais.

2. M. L. de Anna rappèle que M. Brunot (*H. de la langue fr.*, III, 588) a relevé chez Oudin la première mention de ce changement.

Digitized by Google

grammaticales et littéraires de P. Stapfer, p. 44, et A. Albalat, *Comment il ne faut pas écrire*, p. 32. Enfin il relève nombre d'exemples tirés de G. Sand, V. Hugo, P. Hervieu (trois dans la *Course du flambeau*), A. Daudet, J.-H. Rosny, H. de Régnier, P. Bourget, Flaubert, Zola, Donnay, H. Bataille, H. Barbusse, H. Lavedan, etc. [1].

S'il est exact que la *signification* du verbe principal gouverne *le mode* de la complétive, il ne l'est pas du tout que le *tens* du premier verbe gouverne *le tens* du segond, du moins au sens où on l'entendait. Dans « je voulais qu'il m'attendît demain », ce n'est pas le tens passé de *vouloir* qui entraîne le tens passé d'*attendre* ; l'action d'attendre n'est pas passée, elle est encore à venir, mais elle est conçue comme future relativement au moment passé où on voulait, c'est donc le *futur dans le passé* qui est son tens réel, qu'il s'agit d'exprimer ; et comme, dans le mode subjonctif, c'est l'imparfait qui correspont au futur dans le passé de l'indicatif aussi bien qu'au conditionnel, *je voulais qu'il m'*ATTENDÎT correspont très exactement à *je savais qu'il m'*ATTENDRAIT ; avec l'unification du présent et de l'imparfait du subjonctif on a naturellement « qu'il m'attende ».

L. CLÉDAT.

ÉVOLUTION SÉMANTIQUE DES VERBES D'OPINION EN FRANCAIS [2]

Pendant sis siècles, depuis les premiers monuments de la langue jusqu'au milieu du XVIIe siècle, la proposition objective

1. Les imparfaits du subj. de la 1re conjugaison ont eu d'abord *-iss-* au lieu de *-ass-* aus deus premières personnes du pluriel. Au XVIe siècle, on rencontre à la fois *chantassions*, *chantassiez*, et *chantissions*, *chantissiez*, ces dernières formes considérées à tort comme des adoucissements des premières. M. L. de Anna note à ce propos la pratique de Robert Estienne, les remarques contradictoires d'Henri Estienne, celles de J. Pillot, *Gallicae linguae institutio*, 1554, p. 202, de Tabourot, *Dictionnaire des rimes françoises*, 1587, pp. 24 et 239, de Cauchie, *Gramm. gall.*, 1570, p. 161, de Maupas, *Grammaire*, 1625, p. 206.

2. [Faute de place, nous ne donnons que l'essentiel de cet article, qui paraîtra au complet dans la *Zeitschr. f. franz. Sprache und Litteratur*].

Digitized by Google

des verbes d'opinion s'est construite soit avec l'indicatif, soit avec le subjonctif, sans qu'on puisse constater, dans la marche de la langue, le progrès d'un mode sur l'autre. Tout à coup, pendant la période classique, dans le court espace d'une trentaine d'années, les verbes d'opinion se sont polarisés vers l'emploi exclusif de l'indicatif. Quelle en a été la cause ?

La déchéance du subjonctif ?

Mais jusqu'au XVIIe siècle, l'indicatif et le subjonctif se sont trouvés en concurrence dans bien des tournures où la langue s'est décidée *ensuite* pour le subjonctif. Par exemple, l'évolution des verbes émotifs s'achève vers le subjonctif à l'époque même où l'évolution des verbes d'opinion s'achève vers l'indicatif.

L'action dogmatique des grammairiens de l'époque ?

Mais Maupas et Oudin se bornent à constater que les verbes d'opinion « reçoivent verbes de mode indicative ou optative presque indifferemment. *Il pense que l'on le craint* ou *craigne* ». Ni Vaugelas, ni Port-Royal, ni Ménage, ni Bouhours ne traitent la question. En 1687, Th. Corneille observe que « *je crois* ne peut être suivi que de l'indicatif », mais qu'après *tu crois*, *il croit*, on rencontre les deus modes. En 1689, Andry de Bois-Regard veut que le verbe *croire* soit suivi de l'indicatif, mais ce grammairien ne peut avoir exercé aucune influence parce qu'en 1689 les écrivains n'hésitaient déjà plus sur l'emploi de l'indicatif.

Dans le *Lexique de Mme de Sévigné*, M. Sommer exprime cette idée singulière que l'emploi du subjonctif après les verbes d'opinion « paraît avoir été introduit par la pratique de l'espagnol et de l'italien ». Or cet emploi, comme il a été dit plus haut, est fréquent pendant tout le moyen âge, et il remonte au latin vulgaire.

M. Brunot (*Hist. de la langue fr.*, I, 249) dit qu'on trouve le subjonctif dans les anciens textes, « sitôt que ces verbes rapportent des opinions fausses ou douteuses ». Cela n'est pas tout à fait exact. Si le verbe d'opinion est à la 1re personne on peut trouver l'indicatif alors même que le fait est complètement faus. Il y a donc lieu de faire une distinction très importante dans ces

Digitized by Google

verbes. Dans *je crois que*, celui qui parle ou écrit est la même personne qui fait l'action de croire. Au contraire, dans *tu crois, il croit que*, celui qui croit n'est pas la même personne qui parle ou écrit.

Or, à une époque où le subjonctif et l'indicatif n'avaient pas une valeur de convention comme ils l'ont aujourd'hui, mais avaient une valeur de conviction exprimée par les équations : subjonctif = irréalité, — indicatif = certitude [1], il est évident que celui qui parlait ne pouvait associer l'indicatif à un fait qu'il savait ou qu'il concevait irréel, de même qu'il lui était impossible d'exprimer par le subjonctif, qui dans son esprit était associé à une irréalité, un fait qu'il concevait ou savait réel.

[Suivent plusieurs exemples caractéristiques].

Voici un exemple très intéressant, car il réunit les deus points de vue et il est d'un écrivain proche du XVIIe siècle :

> Du mont souvent armée devalla
> Croyant pour vray qu'en la campaigne il *soit* :
> Puis ne trouvant personne, s'en alla,
> Et croit qu'il *est monté* par autre voye.
>
> (La Boétie, *Œuvres*, p. 487, éd. Feugère, 1846).

Conclusion : lorsque le sujet d'un verbe d'opinion est une 2e ou une 3e personne, la profondeur de la croyance du sujet de ce verbe n'a aucune influence sur le mode de la subordonnée, celui-ci dépendant exclusivement de la certitude ou de l'incertitude du sujet parlant ou écrivant [2].

Il n'en est pas de même lorsque le sujet est *je*, *nous*. La personne qui parle est alors la même qui croit. Il manque donc un contrôle à la croyance. Réalité, non-réalité n'ont plus d'impor-

1. [Sur la valeur relative des deus modes, voy. notre Revue, 1923, pp. 81 et suiv.] — L.C.

2. [C'est ainsi que nous dirions : « On assure qu'il *serait arrivé* hier », marquant ainsi, par l'emploi du conditionnel dans sa valeur de « dubitatif » non conditionnel, que nous ne sommes pas sûr de la réalité du fait, tout assurée qu'elle soit par le sujet « on » du verbe principal.] — L.C.

Digitized by Google

tance ici ; ce qui importe, c'est la profondeur des raisons que le sujet peut apporter à l'appui de son opinion. Je puis penser qu'une chose est vraie, mais tout en le pensant, ne pas me sentir tout à fait à l'abri de l'erreur. C'est ce que Kant appèle « la croyance incertaine ». On comprent que dans ce cas la vieille langue ait pu dire « *je* crois que cela *soit* [1] ». Mais on peut se croire entièrement à l'abri de l'erreur, c'est « la croyance crue vraie ». Dans ce cas, le sujet ne peut que dire : « *je* crois que cela est ».

Si « *je* crois », au témoignage de Th. Corneille, n'a plus gouverné que l'indicatif, c'est que l'élément « certitude », à partir d'une certaine époque, s'est trouvé toujours dominant dans l'esprit du sujet. Il n'y a plus eu croyance incertaine, mais toujours croyance crue vraie. Cette transformation s'est opérée entre 1650 et 1687, c'est-à-dire pendant la courte période qui a marqué l'apogée de la puissance monarchique, de la gloire littéraire, de l'hégémonie spirituelle de la France dans le monde.

Le point de départ d'une évolution sémantique est toujours individuel. Cette fois, le ferment a été le Grand Roi. Sa *forma mentis* était faite pour donner aus verbes d'opinion le sens nouveau ; la royauté qu'il exerçait sur la langue devait facilement opérer la contagion dans un milieu qui était à l'unisson affectif avec lui. La langue de ses *Mémoires* (où l'on ne trouve pas un seul exemple de subjonctif dans ce cas, tandis que ce mode est encore employé par les écrivains de l'époque) nous prouve que l'étincelle est vraiment partie du Roi.

Aujourd'hui, la majorité des Français sentent que les verbes d'opinion n'ont rien de positif, et les grammairiens écrivent que ces verbes « prêtent facilement au doute ». Leur valeur sémantique est changée de nouveau. Si le mode de la propo-

1. [Nous employons encore de même le conditionnel purement dubitatif (cf. la note 2, page 151). Dans un opuscule tout récent de Marius Audin, intitulé *L'imprimeur du roi* (Lyon, 1925), on lit : « *Je crois* donc que Jean Saugrain *aurait été* non point l'imprimeur, mais le libraire du roi ». C'est l'équivalent de l'ancien « *je crois* qu'il *ait été*... »]. — L.C.

Digitized by Google

sition objective reste l'indicatif, c'est que les modes ont perdu la valeur que leur attribuait Malherbe, pour acquérir celle de convention dont parle M. Foulet [1].

Catania (Italie). ANGELO GIORGINI.

1. [La tèse de M. Giorgini est ingénieuse, intéressante et habilement présentée. Mais comment admettre une évolution sémantique s'appliquant non pas à un mot, mais à un ensemble de mots, « les verbes d'opinion », *croire*, *penser*, *imaginer*, *estimer*. Même en restreignant l'évolution à *croire*, et en admettant que l'emploi absolu de l'indicatif dans la subordonnée a pu se propager de ce verbe aus autres, il est invraisemblable que *croire* ait retrouvé son ancienne valeur sémantique après l'avoir perdue dans la segonde moitié du XVIIe siècle. Il semble bien que cette valeur n'ait pas changé. Si, à la même époque, « l'évolution des verbes émotifs s'est achevée vers le subjonctif, et celle des verbes d'opinion vers l'indicatif », c'est sans doute parce qu'il se trouvait que les premiers s'employaient beaucoup plus souvent avec le subjonctif, et les segonds avec l'indicatif. Ici comme ailleurs, l'unification s'est faite au détriment de la souplesse de la langue, qui devenait moins apte à marquer les nuances de la pensée.] — L.C.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

Mélanges de philologie offerts à M. Johan Vising par ses élèves et ses amis scandinaves à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance, 20 avril 1925 (Paris, Champion, XII-419 p. grand in-8 carré).

Ce très beau volume, orné du portrait de M. Vising, et tiré à 250 exemplaires, tous numérotés, est tout à fait digne, et de toutes façons, du grand filologue suédois qu'on a voulu fêter. Nous n'oublions pas que M. Vising nous a adressé, il y a vint-cinq ans, d'utiles remarques à propos de la question de l'amuïssement du *r* final (voy. notre tome XIV, p. 107). Parmi ces articles de Mélanges, nous allons signaler ceus qui entrent dans le cadre de notre Revue.

P. 24, *A propos de l'élymologie du fr.* CHEF, par A. Wallensköld. L'auteur nous dit qu'en 1921 il a « proposé » la forme hipotétique **capem* (c'est l'étimologie que nous avions nous-mêmes indiquée en 1917, § 143 de notre *Manuel de phonétique et de morphologie historiques du français*) ; aujourd'hui, il considère toujours cette hipotèse comme admissible, mais il ne la juge pas indispensable, et il croit que *chef* peut venir de **capum*, bien que dans d'autres mots la consonne labiale devant voyelle labiale se soit changée non en *fe*, mais en un *we* formant diftongue avec la voyelle précédente. Il expose, pour les écarter, les différentes explications proposées de cette double transformation, qu'il attribue lui-même à une double prononciation, plus ou moins vulgaire, des mots en question. En ce qui touche spécialement **capum*, le changement en *f* serait dû à la sonorisation tardive

Digitized by Google

du *p* intervocalique (on a cependant *sout*, de *sapuit*). Je ne crois pas à la nécessité d'une contamination pour expliquer *suif* de *sebum* (cf. mon *Manuel de phonétique française*, § 41.)

— P. 33, *Quelques remarques sur les pléonasmes tautologiques*, par Kr. Nyrop. Essai de classement des pléonasmes ; l'auteur se donne le malin plaisir de relever des pléonasmes caractérisés chez Malherbe, Boileau, Victor Hugo. Les formules *sain et sauf*, *feu et flamme*, et même *sûr et certain*, sont des pléonasmes allitérants (on ne dit guère « évident et manifeste » ni « des vertes et des pas mûres »).

— P. 37. *Några franska uttalanden om fransk värsbildning*, par Fr. Wulff. Étude ritmique d'un certain nombre de pièces de Clair Tisseur (pour les Lyonnais, Nizier du Puitspelu), que M. Maurice Grammont est particulièrement qualifié pour apprécier. L'auteur nous donne des lettres curieuses qui lui ont été adressées en 1900 et 1901 par Paul Meyer, Gaston Paris et Edmond Rostand à propos d'une étude antérieure « sur la ritmicité de l'alexandrin français ». Paul Meyer déclare : « c'est trop fort pour moi, je n'y comprends absolument rien ».

— P. 51. *Une vieille chanson française*, par E. Löseth. Cette « chanchon », où s'expriment les regrets d'une femme délaissée par son ami, est originaire de la Flandre française, et date de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. Elle est conservée à Oslo, dans les archives nationales de la capitale de la Norvège, et provient des anciennes archives du roi scandinave Christian II. Le texte est en mauvais état ; au commencement du 3e couplet, nous lirions plutôt « Quant de moi partit » que « Tant qu'à mon parti ».

— P. 55. *Fr.* CHAGRIN « *ledsen* » ; COLÈRE « *ond* », par Carl S. R. Collin. Rapprochement sémantique de ces deus mots, qui ont l'un et l'autre double fonction, adjective et substantive, et remarques sur l'emploi prétendument adverbial de *tout* devant un substantif, cf. notre Revue, XIII, p. 45.

— P. 66. *En omtvistad metod för fornskrifters utgivande*, par A. Nordfelt. Sur la question controversée de l'utilisation des classements de manuscrits pour l'établissement des textes. Cf.

Digitized by Google

l'introduction de J. Bédier à son édition du *Lai de l'Ombre*, p. XXIII.

— P. 84. *Klangeffekter i modern franska*, par Alfred Stenhagen. Nombreus exemples de formules et onomatopées allitérantes et rimantes, vers olorimes, mots formés par réduplication sillabique, etc. ; la documentation atteste le grand succès des *Annales politiques et littéraires* en Scandinavie. Plusieurs des cas cités sont contestables ; il ne semble pas y avoir recherche d'allitération dans « toute sorte de quolibets et de questions » (p. 90), ni dans « les ténèbres et les terreurs », etc. Comme exemple de redoublement pour rendre un bruit répété et continu, comme dans *froufrou*, on peut citer le vieus fréquentatif *babattre*, exprimant surtout les battements du cœur.

— P. 123. *Guernes de Pont-Sainte-Maxence et la « légende de Becket »*, par E. Walberg. L'auteur résume d'abord les principaus résultats ausquels il avait abouti en étudiant la *Vie de saint Thomas le Martyr*, dont il a donné une édition en 1922. Il résume ensuite les objections qui lui ont été faites par Mlle Claudine Wilson dans un article de la *Modern Language Review*. Suit une longue et vive rispote.

P. 161. *Fr.* ICI -AINSI, *Essai d'étymologie*, par Hilding Kjellman. De ce que les formes démonstratives commençant par *ic-* n'ont pas encore été rencontrées dans des textes antérieurs à l'*Alexis*, l'auteur conclut qu'elles sont postérieures, et qu'elles ont été faites par l'adjonction d'un *i-* aus formes *ci*, *cest*, *cel*, etc., qui seraient plus anciennes ; on aurait eu successivement *eccillo*, **ecel*, *cel*, *icel*, au lieu de *eccillo*, *icel*, *cel*. Cette téorie s'inspire de celle d'Ascoli pour les démonstratifs italiens, qu'il explique aussi par une aférèse ancienne. Si l'*i* de *icel* ne vient pas de l'*e* de *eccillo* (et il y a en effet des difficultés fonétiques à l'en tirer), s'il s'est préposé à *cel* plus ancien, comment l'expliquer ? M. Kjellman le rattache à l'*i* initial de *iluec*, *iqui*, formes qu'on rencontre avant la série des mots en *ic-* ; la seconde forme, il est vrai, est plutôt provençale, mais on la trouve en abondance dans la région franco-provençale, et plus au Nord. L'*i* de *iluec* se rattacherait lui-même à l'*i* long de *īlico*. Quant à *iqui*

Digitized by Google

ce serait « la continuation directe du provençal *aqui* en langue d'oïl ». L'emploi très fréquent de *ci* en position proclitique aurait eu pour conséquence le renforcement en *ici* dans l'emploi tonique ; mais, si l'on admet l'antériorité de *ici*, on peut aussi bien dire qu'il s'est produit un abrègement tout naturel dans l'emploi proclitique. La téorie nouvelle est intéressante et ingénieuse, mais elle n'est pas pleinement convaincante. — Sur l'adverbe *si* (= sic), on aurait formé de même *issi*, et, avec le préfixe *en-*, *ensi*, on trouve aussi *eissi*, « qui n'est que le provençal *aissi* ». M. Kjellman localise ces diverses formes, et explique *einsi* par la fusion d'*eisi* et d'*ensi* ; *ainsi* serait une grafie de la région orientale où il y a confusion entre *en* et *an*, et où l'on trouve *ansi* pour *ensi*. En ce qui nous concerne, nous admettrions également l'influence de l'adverbe *ains*, car deux mots peuvent agir l'un sur l'autre sans avoir entre eus de lien sémantique. — M. Kjellman nous annonce, sur les termes démonstratifs en provençal, une étude prochaine qui complètera utilement le présent article.

— P. 228. *Remarques sur la construction active en français*, par Gunnar Biller. L'auteur note l'emploi fréquent, en français, de propositions participes telles que « on entrait dans une vaste cour *entourée d'un portique quadrilatéral, soutenu par des piliers* ». On en ferait des propositions relatives en ajoutant un pronom relatif sujet et une forme du verbe être *être* : « *qui était* entourée etc. ; *qui était* soutenu, etc. », mais ce serait alourdir la frase. Quand on veut mettre l'action en relief, ou pour d'autres raisons, par exemple si le participe seul ne peut pas exprimer le rapport de tens, on se sert d'une proposition complète mais presque toujours *active* (... *qu'entourait* un portique quadrilatéral), tandis que dans les langues germaniques, la vois passive s'emploie plus souvent que la vois active pour les propositions relatives, si le sujet ne désigne pas une personne. M. Biller cite de nombreus exemples de frases françaises telles que « le coteau *que domine Fourvières* ». La prédilection du français pour la tournure active est encore attestée par des frases telles que « Celui *qui* descent en soi-même et *que* ne *retient* pas l'amour de l'har-

Digitized by Google

monie », au lieu de : « ... *qui* descent... et *qui* n'*est* pas *retenu*... ». — L'auteur note ensuite la fréquence de la tournure active *faire* + infinitif ; ici encore, c'est surtout dans les propositions relatives et tout particulièrement quand le sujet ne désigne pas un être vivant, que la construction française est contraire au génie des langues germaniques : « la camionnette que *la chaussée dépavée faisait* sauter ». — La « tendance active » se manifeste encore par ce fait qu'assez souvent le sujet est une chose agissant comme un être vivant : « *La fenêtre* ouverte me *montrait* la féerie divinement sereine de la nuit provençale. — *Un poteau* télégrafique *égrenait* sa grappe de muguets de porcelaine (H. de Régnier) ». Nombreus exemples où l'action de l'objet inanimé s'exerce sur une personne, où le sujet indique une idée abstraite, ou se trouve être une expression de tens. Enfin une chose ou un sentiment peuvent être présentés comme produisant directement un mouvement dans une personne : « *La nuit* pleine de proies *enfla* sa narine (= fit *s'enfler*...). — *La colère redressa* la paysanne (= la fit *se redresser*).

— P. 256. *Quelques étymologies françaises et provençales*, par A. Filip Liljeholm. *Chez* est tiré du génitif *casae*, analogue au locatif *domi*. Le français *biais* serait un emprunt du provençal, et viendrait de **biaxius*. Le provençal *nemes que*, dont on ne connaît qu'un exemple, est expliqué ingénieusement par *non minus quam*, et le français *regretter* par **regrevitare* : « tel as ocis dunt al coer me *regrete* » (*Roland*) = « ... dont *il me grève* fort ». Enfin *tante* pourrait venir de **atamita*, analogue à *atavus*, *atavia*, avec chute de la voyelle initiale par confusion avec l'*a* de l'article et du possessif féminin.

— P. 290. *Sur la question de l'*i *dit parasite dans l'ancien français*, par Ernst G. Wahlgren. Il s'agit de l'*i* qu'on rencontre dans les notations dialectales *ei* au lieu de *e* venant de *a* latin tonique, et *oi* et *ui* correspondant d'une part à *o* ouvert ou fermé du latin, d'autre part à *u* long, alors que ces voyelles ne sont pas soumises à l'action d'une palatale qui suit. Après étude minutieuse des exemples, la conclusion de l'auteur est que dans *ei* venant d'*a*, on n'a pas un *i* parasite, mais un *i* orga-

Digitized by Google

nique, dû à un développement fonétique par allongement et scindement de la voyelle ; dans les autres cas l'*i* n'a rien de fonétique, ce n'est qu'un artifice grafique, par exemple dans *ui* pour indiquer que l'*u* est un *u* français et non un *u* valant *ou* (comme en vieus français l'*h* de *huit* pour distinguer *uit* de *vit*), dans *oi* pour représenter un des sons venus de l'*o* latin et notés ailleurs *ue*, *oe*, *è*, plus rarement *ou*. De même dans les grafies dialectales telles que *preiche*, *coraige*, *ei* et *ai* sont simplement des notations de l'*è* ouvert et ne correspondent pas à d'anciennes diftongues.

— P. 336. *Egidius* > *Gilles*, *étude d'onomastique*, par Karl Michaëlsson. Article très documenté sur le nom propre *Aegidius*, dont la forme française primitive aurait été *Gire*, devenu *Gilles* sous l'influence du nom d'origine germanique *Gisla*. Contestant à bon droit l'origine grecque que G. Paris attribuait à *Aegidius*, M. Michaëlsson y voit un dérivé du nom de personne latin *Eggius*. A côté de nombreuses localités qui portent le nom de *Saint-Gilles*, il y a des *Saint-Géry* et *Saint-Gély*, avec l'accent sur la segonde sillabe (dans le midi, on a pu avoir à l'origine un *i* final atone comme pour oli, d'*oleum*). Il n'y a pas lieu de s'étonner de la chute de la sillabe initiale d'*Egidius* ; toutefois, il faut la supposer très ancienne, sans quoi le *g* n'aurait pu se maintenir ; on pourrait encore proposer *sanct-Egidium* coupé *sancte-Gidium*, ce qui donnait au *g* la solidité d'une consonne initiale (cf. à l'inverse les cas où la chuintante finale provenant du *ct* de *sanct(um)* est devenue la consonne initiale du nom du saint comme dans *Saint-Chély* < *S. Hilarius*).

— P. 359. *Le sort des prépositions* CUM *et* APUD *dans les langues romanes*, par J. Melander. L'auteur constate que l'expression de l'idée de « avec » partage les langues romanes en deus groupes, le français et le provençal d'une part et d'autre part toutes les autres, les premières ont perdu *cum* et l'ont remplacé par *apud*, que les segondes ont perdu en conservant *cum*. Réformant l'explication donnée par Meyer-Lübke pour le rapport sémantique d'*apud* et de *cum*, il montre qu'*apud* avait en latin classique les sens de *près de*, *devant*, *chez*, désignant la proximité

Digitized by Google

dans l'espace mais excluant l'idée de communauté dans l'action qu'exprime *cum*. Si on voulait exprimer les deus idées, on employait les deus propositions : quibus*cum* et *apud* quos. Toutefois, dans tel ou tel passage donné, il arrive qu'on doute si *cum* n'a pas le sens d'*apud*, c'est-à-dire le sens « local » plutôt que le sens « comitatif » habituel, et M. Melander apporte par contre quelques exemples où *apud* se rapproche beaucoup du sens de *cum* (cenavit *apud* me), tendance qui s'est ensuite développée en gallo-latin. Devant un nom de lieu, *apud*, dans les différentes langues romanes, a été remplacé par *ad*, *in*, *juxta*, je n'ajouterai pas *de* comme M. Melander, car dans les expressions telles que *bataille* DE *Pavie*, qu'on retrouve en italien et en espagnol, la préposition n'annonce vraiment pas le lieu, mais le nom du combat. Devant les noms de lieu et les noms de personnes, *apud* a été en outre remplacé dans les différentes langues romanes par de nouvelles prépositions tirées de *pressum*, *latus*, *ante*. Le sens de « chez » est le seul sens ancien de *apud* que le français et le provençal aient conservé : « lor preia que *od* lui herbergassent » ; les autres langues, qui ont perdu complètement *apud*, emploient ici *cum* : « non volse rimanere *con* lui et andò ad albergare *con* un altro suo castellano » (Mach.). Par contre, le français et le provençal ont donné à *apud* le sens de *cum*, mot que ces langues ont abandonné parce que son produit fonétique se confondait chez elles avec celui de *quomodo*, tandis qu'en italien et en espagnol, où la voyelle atone se maintient, on avait *como* d'une part et *con* de l'autre. On pourrait objecter qu'en latin la confusion possible de la préposition *cum* et de la conjonction *cum* n'a pas empêché ces deus mots de se maintenir, mais la plus grande divergence des sens était ici une garantie contre la confusion. En résumé, les acceptions d'*apud* ont été exprimées par toutes les langues romanes à l'aide de diverses prépositions du latin classique et du latin populaire ; une seule, celle de « chez », a persisté en gallo-latin, où d'autre part *apud* s'est substitué à *cum*. Au lieu de *como*, l'italien moderne dit *come*, qu'on explique par *quomodo et* ; plusieurs langues, dont le provençal, ont *coma*, où on a vu *quomodo ad*, mais que

Digitized by Google

M. Melander préfère expliquer par *quomodo ac*. Il attribue en partie le succès de ces locutions au désir de mieus marquer la différence avec *cum*, mais la raison ne peut valoir ni pour les langues qui ont perdu *cum*, ni pour celles qui ont pu le conserver parce que *cum* et *quomodo* étaient restés distincts.

L. Clédat.

L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet, E. Muret. — *Glossaire des patois de la Suisse romande*, 1er fascicule (Introduction, *A-Abord*), in-4°, 64 p. avec cartes et figures, Neuchâtel et Paris, éd. Attinger, 1924.

Voici le premier fascicule, impatiemment attendu, d'un ouvrage considérable, fruit de patientes recherches et d'un labeur méthodique, et auquel quatre éminents professeurs d'Universités suisses ont attaché leur nom. L'initiative de cette œuvre revient à M. Gauchat : le succès de l'*Idiotikon* suisse-allemand de F. Staub et L. Tobler (dont la publication commença en 1881 et qui en est à la lettre S) lui suggéra l'idée de dresser un répertoire analogue pour les patois romands. Encouragé par ses maîtres, notamment par Morf et par Gaston Paris, le jeune romaniste, avec une foi d'apôtre, se mit en campagne : il parvint à intéresser au projet les autorités cantonales et fédérales, et il associa à ce travail trois collègues à qui il n'eut aucune peine à faire partager son entousiasme réfléchi, d'abord MM. Jeanjaquet et Tappolet, puis M. Muret que sa spécialisation en matière onomastique rendait indispensable pour la partie relative aus noms de lieus et aus noms de personnes. L'entreprise était constituée en 1898 ; on se mit au travail l'année suivante. Après un quart de siècle, voici enfin le début d'une publication qui vient couronner de si patients efforts.

Le premier fascicule contient, outre une préface de M. A. Piaget, président de la commission filologique du Glossaire, une introduction et le début du glossaire (*a-abord*).

L'introduction nous renseigne sur l'historique de l'œuvre, sur

Digitized by Google

les publications annexes passées et présentes (*Bulletin du Glossaire*, 1902-1915, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, 1912 et 1920, et *Tableaux phonétiques*, relevés d'après 62 patois, qui viennent de paraître), enfin et surtout sur le contenu du glossaire, sur le classement et l'arrangement des matériaus.

Elle insiste peu sur la métode qui a présidé à l'enquête, mais nous avons à ce sujet des renseignements plus détaillés dans les travaus préparatoires du Glossaire publiés au cours des années précédentes (rapports annuels), et des données précises dans le répertoire des localités et des matériaus qui figure ici.

Cette métode, dès avant la publication du *Glossaire*, a donné lieu à des critiques, car elle combine l'enquête directe avec l'enquête par correspondance et utilise en outre tous les ouvrages relatifs aus parlers romands ainsi que les documents d'archives. Pour avoir une fotografie exacte des patois dans leur état actuel, n'eût-il pas été préférable que la récolte des matériaus fût faite sur place par les auteurs eus-mêmes ? Mais outre que ce sistème se heurtait à une objection d'ordre matériel — il était impossible à quatre enquêteurs, même s'ils n'avaient pas d'autres occupations, de dépouiller en vint-cinq ans le lexique et les locutions des 222 localités représentées ici, — les auteurs ont entendu nous donner plus qu'un relevé des patois actuels : une véritable sintèse lexicologique de la langue romande, dans son passé et son présent, en comprenant, à côté du dialecte, le français régional, les prénoms, noms de famille, noms de lieus et lieus-dits, « pour autant que leur caractère primitivement appellatif puisse être clairement établi ». On conçoit qu'un tel travail, dans lequel la partie historique est capitale, ne puisse être conçu suivant la même métode qu'un atlas linguistique.

D'ailleurs les inconvénients de l'enquête par correspondance ont été réduits ici au minimum[1]. Les auteurs ne travaillaient pas en *terra incognita* ; ils connaissaient par expérience, depuis

1. Ce sont surtout des inconvénients d'ordre fonétique. Cf., p. ex., v° ABCÈS ; « les cor:. écrivent généralement *ab-* sous l'influence de l'orthogr. fr., mais la prononciation courante est sans doute *apsè* ».

Digitized by Google

longtens, les patois romands, ils ont procédé à des vérifications, à des sondages, et ont relevé eus-mêmes, parmi les principaus tipes dialectaus, les glossaires de diverses localités. En revanche, ce sistème a permis de réunir une richesse de documentation qui n'a jamais été atteinte, si on songe qu'elle s'exprime par un million et demi de fiches.

Chaque article est composé, en principe, de la façon suivante (en principe, car la partie historique peut faire défaut, en l'absence de documents) : 1° Forme et provenance du mot, avec l'énumération complète des variantes fonétiques suivant les localités, d'après un ordre géografique déterminé, et renvoi aus sources ; — 2° Définition grammaticale, signification et exemples, les sens étant classés, autant que possible, d'après leur filiation historique ; les exemples sont très nombreus, comme il convient pour bien situer la valeur exacte des mots, même si quelques frases paraissent un peu artificielles ; — 3° (en petits caractères) Historique et enciclopédie : la partie étimologique est traitée avec sobriété et précision ; la partie enciclopédique, des plus utiles, a trait à l'explication des choses et des usages, au folk-lore, etc., et se trouve, quand il est nécessaire ou qu'il a été possible, complétée par l'illustration.

Le sistème adopté pour le classement alfabétique pourra surprendre. Avant de le critiquer, il faut connaître et comprendre à quelles difficultés on se heurtait dans un travail de ce genre qui réunit des matériaus complexes et hétérogènes. Dans le dictionnaire d'une langue unique ou le glossaire d'un patois donné, le classement alfabétique rigoureus ne souffre pas discussion ; un dictionnaire étimologique classera ses articles d'après les mots racines. Mais ici, comment procéder ? Fallait-il, alors que certains mots offrent trente ou quarante variations fonétiques, les placer toutes par ordre alfabétique, avec vint neuf ou trente neuf renvois à la forme sous laquelle le mot eût été étudié et à côté de laquelle on eût replacé les variantes ? Répétitions fastidieuses, papier perdu, que d'objections contre ce sistème ! Et comment permettre au lecteur (car il ne faut pas perdre de vue qu'on a vonlu rendre ce travail accessible au public cultivé) de retrouver facilement ces formes patoises ?

Digitized by Google

Les auteurs ont été ainsi amenés à adopter un sistème mixte. Trois tipés d'articles sont distingués chacun par un caractère spécial. Quand le mot patois a un équivalent en français, avec la même base étimologique et le même sens général, c'est le mot français, imprimé en capitales, qui est en tête de l'article : ABAISSER, ABEILLE, etc. L'italique grasse est réservée aus mots patois qui n'ont pas d'équivalent en français, le vaudois central, en cas de pluralité de formes, étant pris pour tipe : *abadą*. Enfin le romain gras est employé, pour les mots anciens, disparus dans les parlers actuels, et, d'une façon plus générale, pour tous les mots à ortografe non fonétique, termes francisés, noms de lieus, etc. : **abergeant, Abattes...** Ce classement, complété par des renvois, offre un réel intérêt pratique. Il apporte un utile élément de groupement, de discrimination dans l'ordre alfabétique qui n'est, somme toute, qu'un moyen empirique artificiel.

Quelques mots sur la notation. La notation fonétique est employée pour la transcription des formes patoises actuelles. Ses éléments sont empruntés au sistème Gilliéron-Rousselot (notation de l'accent tonique, de l'*u*, des voyelles ouvertes et fermées, de *ṛ*, *ʂ*, *ʒ*, etc.), aus notations en faveur chez certains romanistes allemands (*ë*, *ö*, *u̯* = *u* consonne, etc.) et même à l'Association fonétique internationale (*ə* = *e* muet); quelques signes diacritiques, nécessités par des prononciations régionales ou locales, ont été ajoutés. Cet éclectisme ne saurait être blâmé, encore que la multiplication et l'amalgame des notations compliquent, surtout pour les débutants, les difficultés de lecture. Je regretterai seulement que le principe de fonétisme n'ait pas été suivi jusqu'au bout, qu'on ait conservé des groupes de deus lettres pour des sons simples tels que *u*, les voyelles nasales, *ɛ*, et qu'aucun signe diacritique ne distingue *n* mouillée de *n* + *y*. Je sais bien que l'on a obéi sur ce point, une fois de plus, à des considérations d'ordre pratique, pour rendre la lecture du glossaire accessible à un plus grand nombre de lecteurs : mais vraiment *ã* ou *ɛ* les aurait-il beaucoup plus dépaysés que *ṅ* ou *ʂ*?

Ce sont là, d'ailleurs, critiques de détail de minime impor-

Digitized by Google

tance. Tel qu'il est, par la richesse sans précédent de sa documentation comme par sa valeur scientifique, le *Glossaire des patois de la Suisse romande* s'annonce comme une des œuvres maîtresses dont puisse s'enorgueillir la dialectologie romane.

Albert DAUZAT.

JOSEF ČADA, *La déclinaison et la place du complément d'objet direct nominal dans la prose de l'ancien français* (IXe-XIIIe siècles). Paris (Stock), 1925, in-8° de 142 pages.

Nombreus sont ceus qui admettent encore aujourd'hui une corrélation étroite entre la disparition de l'ancienne déclinaison française et la rigidité avec laquelle le français moderne exige dans la proposition normale la succession sujet — verbe — complément. En fait, la question, malgré son importance, n'a vraiment pas encore été examinée de très près ; le plus souvent on s'est basé sur des impressions générales, acquises par quelques sondages rapides. Aussi n'a-t-on jamais abouti à des résultats précis, et les avis sont-ils restés partagés. Dans son travail M. Čada n'étudie qu'une partie du problème, comme il l'indique dans le titre ; mais il l'étudie avec un soin très minutieus et dans tous ses détails, sans rien omettre d'essentiel. Il a pu arriver ainsi à des résultats solides.

Les textes poétiques ne peuvent pas donner sur les problèmes de sintaxe des renseignements très sûrs ; la langue y est trop souvent déterminée par les besoins de la versification. L'auteur les a donc délibérément écartés. On ne peut que lui donner raison. Parmi les ouvrages en prose, ceus qui sont des traductions du latin exigent aussi une certaine prudence : leur frase peut avoir été influencée par la construction de la proposition latine correspondante. En revanche leur témoignage n'en aura que plus de pois, quand ils s'écartent du modèle latin pour donner une construction purement française. Le nombre et l'importance de ces textes ne permettaient pas à l'auteur de les ignorer complètement, mais il a su en faire un usage judicieus et éviter le danger que nous venons de signaler. Enfin les textes proprement fran-

Digitized by Google

çais qui forment la base essentielle du travail sont également utilisés avec une grande circonspection. On a tenu conte de tous les facteurs, psicologiques et autres, qui ont pu jouer dans la construction de la proposition et modifier sa forme. Partout nous avons devant nous des évaluations prudentes, faites avec toutes les garanties nécessaires sur des exemples presque toujours bien choisis. Tout au plus pourrait-on souhaiter un mot d'explication sur le chois des textes, et pour chacun de ceus-ci une indication sommaire de la valeur qu'il a dans la question étudiée ici.

Les résultats ausquels aboutit ce travail nous paraissent concluants. M. Čada fait voir d'une manière très nette que l'ancienne flexion n'exerce presque aucune influence sur la liberté plus ou moins grande dans la construction de la proposition française. A une époque où cette flexion existe encore, on voit la frase malgré cela s'acheminer de plus en plus vers l'état de choses actuel et se dessiner toujours plus nettement la tendance vers la construction rigide du français moderne que la langue atteint par étapes successives, selon les circonstances. La présence ou l'absence de la flexion n'y est que pour fort peu de chose ; ce sont d'autres facteurs qui ont déterminé cette évolution. L'étude très minutieuse, très soignée, et conduite avec une rigueur remarquable, tranche la question d'une façon définitive. Les résultats principaus resteront acquis.

Il y a cependant une question que l'auteur ne semble pas s'être posée et qui pourtant n'est pas sans importance : c'est de savoir jusqu'à quel point la flexion aus XIIe et XIIIe siècles, observée dans les textes littéraires, était encore une réalité vivante. Maintenue dans la tradition écrite, elle pouvait déjà avoir cessé d'exister de fait. Ne la trouve-t-on pas encore presque intacte chez un Guillaume de Machaut, en plein XIVe siècle, à un moment où elle n'était certainement plus qu'une survivance artificielle d'un état périmé ? Remarquons que pour les noms propres la flexion n'existe presque plus dès le XIIe siècle. La langue des documents sans caractère littéraire, tels que des chartes et autres, pourrait fournir sur ce point d'utiles rensei-

Digitized by Google

gnements. D'autre part, les preuves de M. Čada auraient gagné à être renforcées par un examen portant sur des textes plus récents, d'une époque où l'ancienne flexion avait décidément cessé d'exister. Y a-t-il quelque différence notable sur le point qui nous intéresse ici entre ceus-ci et ceus des siècles précédents ? C'est peu probable. Cela dépassait, il est vrai, les limites que l'auteur s'était fixées ; néanmoins des indications, même rapides, auraient eu leur utilité. L'auteur nous donnera peut-être un jour cette enquête complémentaire. Ces réserves ne diminuent en rien la valeur de son travail solide et concluant. Ajoutons que M. Čada, de nationalité tchèque, a eu le courage d'écrire son volume en français, et il y a lieu de l'en féliciter, car il écrit un excellent français qui ne trahit que rarement l'origine étrangère de l'auteur.

E. HOEPFFNER.

A. GRIERA, *Atlas lingüistic de Catalunya*, Barcelone, Institut d'estudis catalans (en dépôt à Paris à la librairie Champion), in-f°, fasc. 2 (cartes 188 à 386) et 3 (cartes 387 à 586), 1924.

Le magistral Atlas linguistique de Catalogne, dont nous avons annoncé en son temps le premier fascicule [1], poursuit sa publication avec une régularité qui fait honneur à l'éditeur comme à l'auteur. Deus fascicules ont vu le jour à la fin de 1924 (*babarota* à *les crosses*). Sans revenir sur les qualités éminentes de ce travail, qui s'affirment dans ces fascicules comme dans les précédents, je voudrais montrer par quelques exemples quels services est appelé à rendre cet atlas à la linguistique romane et quelle variété d'enseignements il peut nous donner.

L'abondance des matériaus réunis ici met d'abord en lumière l'homogénéité remarquable du catalan, en dépit d'une structure géographique qui, par l'isolement de vallées montagneuses et d'îles éloignées, par l'allongement d'un étroit territoire vers le sud en bordure de mer, semblait prêter au contraire à toutes

1. 1924, pp. 163-166.

Digitized by Google

sortes de dislocations lexicologiques et autres, sans parler d'une histoire mouvementée qui, par des annexions et des scissions, ouvrait largement la porte aus influences étrangères. Cette homogénéité, qui contraste si nettement avec la bigarrure des cartes lexicologiques de France et d'Italie, ne peut s'expliquer que par un traditionnalisme linguistique très puissant. En effet, — et c'est la segonde constatation d'ordre général — le catalan s'affirme comme très arcaïque, tant par la fonétique que par la morfologie et le lexique. C'est un parler essentiellement conservateur.

Il est intéressant d'observer la lutte du mot catalan originaire avec les vocables importés soit de Castille, soit de France. Une carte caractéristique est celle de « pentecôte » (474). Le latin vulgaire *CINQUAGESIMA, que le reste de l'Espagne a perdu comme la France, a survécu dans le catalan central sous la forme *sinkujęzmė*, battu en brèche à l'ouest et au sud par l'espagnol populaire *pascuas granadas*, au nord par le provençal et gascon *pentecoste*.

En principe, la limite occidentale du catalan, si artificielle au point de vue géographique, est linguistiquement assez nette : la zone de flottement qui s'observe sur la lisière orientale de l'Aragon est très étroite. On sait qu'il en est de même au nord entre le catalan et le provençal. Quant au Val d'Aran, qui politiquement dépent de la Catalogne, il est gascon par la langue comme par la géografie, mais il a subi des influences catalanes et castillanes.

Comme on devait s'y attendre, les influences castillanes ont ici une plus grande extension géografique que les influences venues de France, étant données l'ancienneté et l'étroitesse des rapports politiques et sociaus entre Madrid, Barcelone et Valence. En général l'influence du provençal, à laquelle s'est superposée, puis substituée (en la renforçant parfois) celle du français, ne dépasse pas la frontière politique (Val d'Aran à part) : c'est le cas, par exemple, pour *bila* (ville) en face de *ciutat* et pour divers néologismes. Il est rare que le pur provençal déborde (telle *perola* en face de *caldera*, 368) ; c'est plutôt le fait de néo-

Digitized by Google

logismes français comme « moustache » (269) ou « cirage » (267). Parfois le mot provençal entame à peine le Roussillon (p. ex. *flèjel*, 255, « fléau à blé », sur deus points). — Parmi les importations castillanes, signalons celles de « beau ». Le mot indigène originaire, *bell*, a presque disparu, comme son congénère provençal ; mais le provençal moderne *pulit* n'a gagné que le Roussillon. L'espagnol, on le sait, a eu deus créations successives : *hermoso*, aujourd'hui arcaïque et sorti de l'usage courant, puis *bonito*. Ces deus mots ont pénétré l'un après l'autre en catalan : leur répartition respective est intéressante à étudier [1], à côté de formations régionales comme *mago* (aragonais) ou argotiques comme *gwapo*. — Parfois les emprunts à l'espagnol et au français arrivent à se rejoindre, comme *carnaval* en face de *karnèstoltès* (*carnestolendas*, 425) ; il n'y a de création indigène que dans les Baléares (*deřez diès*). *Buenas tardes*, de formation plus ancienne, a gagné la frontière politique, en face de « bonsoir » ; « bonjour » est encore plus localisé.

L'Atlas catalan ne sera pas moins précieus pour étudier la répartition de tipes ancieṇs. La carte « grotte » (208), qui présente les tipes *balma*, *cova*, *spelunca*, complètera le consciencieus travail que M. Scheuermeier a consacré à ces mots [2]. *Bana* (217) présente la remarquable expansion d'un celtisme au sud des Pyrénées, tout comme *bec* (258), contrebattu de nos jours par le castillan *pico*. L'aire catalane de *branca*, en lutte avec le latin *ramus*, aidera sans doute à résoudre le problème que pose l'origine de ce mot. La carte de *cameta*, « age » de l'araire, équivalent du limousin *chambijo*, avec un suffixe différent, n'est pas moins intéressante.

Comme évolutions sémantiques, notons que *calvus* a été remplacé par des succédanés en Roussillon comme en Provence. Remarquons l'extension sémantique qui fait prendre, au point 5

1. A mentionner aussi *cambra*, indigène, qui commence à être refoulé par le castillan *cuarto* et son sinonime approximatif plus récent *dormidor* (376).

2. *Einige Bezeichnungen für den Begriff « Höhle »*, Halle, 1920.

Digitized by Google

(carte 297), le sens de « bois » à un dérivé de *pinus*, dans un pays où il n'y a guère que des bois de pins, et celle, plus curieuse, qui, dans le val d'Aran, amène « mâchoire » à « barbe » (*barba* étant réservé à la barbe des chèvres) : fénomènes analogues aus glissements de sens entre *menton*, *mâchoire*, *joue*, *lèvre*... en langue d'oc et surtout dans le Massif Central.

Les cartes morfologiques méritent une mention particulière. Voici par exemple celle de *canto* (*kạntu*), qui, pour la désinence de la 1re personne, nous offre un *i* en Roussillon, *é* en valencien et un *k* final (*kantuk*) dans le catalan central, tandis que les Baléares n'ont aucune voyelle après le radical (*kant*).

Sociologues, folkloristes mêmes trouveront fort à glaner. Je n'en veus pour preuve que les cartes 210 (A et B) où l'auteur a eu l'heureuse idée de réunir les noms des danses anciennes et tipiques de chaque localité.

A. DAUZAT.

Pierre FOUCHÉ, *Phonétique historique du roussillonnais*, gr. 8°, 318 p., 30 fr.; *Morphologie historique du roussillonnais*, gr. 8°, 192 p., 15 fr. (Bibliothèque méridionale : Toulouse, E. Privat, et Paris, Aug. Picard).

Le catalan est vraiment bien partagé depuis quelques années. Après les travaus de M. A. Griera et de l'*Institut d'estudis catalans*, après les études lexicologiques de M. Leo Spitzer, voici deus importantes monografies, tèses de doctorat ès-lettres, consacrées à la fonétique historique et à la morfologie historique du roussillonnais, ou plus exactement des parlers de la plaine comprise entre les parlers languedociens, la mer, les premiers contreforts des Albères et le col de Terranera. Toute la montagne est exclue (Vallespir, Conflent, Cerdagne, etc.). L'auteur, Roussillonnais d'origine, a étudié sur place les parlers qui font l'objet de ces deus travaus.

La petite région choisie par M. F. a l'avantage de présenter une unité linguistique remarquable, qu'on chercherait en vain dans une contrée géografiquement similaire de la Provence, du

Digitized by Google

Languedoc, à fortiori de l'Auvergne ou du franco-provençal : nouveau témoignage de l'homogénéité du catalan, dont l'*Atlas* de M. Griera nous a fourni d'autres preuves. Cette unité n'est cependant pas absolue, témoin les nuances que M. Griera comme M. Edmont a relevées entre divers parlers de cette contrée, et sur lesquelles on aurait souhaité que M. F. appelât notre attention. Mais elle est suffisante pour qu'une monografie historique puisse embrasser ici un groupe de patois.

Dans son historique, M. F. est parti du latin. Ce sistème présente sans doute des avantages, celui notamment d'un point de départ précis ; mais il a, en revanche, de graves inconvénients, ceus, notamment, de redites inutiles. Y a-t-il lieu, par exemple, de répéter dans toutes les fonétiques historiques de patois, que le *p* initial de PTISANA et PSALMU est tombé devant la consonne suivante (p. 135) ?

La transcription fonétique est soignée. L'auteur s'est largement inspiré des données de la fonétique expérimentale. Il y a lieu d'appeler l'attention des lecteurs sur certains sons, plus ou moins spéciaus au catalan, l'*m* labio-dental, les deux *n*, l'un alvéolaire et l'autre dental, l'*l* vélaire, différent de l'*l* vélaire portugais et plus encore de l'*l* vélaire slave.

Je ferai une réserve pour l'*ə* muet atone (noté *ę*) provenant d'un ancien *a*. D'après M. F., tout *a* final atone de l'ancien catalan est devenu *e* muet dans la région qu'il étudie. M. Griera distingue dans cette position l'*ə* à l'ouest (Catllar, 102) et l'*a* à l'est (Elne, 104). M. Edmont note *ə* seulement à Rivesaltes (797), *ă* à Ille-sur-Têt (795) et Collioure (798), sans parler d'Arles-sur-Tech, qui est hors du domaine de M. F. Pour ma part, au cours d'un voyage en Roussillon en 1916, j'ai écouté les parlers indigènes, notamment à Elne, à Collioure et sur les confins du Conflent : nulle part je n'ai entendu d'*ə* net, mais seulement des *a* plus ou moins relâchés, très éloignés encore de l'*ə* muet français ou auvergnat. Tout dépent, je le crois, de la région d'où vient l'observateur et de ses points de comparaison. Ce qui frappe les hispanisants, c'est l'assourdissement des atones catalanes en face des finales castillanes mieus conservées.

Digitized by Google

M. Edmont a eu une impression différente, comme moi-même, qui, venant alors de Gascogne, ai été frappé au contraire par la clarté des voyelles catalanes et la sonorité des timbres [1].

Un fait des plus intéressants et qui montre, avec bien d'autres, l'influence profonde exercée par le languedocien, puis par le français sur les parlers roussillonnais, c'est l'adoption par ceux-ci de sons comme *ẽ* tonique, *e*, *o ü* atones, qu'on ne rencontre que dans des mots d'emprunt.

La partie historique est très fouillée. On pourrait relever çà et là de menues erreurs (p. ex., p. 212, le segond *r* de *martri* n'est pas une « insertion » [2]) ou quelques étimologies discutables, mais ce sont là exceptions. Dans l'ensemble, M. F. se montre très prudent pour les cas douteus (cf. p. 224, l'exposé objectif des téories proposées pour expliquer le passage de *nuit* à *nit*). — P. 204. La forme *nom* (= on) est loin d'être particulière au roussillonnais, comme semble le croire M. F. Elle existe notamment en Normandie et en Auvergne (cf. ma *Morphologie du patois de Vinzelles*, pp. 92-93, où j'ai rappelé l'explication de Gaston Paris pour le normand [3] ; cf. aussi la carte de l'*Atlas linguistique de la France*, sous réserve de certains lapsus des sujets, « quand *on a* [soif], *on a* [le gosier sec]).

La Bibliografie qui est en tête du premier volume vaut également pour la morfologie, bien que des travaus importants de morfologie méridionale y soient passés sous silence. Il est fâcheus que le segond volume n'ait pas, lui aussi, son index et que les mots invariables aient été laissés de côté.

La morfologie n'est pas moins soignée que la fonétique. Il y

1. Le Gascon de la montagne parle la mâchoire presque fermée, tandis que le Roussillonnais ouvre davantage la bouche et a l'élocution plus claire.

2. Ce mot, comme ses congénères du Midi, provient du latin vulgaire (accentué sur l'*a*) *martyr*, gén. *martyris*, acc. *martyrem*, employé par Tertullien et Prudence, et qui seul peut expliquer des noms de lieus méridionaus du tipe médiéval *Martres*, *las Martres*.

3. G. Paris estimait que *nom* venait non de (*u*)*n om*, mais de *l'om*, par assimilation de *l* à la nasale finale.

Digitized by Google

a là un ensemble de faits très riches, bien observes et, dans l'ensemble, bien classés.

La conservation des anciens cas donne lieu à quelques remarques. Il eût été bon de distinguer ici deus couches historiques : noter d'abord les survivances des cas obliques latins, et du vocatif, s'il y a lieu (à ce sujet des cristallisations anciennes comme MANUTENERE n'avaient guère à être rappelées ici, tandis que les noms de lieus devaient offrir quelques survivances plus intéressantes) ; relever ensuite les survivances du cas-sujet roman, à propos duquel l'emprunt vraisemblable des suffixes *-aire* et *-eire* au languedocien est particulièrement intéressant.

A l'égard des verbes, le sujet me paraît un peu morcelé : d'où isolement de formes connexes étudiées à part et morcellement des grands faits d'ordre général. Une étude d'ensemble groupant à part les radicaux, les désinences, etc., comme je l'ai fait jadis dans la *Morphologie du patois de Vinzelles*, met mieus en lumière les grands courants analogiques, les actions et réactions réciproques. S'il avait procédé ainsi, M. F. n'aurait pas mis en doute l'extension analogique des formes en *-c* (subj. *-gues*) du parfait fort, qui ont gagné d'une part de nombreus verbes, d'autre part de nombreus tems de la conjugaison (jusqu'aus infinitifs comme *poguer*). Et je serais bien surpris s'il n'existait pas, en roussillonnais, de cas de différenciation de radicaus par réaction analogique, comme j'en ai tant relevé en Auvergne (*op. cit.*, p. 150-155).

A. D.

Digitized by Google

CRONIQUE

Nous sommes heureus de signaler l'achèvement d'un travail de la plus grande importance, qui était sur le chantier depuis plus de trente ans, le *Dictionnaire de la langue française du seizième siecle* par Edmond Huguet. L'ouvrage, mis en souscription chez notre éditeur, formera au moins deus forts volumes grand in-8°, et sera conté aus souscripteurs 12 f. environ par fascicule de 80 pages. Il contiendra naturellement, outre les mots disparus depuis, tous ceus de notre vocabulaire actuel qui présentent, au XVIe siècle, des particularités d'emploi, des acceptions devenues rares ou tout à fait périmées.

Dans les deus pages établies comme spécimen, et qui donnent du livre l'idée la plus avantageuse, nous relevons la locution « allonger les *s* », qui figure comme arcaïsme dans Littré et dans le D.G., avec une explication très contestable. Ce serait allonger dans un conte, pour le majorer, la lettre *s*, représentant le mot *sols*, en faire un *f*, désignant des francs ; or *f* de l'ancienne écriture se distingue de *s* non par un allongement, mais par un trait transversal, et, d'autre part, c'était par *l.* ou par *lb.*, et *s.* (livres et sous), qu'on contait, et non par *f.* et *s.* La locution a bien le sens de « majorer un conte », mais elle paraît s'être d'abord appliquée à un artifice d'écriture par lequel, dans l'expédition des actes, on espaçait les lettres, pour faire payer des frais de copie plus considérables ; il s'agirait alors d'un « allongement » non en hauteur, mais en largeur. Dans une frase de Larivey, citée par Godefroy, *Supplément*, il est question d'allonger l'*s* « tantôt d'un grand blanc, et maintenant d'un autre », et M. Huguet ajoute à ce texte un passage de Tabourot des Accords non moins caractéristique : « En leurs

Digitized by Google

copies qu'ils [les greffiers] font, ils allongent tellement les *s* qu'en un feuillet il n'y aura pas douze lignes, et chasque ligne deus ou trois mots ». Pour ces « espacements » intéressés, la lettre *s* a toujours eu un rôle prépondérant ; au-dessous du trait de liaison réunissant les deus élémens du groupe si fréquent *st*, on trouve un large blanc après *s* (et aussi d'ailleurs après *c* du groupe *ct*), dans celles des bulles du XIIIe siècle qui, comme le remarque M. Maurice Prou, étaient payées par les bénéficiaires, et on rencontre souvent, dans les expéditions d'actes notariés, *s* final des mots terminé par une queue qui s'étale, ou séparé de la lettre précédente par un trait prolongé de liaison. « Allonger les *s* », ce serait donc augmenter indûment les frais en espacant les mots d'une expédition, puis, par extension, majorer une note quelconque.

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Festskrift tilegnet A. Kjaer (Christiania, Gröndahl, 1924). — Nous signalons dans ce volume, p. 47, l'article d'Alf Sommerfelt sur la téorie de la sillabe, d'après les idées de Maurice Grammont, « le maître de la fonétique évolutive », avec des exemples empruntés au vieus scandinave.

Hugues BAYER. — *Origine des suffixes verbaus « omes, ons, ions, iens »* (dans *Časopis pro moderni philologii*, Prague, 1925). Retour à l'explication par la métatèse de la labiale atone de *-amus*. Dans une note, l'auteur exprime l'avis qu'au subjonctif de la première conjugaison on avait anciennement les flexions analogiques provenant de *-am*, *-as*, *-at* (raneiet, degnet, dans *Eulalie*) ; les formes sans *e* ne remonteraient pas directement au latin *-et*.

Félix GAIFFE. — *Le français « langue immobile » et ses derniers théoriciens* (27 p. extr. de la *Revue de l'enseignement français hors de France*, avril-mai 1924). Judicieuses remarques.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXXVII

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1925.

Pages

Gaston ESNAULT. — Lois de l'argot, VII 1

Caroline WILSON. — *La chanson d'Aspremont*, le problème des laisses 437-479 21

Antonin DURAFFOUR. — Le gallo-roman « *Rafatala » 29

J. Vincent BENN. — Historique du mot *mystifier* 33

F. PIQUET. — Patois de Dombras (Meuse) 81

A. DAUZAT. — Essais de géografie linguistique, 2e série, 2e partie. Régressions et fausses régressions 113

MÉLANGES. — Les pronoms personnels avant et après le verbe (L. Clédat) 43

Aussi et *ainsi* (L.C.) 133

Correspondance des tens (L. de Anna et L.C.) 143

Évolution sémantique des verbes d'opinion (A. Giorgini) 149

CONTES RENDUS. — J. Boulenger et A. Thérive, *Les soirées du Grammaire-Club* (L. Clédat). — F. Brunot, *Histoire de la langue française*, 2e partie du tome IV (L. C.). — *Onomastica* (A. Dauzat). — Reto R. Bezzola, *Abbozzo di una storia dei gallicismi italiani nei primi secoli* (A. D.). — J. U. Hubschmied, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs* (A. D.). — Vittorio Bartoldi, *Un ribello nel regno dei fiori* (W. v. Wartburg). — *Mélanges Vising* (L. C.). — *Glossaire de la Suisse romande* (A. D.). — J. Cada, *Le complément d'objet direct nominal en ancien français* (E. Hoepffner). — A. Griera, *Atlas linguistic de Catalunya*, suite (A.D.). — René Fouché, *Phonétique historique du roussillonnais* (A. D.) 71, 154

CRONIQUE. — *Une lettre d'Anatole France. — Le genre du mot « amulette ». — Un barbarisme de puriste. — Le dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* 78, 174

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MAÇON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXV.

Digitized by Google

TOME XXXVI 1er FASCICULE 1924

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

SOMMAIRE DU 1er FASCICULE 1924

Pages

L. CLÉDAT. — En marge des grammaires. — II. Remarques sur les compléments. — III. Les démonstratifs 1
Jean HANKISS. — Essai sur la farce (*à suivre*) 20
Hugues BAYER. — Essai d'expliquer les formes verbales de l'ancien français « je doins, j'estois, je vois » 41
MÉLANGES. — « Aller » (Karel Titz) 45
COMPTES RENDUS. — C. de Boer, *Essais de syntaxe française moderne* (L. Clédat). — Hjalmar Kallin, *Étude sur l'expression syntactique du rapport d'agent dans les langues romanes* (L. Clédat). — Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse roman*, suite (A. Dauzat) 48
LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS ..... 64 et 79
CHRONIQUE. — *Discussions grammaticales* 73

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) Téléph. : Gobelins 28-20

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.
N. B. — *Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.*

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT, 29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiès, il s'assiet* ; *je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés *corset*, *corsage*), *un doit*, *douter* et *douleur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontemen* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE DE LA RENAISSANCE

dirigée par P. DE NOLHAC, de l'Académie Française.

NOUVELLE SÉRIE

Tome IX. — NOLHAC (Pierre de), de l'Académie Française. **Un poète rhénan ami de la Pléiade** : Paul Melissus, in-8°, 112 p. avec une planche..... **12** fr.

Tome X. — MIGNON (M.). **Études sur le théâtre français et italien de la Renaissance**. Préface de F. Flamini, 1923, in-8°, VI-88 p. et 3 planches. **12** fr.

Tome XI. — VILLEY (Pierre). **Les grands écrivains du XVIe siècle**. Évolution des œuvres et invention de formes littéraires. — Tome Ier. **Marot et Rabelais**. In-8°, XVII-442 p..... **25** fr.

ATLAS LINGUISTIQUES

FRANCE

PAR J. GILLIERON ET E. EDMONT.

35 fascicules de 50 cartes chacun. *L'ouvrage complet*..... **1.000** fr. »
Supplément. Fort vol. in-4 de 300 p. à 3 col..... **100** fr. »
Table. Gr. in-8, 600 p..... **52** fr. **50**

CORSE

4 fasc. parus, de 200 cartes chacun. Le fasc. avec engagement aux 10 fasc. dont se compose l'ouvrage..... **37** fr. **50**

BASSE-BRETAGNE

PAR P. LE ROUX, AVEC UNE INTRODUCTION DE G. DOTTIN

(*Sous presse*). — 8 fascicules. Chaque..... **30** fr. »

CATALOGNE (*Atlas Linguistique de Catalunya*).

PAR A. GRIERA.

10 vol. de 200 cartes chacun. Le volume **75** pesetas. Le t. I est paru.

ARMSTRONG (C. EDWARD). **The French Metrical Versions of Barlaam and Josaphat**. In-8°, 102 p..... **10** fr. »

BARRÈRE (J.). **L'humanisme et la politique dans le discours de la servitude volontaire**. Étude sur le texte et l'objet du Discours d'Estienne de la Boëtie, 1923, in-8°, 244 p..... **20** fr. »

EKVALL (E.). **English place names in ing.**, in-8°, XX-190 pages.... **30** fr. »
(Acta Societatis humaniorum litterarum Lundensis VI.)

ELLIOT MONOGRAPHS, édité par Edward C. ARMSTRONG, vol. in-8°.
13. **Gérard de Nevers**, par L. F. H. LOWE, VII-72 p..... **8** fr. »
14. **Le Roman des Romans**, édité par I. C. LECOMPTE, XXXII-67 p... **10** fr. »
15. **A Marshall Elliott**, a Retrospect, par E.C. ARMSTRONG, 14 p... **3** fr. »

GILLET (L.). **L'abbaye de Chaalis**. Trois lettres du Mercure de France (1736-1740), in-12, 53 p. (sous couverture antique)..... **5** fr. »

LE BRAZ (A.). **La légende de la mort chez les Bretons armoricains**. Annoté par G. DOTTIN, édition définitive, augmentée, 1923, 2 vol., in-8° de LXXXI-448 et 556 p..... **30** fr. »

LEDOS (E.G.). **Usages suivis dans la rédaction du catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale**, 1923, in-8° raisin, 70 p. **5** fr. »

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE. Collection de textes français et provençaux antérieurs à 1500. Fondée par Mario ROQUES, Directeur à l'École des Hautes Études.
N° 32. Alain CHARTIER. — **Le quadrilogue invectif**, édité par E. DROZ, 1923, XII-76 p. **4** fr. »
N° 33. **La queste del Saint Graal**, éd. par Albert PAUPHILET, 1923, XVI-304 p. **14** fr. »
N° 34. **Charles d'Orléans**. Poésies éd. par Pierre CHAMPION. T. I, 1924. **14** fr. »

Digitized by Google

PIERRE CHAMPION

HISTOIRE POÉTIQUE DU QUINZIÈME SIÈCLE

BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE. Tomes XXVII et XXVIII

TOME PREMIER

MAITRE ALAIN CHARTIER, SECRÉTAIRE DU ROI. — PIERRE DE NESSON LE POÈTE DE LA MORT. — NOBLE HOMME JEAN RÉGNIER LE PRISONNIER. — MICHAULT TAILLEVENT, VALET DE CHAMBRE. — PIERRE CHASTELLAIN DIT VAILLANT.

TOME DEUXIÈME

CHARLES D'ORLÉANS. — LE PAUVRE VILLON. — ARNOUL GREBAN. — JEAN MESCHINOT LE « BANNI DE LIESSE ». — Me HENRI BAUDE ÉLU DES FINANCES ET POÈTE. — JEAN MOLINET RHÉTORIQUEUR.

Ensemble 2 volumes in-8° raisin de XII-396 et 474 pages, avec 60 phototypies hors texte. Les 2 volumes ensemble..... **75 fr.**

BRUN (R.). **Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi.** In-8° raisin, XIV-502 p..... **27 fr.** »

— **L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon.** In-8° raisin, 90 p..... **6 fr.** »

LONGNON (AUGUSTE), membre de l'Institut. **Les noms de lieu de la France**, leur origine, leur signification, leurs transformations, publié par Paul MARICHAL et Léon MIROT. 3e fascicule, 1923. Noms d'origine ecclésiastique, in-8°, 112 p. **12 fr.** »

MAZON (ANDRÉ). **Contes slaves de la Macédoine sud-occidentale.** Étude linguistique, textes et traduction, notes de folklore. Travaux publiés par l'Institut d'études slaves, I, in-8°, 236 p..... **28 fr.** »

RABELAIS. **Œuvres.** Édition critique publiée par A. LEFRANC, J. BOULENGER, H. CLOUZOT, P. DORVEAUX, J. PLATTARD et L. SAINÉAN. Tomes III et IV : **Pantagruel**, avec une introduction, 2 vol. in-4°, CXXVII-354 p. et une carte. Ensemble..... **55 fr.** »

Déjà parus : T. I et II, **Gargantua**, 2 vol..... **37 fr. 50**

REFORT (LUCIEN). **L'art de Michelet dans son œuvre historique, jusqu'en 1867.** In-8°, X-290 p..... **15 fr.** »

— **Essai d'introduction à une étude lexicologique de Michelet.** In-8°, III-50 p. **10 fr.** »

REVUE DES ÉTUDES LATINES, publiée par la Société des études latines. Rédacteur en chef : J. MAROUZEAU, 1re année 1923. Fascicule I, contenant notamment un article de E. FARAL sur l'orientation actuelle des études relatives au latin médiéval. Ce fascicule..... **10 fr.** »

L'abonnement est de **30 fr.** U. P. **32.**

ROSSET (THÉODORE). **Exercices pratiques d'articulation et de diction** composés pour l'enseignement de la prononciation française aux étrangers. 1923, in-8°, 200 p., 4e édit..... **7 fr. 50**

TROTAIN (M.). **Les scènes historiques.** Études du théâtre livresque à la veille du drame romantique [Bryn Mawr College monographs, vol. XX), in-8°, 72 p. **10 fr.** »

En vente les derniers exemplaires de :

FARAL (Ed.). **Recherches sur les Sources latines des contes et romans courtois du moyen-âge**, 1914, in-8°..... **15 fr.**

LANGLOIS (E.). **Table des noms propres de toute nature compris dans les Chansons de gestes imprimés.** 1903, un fort volume gr. in-8°..... **37 fr. 50**

— **Nouvelles françaises inédites du XVe siècle.** 1908, in-8°..... **7 fr. 50**

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

TOME XXXVI — 2e FASCICULE 1924

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

SOMMAIRE DU 2e FASCICULE 1924

	Pages
L. CLÉDAT. — *En marge des grammaires.* IV, *Le vocabulaire*	81
J. HANKISS. — *Essai sur la farce* (suite)	129
F. BALDENSPERGER. — *Notes lexicologiques* (suite)	144
MÉLANGES. — *La chanson de Roland et les Croisades d'Espagne* (M. Jirmounski). — *Turoldus* (L. C.)	150
CONTES RENDUS. — M. Grammont, *Le vers français*, 3e éd. (L. C.) — *Un atlas linguistique suisse-italien* (A. Dauzat). — A. Griera, *Atlas lingüistic de Catalunya* (A. Dauzat). — M. Grammont, *L'assimilation* (A. Dauzat). — A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, 3e fasc. (A. D.)	160
LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS	172
CRONIQUE	176

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) Téléph. : Gobelins 28-20

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.
N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. Clédat, 29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet* ; *je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés *corset*, *corsage*), *un doit*, *douter* et *douteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontemen* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

COLLECTION
DE TEXTES FRANÇAIS ET PROVENÇAUX ANTÉRIEURS A 1500
PAR MARIO ROQUES.

Récemment parus :

31. — **Le Mariage des sept Arts**, par JEHAN LE TEINTURIER D'ARRAS, suivi d'une version anonyme, poèmes français du XIVe siècle, éd. par Arthur LÅNGFORS ; XIV-32 p. ..... 2 fr. 75

32. — **Le Quadrilogue invectif**, par Alain CHARTIER, éd. par E. DROZ ; XII-76 pp. 4 fr. »

33. — **La Queste del Saint Graal**, éd. par Albert PAUPHILET ; XVI-304 pages. 14 fr. »

34. — CHARLES D'ORLÉANS. **Poésies**, éd. par Pierre CHAMPION, t. I.... 14 fr. »

35. — **Maistre Pierre Pathelin**. Farce du XVe siècle, éd. par RICHARD T. HOLBROOK ; X-132 pages ..... 8 fr. »

36. — **Adam le Bossu**, trouvère artésien du XIIIe siècle. Le jeu de Robin et Marion, suivi du Jeu du Pèlerin, éd. par E. LANGLOIS ; X-94 pages ..... 6 fr. »

39. — **Jongleurs et troubadours gascons** des XIIe et XIIIe siècles, matériaux édités par Alfred JEANROY ; VII-78 pages ..... 3 fr. 50

CLASSIQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE AU MOYEN AGE N° 3
publiés sous la direction de Louis HALPHEN.

COMMYNES. **Mémoires**, publiés par J. CALMETTE, professeur à la faculté de Toulouse, avec la collaboration de l'abbé G. DURVILLE ; tome Ier (l'ouvrage sera complet en trois volumes). 1924, in-16, XXXVI-257 pages. Prix broché : **15** fr. ; relié : **18** fr. (pour les souscripteurs à la collection : **12** fr. et **15** fr.).

A. MEILLET, membre de l'Institut.

LE SLAVE COMMUN

In-8 raisin, XVI-448 pages..... ..... 50 fr.

A l'occasion de la récente élection académique, nous rappelons les autres ouvrages linguistiques de M. ANTOINE MEILLET parus à notre librairie :

Linguistique historique et linguistique générale. 1921. In-8°, de VIII-355 pages. **40** fr. — **Recherches sur l'emploi du génitif-accusatif en vieux slave**. Grand in-8, **12** fr — **Études sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave**. Ire partie. Gr. in-8, **14** fr ; 2e partie. In-8, **25** fr. — **Les dialectes indo-européens**. Gr. in-8, **7** fr. **50**. — **Grammaire polonaise** (en collaboration avec Mme WILMANN-GRABOWSKA). 1922, in-8, **12** fr. — **Grammaire de la langue serbo-croate** (en collaboration avec A. VAILLANT). In-8, **20** fr. — (En collaboration avec VENDRYES) : **Grammaire comparée des langues classiques**. (*Sous presse.*)

SOUS PRESSE (paraîtra prochainement) :

Les langues du monde, par un groupe de linguistes, sous la direction de A. MEILLET et M. COHEN. Environ 850 p. et 18 cartes hors texte.

Digitized by Google

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

LES DEUX PRIX GOBERT

Décernés en 1924 à deux ouvrages de notre librairie

GRAND PRIX :

CHARLES HIRSCHAUER

LES ÉTATS D'ARTOIS

DE LEURS ORIGINES A L'OCCUPATION FRANÇAISE (1340-1640).

2 vol. in-8° raisin, XLVIII-378 et 268 p., avec 1 carte..... **50** fr. »

SECOND PRIX :

R. BRUN

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'INTRODUCTION DU FRANÇAIS DANS LES PROVINCES DU MIDI

In-8° raisin, XIV-502 p..... **27** fr. »

TROIS PRIX GOBERT SUR QUATRE

Ont été décernés par les Académies en 1924 à des ouvrages de notre librairie qui a remporté jusqu'ici 21 prix académiques dont :

PRIX BORDIN

Les Arts poétiques du XIIe et du XIIIe siècle, par Edmond Faral. In-8 raisin, 400 pages..... **42 fr.** »

PRIX LAGRANGE

Ernest Hœpffner. **Guillaume de Machiault, Œuvres.** Tome III (S.A.T.F.). In-8 raisin, 266 pages, demi-toile..... **35** fr. »

Vient de paraître :

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

BULLETIN DU CANGE

ARCHIVUM LATINITATIS MEDII AEVI

MM. P. Thomas (Belgique), J. H. Baxter (Grande-Bretagne), H. Goelzer (France), éditeur, L. Nicolau d'Olwer (Catalogne), V. Ussani (Italie), etc.

Abonnement, **25** fr.

Prépare la nouvelle édition du *Glossaire.*

ANGLO-NORMAN LAPIDARIES

PAR

Paul STUDER et Joan EVANS

Édition intégrale des lapidaires anglo-normands d'après tous les manuscrits. — Texte critique de la première traduction française du poème de Marbode. — Deux lapidaires, par Philippe de Thaon. — Étude des sources. — Glossaire.

Un volume in-8° raisin, XX-404 pages..... **60** fr. »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

TOME XXXVII — 1er FASCICULE 1925

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

SOMMAIRE DU 1er FASCICULE 1925

Pages

Gaston ESNAULT. — *Lois de l'argot*, VII 1
Claudine I. WILSON. — *La chanson d'Aspremont, le problème des laisses 437-479* 21
Antonin DURAFFOUR. — *Le gallo-roman* « *Rafatale » 29
J. Vincent BENN. — Historique du mot *mystifier* 33
MÉLANGES. — L. Clédat, *Les pronoms personnels avant et après le verbe* 43
CONTES RENDUS. — Jacques Boulenger et André Thérive, *Les soirées du grammaire club* (L. Clédat). — F. Brunot, *Histoire de la langue française*, 2e partie du tome IV (L. Clédat). — *Onomastica*, Bibliothèque de l'*Archivum romanicum* (A. Dauzat). — Reto R. Bezzola, *Abbozzo di una storia dei gallicismi italiani nei primi secoli* (A. D.). — J. U. Hubschmied, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs* (A. D.) — Vittorio Bertoldi, *Un ribelle nel regno dei fiori* (W. v. Wartburg)... 49
LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS 71
CRONIQUE. — *Une lettre d'Anatole France. — Discussions grammaticales : le genre du mot* AMULETTE ; *un barbarisme de puriste* 78

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*)

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.
N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. Clédat, 29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplaçer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet ; je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontemen* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *seuller* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

Bulletin du Cange. Archivum Latinitatis Medii Ævi. Consociatarum Academiarum auspiciis conditum digesserunt. J. H. BAXTER, H. GOELZER, L. Nicolau d'OLWER, P. THOMAS, V. USSANI. Tome I, fascicule 3. Abonnement, **25** fr. »
Prépare la nouvelle édition du dictionnaire du latin médiéval.

ERINGA (S.). **La proposition infinitive, simple et subjective dans la prose française depuis Malherbe**. In-8, 255 pages..... **20** fr. »

J. P. JACOBSEN. **Les Mânes**. Traduit du danois par E. PHILIPOT, avec une préface, par Kr. NYROP. Tome Ier : *Les Morts et la Vie humaine*. Tome II : *Le Héros. Le « Genius » et les Mânes*. Tome III : *Le Sentiment religieux populaire en France*. 3 volumes in-8 raisin de 182, 207 et 330 pages, et un portrait. Ensemble. **45** fr. »

Mélanges linguistiques offerts à J. Vendryes par ses amis et ses élèves, 1925, in-8° raisin, 400 pages..... **40** fr. »

Félix ROCQUAIN, **La France et Rome pendant les guerres de religion (1559-1598)**. In-8° raisin, 553 pages..... **35** fr. »

TERRACHER (A.). **Géographie linguistique. Histoire et Philologie**, in-8.. **8** fr. »

TILANDER (Gunnar). **Lexique du roman de Renart**, in-8, 150 p..... **20** fr. »

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

Le roman de Jean de Paris, publié d'après les manuscrits par Édith WICKLERSHEINER. 1924, in-8°, XX-1001 p. cartonné..... 25 fr.

Les Fortunes et adversitez de Jean Régnier. Texte publié par E. DROZ. 1924, in-8°, XLI-259 p. cartonné..... **35** fr.
Bulletin 1924. **6** fr.

Réimpression :

LES FABLIAUX

ÉTUDES DE LITTÉRATURE POPULAIRE ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MOYEN AGE

par JOSEPH BÉDIER

QUATRIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

In-8° raisin 500 pages..... **40** fr.

En souscription et sous presse :

EDMOND HUGUET

Professeur de Philologie Française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU SEIZIÈME SIÈCLE

Il n'existe pas de dictionnaire de la langue du XVIe siècle. C'est à combler cette lacune que M. Huguet travaille depuis près de trente ans. Il a minutieusement dépouillé tous les principaux écrivains du XVIe siècle et plus de cent écrivains secondaires. Nous comptons que le *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* formera au moins deux forts volumes grand in-8°.

Le *Dictionnaire* paraîtra par fascicules de 5 feuilles, soit 80 pages. Le prix de SOUSCRIPTION à l'ouvrage complet sera de **12** fr. environ le fascicule. Il sera majoré dès la publication du 1er fascicule.

Digitized by Google

BYZANTION. **Revue internationale des Études byzantines.** Tome I, 1924, 600 p. et fig. **75 fr.**

CHATELAIN (Émile), Membre de l'Institut. **Paléographie des classiques latins.** Collection de fac-similés. 14 livraisons in-folio de 15 planches. Les dernières collections complètes de cette importante publication sont en vente à **500 fr.**

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

N° 41

AUCASSIN ET NICOLETTE

Chantefable du XIIIe siècle

Éditée par MARIO ROQUES

XXXVI-100 pages..... **7 fr.**

42. — Les Chansons de **Guilhem de Cabestanh**, éd. par Arthur LÅNGFORS ; XVIII-97 pages..... **7 fr. »**

43. — Lettres françaises du XIIIe siècle : **Jean Sarrasin**, Lettre à Nicolas Arrode (1249), éd. par Alfred L. FOULET ; XI-24 pages..... **2 fr. 25**

46. — Les Poésies de **Jausbert de Puycibot**, éd. par WILLIAM P. SHEPARD ; XVII-94 pages..... **7 fr. »**

47. — **Proverbes français antérieurs au XVe siècle**, éd. par Joseph MORAWSKI ; XXIII-145 pages..... **9 fr. »**

48. — **Jean Bodel**, Le Jeu de Saint Nicolas, éd. par Alfred JEANROY ; XVI-93 pages..... **5 fr. »**

LES LANGUES DU MONDE

PAR UN GROUPE DE LINGUISTES

SOUS LA DIRECTION DE

A. MEILLET et M. COHEN

In-8°, 850 pages et 18 cartes hors texte..... **95 fr.**

Relié..... **110 fr.**

A. MEILLET et J. VENDRYES

TRAITÉ DE GRAMMAIRE COMPARÉE DES LANGUES CLASSIQUES

In-8 carré, XIV-650 pages..... **40 fr. »**

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

TOME XXXVII 2e FASCICULE 1925

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

SOMMAIRE DU 2e FASCICULE 1925

Pages
F. PIQUET. — *Le patois de Dombras (Meuse)*..... 81
A. DAUZAT. — *Essais de géografie linguistique*, 2e série, 2e partie. *Régressions et fausses régressions*..... 113
MÉLANGES. — *Aussi* et *ainsi* (L.C.)..... 133
Correspondance des tens (L. de Anna et L.C.)..... 143
Évolution sémantique des verbes d'opinion (A. Giorgini)..... 149
CONTES RENDUS. — *Mélanges Vising* (L.C.). — *Glossaire de la Suisse romande* (A. Dauzat). — Josef Cada, *La déclinaison et la place du complément d'object direct nominal dans la prose de l'ancien français* (E. Hoepffner). — A. Griera, *Atlas linguistic de Catalunya* (A.D.). — Pierre Fouché, *Phonétique historique du roussillonnais*, et *Morphologie historique du roussillonnais* (A.D.)..... 154
CRONIQUE. — *Le dictionnaire de la langue du XVIe siècle*..... 174
LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 175

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*)

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.
N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. Clédat, 29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés*, *il s'assiet* ; *je prens*, *il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontemen* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *soulter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

Collection de textes Français et Provençaux antérieurs à 1500

publiée sous la direction de

MARIO ROQUES, Directeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

1**. — *La Chastelaine de Vergi*, poème du XIIIe siècle, éd. par Gaston RAYNAUD, 3e éd. revue par Lucien FOULET ; VII-35 pages..... 2 fr. 25

2**. — **François Villon**, ŒUVRES, éd. par Auguste LONGNON, 3e éd. revue par Lucien FOULET ; XIII-136 p..... 8 fr. »

3*. — *Courtois d'Arras*, jeu du XIIIe siècle, 2e éd. revue par Edmond FARAL ; VII-37 p..... 2 fr. »

4*** — *La Vie de Saint Alexis*, poème du XIe siècle, texte critique de Gaston PARIS, 6e éd. ; VI-50 pages..... 3 fr. 50

5*. — *Le Garçon et l'Aveugle*, jeu du XIIIe siècle, 2e éd. revue par Mario ROQUES ; VII-18 pages..... 1 fr. 50

6*. — **Adam le Bossu**, trouvère artésien du XIIIe siècle, *Le Jeu de la Feuillée*, 2e éd. revue par Ernest LANGLOIS ; XXII-82 pages..... 4 fr. 50

7. — *Les Chansons de* **Colin Muset**, éd. par Joseph BÉDIER, avec la transcription des mélodies par Jean BECK ; XIII-44 pages.

8*. — **Huon le Roi**, *Le Vair Palefroi*, avec deux versions de *La Male Honte* par **Huon de Cambrai** et par **Guillaume**, fableaux du XIIIe siècle. 2e éd. revue par Arthur LANGFORS ; XV-68 pages..... 3 fr. 50

9. — *Les Chansons de* **Guillaume IX**, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred JEANROY, XIX-173 pages avec 2 cartes.

10. — **Philippe de Novare**, *Mémoires* (1218-1243), éd. par Charles KOHLER ; XXVI-173 pages, avec 2 cartes..... 5 fr. 25

11*. — *Les poésies de* **Peire Vidal**, 2e éd. revue par Joseph ANGLADE ; XII-191 p. 9 fr. 50

12*. — **Beroul**, *Le Roman de Tristan*, poème du XIIe siècle, 2e éd. revue par Ernest MURET ; XIV-164 pages..... 7 fr. »

13*. — **Huon le Roi de Cambrai**, *Œuvres*, t. I : *Li Abecès par ekivoche*, *Li Ave Maria en roumans*, *La Descrission des Relegions*, 2e éd. revue par A. LANGFORS ; XV-68 p..... 3 fr. 50

14*. — *Gormont et Isembart*, fragment de chanson de geste du XIIe siècle. 2e éd. revue par Alphonse BAYOT ; XIV-71 p..... 4 fr. »

15*. — *Les Chansons de* **Jaufré Rudel**. 2e éd. revue par Alfred JEANROY ; XIII-37 p. 3 fr. 50

16. — *Bibliographie sommaire des Chansonniers Provençaux*, par Alfred JEANROY ; VIII-89 pages..... 3 fr. 40

17. — **Bertran de Marseille**. *La Vie de Sainte Enimie*, poème provençal du XIIIe siècle, éd. par Clovis BRUNEL ; XV-78 pages..... 3 fr. »

18. — *Bibliographie sommaire des Chansonniers Français du moyen âge*, par Alfred JEANROY ; VIII-79 p..... 3 fr. 40

19*. — *La Chanson d'Aspremont*, chanson de geste du XIIe siècle, texte du manuscrit de Wollaton Hall, 2e éd. revue par L. BRANDIN, t. I, VV. 1-6156 ; XII-208 p..... 9 fr. »

20. — *Gautier d'Aupais*, poème courtois du XIIIe siècle, éd. par Edmond FARAL ; X-32 p..... 1 fr. 95

21*. — *Petite syntaxe de l'ancien français*, par Lucien FOULET. 2e éd. revue ; VIII-304 p..... 10 fr. »

22*. — *Le Couronnement de Louis*, chanson de geste du XIIe s., 2e éd. revue par Ernest LANGLOIS ; XVII-170 p..... 9 fr. »

23. — *Chansons Satiriques et Bachiques du XIIIe siècle*, éd. par Alfred JEANROY et Arthur LANGFORS ; XIV-145 pages..... 7 fr. 50

24. — *Les Chansons de* **Conon de Béthune**, éd. par Axel WALLENSKÖLD : XXIII-39 p. 3 fr. »

25*. — *La Chanson d'Aspremont*, 2e éd. revue par Louis BRANDIN ; t. II, VV. 6157-11376 ; II-211 pages..... 10 fr. »

26. — *Piramus et Tisbé*, poème du XIIe siècle, éd. par C. de BOER ; XII-55 pages. 3 fr. »

27. — *Les Poésies de* **Cercamon**, éd. par Alfred JEANROY : IX-40 pages.. 2 fr. 50

28. — **Gerbert de Montreuil**, *La continuation de Perceval*, éd. par Mary WILLIAMS, t. I, VV. 1-7020 ; V-215 p..... 8 fr. »

29. — *Le Roman de Troie* en prose, éd. par L. CONSTANS et E. FARAL, t. I, IV-170 pages..... 8 fr. »

30. — *La Passion du Palatinus*, éd. par Grace FRANK ; XIV-101 pages. 6 fr. »

31. — *Le Mariage des Sept Arts*, par **Jehan le Teinturier d'Arras**, poème français du XIVe siècle, éd. par Arthur LANGFORS ; XIV-35 pages..... 2 fr. 75

32. — **Alain Chartier**. *Le Quadrilogue invectif*, éd. par E. DROZ : XII-76 pages. 4 fr. »

33. — *La Queste del Saint Graal*, éd. par Albert PAUPHILET ; XVI-304 p 14 fr. »

34. — **Charles d'Orléans**, *Poésies*, éd. par Pierre CHAMPION, t. I ; XXXV-291 pages. 14 fr. »

Digitized by Google

Les classiques français du Moyen Age, publiés sous la direction de Mario Roques, (*Suite, voir au verso*).

35. — *Maistre Pierre Pathelin*, éd. par Richard T. Holbrook ; x-132 p. 8 fr. »
36. — **Adam le Bossu**. *Le Jeu de Robin et Marion* suivi du *Jeu du Pèlerin*, éd. par Ernest Langlois ; x-94 pages. 6 fr. »
39. — *Jongleurs et Troubadours Gascons des XIIe et XIIIe siècles*, éd. par Alfred Jeanroy ; VII-78 pages. 3 fr. 50
40. — **Robert de Clari**, *La Conquête de Constantinople*, éd. par Philippe Lauer ; XVI-132 pages. 6 fr. 50
41. — *Aucassin et Nicolette*, éd. par Mario Roques ; XXXVI-99 pages. 7 fr. »
42. — *Les Chansons de* **Guilhem de Cabestanh**, éd. par Arthur Langfors ; XVIII-97 pages. 7 fr. »
43. — *Lettres françaises du XIIIe siècle* : **Jean Sarrasin**. Lettre à Nicolas Arrode (1249), éd. par Alfred L. Foulet ; XI-24 pages. 2 fr. 25
44. — *Eneas*, éd. par J.J. Salverda de Grave, t. I ; VV. 1-5998 ; XXXVI-183 p. 12 fr. »
45. — *La Chanson de sainte Foi d'Agen*, éd. par Antoine Thomas XXXVIII-88 p. 10 fr. »
46. — *Les Poésies de* **Jausbert de Puycibot**, éd. par William P. Shepard ; XVIII-94 pages. 7 fr. »
47. — **Proverbes français antérieurs au XVe siècle**, éd. par Joseph Morawski ; XXIII-145 pages. 9 fr. »
48. — **Jean Bodel**, *Le Jeu de saint Nicolas*, éd. par Alfred Jeanroy ; XVI-93 pages. 5 fr. »
49. — **Rutebeuf**, *Le Miracle de Théophile*, éd. par Grace Frank ; XVI-41 pages. 3 fr. 25
50. — **Gerbert de Montreuil**, *La Continuation de Perceval*, éd. par Mary Williams, t. II, VV. 7021-14078 ; 219 p. 9 fr. »

Bédier (J.), de l'Académie française, professeur au Collège de France. **Les Légendes Epiques**. Recherches sur la formation des chansons de gestes. 2e édition revue et corrigée, 4 vol. petit in-8°, chaque 10 fr. »

— **Les Fabliaux**, 1921, in-8°, 500 p. 40 fr. »

Champion (Pierre). **Ronsard et son temps**. Un volume in-8° raisin de XVIII-508 pages, avec 24 phototypies hors texte 60 fr. »
Il a été tiré 50 exemplaires sur Arches, à 200 fr.

Clédat (L.). **Manuel de Linguistique romane**, 1925, in-4°, 144 p. 12 fr. »

Doncieux (G.). **Le romancero populaire de la France**. Textes critiques. Index musical par J. Tiersot. Gr. in-8°. 30 fr. »

Godefroy (F.). **Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes**. 10 vol. in-4° (derniers exemplaires). 1500 fr.

Huguet (Edmond). **Dictionnaire de la langue française au XVIe siècle**. Paraît par fascicule de 80 p., à 18 fr. le fascicule. Les fascicules 1 et 2 sont parus.

Jeanroy (A.). **Les Origines de la Poésie lyrique en France**. 3e éd. revue et augmentée. 1925, in-fol., 536 pages. 40 fr. »

Labande-Jeanroy (Th.). **La question de la langue en Italie, de Baretti à Manzoni**, 1925, in-8°, 135 pages. 12 fr. »

Langfors (Arthur). **Les incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle**. Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de Paul Meyer. In-8°, VI-444 p. 28 fr. 50

Langlois (E.). **Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées**. Fort vol. gr. in-8°. 50 fr. »

Lot (Ferdinand). **Etude sur le Lancelot en prose**. 1918, in-8° de 425 p., 3 phototypies hors texte. 35 fr. »

Meyer (Paul). **Documents linguistiques du midi de la France**, recueillis et publiés avec glossaires et cartes. Ain, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes. 1919, fort volume, in-8°, cartes. 50 fr. »

Mélanges d'Histoire du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves. 1925, in-8°, 740 pages. Environ. 100 fr. »

Paris (Gaston). **Mélanges de littérature française du Moyen Age**. In-8°, 710 pages. 50 fr. »

Rabelais, Œuvres. Edit. critique publiée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, J. Boulenger, H. Clouzot, P. Dorveaux, J. Plattard et L. Sainéan. Tome III et IV. Pantagruel, 2 vol. ensemble. 55 fr. »
Déjà parus : T. I. In-4° de CLV-214 p. T. II. In-4° de 215-558 p.. 50 fr. »
Formera environ 7 volumes auxquels on souscrit.

Société des Anciens Textes français. Cotisation annuelle donnant droit aux publications et Bulletins de la Société : 40 fr.

Revue de Linguistique, publiée par la Société de Linguistique romane. Tome Ier. 1925. 45 fr »

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS . — MCMXXV

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

Collection de textes Français et Provençaux antérieurs à 1500
publiée sous la direction de
MARIO ROQUES, Directeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

1**. — *La Chastelaine de Vergi*, poème du XIIIe siècle, éd. par Gaston RAYNAUD, 3e éd. revue par Lucien FOULET ; VII-35 pages..... 2 fr. 25

2**. — **François Villon**, ŒUVRES, éd. par Auguste LONGNON, 3e éd. revue par Lucien FOULET ; XIII-136 p..... 8 fr. »

3*. — *Courtois d'Arras*, jeu du XIIIe siècle, 2e éd. revue par Edmond FARAL ; VII-37 p..... 2 fr. »

4*** — *La Vie de Saint Alexis*, poème du XIe siècle, texte critique de Gaston PARIS, 6e éd. ; VI-50 pages..... 3 fr. 50

5*. — *Le Garçon et l'Aveugle*, jeu du XIIIe siècle, 2e éd. revue par Mario ROQUES ; VII-18 pages..... 1 fr. 50

6*. — **Adam le Bossu**, trouvère artésien du XIIIe siècle, *Le Jeu de la Feuillée*, 2e éd. revue par Ernest LANGLOIS ; XXII-82 pages..... 4 fr. 50

7. — *Les Chansons de* **Colin Muset**, éd. par Joseph BÉDIER, avec la transcription des mélodies par Jean BECK ; XIII-44 pages.

8*. — **Huon le Roi**, *Le Vair Palefroi*, avec deux versions de *La Male Honte* par **Huon de Cambrai** et par **Guillaume**, fableaux du XIIIe siècle. 2e éd. revue par Arthur LANGFORS ; XV-68 pages..... 3 fr. 50

9. — *Les Chansons de* **Guillaume IX**, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred JEANROY, XIX-173 pages avec 2 cartes.

10. — **Philippe de Novare**, *Mémoires* (1218-1243), éd. par Charles KOHLER ; XXVI-173 pages, avec 2 cartes..... 5 fr. 25

11*. — *Les poésies de* **Peire Vidal**, 2e éd. revue par Joseph ANGLADE ; XII-191 p. 9 fr. 50

12*. — **Beroul**, *Le Roman de Tristan*, poème du XIIe siècle, 2e éd. revue par Ernest MURET : XIV-164 pages..... 7 fr. »

13*. — **Huon le Roi de Cambrai**, *Œuvres*, t. I : *Li Abecès par ekivoche*, *Li Ave Maria en roumans*, *La Descrission des Relegions*, 2e éd. revue par A. LANGFORS ; XV-68 p..... 3 fr. 50

14*. — *Gormont et Isembart*, fragment de chanson de geste du XIIe siècle. 2e éd. revue par Alphonse BAYOT ; XIV-71 p..... 4 fr. »

15*. — *Les Chansons de* **Jaufré Rudel**. 2e éd. revue par Alfred JEANROY ; XIII-37 p. 3 fr. 50

16. — *Bibliographie sommaire des Chansonniers Provençaux*, par Alfred JEANROY ; VIII-89 pages..... 3 fr. 40

17. — **Bertran de Marseille**. *La Vie de Sainte Enimie*, poème provençal du XIIIe siècle, éd. par Clovis BRUNEL ; XV-78 pages..... 3 fr. »

18. — *Bibliographie sommaire des Chansonniers Français du moyen âge*, par Alfred JEANROY ; VIII-79 p..... 3 fr. 40

19*. — *La Chanson d'Aspremont*, chanson de geste du XIIe siècle, texte du manuscrit de Wollaton Hall, 2e éd. revue par L. BRANDIN, t. I, VV. 1-6156 ; XII-208 p..... 9 fr. »

20. — *Gautier d'Aupais*, poème courtois du XIIIe siècle, éd. par Edmond FARAL ; X-32 p..... 1 fr. 95

21*. — *Petite syntaxe de l'ancien français*, par Lucien FOULET. 2e éd. revue ; VIII-304 p..... 10 fr. »

22*. — *Le Couronnement de Louis*, chanson de geste du XIIe s., 2e éd. revue par Ernest LANGLOIS ; XVII-170 p..... 9 fr. »

23. — *Chansons Satiriques et Bachiques du XIIIe siècle*, éd. par Alfred JEANROY et Arthur LANGFORS ; XIV-145 pages..... 7 fr. 50

24. — *Les Chansons de* **Conon de Béthune**, éd. par Axel WALLENSKÖLD : XXIII-39 p. 3 fr. »

25*. — *La Chanson d'Aspremont*, 2e éd. revue par Louis BRANDIN ; t. II, VV. 6157-11376 ; II-211 pages..... 10 fr. »

26. — *Piramus et Tisbé*, poème du XIIe siècle, éd. par C. de BOER ; XII-55 pages. 3 fr. »

27. — *Les Poésies de* **Cercamon**, éd. par Alfred JEANROY : IX-40 pages.. 2 fr. 50

28. — **Gerbert de Montreuil**, *La continuation de Perceval*, éd. par Mary WILLIAMS, t. I, VV. I-7020 ; V-215 p..... 8 fr. »

29. — *Le Roman de Troie* en prose, éd. par L. CONSTANS et E. FARAL, t. I, IV-170 pages..... 8 fr. »

30. — *La Passion du Palatinus*, éd. par Grace FRANK ; XIV-101 pages. 6 fr. »

31. — *Le Mariage des Sept Arts*, par **Jehan le Teinturier d'Arras**, poème français du XIVe siècle, éd. par Arthur LANGFORS ; XIV-35 pages..... 2 fr. 75

32. — **Alain Chartier**. *Le Quadrilogue invectif*, éd. par E. DROZ : XII-76 pages. 4 fr. »

33. — *La Queste del Saint Graal*, éd. par Albert PAUPHILET ; XVI-304 p 14 fr. »

34. — **Charles d'Orléans**, *Poésies*, éd. par Pierre CHAMPION, t. I ; XXXV-291 pages. 14 fr. »

Digitized by Google

Les classiques français du Moyen Age, publiés sous la direction de Mario Roques, (*Suite, voir au verso*).

35. — *Maistre Pierre Pathelin*, éd. par Richard T. Holbrook ; x-132 p. 8 fr. »
36. — **Adam le Bossu**. *Le Jeu de Robin et Marion* suivi du *Jeu du Pèlerin*, éd. par Ernest Langlois ; x-94 pages ..... 6 fr. »
39. — *Jongleurs et Troubadours Gascons des XIIe et XIIIe siècles*, éd. par Alfred Jeanroy ; vii-78 pages ..... 3 fr. 50
40. — **Robert de Clari**, *La Conquête de Constantinople*, éd. par Philippe Lauer ; xvi-132 pages ..... 6 fr. 50
41. — *Aucassin et Nicolette*, éd. par Mario Roques ; xxxvi-99 pages.. 7 fr. »
42. — *Les Chansons de* **Guilhem de Cabestanh**, éd. par Arthur Langfors ; xviii-97 pages ..... 7 fr. »
43. — *Lettres françaises du XIIIe siècle* : **Jean Sarrasin**. Lettre à Nicolas Arrode (1249), éd. par Alfred L. Foulet ; xi-24 pages ..... 2 fr. 25
44. — *Eneas*, éd. par J.J. Salverda de Grave, t. I ; vv. 1-5998 ; xxxvi-183 p. 12 fr. »
45. — *La Chanson de sainte Foi d'Agen*, éd. par Antoine Thomas xxxviii-88 p. 10 fr. »
46. — *Les Poésies de* **Jausbert de Puycibot**, éd. par William P. Shepard ; xviii-94 pages ..... 7 fr. »
47. — **Proverbes français antérieurs au XVe siècle**, éd. par Joseph Morawski ; xxiii-145 pages ..... 9 fr. »
48. — **Jean Bodel**, *Le Jeu de saint Nicolas*, éd. par Alfred Jeanroy ; xvi-93 pages. 5 fr. »
49. — **Rutebeuf**, *Le Miracle de Théophile*, éd. par Grace Frank ; xvi-41 pages. 3 fr. 25
50. — **Gerbert de Montreuil**, *La Continuation de Perceval*, éd. par Mary Williams, t. II, vv. 7021-14078 ; 219 p. ..... 9 fr. »

Bédier (J.), de l'Académie française, professeur au Collège de France. **Les Légendes Epiques**. Recherches sur la formation des chansons de gestes. 2e édition revue et corrigée, 4 vol. petit in-8°, chaque ..... 10 fr. »
— **Les Fabliaux**, 1921, in-8°, 500 p. ..... 40 fr. »
Champion (Pierre). **Ronsard et son temps**. Un volume in-8° raisin de xviii-508 pages, avec 24 phototypies hors texte ..... 60 fr. »
Il a été tiré 50 exemplaires sur Arches, à 200 fr.
Clédat (L.). **Manuel de Linguistique romane**, 1925, in-4°, 144 p. ..... 12 fr. »
Doncieux (G.). **Le romancero populaire de la France**. Textes critiques. Index musical par J. Tiersot. Gr. in-8° ..... 30 fr. »
Godefroy (F.). **Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes**. 10 vol. in-4° (derniers exemplaires) ..... 1500 fr.
Huguet (Edmond). **Dictionnaire de la langue française au XVIe siècle**. Paraît par fascicule de 80 p., à 18 fr. le fascicule. Les fascicules 1 et 2 sont parus.
Jeanroy (A.). **Les Origines de la Poésie lyrique en France**. 3e éd. revue et augmentée. 1925, in-fol., 536 pages ..... 40 fr. »
Labande-Jeanroy (Th.). **La question de la langue en Italie, de Baretti à Manzoni**, 1925, in-8°, 135 pages ..... 12 fr. »
Langfors (Arthur). **Les incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle**. Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de Paul Meyer. In-8°, vi-444 p. 28 fr. 50
Langlois (E.). **Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées**. Fort vol. gr. in-8° ..... 50 fr. »
Lot (Ferdinand). **Etude sur le Lancelot en prose**. 1918, in-8° de 425 p., 3 phototypies hors texte ..... 35 fr. »
Meyer (Paul). **Documents linguistiques du midi de la France**, recueillis et publiés avec glossaires et cartes. Ain, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes. 1919, fort volume, in-8°, cartes ..... 50 fr. »
Mélanges d'Histoire du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves. 1925, in-8°, 740 pages. Environ ..... 100 fr. »
Paris (Gaston). **Mélanges de littérature française du Moyen Age**. In-8°, 710 pages. 50 fr. »
Rabelais, Œuvres. Edit. critique publiée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, J. Boulenger, H. Clouzot, P. Dorveaux, J. Plattard et L. Sainéan. Tome III et IV. Pantagruel, 2 vol. ensemble ..... 55 fr. »
Déjà parus : T. I. In-4° de clv-214 p. T. II. In-4° de 215-558 p.. 50 fr. »
Formera environ 7 volumes auxquels on souscrit.
Société des Anciens Textes français. Cotisation annuelle donnant droit aux publications et Bulletins de la Société : 40 fr.
Revue de Linguistique, publiée par la Société de Linguistique romane. Tome Ier. 1925 ..... 45 fr »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXV

Digitized by Google

Digitized by Google

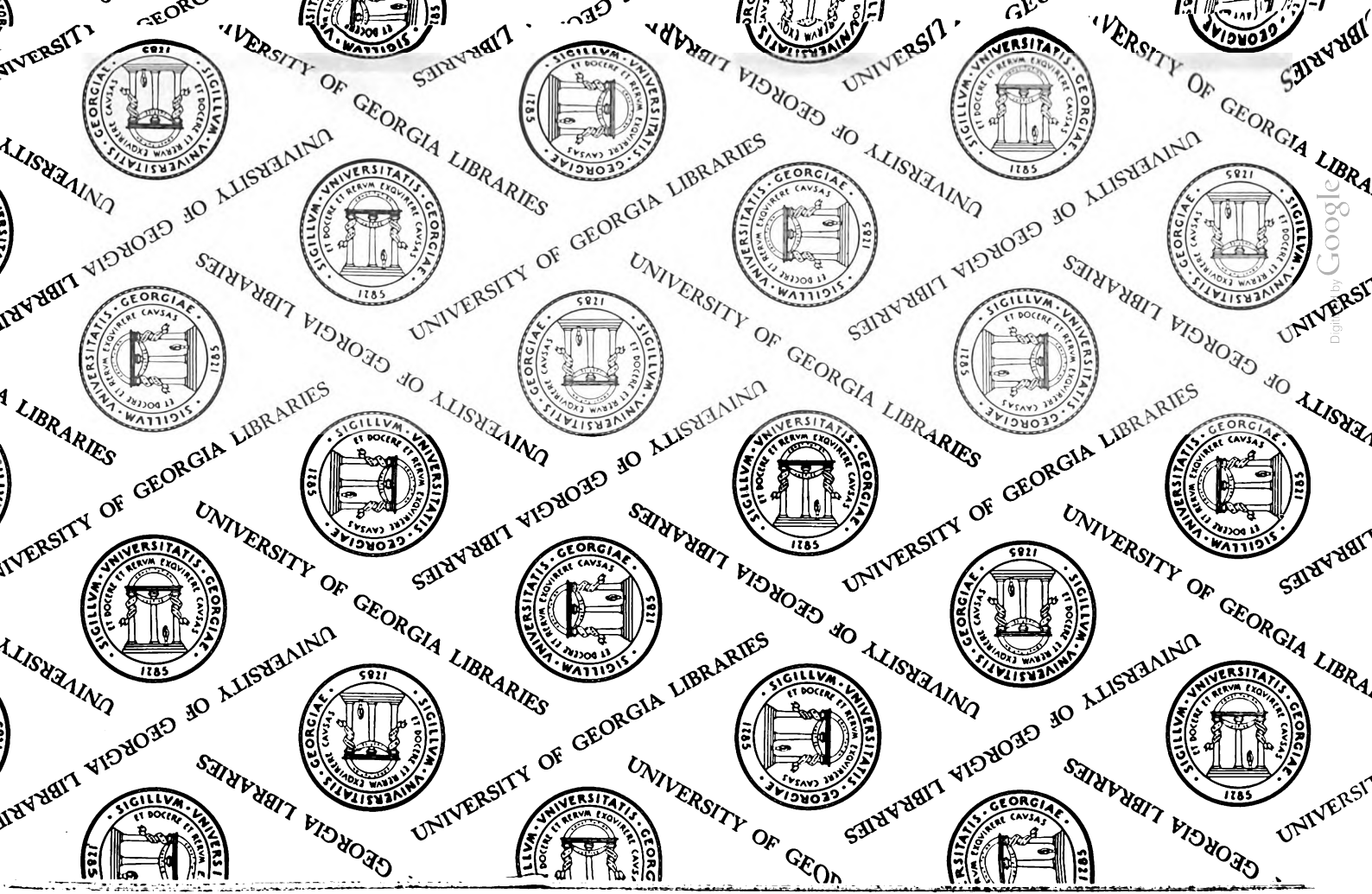
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES
3 2108 05340 9572

Digitized by Google